LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: Ensoleillé. Maximum 28 à 30. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

25 CENTS

Vol. LXVII - No 147 | Montréal, samedi 28 juin 1975 | Saint Irénée

Le jugement de la Commission de police

Guay doit être réinstallé

par Jean-Pierre Charbonneau

Le directeur adjoint André Guay de la police de la CUM ne sera pas destitué et peut réintégrer ses fonctions et le Conseil de sécurité publique devra lui rembourser son salaire rétroactivement à la date de sa suspension.

Telle est la décision rendue hier par deux des trois membres ad hoc de la Commission de police du Québec, spécialement mandatés par le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, pour statuer sur la demande de destitution de M. Guay présentée par le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault.

Majoritairement et à l'encontre de l'opinion de leur confrère, le juge J. Alfred Growe, les juges Jacques Bousquet et André Forget ont statué que le directeur-adjoint de la police de la CUM ne peut être congédié pour avoir autorisé l'espionnage électronique d'une réunion au sommet des responsables de la défunte Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé avec les dirigeants des syndicats policiers, le 23 juillet 1973. On ne peut également reprocher à M. Guay et donc pour cela réclamer sa destitution, d'avoir enregistré clandestinement une conversation privée qu'il a eue avec le directeur Daigneault en juin 1973, sur l'affaire Saulnier.

Au sujet de la réunion du 23 juillet 1973 à l'hôtel Hilton de Dorval, le juge Bousquet conclue que M. Guay doit être blâmé pour avoir commis une erreur de jugement, due à une négligence de sa part, en autorisant sans motif raisonnable l'enregistrement des conversations des participants de cette rencontre. Mais cette erreur a été commise de bonne foi, souligne le magistrat qui ajoute qu'elle est évidemment de peu d'importance compte tenu du contexte.

Le juge Bousquet rappelle notamment que le directeur Daigneault, mis au courant de cette négligence quelques semaines après le 23 juillet 1973, n'a pas jugé à propos d'en faire reproche à M. Guay avant le mois de février 1975, soit un an et demi plus tard. Cette négligence eut-elle été grave dans l'esprit du directeur Daigneault, qu'il en aurait fait grief à M. Guay bien avant février dernier, dit le juge.

Voir page 6: André Guay

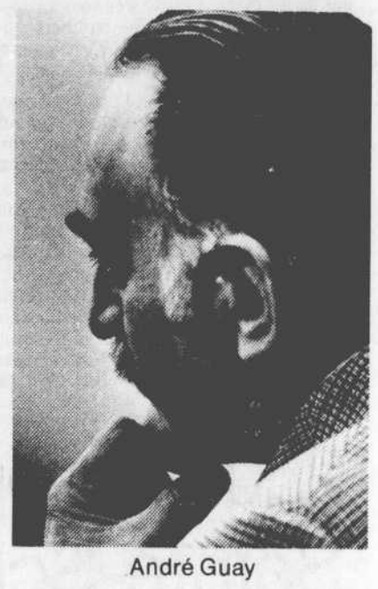

André Guay

Betty Deer Brisebois a trois fils: Don, 14 ans, Terry, 12 ans, Michael, 11 ans. Parce qu'elle a épousé un non-Indien, elle a perdu tous ses droits et ses enfants doivent aller à l'école de Châteauguay, plusieurs milles plus loin. Parce qu'aujourd'hui elle ose parler ouvertement, elle se sent encore davantage menacée d'expulsion de la réserve de Caughnawaga. Cela ne fera que précipiter les choses, croit-elle. Déjà 33 Indiennes ont reçu leur avis ou seraient sur le point de le recevoir. Lire nos informations en page 3.

(Photo Alain Renaud)

Le verdict du coroner

La Canadian Copper tenue criminellement responsable

par Clément Trudel

"Il est évident qu'il y a un lien de cause à effet entre les actes ou omissions de la compagnie (Canadian Copper Refiners, de Montréal Est) et la mort de Paul-Emile Dorval, attribuable à l'intoxication par l'arsine".

En rendant hier son verdict après une enquête qui avait débuté le 6 février, le coroner ad hoc Richard Shadley a tenu la compagnie criminellement responsable de la mort de ce travailleur, hospitalisé le 4 janvier et mort le 9 janvier 1975.

Ce rapport du coroner vaut aussi pour les faits entourant la mort d'un compagnon de travail de M. Dorval, Joao Da Costa.

Sept recommandations sont faites par le coroner par suite de cette tragédie dont les étapes sont retracées dans un jugement de 75 pages. Le vice-président et gérant général R.L. Johnston y reçoit le blâme principal, lui qui eut connaissance personnellement de cinq rapports reliés au danger d'intoxication par l'arsine et qui savait que trois de ses employés avaient été traités à l'hôpital Royal Vic, en mai et décembre 1974, pour des malaises qui s'apparentaient aux symptômes d'empoisonnement par l'arsine. Malgré tout, la Canadian Copper Refiners, selon le rapport du coroner, ne prévint pas le médecin de la compagnie de ce qui s'était passé; le préposé à l'infirmerie et le syndicat furent aussi tenus dans l'ignorance des dangers et l'on eut recours à une solution d'urgence insuffisante pour empêcher l'arsine de faire ses ravages, soit l'installation de deux petits ventilateurs du côté de l'atelier de "purification".

Les sept recommandations de Me Shadley sont les suivantes:

1) Que tout employé de la CCR entrant en contact avec des substances pouvant nuire à la santé subisse des examens médicaux périodiques incluant des tests d'urine et du sang;

2) Que l'infirmerie ou le service des premiers soins, à la CCR, soit mise au courant des substances dangereuses existant dans l'usine; et que l'on informe ce service des symptômes et du traitement reliés à ces substances dangereuses, en précisant si certains symptômes doivent nécessiter l'hospitalisation immédiate ou non du patient;

3) Que l'on dispose d'inspecteurs plus

Voir page 6: Canadian Copper

LE DEVOIR cahier des arts et lettres

Jean-Pierre Boucher recense l'étude de Lise Gauvin sur les aspects littéraires de la revue Parti-Pris. En fin de compte, la littérature sert-elle la révolution?

Meery Devergnas, après avoir rencontré Alexandre Soljénitzyne ici, s'est remise à la lecture du maître: elle commente "Le Chêne et le veau", paru au Seuil.

Jean Ethier-Blais recommande le dernier roman de Michel Déon, conte de fée (pour adultes) lumineux, où il est question d'enfants trouvés et d'âmes pures bafouées.

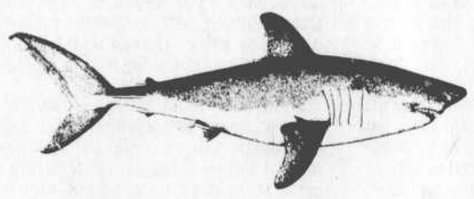

André Leroux a plongé son regard jusque dans les entrailles du monstre marin, et il a eu peur. Le film de Steven Spielberg sur les requins, dit-il, est un chef-d'oeuvre du film d'horreur.

Volte-face

La Charte consacre l'égalité des époux

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) — La Charte québécoise des droits de la personne a été adoptée hier par l'Assemblée nationale et son parrain, M. Jérôme Choquette, a fait connaître le nom des sept membres de la Commission de la personne, responsable de l'application de la charte.

Il s'agit de Me René Hurtubise, professeur montréalais à la présidence, M. Maurice Champagne, directeur de la Ligue des droits de l'homme à la vice-présidence, et de Me Perry Meyer, avocat, M. René A. Saint-Louis, professeur, Mme Monica M. Matte, directrice du conseil de civisme, M. Jean-Paul Nolet, annonceur à Radio-Canada.

La ratification de ces sept membres par l'Assemblée nationale a d'ailleurs retardé légèrement l'ajournement de la session. On n'arrivait plus à trouver les 74 députés nécessaires, puisque la Charte des droits et libertés de la personne (bill 50) requiert que ces nominations soient approuvées par les deux-tiers des membres de l'Assemblée nationale."

Le ministre de la Justice a, par ailleurs, inscrit une nouvelle modification majeure à la charte juste avant son adoption. Après avoir refusé, la veille, d'inscrire un article reconnaissant l'égalité absolue de l'homme et de la femme dans le mariage, M. Choquette effectuait une volte-face en présentant lui-même un tel amendement hier après-midi.

"Les epoux ont, dans le mariage, les mêmes droits, obligations et responsabilités. Ils assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille et l'éducation de leurs enfants communs", stipule l'article ajouté par M. Choquette après l'article 45 du bill 50.

Fini donc le règne du roi ou du maître de la communauté conjugale comme le reconnaissent nos codes de loi. C'est d'ailleurs après avoir consulté la commission de révision du code civil que M. Choquette a décidé d'inclure cet article qui se retrouvera de toute façon dans le code renouvelé.

Signalons enfin que M. Choquette avait apporté depuis le dépôt du projet original une autre modification majeure, qui accorde la primauté à la charte sur toutes les lois à venir et la possibilité pour la Commission de recommander des modifications aux lois déjà adoptées et ne correspondant pas à la Charte.

Un dangereux criminel s'évade après avoir tué un de ses gardes

Un dangereux criminel de l'Institut Archambault a profité hier d'une visite à l'hôpital Reine-Marie pour s'évader après avoir tué un de ses gardiens.

Gilles Hébert, 32 ans, purgeait une peine de 26 ans au pénitencier fédéral à sécurité maximale de Sainte-Anne-des-Plaines. Il avait été trouvé coupable d'une série de hold-up.

C'est pourtant menottes aux mains et chaînes aux pieds, et encadré de deux gardes, que Gilles Hébert avait quitté peu avant midi l'Institut Archambault. Souffrant d'un ulcère sanglant à l'estomac, il avait reçu des autorités médicales de l'institution le feu vert pour recevoir des traitements et passer des examens médicaux à l'hôpital Reine-Marie.

A son arrivée à la salle de radiologie, le prisonnier a réclamé la permission de se rendre aux vespasiennes. Il lui fut accordé de s'y rendre menottes aux mains mais sans chaînes aux pieds.

Postés près de la porte de la salle de toilette, les gardes ont entendu un bruit insolite. En ouvrant la porte pour vérifier, ils ont aperçu leur prisonnier, tenant à la main un pistolet qu'il s'était procuré en soulevant le soupirail de ventilation du plafond.

Le bandit a aussitôt ouvert le feu, tuant un garde et blessant l'autre gravement.

Atteint d'une balle au thorax, Paul Gosselin, 33 ans, a succombé sur le-champ. Son compagnon, Fernard Gravel, également blessé d'un coup de feu fut frappé quelques instants plus tard d'une crise cardiaque. Son état est considéré critique.

Un porte-parole de la police de la Communauté urbaine de Montréal a indiqué que Gilles Hébert devra un moment ou l'autre se présenter soit à l'hôpital, soit

Voir page 6: Garde tué

sommaire

- Du cas Guay au cas Daigneault, un éditorial de Claude Ryan
- Une Afrique inquiète d'Idi Amine: une analyse de Georges Vigny — page 4
- Le jugement Bousquet dans l'affaire Guay — page 5
- Les enquêtes auront donné le ton à la session qui prend fin à Québec — page 6
- Le gouvernement et le PQ s'entendent pour mettre le point final à l'affaire Morin
- L'Office de la construction devra réglementer le placement avant juillet 1976
- Pas de grève dans les hôpitaux sans entente sur les services essentiels? — page 7

Amine arrête d'autres Britanniques pour faire fléchir Londres

NAIROBI (AFP) — Alors que l'exécution de l'enseignant britannique M. Dennis Hills reste toujours fixée au 4 juillet, le chef de l'Etat ougandais Idi Amine, poursuit son escalade contre les citoyens britanniques résidant en Ouganda.

Une information de Radio-Kampala faisant état de l'arrestation de plusieurs ressortissants britanniques a en effet été confirmée hier har un porte-parole militaire ougandais. Ces sujets britanniques, a-t-il déclaré, "subiront peut-être le même sort que Dennis Hills, ou même pire, car leurs cas sont pires" que celui de l'enseignant britannique.

La nouvelle a été accueillie avec surprise et inquiétude à Whitehall où l'on trouvait des raisons d'espérer dans le "ton modéré" du dernier message adressé par le général Amine à la reine d'Angleterre à ce sujet. Dès lors, on s'interroge à Londres sur les raisons du durcissement du président ougandais.

S'agit-il d'une mesure tendant à faire pression sur le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan pour le décider à venir personnellement à Kampala comme le général Amine l'exige, d'un geste déguisé de rétorsion à l'arrêt, par le Kenya, d'un convoi de matériel militaire qui transporterait des fusées soviétiques transitant par cet Etat et destiné à l'Ouganda, ou encore la décision du président du Botswana, Sir Seretse Khama, de ne pas envoyer de délégation au prochain sommet de l'OUA prévu pour la fin juillet à Kampala, "en raison du mépris apparent du président Amine pour la vie humaine?".

Quoi qu'il en soit, le gouvernement ougandais a officiellement fait connaître

Voir page 6: Idi Amine

Le gén. Idi Amine

mini-loto — TIRAGE 13 — VENDREDI 27 juin 1975

21883	29 Séries émises—90,000 chacune
1883	POSSIBILITÉ DE: 29 GAGNANTS DE $5,000.
883	232 GAGNANTS DE $500.
	2349 GAGNANTS DE $100.

LOTO PERFECTA

13e COURSE, 26 juin 1975

		PRIX
ORDRE:	$ 848.30	122
DÉSORDRE:	30.70	3364

VENTES TOTALES: $431,226.00

RÉSULTAT

A	B	C	D
5	3	10	7

Les "4" de P&W restent en prison

par Clément Trudel

Parce qu'il considère que "les quatre" de la United Aircraft constituent un danger public et que rien de très neuf au dossier justifierait leur remise en liberté, le juge en chef adjoint James K. Hugessen leur a refusé hier un cautionnement.

Sont détenus depuis le 13 mai et attendent leur procès pour séquestration et méfaits de $635,000: André Choquette, André Normandin, Norman McCutcheon et Serge Phillips.

Le 29 mai, le juge Maurice Rousseau leur avait refusé tout cautionnement et avait remis en liberté leurs 30 camarades.

En défense, Me Pierre-Olivier Boucher a cité le cas de William McAllister, remis en liberté après un vol à main armée à la suite duquel pesait contre lui une accusation de meurtre. Cet argument n'a pas infléchi la décision du juge Hugessen, de la Cour supérieure (juridiction criminelle), qui retient que Choquette attend une sentence le 4 juillet et que les quatre coaccusés ont déjà dans le passé reçu l'ordre de se tenir éloignés des usines de la United Aircraft (aujourd'hui Pratt & Whitney) à Longueuil et qu'un tel ordre de cour s'était révélé inefficace.

Les proches parents des détenus ont manifesté leur déception devant la décision du juge Hugessen, qui venait tout juste de quitter la salle d'audience. Ce fut ensuite le temps des accolades, avec l'espoir qu'un prochain règlement du conflit vienne modifier l'attitude du tribunal. Hier, le négociateur en chef, M. Robert Dean (Travailleurs unis de l'automobile), a redit sa conviction d'un règlement imminent mais il aurait fallu davantage pour que le juge Hugessen accepte de reconsidérer le refus du juge Rousseau.

250 expropriés de Sainte-Scholastique rejettent l'offre d'indemnité de 10%

par Guy Deshaies

Les quelques 250 propriétaires de Sainte-Scholastique expropriés par Ottawa en 1969 pour la construction et l'aménagement du nouvel aéroport de Mirabel et dont les cas n'ont pas encore été réglés rejettent la dernière offre du gouvernement fédéral de leur verser une indemnité de 10 p.c. du prix d'expropriation.

Pour ce qui est des cas tranchés, c'est-à-dire des propriétaires qui avaient accepté les prix d'expropriation offerts par Ottawa après négociations, cette indemnité de 10 p.c. paraît acceptable bien qu'elle soit inférieure à celle de 45 p.c. que toucheront les expropriés de Toronto-Pickering.

Il s'agit d'indemnités offertes en compensation de l'inflation et de la hausse de la valeur de ces propriétés expropriées mais non encore acquises par le gouvernement.

Les propriétaires regroupés de Sainte-Scholastique exigent des indemnités de 5 p.c. par année jusqu'à la date du règlement, ce qui reviendrait dans plusieurs cas à des indemnités de l'ordre de 30 p.c.

Quant à l'évaluation, les propriétaires acceptent les offres d'Ottawa pour les bâtiments et maisons mais rejettent la base d'évaluation proposée par le ministère des Travaux publics pour les fonds de terrain et les dommages dus à l'expropriation.

A ces chapitres, les expropriés acceptent les recommandations du comité de conciliation qui avait été formé en 1973 pour régler le différend.

En gros, aux termes de l'évaluation arrêtée par le comité, l'acre serait payé environ deux fois plus cher que le prix offert initialement, soit environ $400 en plus des indemnisations diverses.

Exemple: pour une maison qu'Ottawa évaluait à $12,000 et un terrain de 15 acres pour lequel le gouvernement offrait $3,000, ce qui fait un prix global de $15,000, ajoutons des indemnisations de $5,000 pour dommages et améliorations, le propriétaire devait toucher en 1969 $20,000. Celui qui a accepté à l'époque recevra un surplus de $2,000, soit 10 p.c. d'indemnité.

Pour les cas non réglés, les propriétaires acceptent en majorité les $12,000 pour bâtiments. Ils réclament l'évaluation du fonds de terrain proposée par le comité, ce qui revient à peu près à $6,000 et demandent environ 25 p.c. de plus pour les dommages tel que recommandé par le comité, ce qui fait $6,250 soit un prix global, pour le même exemple, de $24,250. Mais pour les indemnités, ils se réfèrent à la nouvelle loi sur les expropriations adoptée en 1970 et qui ne s'appliquait à l'époque de leur expropriation contestée.

Cette loi prévoit des indemnités de 5 p.c. et même de 10 p.c. par année entre l'expropriation et l'exécution du transfert.

Les expropriés demandent 5 p.c. annuellement ce qui, en supposant que l'exécution se fasse en 1975, représenterait une majoration de 30 p.c. (6 ans) et représenterait une indemnité de $7265 soit un prix global de $31,515 au lieu de $22,000, c'est-à-dire en moyenne 23 p.c. de plus.

Les expropriés reconnaissent qu'ils n'ont pas tellement de recours mais ils s'en remettent aux indemnités offertes à Toronto et Vancouver en vertu de la nouvelle loi dont l'esprit devait être suivi à Mirabel selon une promesse faite par le ministre des Transports, M. Jean Marchand en mars 1973.

Ce sont les porte-parole des expropriés qui ont expliqué ces détails, hier, au cours d'une conférence de presse convoquée par l'Union des Producteurs agricoles à Montréal. M. Jean-Paul Raymond, président du Centre d'information et d'animation communautaire de Sainte-Scholastique, a fait savoir qu'entre-temps des fêtes populaires allaient se dérouler les 8, 9 et 10 août prochains à Sainte-Scholastique pour sensibiliser la population à la nécessité de conserver le territoire pour fins agricoles aux abords du nouvel aéroport.

Ottawa a exproprié 93,000 acres, soit environ la superficie de l'île Jésus pour aménager l'aéroport et la zone industrielle et résidentielle qui l'entourera.

Pour aujourd'hui
OXFAM

Duo-Matic a sept langues de travail...

Le français ne figure pas parmi les sept langues de travail de la Duo-Matic.

Récemment, un lecteur du DEVOIR, M. Jacques Lavoie, de Lotbinière, veillait avec quelques amis. Une retentissante explosion se fait soudain entendre au sous-sol. C'était la fournaise à l'huile.

Descendu constater les dégâts, le groupe d'invités s'est retrouvé suffocant dans un nuage de vapeurs nauséabondes. De plus, le témoin lumineux rouge d'urgence scintillait. Enfin, la puissance de l'explosion avait déplacé certains morceaux d'équipement du système de chauffage.

Dans un premier temps, M. Lavoie a communiqué par téléphone au représentant du Duo-Matic qui assure la vente et le service de cette marque de fournaise à l'huile. Il s'est fait répondre que tout cela n'avait rien d'anormal ni de dangereux.

Préoccupé par l'idée qu'une nouvelle explosion, cette fois plus violente pourrait peut-être se produire, M. Lavoie s'est adressé par écrit en français au siège social de la compagnie Duo-Matic du Canada, à Waterford en Ontario.

Portant signature du directeur général des ventes, M. William Seaton, il a reçu la lettre suivante:

"Would you please send me the same letter in English as we are not in a French speaking area, and of the 7 languages used among our staff, French is not amongst them."

Suspendu pour outrage à Goyer

OTTAWA (PC) — Un dirigeant du Syndicat de la fonction publique a été suspendu de son poste de $25,000 par année au gouvernement pour avoir parlé publiquement contre son patron, M. Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements et Services.

M. Arthur Stewart, président du Syndicat des approvisionnements et services, qui compte 6,000 membres dans la fonction publique, est suspendu pour trois mois sans solde. Il était agent d'embauchage au service d'ingénierie du ministère de M. Goyer.

L'Alliance de la fonction publique du Canada, agent négociateur de la plupart des fonctionnaires fédéraux, a immédiatement interjeté appel, en déclarant que cette suspension se trouve à nier à M. Stewart son droit de parole.

La suspension a été décrétée par le sous-ministre, M. J.M. DesRoches, qui a déclaré qu'un article écrit par M. Stewart dans le journal The Citizen, d'Ottawa, le 12 juin, venait en conflit avec ses fonctions d'employé du ministère.

Dans cet article, M. Stewart exposait qu'à titre de membre du bureau de son syndicat, il ne pouvait plus longtemps garder le silence sur l'état déplorable de la situation au sein du ministère de M. Goyer.

La CSN obtient une injonction contre la CSD à la Q. Poultry

par Louis-Gilles Francoeur

La CSN a obtenu hier une injonction contre la CSD, qui interdit à cette dernière de se présenter désormais comme le représentant des travailleurs de l'usine de Quebec Poultry, à Saint-Jean-Baptiste de Rouville.

A cet endroit, la CSD, officiellement déboutée par un commissaire du ministère du Travail après une infructueuse campagne de maraudage, a tenu récemment des assemblées réunissant les employés au travail en dépit de la grève pour les amener à se désaffilier de la CSN et à s'affilier dans ses rangs.

L'injonction émise par le juge Austin Johnson, de la Cour supérieure, ordonne notamment à la CSD de cesser de faire croire ou de se présenter comme mandataire de la CSN, de cesser de faire croire que le syndicat s'était désaffilié de la CSN, de cesser toute intervention laissant croire qu'elle est désormais l'agent négociateur des employés auprès de l'employeur, de cesser de nuire aux activités de la CSN et d'utiliser le nom de cette centrale.

Le juge Johnson a ordonné de plus à la CSD de ne plus retenir de documents ou de sommes d'argent appartenant au syndicat dont l'accréditation à la CSN est désormais confirmé.

Jeudi, la CSN accusait la CSD d'avoir perdu le droit au titre de centrale syndicale pour avoir voulu syndiquer les briseurs de grève actuellement à l'emploi de la Quebec Poultry, une filiale de la Coopérative Fédérée. Environ 150 des membres du syndicat affilié à la CSN avaient en effet décidé, au mois d'avril, peu après le déclenchement de la grève, de retourner au travail. L'employeur a complété son personnel notamment grâce aux étudiants de la région actuellement sur le marché du travail.

Considérant de façon légaliste que les grévistes avaient été congédiés et qu'ils n'étaient plus de ce fait membres du syndicat, les briseurs de grève ont tenté de prendre la direction de la Fraternité des travailleurs d'abattoirs en élisant un bureau parallèle. La semaine dernière, ces briseurs de grève votaient à 148 leur désaffiliation de la CSN.

La plus récente tactique de la CSD a été de menacer l'issue des négociations qui se poursuivaient entre les représentants de la CSN et de l'employeur, en menaçant notamment l'entreprise d'une grève des employés pro-CSD actuellement au travail.

Le bureau du syndicat affilié à la CSN, dont la représentativité a été établie hier par le juge Johnson, a lancé hier un appel à la compagnie afin de compléter les négociations. Toutes les clauses du futur contrat de travail auraient été paraphées et il ne reste à régler que la question du retour au travail. L'employeur ne veut pas congédier les briseurs de grève embauchés depuis le 3 avril alors que le syndicat veut de son côté faire appliquer la règle de l'ancienneté dans le rappel des syndiqués.

Au cours de leur conférence de presse, jeudi, les représentants syndicaux ont maintenu les accusations qu'ils avaient portées contre la qualité des viandes Flamingo et Le Grade en dépit de la poursuite d'un million et demi intentée par l'employeur. Ils ont affirmé avoir en mains une quarantaine d'affidavits d'employés qui ont vu empaqueter de la viande avariée. Ces éléments de preuve n'ont toutefois pas été communiqués à la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Les accusations portées par la CSN en rapport avec cette affaire ont eu un immense retentissement dans la région de Saint-Hyacinthe. Ceci aurait suffi, selon les dirigeants syndicaux, à amener la compagnie à envisager des méthodes de production plus saines.

Les mêmes représentants syndicaux ont toutefois nié avoir troqué l'intérêt du public-consommateur de poulets contre les gains immédiats que leur silence sur ce dossier pourrait leur rapporter à la table des négociations.

Il n'en reste pas moins que, pressés de questions, les représentants de la CSN ont admis que la non-divulgation de ces 40 déclarations assermentées avaient été discutées au niveau des procureurs, mais non pas "directement entre les deux parties".

La compagnie a récemment été déboutée par la Cour supérieure du Québec qui a rejeté sa requête en injonction par laquelle elle voulait faire interdire à la CSN et à certains média d'information de reproduire les accusations portées par cette centrale contre la qualité de ses viandes. Le juge a rejeté la requête au nom de la liberté de la presse.

Le boycottage fait perdre des commanditaires au "10"

Faisant état des premiers résultats de leur campagne de boycottage des commanditaires de CFTM-TV, les grévistes de cette station de télévision ont révélé hier que sept entreprises avaient officiellement décidé de rompre leurs contrats de publicité et que cinq autres avaient décidé de ne pas les renouveler au cours des 10 prochains jours.

De plus, cinq autres maisons d'affaires songent à emboîter le pas sous réserve des avis demandés à leurs conseillers juridiques.

Les entreprises, qui ont "démontré leur conscience sociale" en annulant leurs contrats en cours avec le "10" sont les suivantes: Yellow. Aux Petits bouts d'chou, Daniel Spécialités, Fortier Automobiles, Essa et Saad, Germain Larivière et Zellers.

Ont par ailleurs décidé pour les mêmes raisons de ne pas renouveller au cours des prochains jours leurs contrats venant à expiration, les entreprises A Gold & Sons, Woolco, LaSalle, Dupuis et Frères et K-Tel.

S'il est relativement facile de ne pas renouveler un contrat de publicité, du strict point de vue juridique, la chose l'est moins dans le cas des annonceurs formellement liés par contrat avec le "10" a précisé un porte-parole syndical, M. Gilles Pelland, qui s'est réjoui des résultats rapides de la campagne de boycottage lancée par la FTQ, il y a 17 jours.

Les lettres de sollicitation envoyées par le syndicat aux commanditaires auraient obtenu ce succès rapide du fait que plusieurs d'entre eux étaient conscients de payer un prix beaucoup trop élevé en regard de la cote d'écoute de "la programmation à rabais mise en place pour la durée de la grève", a poursuivi le même porte-parole.

Les commanditaires ont en effet rompu leurs contrats en précisant au canal "10" qu'ils payaient pour des insertions commerciales dans des programmes dont la cote d'écoute était normalement élevée. La programmation de grève serait loin d'offrir les mêmes garanties. Il en coûte un peu plus de $1,500 la minute pour passer des annonces commerciales aux "bonnes heures" de CFTM.

De plus, plusieurs entreprises auraient jugé "très peu rentable" la mauvaise publicité que leur attirait la présence de piqueteurs à leurs portes, des grévistes du 10 dans leurs établissements en train d'inciter la clientèle à les boycotter, et tous ces collants invitant au boycottage des commanditaires qui se sont retrouvés sur la marchandise en étalage.

Les représentants des grévistes ont analysé par ailleurs le nombre d'annonces commerciales actuellement retransmises en onde. Le 26 juin, ils en ont recensé 50 entre 18 heures et la fin des émissions au lieu des 72 passées normalement, soit une baisse d'environ 30 pour cent.

Différend sur la fermeture pour l'été de la gynécologie de l'hôpital Sainte-Justine

La fermeture du département de gynécologie de l'hôpital Sainte-Justine pour l'été a provoqué les protestations des infirmières de ce département, qui seront transférées en obstétrique.

Cette fermeture retarde l'hospitalisation de 800 femmes qui attendent sur des listes, afin d'obtenir des soins gynécologiques. Seuls les cas urgents seront acceptés et traités dans l'unique département de chirurgie adulte de cet établissement.

Selon la direction de l'hôpital, la fermeture du département de gynécologie est rendue nécessaire par la pénurie d'infirmières dont la majorité prennent leurs vacances pendant l'été. On préfère garder ouverts les 60 lits d'obstétrique en utilisant pour ce faire le personnel travaillant normalement en gynécologie, soutient la direction.

Quant aux infirmières qui avaient convoqué hier après-midi, une assemblée générale de leurs membres, elles affirment qu'il y a présentement 158 infirmières sur une liste de rappel et que plusieurs d'entre elles ont offert, sans succès, leurs services à l'hôpital. S'il est vrai que plusieurs préfèrent travailler à temps partiel, il est également vrai, a-t-on dit, que certaines accepteraient du plein temps.

La pénurie d'infirmières dont on fait constamment état est créée artificiellement, ont déclaré hier, au cours d'une conférence de presse les porte-parole des infirmières.

On soupçonne en fait le ministère des Affaires sociales et l'administration de l'hôpital de vouloir réaliser des économies sur le dos des patientes qui devront attendre jusqu'à l'automne pour recevoir les services auxquels elles ont droit.

Les gynécologues, a-t-on dit, seraient prêts à travailler pendant l'été et n'apprécient pas cette mesure de fermeture du département de gynécologie. On a également critiqué l'absence de salle d'urgence équipée pour recevoir des adultes nécessitant des soins obstétriques ou gynécologiques. A SainteJustine, la salle d'urgence est organisée pour recevoir des enfants, a-t-on dit, alors que la vocation de l'hôpital en fait un centre hospitalier ultra-spécialisé en gynécologie, obstétrique et pédiatrie.

Condamné pour avoir réalisé ses desseins illicites

SHERBROOKE (PC) — Un industriel de Drummondville, M. Robert Gamache, a été condamné à une amende de $35,000 par le juge Yvan Mignault, de la Cour supérieure. M. Gamache, qui cumulait les postes de dessinateur industriel et directeur général de la firme Drummond Dye and Stamping, a été trouvé coupable d'avoir commis, en 1969, deux fraudes totalisant près de $100,000 aux dépens des actionnaires de la compagnie.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 9

"Prenez avis que madame Locadie Trépanier, domiciliée au 4785-5ème avenue Est, Québec 3, présentera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, une demande pour changer son nom en celui de Mariette Trépanier."

Yves Alain, avocat.

METRA CONSULTANTS LTD.

On fait savoir que la compagnie METRA CONSULTANTS LTD. demandera au ministre de la Consommation et des Corporations de l'autoriser à abandonner sa charte. Montréal, le 26 juin 1975. Guy, Vaillancourt, Bertrand, Bourgeois & Laurent, procureurs du requérant.

LES DEVELOPPEMENTS STE-ADELE INC. — ST. ADELE DEVELOPMENTS INC.

PRENEZ AVIS que la Compagnie LES DEVELOPPEMENTS STE-ADELE INC. — ST. ADELE DEVELOPMENTS INC. incorporée en vertu de la Loi des Compagnies en date du 6ième jour de septembre, 1956 et ayant son siège social dans Ville Mont-Royal, Province de Québec, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des Compagnies.
DATE à Montréal, Québec,
ce 25ième jour de juin 1975.

Michel Daignault
Secrétaire-trésorier

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No. 05-7342-759

Cour Supérieure

Interconex (Canada) 1972 Ltd.
demanderesse
contre
Olga Gavasi
défenderesse

Il est enjoint à Olga Gavasi à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, juillet 1975. Protonotaire.

Ogilvy, Cope, Porteous, Montgomery, Renault, Clarke & Kirkpatrick, procureurs de la demanderesse.

AVIS PUBLIC

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE BLAINVILLE DEUX-MONTAGNES

DEMANDE DE SOUMISSIONS

OBJET: ACHAT D'AUTOBUS SCOLAIRES

La Commission scolaire régionale Blainville Deux-Montagnes recevra jusqu'à 12 heures (heure en vigueur localement) le vendredi, 11 juillet 1975, au bureau du régisseur du transport, édifice Place Sauvé, 350 boulevard Sauvé à St-Eustache des offres sous enveloppes scellées pour:

— Achat de deux autobus scolaires en échange de deux autobus Bluebird 1972 de 66 passagers.
— Achat d'une maxi-bus en échange d'un Dodge 1972 de 20 passagers.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission scolaire. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pourront se procurer les documents à compte du 30 juin 1975 en s'adressant à M. Gérald Gagnon, régisseur du transport, à l'adresse ci-haut mentionnée. (Tél. 473-4694 poste 266 - 267 ou 268 code régional 514).

La description et les spécifications des autobus à échanger peuvent être obtenues du régisseur du transport de la Commission scolaire à la même adresse, aux jours et heures ouvrables.

Les soumissions seront ouvertes à 12 heures (heure en vigueur localement) le vendredi, 11 juillet 1975.

La Commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'avoir un acheteur pour les véhicules échangés.

Donné à St-Eustache, ce 28 juin 1975.

Roch Aubé,
Directeur général.

APPEL D'OFFRES

Commission de formation professionnelle du Bas St-Laurent — Gaspésie, Siège social: 350 ouest, boul. Arthur Buies, Rimouski.

La Commission demande des soumissions pour la réfection de la toiture de son centre de formation à Rimouski.

L'entrepreneur soumissionnaire devra faire la preuve de la compétence exigée et se munir des assurances requises.

Un chèque visé de 10% du montant de la soumission accompagnera cette dernière.

Les soumissions devront être cachetées et seront reçues au Siège Social jusqu'à 17 heures, vendredi le 11 juillet, 1975.

Les devis sont disponibles au même endroit contre $25.00.

Pour plus de renseignements, s'adresser au Directeur général de la C.F.P., Tél.: 723-5677.

La Commission ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle demeure sans obligation envers tout soumissionnaire avant l'adjudication du contrat.

Georges Tousignant
Directeur-général

Transports Canada Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Projet no: 600-2083
Remplissage pour plantations — débarcadère principal

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel
Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (Heures de Montréal) vendredi, le 11 juillet, 1975.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $100.00 émis au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les autres parties intéressées pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970, Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec,
375 Verdun, Québec, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 William, Trois-Rivières, Québec;
Association des Constructeurs du District de Hull,
3, rue Cholette, Hull, Québec;

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le ministère des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoît Baribeau, Administrateur délégué

Transports Canada Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Projet no: 600-415
Système d'aide à la navigation — aire de stationnement des avions.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel
Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (Heures de Montréal) vendredi, le 11 juillet, 1975.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $100.00 émis au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les autres parties intéressées pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970, Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec,
375 Verdun, Québec, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 William, Trois-Rivières, Québec;
Association des Constructeurs du District de Hull,
3, rue Cholette, Hull, Québec;

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le ministère des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoît Baribeau, Administrateur délégué

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 28 juin 1975

Avis d'éviction à des femmes de 72 et 73 ans

Des Indiennes de Caughnawaga décident de se battre

par Renée Rowan

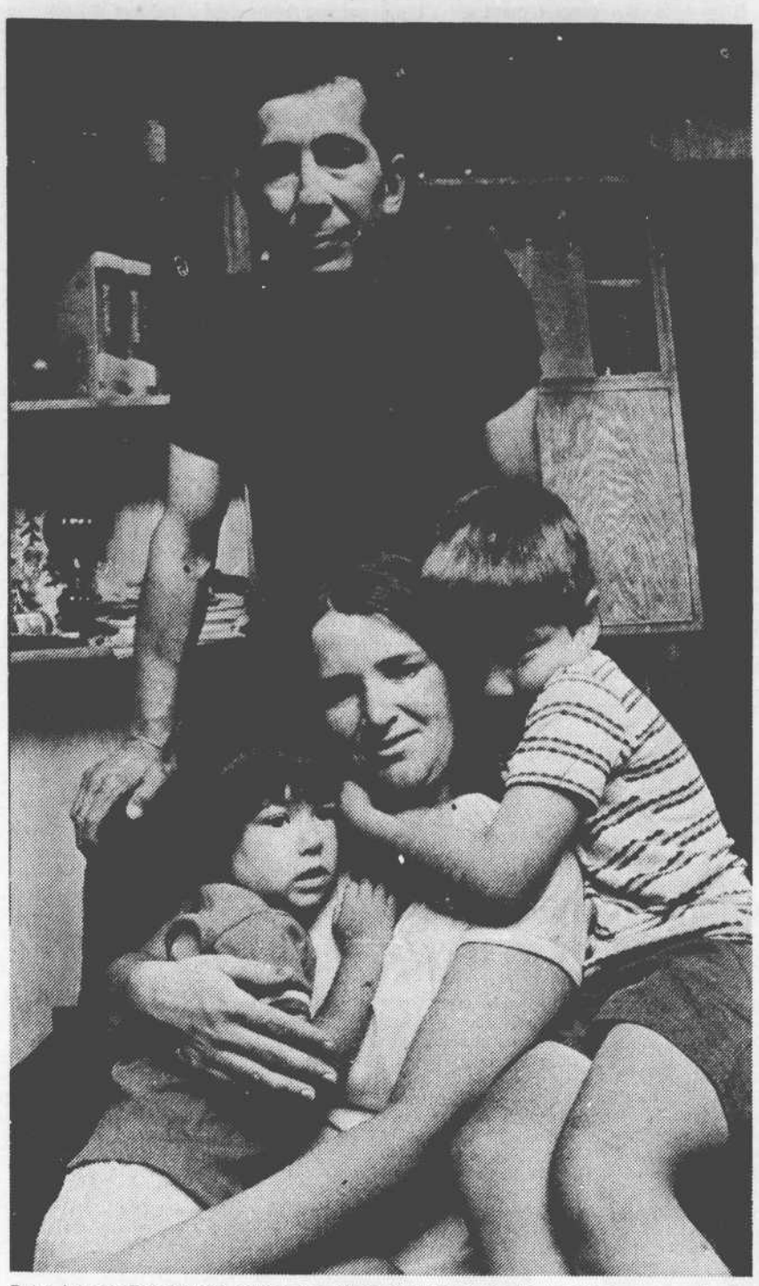

Pour Joseph Two-Rivers, agent de police sur la réserve de Caughnawaga, un Indien marié à la fille de Mary Tow-Axe Early, Rosemary, il s'agit d'une question de justice, d'un principe d'égalité à défendre. "Pourquoi m'empêcherait-on d'accueillir chez moi ma belle-mère si tel est notre bon plaisir. Je veux être libre d'abriter sous mon toît qui je veux." (Photo Alain Renaud)

Alors qu'elle était à la tribune de l'Année internationale des femmes, à Mexico, pour protester contre le règlement discriminatoire de la Loi sur les Indiens autorisant l'expulsion des réserves des Indiennes mariées à des Blancs, le chef Ron Kirby, de Caughnawaga, a profité de l'absence de Mme Mary Two-Axe Early, l'une des plus ardentes à défendre les droits des Indiennes sans statut, pour lui faire porter, au domicile de sa fille, Rosemary Two-Rivers, où elle habite, un avis d'éviction.

En date du 25 juin, la lettre écrite au nom du Conseil de bande Mohawk de Kanawake et signée par le chef Kirby (qui n'a rien du chef indien traditionnel, mais qui n'est en fait que le maire de la réserve), stipule que selon le règlement approuvé par le ministère fédéral des Affaires indiennes le 24 octobre 1973, Mme Two-Axe Early devra, parce qu'elle ne fait pas partie de la bande de cette réserve, quitter Caughnawaga le ou avant le 1er septembre 1975. C'est ce même Conseil de bande qui a décidé de l'expulsion de 60 Indiennes sous le prétexte que le village est surpeuplé.

Selon nos renseignements, 33 Indiennes mariées ou vivant avec un non-Indien auraient déjà reçu ou seraient sur le point de recevoir le même avis. D'autres seront envoyés sous peu.

Effectivement, hier, Mme Mary Tierce Tobin, âgée de 72 ans, qui vit sur la réserve avec sa fille, a reçu son avis d'éviction.

"Nous nous battrons jusqu'au bout pour empêcher que ces femmes quittent la réserve", ont déclaré, hier, au cours d'une entrevue, quatre Indiennes déchues de leurs droits et une cinquième qui fait partie de la bande, mais qui a décidé de lutter ouvertement auprès de ses soeurs.

"Cela fait des mois que nous nous battons dans l'ombre par peur de représailles; cela n'a plus maintenant aucune importance puisque des menaces, le chef Kirby est passé aux actes. Nous avons besoin de l'appui de toutes les femmes du pays."

Selon Rosemary, qui avait réussi, hier, à entrer en communication avec sa mère, à Mexico, celle-ci se préparait à déposer à la tribune une résolution d'urgence demandant au Parlement canadien de modifier les dispositions de ce règlement, une illustration flagrante de discrimination anti-féminine.

Dans cette résolution qui sera adressée au premier ministre du Canada, les femmes réunies à Mexico demanderont que le gouvernement du Canada retire ce règlement qui a reçu l'approbation ministérielle ainsi que tous les autres règlements qui affectent le statut des femmes qui habitent une réserve indienne.

Cette même résolution, si elle est acceptée par la tribune de l'Année internationale des femmes, demandera au gouvernement canadien de restituer aux Indiennes du Canada les droits qui leur ont été retirés de par leur mariage.

Au moment de cette entrevue, Rosemary attendait son passeport pour aller rejoindre sa mère à Mexico. "Même si maman savait qu'elle pouvait être évincée un jour, cela a été pour elle un véritable choc. Elle n'est plus jeune et souffre de troubles cardiaques."

Le 20 juin dernier, le ministre des Affaire indiennes, M. Judd Buchanan, avait annoncé aux Communes que seules les veuves de plus de 60 ans, parmi les 60 Indiennes déchues de leur statut ne seraient pas expulsées de la réserve de Caughnawaga. Il s'agissait d'un compromis à la suite des pourparlers avec le Conseil de bande de la réserve, compromis jugé "irrecevable" par le Conseil du statut de la femme du Québec et sévèrement critiqué par beaucoup d'autres qui réclament l'abrogation du règlement en question.

Même ce compromis ne semble pas être appliqué puisque Mme Two-Axe Early est veuve et est âgée de 73 ans.

"Il est clair pour nous qu'il s'agit là de représailles", déclare Mme Sylvia Goodleaf Trudeau, mariée à un non-Indien et qui, depuis 28 ans, ne vit plus sur la reserve même si elle y a toujours une maison qui lui a été léguée en héritage. "Pour moi, il s'agit d'une question de principe: mes soeurs doivent pouvoir compter sur mon appui et je me sens solidaire de leur cause comme toutes les autres femmes du pays devraient l'être."

"Ce que nous réclamons n'est que justice, affirme de son côté Betty Deer Brisebois", une Indienne mariée à un Blanc qui a vécu toute sa vie sur la réserve. Il était le fils de l'ancien surintendant des Affaires indiennes sur la réserve, François Brisebois, aujourd'hui décédé.

"Nous voulons, comme nos frères Indiens mariées à des Blanches, conserver nos droits et pouvoir choisir où nous voulons habiter."

La Loi sur les Indiens stipule qu'une Indienne qui épouse un non-Indien perd son statut civil d'Indienne et ne fait plus partie de la bande. Par ailleurs, un Indien qui épouse une non-Indienne, lui transmet automatiquement un statut d'Indienne.

"Cela représente pour nous un cas évident de discrimination", dit Brenda Rice, une jeune Indienne célibataire qui, au sein de la bande, lutte courageusement pour la défense de ses soeurs. "Le seul crime qu'elles ont commis, c'est celui de se marier avec la personne qu'elles aimaient."

Le village de Caughnawaga comprendrait près de 300 femmes de toutes nationalités — Anglaises, Italiennes, Françaises, Polonaises, Allemandes et autres — ayant de par leur mariage avec un Indien acquis tous les droits de la bande.

"Nous avons toujours vécu dans une société matriarcale, note Betty. C'était la femme qui formait le clan. La loi sur les Indiens conçue par les Blancs pour les Indiens est venue tout changer. Mais aujourd'hui encore, ce sont les femmes qui sont les gardiennes des traditions et de la culture. Ce sont elles qui les transmettent à leurs enfants. Devient-on Indienne du seul fait que l'on se marie à un Indien? Ce n'est pas en chassant les Indiennes de la réserve qu'on aidera au maintien des traditions. Bien au contraire. Si, comme on l'a dit, 60 Indiennes sont chassés de la réserve de Caughnawaga, cela entraînera par le fait même le départ de 240 enfants environ".

Ironiquement, l'entête de la lettre d'éviction du Conseil de bande Mohawk de Kanawake porte les mots "paix, unité, force". Peut-on parler de paix et d'unité quand, par tous les moyens, on tente de diviser les familles, de monter les mères contre leurs filles, les frères contre leurs soeurs, note avec tristesse Debbie Brisebois, qui habite la maison de sa grand-mère et qui est, aujourd'hui, la propriété de sa mère. "Nous payons un loyer comme tout le monde... Pourquoi veux-t-on maintenant nous chasser quand toute notre vie nous avons habité sur la réserve, mon mari et moi. Le chef Kirby a parlé de référendum. Or, il n'y en a jamais eu véritablement".

Tout ce qu'il y a eu, selon ces femmes, c'est un questionnaire-maison, un paquet de feuilles polycopiées que l'on a déposées au bureau de poste et dans quelques magasins et sur lesquelles on demandait aux habitants de la réserve s'ils étaient pour ou contre le règlement.

"Les gens ont eu peur de parler, de se prononcer; plusieurs personnes ne savaient pas de quoi il s'agissait; le plus grand nombre n'ont même jamais eu connaissance de ce sondage".

Il nous a été impossible d'obtenir un chiffre précis sur les feuilles retournées. Quoi qu'il en soit, cela représente une toute petite partie de la population. A deux reprises, nous avons tenté de rejoindre le chef Kirby. Cela nous a été impossible. Hier après-midi, il jouait au golf au club de la réserve.

"Un club de golf exclusif où des millionnaires comme les Morgan, les Ogilvy, les Birks et autres viennent jouer et ont à leur disposition des chambres pour se reposer et même y passer la nuit. Nous, parce qu'on a eu le malheur d'épouser un non-Indien, on nous chasse. Où est la justice?" s'exclament ces femmes.

Ce n'est pas la première fois que des familles sont chassées de la réserve de Caughnawaga pour le même motif. La même chose s'était produite en novembre 1939: peu à peu ces familles sont revenues s'installer au village, près du pont. Mais constamment, on vit dans l'angoisse."

"Ce ne sont pas les Indiens que l'on blâme, souligne Mme Angela Jacobs Bourque. Le grand responsable dans toute cette pénible histoire, c'est le gouvernement. Lui seul est responsable: ce problème aurait dû être réglé depuis longtemps."

"Nous continuerons à nous battre pour l'égalité entre hommes et femmes, pour nos filles pour qu'elles aient le droit de marier qui elles désirent, sans être déchues de leur statut d'Indienne; pour nos fils qui, même si plus tard ils marient des Indiennes, n'auront plus jamais le droit d'appartenir à la bande et d'être reconnus comme Indiens", conclut Betty Brisebois.

Le RCM veut un code provincial de déontologie

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) souhaite que le ministre des Affaires municipales confie à la Commission Hébert, chargée par le gouvernement Bourassa de la refonte des lois municipales, la préparation d'un code de d'ontologie qui s'appliquerait à toutes les municipalités ainsi qu'aux communautés urbaines québécoises.

C'est le conseiller Paul Cliche qui a adressé cette demande au ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom. Le conseiller du RCM rappelle au ministre que tant le conseil municipal que le conseil de la Communauté urbaine de Montréal ont exprimé le désir de voir le gouvernement du Québec imposer aux municipalités un tel code.

Le RCM avait présenté des propositions en ce sens à la suite de dénonciations mettant en cause, dans un cas le président du comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, au sujet de la maison dont il est propriétaire à Bromont, et dans l'autre cas, deux conseillers juridiques de la CUM qui ont agi comme avocats du Parti civique et du maire Drapeau.

Le conseiller Cliche précise à M. Goldbloom que le code de déontologie demandé a pour but de sauvegarder aussi bien l'intérêt général de la population que de protéger les dirigeants municipaux, les employés et les entrepreneurs des municipalités.

En conclusion, M. Cliche déclare que si Québec n'agit pas prochainement, le RCM continuera vigoureusement sa campagne en dénonçant tous les conflits d'intérêt qu'il découvrira dans l'administration montréalaise.

CTCUM: Montréal n'aurait pas à marcher cet été

par Bernard Descôteaux

Bien qu'ils aient rejeté en bloc les dernières offres de la CTCUM et qu'ils se soient donné le droit de faire grève le 12 juillet, les 3,500 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la Commission de transport de la CUM n'auraient pas l'intention de débrayer, du moins pas au cours de l'été.

C'est ce qu'a déclaré un porte-parole de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro, M. Paul Forget, lors d'une entrevue, hier.

Les propos de M. Forget, qui est agent d'affaires du syndicat, portent à croire que, pour le moment, ce groupe d'employés est pris entre deux feux. C'est ainsi qu'il affirme d'une part que son syndicat ne veut pas faire la grève, désirant tout simplement se voir accorder des normes de travail acceptables. D'autre part, il affirme cependant que jusqu'à maintenant les négociateurs patronaux se sont montrés arrogants. "On niaise nos gars", dit-il.

Cette arrogance de la partie patronale, M. Forget l'explique par l'esprit dans lequel se sont déroulées les négociations et par diverses propositions patronales comme la reconnaissance dans la convention du droit au lock-out pour l'employeur en cas de grève d'un autre syndicat de la CTCUM, la diminution d'avantages sociaux et le refus d'accorder la parité salariale avec les employés de même catégorie de la Commission de transport de Toronto.

Les chauffeurs d'autobus et les opérateurs de métro de Montréal voudraient que leur salaire horaire soit porté à $6.58 au premier novembre prochain, alors que la CTCUM ne propose que des augmentations de $0.51 cet été et l'été prochain, ce qui porterait leur salaire à $6.12 au premier juillet 1976.

La fraternité sera-t-elle forcée de céder ou de faire la grève pour avoir gain de cause? M. Forget ne peut le dire pour le moment. Il rappelle que d'autres négociations en présence du conciliateur auront lieu d'ici le 12 juillet. A tout événement, il précise qu'il n'est pas question de faire la grève durant les mois d'été. "Il fait trop chaud pour faire du piquetage", dit-il ironiquement. Il insiste aussi sur le fait que la fraternité ne veut pas priver les usagers des transports en commun de leurs autobus et du métro. Il précise qu'il sera possible de trouver des moyens d'action qui éviteront de "magaer" le public voyageur.

D'autres informations de sources syndicales indiquent par ailleurs qu'il serait possible que la CTCUM, en cas de grève dès le mois de juillet, songe à décréter un lock-out général, forçant ainsi l'ensemble des autres syndicats à négocier leurs conventions collectives avant une reprise du service voyageur, ce qui éviterait une série de grèves successives.

Selon le Syndicat des employés d'entretien et de garage, des membres de la direction de la Commission avisent actuellement certains employés que celle-ci cessera toutes ses opérations vers le 15 juillet. Une telle attitude, de dire un porte-parole de ce syndicat, nous laisse très perplexes.

Pour sa part, le président-directeur général de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, a nié une telle possibilité. Celui-ci explique que la Commission n'a encore pris aucune disposition en cas de grève, ajoutant que l'on verra, au cours des prochains jours si des mesures doivent être prises. M. Hanigan n'a pas voulu par ailleurs commenter les négociations en cours.

L'AIDER C'EST AGIR

935 grévistes sont recensés à la P&W

935 grévistes de la Pratt and Whitney (anciennement United Aircraft) se sont présentés au cours des deux derniers jours pour être recensés par les membres du comité de six personnalités neutres qui ont offert leur concours aux parties en conflit depuis 537 jours.

C'est ce qu'a révélé hier soir l'abbé Jean-Guy Bissonnette, responsable de la pastorale dans le diocèse de Saint-Jean et membre du comité.

La veille, première journée du recomptage, 791 grévistes étaient venus enregistrer leurs intentions de travail advenant un règlement prochain du conflit. Ils avaient le choix entre une série d'hypothèses suggérées par le comité, de la réintégration pure et simple à leur ancien emploi à la mise à la retraite prématurée, en passant par la démission et le recyclage.

Hier, deux membres du comité se sont par ailleurs rendus à la prison provinciale de la rue Parthenais recueillir l'enregistrement des choix des quatre grévistes actuellement emprisonnés en rapport avec l'occupation de l'usine le mois dernier.

Les membres du comité devaient enfin rencontrer hier soir les représentants syndicaux pour discuter de la façon dont ils s'y prendraient pour rejoindre quelques grévistes actuellement en dehors de la région métropolitaine.

Enfin, le comité a réaffirmé son intention de remettre son rapport aux parties ainsi qu'au gouvernement au milieu de la semaine prochaine.

Stage d'initiation à la psychotonie

à l'Université McGill
(Douglas Hall, 3851 rue Université, Montréal)
du 11 au 15 août 1975
avec

Jacques Dropsy de Paris

- Spécialiste des méthodes modernes d'éducation corporelle tant occidentales qu'orientales
- Psychologue formé à l'analyse psychologique et aux techniques de groupe
- Auteur de "Vivre dans son Corps" (éd. de l'Epi)

Nombre de participants limité à 12

Renseignements au tél. (514) 727-4736
ou écrire à Dossier 2514 - Journal Le Devoir, Montréal

week-end

SAMEDI

Ouverture du 9e Festival folklorique de Baie Saint-Paul.

●

Journée d'information pour les agriculteurs du Québec, à la station de recherches de Deschambault.

●

Ouverture de la troisième Conférence nationale pour les droits des homosexuels, à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

●

A 13h, à l'Aréna de Thetford, arrivée des camions de la collecte de vivres recueillis dans toutes les régions du Québec.

●

A Saint-Thomas-de-Joliette se tient jusqu'au 6 juillet, le Festival du tabac.

DIMANCHE

Festival multiculturel au parc Jeanne-Mance.

●

A partir d'aujourd'hui, ouverture au public du chantier du nouvel aéroport de Montréal, à Mirabel.

●

A 10h30, à la base de Saint-Hubert, vols de courtoisie pour une centaine d'enfants atteints de dystrophie musculaire.

L'automatisation aux Postes pourrait dépasser le milliard

OTTAWA (CP) — Le ministère des Postes établit à quelque $900 millions le coût de réalisation de son programme d'automatisation.

Ces estimations contenues dans un document interne du ministère dépassent de beaucoup les projections fournies jusqu'à maintenant par les canaux officiels du ministère voulant que le coût de l'automatisation se situerait autour de $96 millions.

Mais le document qui a fait l'objet d'une fuite révèle que le total des dépenses est infiniment plus considérable. Il apparaît certain que ce programme visant l'introduction du code postal à la grandeur du pays coûterait près du milliard de dollars. Cette dernière estimation pourrait même être dépassée, notamment à cause de l'inflation et de certaines dépenses que l'on avait omis d'inscrire dans les projections budgétaires du ministère.

Le Syndicat national des postiers n'a pas hésité à réagir à la publication des renseignements inédits. Son président, M. Joe Davidson, a aussitôt accusé le ministre canadien des Postes, M. Bryce Mackasey, d'avoir induit le public et la Chambre des communes en erreur.

Le document interne rendu public hier comporte un graphique sur le programme d'installations majeures, où le ministère indique des chiffres de $411,430,000 pour la préparation et la construction des installations devant recevoir le nouvel équipement.

Il est en outre spécifié qu'il en coûtera $8,600,000 pour les séparateurs releveurs oblitérateurs; $98,468,000 pour les machines à trier les lettres; $10,763,000 pour les lecteurs optiques de caractères et $154,273,000 pour d'autres machines, y compris les coûts d'installation. Ce qui totalise un montant de $693,534,000.

Selon le syndicat, il faut prévoir encore une dépense additionnelle de $181 millions pour couvrir le coût du programme d'installations mineures, comprenant les projets inférieurs à un million de dollars.

Enfin, le syndicat reproche au ministère d'avoir omis de mentionner plusieurs coûts touchant les installations automatisées. Il donne la nomenclature de l'équipement qui sera acheté et installé dans les nouvelles usine automatisées mais sans en indiquer le coût. Le coût des terrains pour certaines installations aurait également été oublié des projections de dépenses.

"Il est évident, conclut M. Joe Davidson, que le ministère des Postes trompe grossièrement le peuple canadien relativement aux coûts réels du programme d'automatisation aux postes."

Les policiers veulent tomber la cravate

Le Conseil de sécurité de la CUM a décidé de former un comité ad hoc de douze personnes, composé de citoyens, de membres de l'état-major et de la Fraternité des policiers, pour étudier la tenue vestimentaire des policiers l'été. En ces jours de chaleur de canicule, un mouvement de plus en plus fort se dessine chez les policiers pour supprimer à tout le moins le port obligatoire de la cravate.

LE LIVRE
QUI A PASSIONNÉ L'AMÉRIQUE

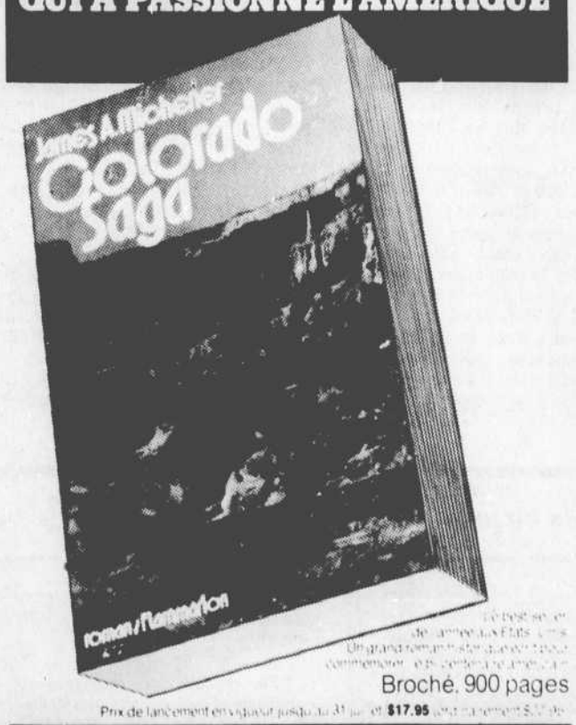

Broché. 900 pages
Prix de lancement en vigueur jusqu'au 31 juillet: $17.95

flammarion ltée

éditorial

Du cas Guay au cas Daigneault

Fidèle à une réputation de petitesse qui se confirme progressivement, le directeur René Daigneault, de la Police de la CUM, n'a pas tardé hier à réagir au jugement rendu par la Commission de police du Québec dans la double affaire qui l'oppose depuis plusieurs mois à son adjoint, M. André Guay. Quelques heures à peine après qu'eût été connu le verdict rejetant la demande de destitution de son collègue, il s'empressait de mettre celui-ci en congé forcé, se réservant avec hauteur "de discuter bientôt son cas avec le Conseil de sécurité."

Cette mesquinerie ne change cependant rien à l'événement capital qui s'est produit hier. Frappé de destitution il y a deux mois à l'instigation de M. Daigneault, honteusement dépouillé de son uniforme et de son arme, renvoyé chez lui comme le plus indigne des policiers déchus, le directeur Guay ne pouvait qu'en appeler de la sévérité cruelle de son chef. Or, deux des trois juges chargés d'examiner les deux griefs portés contre M. Guay viennent de conclure à son innocence et d'ordonner le renvoi pur et simple des plaintes instituées par son supérieur. Comment ne pas voir dans ce jugement le réhabilitation de M. Guay et, par voie d'implication, la condamnation de son dénonciateur?

•

Dans une société où les frontières de l'intimité et de la confiance se rétrécissent de plus en plus, il n'est rien de plus détestable et de plus dangereux que la prolifération des dispositifs secrets d'enquête et de surveillance que l'on utilise de plus en plus à toutes les sauces. Depuis 1973, une loi fédérale limite heureusement de façon sévère le recours à ces odieux procédés. Les milieux policiers surtout s'en servent néanmoins encore avec assez de facilité pour que tous gardent les yeux ouverts.

Vus dans cette perspective, les actes faits par le directeur adjoint Guay dans deux affaires où il fut directement mêlé ne témoignent certes pas chez ce policier bouillant mais quelque peu buté, d'un raffinement à toute épreuve. Dans un cas, M. Guay fit espionner à leur insu d'éminentes personnalités policières réunies à des fins tout à fait régulières. Dans l'autre, il enregistra, sans en prévenir son interlocuteur, une importante conversation qu'il avait avec M. René Daigneault, son supérieur immédiat.

Ces deux initiatives ne témoignaient certes pas d'une grande confiance entre M. Guay et ceux avec qui il transigeait quotidiennement dans la lutte au crime organisé. M. Daigneault commit cependant l'erreur de les juger comme des crimes graves et de prétendre les apprécier en dehors de tout contexte. C'était commettre une grossière injustice que la Commission de police a heureusement corrigée.

Ni dans l'affaire du Hilton, ni dans l'affaire de la conversation enregistrée avec M. Daigneault, il ne pouvait d'abord être question de violation de la loi fédérale sur l'écoute électronique. Pour qu'il y ait violation et acte criminel, il faut, rappellent les juges Bousquet et Forget, qu'il y ait interception à l'insu de toutes les personnes qui participent à une conversation privée. Il suffit, au contraire, que l'une quelconque des personnes qui participent à une communication privée consente à son interception pour qu'il n'y ait pas de délit. Or, dans les deux cas qu'invoquait M. Daigneault, la présence à la réunion d'au moins une personne consentant à l'interception ne saurait faire de doute: dans les deux cas, l'interception fut en effet faite par l'une de ces personnes.

Irrecevable au regard de la loi fédérale, la mise en accusation de M. Guay ne l'était pas davantage au regard d'une appréciation équilibrée des faits. Dans le jugement qu'il a rendu à l'encontre de ses deux collègues, le juge J. Alfred Crowe porte un jugement très sévère sur la conduite de M. Guay. Loin de s'étonner de cette sévérité, on serait enclin, en principe, à y souscrire, vu le caractère odieux de l'écoute électronique et de tout ce qui s'y rattache.

M. Crowe ignore cependant, dans son examen de la preuve, le contexte concret dans lequel furent faits les actes sur lesquels il porte un jugement. Tout en ayant peut-être raison au plan théorique, il passe ainsi à côté du problème essentiel, qui était à l'époque un problème de confiance disparue. M. Guay et certains de ses collaborateurs s'étaient dépensés sans compter pendant plusieurs années afin de mater l'action du crime organisé dans la métropole. Or, de nombreux changements, de multiples hésitations des autorités supérieures, leur faisaient redouter le pire pour l'avenir de projets qu'ils avaient mis sur pied avec une rare application.

"Avant d'être démantelée partiellement et placée sous l'autorité de la Commission de police, l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé a connu", rappelle le juge André Forget, "des problèmes et des difficultés lesquels, sans doute de façon inconsciente, ont engendré un climat de doute, de méfiance, d'instabilité chez les policiers de la Sûreté et de Montréal qui avaient participé à différentes enquêtes et qui ont été, au printemps de 1972, transférés ou affectés à l'USECO". On exagérait peut-être certains motifs d'inquiétude. On prenait peut-être plaisir, dans l'entourage du directeur adjoint Guay, à considérer comme des personnes peu sûres toutes celles qui ne souscrivaient pas entièrement à certaines méthodes discutables. Il faut néanmoins avoir vécu cette époque pour se souvenir que le groupe de policiers réunis autour de M. Guay déploya contre le crime organisé un zèle et une vigueur sans lesquels la CECO elle-même n'eut jamais vu le jour. M. Guay et ses collègues craignaient de voir fondre en pure perte le fruit de plusieurs années de travail. Ils n'avaient pas tort.

Plus généreuse que le directeur Daigneault, la Commission de police a tenu compte du contexte précis sans lequel l'action du directeur adjoint Guay ne saurait se comprendre. Elle a été ainsi conduite à une conclusion très différente qui paraît beaucoup plus équitable. M. Guay encourt, de la part du juge Bousquet, un blâme qui nous paraît justifié pour "une erreur de jugement" qu'il aurait commise en omettant de vérifier soigneusement le sérieux des informations qui l'incitèrent à autoriser l'espionnage électronique à la réunion tenue à l'hôtel Hilton. Pour le reste, les juges Bousquet et Forget l'exonèrent complètement. On a une fois de plus la preuve que les juges ne sont pas aussi indifférents à la vraie justice que le voudraient certains démagogues.

•

L'enquête de la Commission de police portait sur M. André Guay. Mais par l'un de ces curieux renversements de perspective auxquels ces enquêtes donnent parfois lieu, elle fait surtout ressortir la faiblesse du leadership actuel de la police de la CUM.

Le directeur de la police de la CUM, pour la deuxième fois en un peu plus d'un an, avait choisi de se faire le dénonciateur de l'un de ses collègues les plus intègres et les plus estimés. Une première fois, il avait tenté sa chance contre l'ancien directeur de la moralité, M. Gérard Cholette, qui fut exonéré de tout reproche par la Commission de police; cela n'empêche pas M. Daigneault, quelques mois plus tard, d'invoquer une autre peccadille pour ordonner la mutation de M. Cholette. Cette fois, M. Daigneault s'attaquait à la personne même de son principal adjoint: or, il vient une nouvelle fois d'être débouté par la Commission de police.

Il existe au Parlement une règle de gentilhommerie en vertu de laquelle un député qui attaque un collègue sans pouvoir faire la preuve de ses assertions est invité à quitter son siège. Si une telle règle existait dans les hautes sphères de la police de Montréal, M. Daigneault n'aurait plus qu'à abandonner son poste, car, avec l'affaire Guay, il vient de gaspiller le peu de crédibilité qu'il lui restait.

Il sera intéressant, au cours des prochains jours, de suivre à cet égard le comportement du Conseil de sécurité. Lorsque M. Daigneault souleva au début de l'année l'affaire Guay, le Conseil, jouant les Ponce-Pilate, refila la patate chaude à la Commission de police, sans prendre lui-même position. Mais il devra, cette fois, se prononcer. On espère que ce ne sera pas pour entériner le leadership jaloux et impuissant du directeur Daigneault.

Claude RYAN

L'ancien et le nouveau

Le temps de l'audace

par JEAN MARTUCCI

Quand les Grecs et tant d'autres nations de l'époque se mirent à entrer à pleines portes dans une Eglise naissante encore toute juive et imprégnée des idées de la Synagogue, les apôtres, pourtant tous Juifs eux-mêmes, ne crurent pas bon d'uniformiser la proclamation de l'Evangile et d'imposer leurs habitudes ou coutumes locales à des étrangers. L'expression de la Bonne Nouvelle et la façon de la vivre concrètement se diversifièrent selon les régions et les cultures. Pierre parla et vécut en Juif avec les Juifs tandis que Paul, avec son génie de l'adaptation, se fit Grec avec les Grecs et Barbare avec les Barbares. C'est ainsi que sont nées des traditions et des théologies qui, bien que diverses, ont été conservées dans un seul et même Nouveau Testament. La diversité ne faisait pas peur: c'était le temps de l'audace.

Quand Pierre se mit à faire marche arrière et crut meilleur, en présence de chrétiens rigoristes issus du judaïsme, de ne pas partager ses repas avec des chrétiens issus du paganisme pour ne pas contracter les impuretés légales prévues par les traditions juives, Paul lui "résista en face", l'accusa de "dissimulation" et lui reprocha de "ne pas marcher droit selon la vérité de l'Evangile". Pierre était pourtant le chef des apôtres et Paul un tard venu dont le passé anti-chrétien était encore frais à la mémoire de tous. Mais l'obéissance aveugle n'était pas encore devenue, à l'époque, une prétendue vertu chrétienne et l'autorité ne faisait pas peur: c'était le temps de l'audace.

Aujourd'hui, la foi chrétienne, répandue un peu partout à travers le monde, cherche à diversifier ses expressions. On ne voit pas pourquoi les Africains devraient s'assujettir aux catégories d'Aristote et de Thomas d'Aquin pour approfondir l'Evangile et le proclamer chez eux. On accepte de moins en moins que les chrétiens de l'Inde fassent fi de tout l'héritage hindou et doivent s'occidentaliser pour suivre les enseignements de Jésus. Après avoir baptisé de force les Amérindiens du sud, inutilement mêlé aux guerres de l'Europe les Amérindiens du nord et compromis la diffusion de l'Evangile en Chine par son entêtement à imposer le latin, l'Eglise commence à comprendre, lentement et péniblement, que la foi, qui transcende toutes les cultures, ne peut s'inféoder à aucune, fût-elle celle qu'on considère la plus haute. Certains ont peur de cette diversification qui s'amorce et identifient encore leur théologie, qui n'en est qu'une parmi d'autres, à l'Evangile lui-même. Mais, heureusement, Pierre et Paul, par-dessus les siècles, nous disent qu'il ne faut pas mettre fin au temps de l'audace.

Avec un certain retard sur la société ambiante, la contestation et les points de vue de l'opinion publique ont finalement fait leur apparition dans l'Eglise. Des laïcs adressent des reproches au clergé, des prêtres trouvent inacceptables certaines législations ecclésiastiques et des évêques sont appelés à Rome parce qu'ils ne suivent pas à la lettre ce qu'a dicté la Curie. Certains, pris de panique devant pareil état de choses, crient à l'anarchie et au scandale de la division. Ils n'acceptent pas qu'on puisse et que, parfois, on doive dire non à l'autorité que le Seigneur lui-même a établie dans son Eglise. Mais, heureusement, Paul, qui a contesté Pierre, et Pierre, qui a su se laisser contester, nous disent encore, par delà les siècles, que ce serait tuer la vie et éteindre l'Esprit que de mettre fin aujourd'hui au temps de l'audace.

lettres au DEVOIR

L'erreur fondamentale de notre régime de relations du travail

Le Devoir du 10 juin publiait un article de Gérard Dion intitulé "L'abus de la force et de la politisation risquent de faire éclater notre régime de relations de travail"; on peut y lire entre autre ce qui suit: "On est en face du dilemne suivant. Ou bien on accepte la négociation collective avec la manifestation des conflits qui est la rançon de la liberté, ou bien on la remplace par un système ou l'état sera appelé à décider de tout sans qu'il y ait de liberté. C'est une enveloppe globale."

Quoiqu'il semble bien que nous nous dirigions implacablement vers un étatisme de plus en plus opprimant, il existe bien une troisième alternative qui respecte beaucoup plus la liberté et en particulier la liberté individuelle. De cette alternative, M. Dion ne souffle mot. Il s'agit d'un retour à un libéralisme économique plus classique, non fondé sur un rapport de force entre les parties, mais sur le principe de l'offre et de la demande.

Idéalement, ce système assure qu'un travailleur soit compensé en fonction de la valeur de son travail, non en fonction de la pression qu'il peut exercer collectivement sur son employeur. Le système actuel de négociation collective ne repose sur aucun critère objectif de la valeur du travail; il repose entièrement sur l'utilisation de la force. Le système économique libéral classique repose sur l'énoncé suivant: Le travail d'un homme vaut ce que l'employeur est disposé à payer; la valeur d'un bien s'établit par ce que le consommateur est disposé à payer. Le système est souple et réagit constamment aux changements dans la situation économique. Idéalement, ce système respecte la liberté de tous. Le travailleur offre ses services à qui il veut; l'employeur choisit ses employés sans contraintes; le bon employé est bien rémunéré, l'autre ne se trouve pas de travail; l'employeur qui paie bien obtient les meilleurs employés, l'employeur qui ne paie pas bien obtient les autres. Puisqu'il repose sur la valeur individuelle des hommes et non sur la force, le système encourage l'initiative, la productivité et la responsabilité individuelles.

Bien entendu, dans ce système, l'Etat doit voir à ce que la compétition existe à tous les niveaux. L'érosion du libre échange et de la compétition vise le système, crée des abus et amène un retour à des rapports de force. C'est ce qui s'est produit dans le passé. Les employeurs ont eu tendance à abuser de leur pouvoir et à s'entendre ensemble ou à créer des monopoles afin de restreindre le jeu naturel de la compétition. L'Etat, au lieu de prendre les dispositions législatives requises pour empêcher le recours à la force par l'entreprise, a choisi de permettre aux travailleurs l'utilisation de la force collective. Ce fut l'erreur fondamentale, un retour à la loi de la jungle qui garantissait dès lors une évolution vers la situation actuelle de mépris de la loi et de l'ordre et d'anarchisme. Eventuellement, cette première erreur d'aiguillage mènera à un contrôle absolu des mécanismes économiques par l'Etat.

M. Dion a bien raison lorsqu'il suggère que lorsque l'Etat décide de tout il n'y a plus de liberté, mais il a tort lorsqu'il affirme que le système actuel de négociation collective respecte la liberté. Que fait le système actuel pour la liberté de celui qui veut travailler mais qui ne désire pas s'associer à un syndicat? Ou de celui qui ne désire pas contribuer à un syndicat dont il n'est pas membre (formule Rand)? Ou de celui qui perd son droit au travail à cause d'une grève qu'il ne désire pas? Est-ce là la liberté dont parle M. Dion?

M. Dion parle sans doute de "droits et libertés collectifs". Mais que valent ces droits et libertés s'ils violent dans leur application les droits et libertés individuelles? Ici je touche à un principe fondamental, dirais-je même "sacré", de la démocratie, le règne de la majorité, sujet qui dépasse les cadres de cette lettre. Permettez moi seulement de dire que l'application sans restriction de ce principe mène directement à la tyrannie de la majorité, au collectivisme et à l'étatisme et conduit ultimement à l'abolition des droits et libertés individuels. Puisqu'une société est constituée d'individus et que les collectivités ne sont qu'une agglomération d'individus, que ces collectivités n'ont ni âme ni pensée distinctes des individus qui les constituent, n'est-il pas nécessaire que les droits et libertés des collectivités ne puissent pas violer et abroger les droits sent pas violer et abroger les droits fondamentaux des individus qui en font partie?

Pierre DE GAST.
Whitehorse, le 20 juin 1975.

Trissotin parmi nous

Décidément, M. Philippe Haeck est un bien grand niais. Il faut être bon pour le cabanon pour admirer Brossard et Massé et croire que les écrits de ces deux précieuses puissent retenir un seul instant l'attention de lecteurs qui aient "le goût d'écrire, le goût de penser". Mieux vaut faire des mots-croisés. La poésie logarrhéique de Brossard et Massé est de l'écriture qui sans effort se fabrique au kilo.

Je n'ai jamais rien lu d'aussi ridicule que le texte de Haek. Tout est à citer. Haeck écrit:

J'aime assez ce vers: "femme/isoloir/vergeture: quel beau bébé". Agog don! Cé-ti assez fort? Cé-ti assez cute?

Haeck écrit:

"J'aime cette masturbation de fin d'après-midi vers cinq heures". Alors, c'est le bouquet!

De plus, votre Trissotin est bien ignorant. Il confond allègrement exergue pour épigraphe. Il commet un anglicisme gros comme le bras quand il parle d'une écriture claire de tout sens. Haeck dit de tel texte de Brossard qu'il se démarque moins de l'écriture formaliste d'autres textes. A la forme intransitive, le verbe démarquer ne possède qu'une acceptation: il se dit d'un cheval dont la dentition ne présente plus de marques indiquant l'âge.

La sottise de M. Philippe Haeck est immortelle.

Jacques BROUILLARD
Sainte-Foy, le 25 juin 1975.

Un diplôme français, s.v.p.

C'est avec un étonnement non dissimulé que j'ai trouvé, accompagnant mon diplôme de bachelier en éducation de l'Université McGill, le permis d'enseigner numéro PP-105-75 émanant de votre ministère, rédigé exclusivement en anglais.

Dans une province qui se pique de vouloir faire du français la langue de travail, il est particulièrement désagréable d'en être réduit à exiger qu'on respecte ce qui ne devrait pas être un privilège mais le droit le plus fondamental.

Par ailleurs, le document en question me permet d'enseigner en anglais et ne fait aucune mention de ce qui représente mon intérêt primordial: enseigner dans ma langue maternelle. Je suis depuis janvier 1975 titulaire d'une classe maternelle. Je suis depuis janvier 1975 titulaire d'une classe d'immersion française et entends bien, comme c'est mon droit et mon devoir le plus strict, m'en tenir à l'enseignement dans cette langue.

J'ose croire que vous voudrez bien me faire parvenir, et ce dans les plus brefs délais, mon permis d'enseigner corrigé et rédigé en français.

Louis Gérald LALIBERTE
Montréal, le 25 juin 1975.

Après la canonisation, le monument!

On n'a pas toujours les héros qu'on veut. Et comme, à notre époque, le choix n'est pas des plus relevés, on se contente des héros qu'on peut! De là, sans doute, la campagne parfaitement orchestrée à laquelle nous assistons en faveur du docteur Morgentaler et qui ressemble fort au lancement d'un procès de canonisation humaniste.

Même si le public peut être blasé des scandales qu'on lui sert en pâture quotidienne, il convenait qu'après la viande avariée, on crée maintenant un scandale Morgentaler. Il ne s'agit pas, bien entendu des cinq ou six mille jeunes vies que le bon docteur se vante d'avoir supprimées, mais des iniquités judiciaires dont il aurait été l'objet et des sévices qu'il aurait subis dans sa prison. La libération de la femme, comme toutes les causes, a besoin d'au moins quelques martyrs: on lui en sert un cuit à point.

Je suis de ceux qui appellent encore un chat un chat et qui ne confondent pas un avorteur, fut-il sacré humaniste émérite, avec un bienfaiteur de l'humanité. Aussi, le sort du bon docteur ne m'attendrit guère. Je crois cependant que le nom de Morgentaler devrait passer à la postérité. Puisque l'on est chez nous si friand de monuments historiques, pourquoi ne pas lui en consacrer un, à l'intention des générations futures? Je propose donc que l'on élève à Morgentaler un temple digne de la vocation à laquelle il s'est voué. Une vespasienne monumentale, par exemple (ouverte aux femmes, bien entendu, ce qui ferait disparaître une autre de ces inégalités dont elles pouvaient à bon droit se plaindre). Sur le parvis, j'y verrais fort bien un Morgentaler statufié (il a un assez beau physique de faune), tenant d'une main son certificat d'humaniste et, de l'autre, le symbole de sa profession: non pas le caducée traditionnel, mais l'aspirateur d'utérus. Et, sur le socle, on pourrait ajouter l'inscription "A notre Libérateur, les femmes reconnaissantes".

Ainsi, les générations futures de toutes races et de toutes couleurs qui auront supplanté notre civilisation occidentale croulante — avortée, littéralement — conserveront au moins en effigie le souvenir d'un artisan typique de la décadence physique et morale d'une société qui avait fait de lui le champion, le héros et le martyr de son propre avilissement.

Pierre DERMINE
Montréal, le 24 juin 1975.

Une Afrique inquiète d'Idi Amine

par GEORGES VIGNY

La dernière d'Idi Amine Dada dépasse les bornes et si, à ce jour, la plupart de ses excentricités relevaient du folklore, ou plus "techniquement", des séquelles laissées en lui par l'ère coloniale, sa performance d'hier suscite les plus vives inquiétudes. Non seulement à cause des risques qu'encourt aujourd'hui la communauté britannique transformée en otage d'un mégalomane, mais aussi de l'impact des bévues d'Amine Dada sur la cause de l'Afrique dans son ensemble. Cette dimension africaine est d'autant plus présente que se prépare pour le mois prochain à Kampala le "sommet" de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et il est de tradition que le président du pays hôte soit porté à la présidence de l'organisme. Pauvre Afrique au nom de laquelle Idi Amine parlera...

Un seuil franchi

Il reste en Ouganda près de sept cents ressortissants britanniques, pour la plupart des enseignants, des missionnaires, des médecins et des hommes d'affaires. Même si Londres le voulait, très peu de ces citoyens britanniques accepteraient d'être évacués par un pont aérien Nairobi-Entebbé et pourtant, depuis hier, ils font tous figure d'otages. Selon la radio ougandaise, un certain nombre d'entre eux sont déjà arrêtés, et comparaîtront sous peu devant le même conseil supérieur militaire qui a condamné Denis Hills à mort pour avoir traité, dans un manuscrit non paru, Amine Dada de tyranneau de village. Quand on apprend, toujours par la radio ougandaise, que les Britanniques arrêtés hier répondront du crime de haute trahison, il est facile d'imaginer la sentence que le conseil militaire de Kampala leur réserve. Et le tyranneau ajoute d'ailleurs en guise d'avertissement, que des "ennuis plus graves" attendent les Britanniques encore en Ouganda. Cette sinistre mascarade, livrée par un petit dictateur au nom de la passionnante lutte de l'Afrique en vue d'effacer les séquelles de l'ère coloniale, survient au lendemain du nouveau refus de Londres de déléguer le secrétaire au Foreign Office, James Callaghan, pour négocier l'ensemble des revendications d'Idi Amine en contre-partie de la grâce à implorer pour Dennis Hills. L'exécution de cet enseignant est fixée au 4 juillet, et en retour d'un pardon présidentiel, Londres est sommée de faire cesser "la propagande anti-ougandaise" dans la presse britannique, d'expulser les Ougandais qui ont eu maille à partir avec le régime Amine et qui se sont établis en Grande-Bretagne, et de fournir toutes les pièces et les munitions nécessaires à l'armée du président Amine encore équipée d'armes britanniques. Pour le reste, comme dit sans sourire l'ancien sergent de l'armée coloniale britannique, "Sa Majesté n'a aucun problème" à redouter de sa part, Idi Amine restant attaché au Commonwealth... S'étant fait répondre que James Callaghan ne pouvait se rendre à Kampala et négocier de problèmes aussi ardus sous la menace d'exécution pesant sur Hills, Amine Dada a franchi le grand pas qui sépare sa démarche ordinairement farfelue de l'odieux chantage auquel il se livre depuis hier et qui passe par la prise d'innocents otages, un peu à la manière nazie dont précisément il est un ardent admirateur. A ce propos, la précision s'impose: Idi Amine a renoncé à l'idée d'ériger un monument à la gloire d'Adolf Hitler. L'événement est survenue hier et, selon la radio ougandaise, il a fallu que l'ambassadeur soviétique, M. Sakharov, aille expliquer quel genre de criminel était Hitler, avec livre historique en main, pour que le président Amine abandonne ce projet de réhabilitation un peu trop gros aux yeux de Moscou. L'explication qui a emporté les réticences d'Amine Dada semble avoir été que si Hitler a tué des Juifs, forçant l'admiration du tyranneau ougandais, il a aussi provoqué la mort de 20 millions de Russes...

Et c'est avec cet individu là que s'impose aujourd'hui le dialogue pour peu qu'on veuille éviter que les menaces ne deviennent tragiques réalités. Car si Amine Dada reste toujours disposé, comme il en a fait l'offre à Harold Wilson, à expédier des cargaisons de bananes pour résoudre la crise économique britannique, il ne semble pas à court de trouvailles, apparemment insensible à l'odieux qu'il porte et ignorant jusqu'à la valeur de la vie humaine. Que le sergent fasse franchir le seuil de sa case au général qui le commandait hier n'indignait au fond que le Britannique, et on n'était pas loin, à l'aide de motivations psychologiques, de vouloir comprendre l'affront fait à Sir Chandos Blair et à Iain Graham, émissaires de la reine venus négocier la grâce de Denis Hills. Le folklorique sauvait l'affaire, et on avait souri à l'image du général Blair saluant poliment la nouvelle Mme Amine et sept des enfants présidentiels. Mais l'imprévisible chef d'Etat ougandais vient de rompre le cycle de ses enfantillages, et ce n'est plus un enfant turbulent et gâté qui réclame en tapant du pied un joujou mais un dangereux personnage pour qui rien n'a de sens que sa propre obsession. Que le président Kenyatta du Kenya intercède en faveur de Denis Hills, il se fait répondre qu'il a goûté lui-même du bâton britannique et qu'il est néanmoins resté inféodé à Londres. Que Nairobi intercepte un convoi de fournitures militaires soviétiques dont, peut-être, des missiles, destinées à l'Ouganda, que le représentant soviétique à Nairobi reconnaisse qu'il s'agit de fournitures militaires, il suffit à Idi Amine de prétendre à la radio ougandaise que ce ne sont là que des mensonges et que lui seul possédant la vérité, il affirme que ce ne sont là que des ferry-boats destinés à traverser les rivières de l'Ouganda! Est-il donc si difficile de distinguer un blindé d'un bateau? Peut-être Amine se propose-t-il de traverser ces rivières-là à bord de chars... Que des militaires soviétiques et des experts soient arrêtés à Mombassa, au Kenya, et qu'ils aient tenté de se cacher, il suffira de dire que ce sont des touristes ou peut-être les pilotes des ferry-boats. Que le premier ministre du Botswana renonce à se faire représenter au sommet de l'OUA à Kampala pour la raison que M. Amine n'a aucun respect pour la vie humaine, et la radio ougandaise se contente de répliquer que c'est tant mieux car, selon Idi Amine, détenteur de la légitimité africaine, le chef de gouvernement du Botswana est à la solde de l'Afrique du sud, de la Rhodésie et de la Grande-Bretagne et que, de ce fait, il aurait été l'oreille de ses protecteurs aux travaux de l'OUA... Que quarante-et-un gouvernements aient intercédé en faveur de Denis Hills, Idi Amine n'y voit pas l'aspect humanitaire de la démarche mais une preuve de la gravité de l'affaire et peut-être aussi de la culpabilité de sa victime.

Bref, il est inutile de trop chercher à démontrer l'absurdité d'une politique menée par un personnage qui se complaît dans la contradiction et l'irrationnel. Au point tel qu'il ne faut pas se surprendre si demain, après avoir condamné à mort tout un lot de "traîtres" britanniques, il fait un rêve comme celui qui lui a révélé la date de sa mort et qu'au réveil il expulse Denis Hills et tous les Britanniques sous prétexte de ne pas gaspiller les cartouches de ses soldats...

Partenaires involontaires

Mais d'ici que Amine fasse son rêve, la situation est dramatique. Elle l'est pour la Grande-Bretagne, sommée de se mettre publiquement à genoux ou à abandonner un ou plusieurs ressortissants au peloton d'exécution, sans même l'assurance qu'en franchissant à genoux le seuil de la case d'Idi Amine James Callaghan réussira à obtenir la grâce de ses concitoyens...

Elle l'est forcément pour les otages de la communauté britannique en Ouganda et pour peu que demain Amine veuille des munitions à ses équipements soviétiques, elle le sera aussi pour ces fournisseurs-là.

Elle l'est aussi pour le peuple ougandais, condamné à béer d'admiration devant les trouvailles géniales de son tyranneau, alors que se joue pour l'ensemble du continent africain une phase cruciale de sa lutte pour le développement.

Elle l'est, par le fait même, pour l'ensemble de la communauté africaine, et plus particulièrement au niveau de ce fragile équilibre interne de l'OUA que le prochain coup de tête de l'homme appelé à la présider peut faire éclater. A ce chapitre, la question se pose de savoir si, sous un prétexte technique, il ne serait pas plus utile de reporter la date du sommet...

Enfin, la situation est proche du défi pour nous autres, partenaires d'Idi Amine au Commonwealth et aussi, par le biais de l'aide au développement que nous lui fournissons, un peu complices, impuissants certes, mais complices quand même. Couper l'aide à l'Ouganda, comme l'a fait Washington à la suite d'une lettre d'insulte d'Amine à Nixon, c'est évidemment pénaliser non pas Idi Amine mais son peuple innocent des excès d'un tyranneau qui n'a sans doute pas mérité.

Mais a-t-on le choix des moyens quand l'absurde est la règle et qu'il y va de la vie de personnes innocentes? Des pressions conjuguées tant au Commonwealth qu'à l'OUA, jusque et y compris l'intercession soviétique auraient peut-être une faible chance non pas de ramener à la raison Idi Amine, la chose est improbable, mais de lui arracher au moins ses otages. Le risque est qu'il prenne alors l'initiative de la rupture mais c'est un risque minime, le personnage ayant besoin d'un public à l'échelle du Commonwealth et de l'OUA pour se pavaner et attendre d'être applaudi ou détesté.

la parole du jour

"Un jour, un grand roi vint contre une toute petite ville et il l'assiégea, construisant contre elle de grands ouvrages. Il trouva devant lui un homme sage, quoique pauvre. Cet homme sauva la ville, mais on n'a pas gardé souvenir de ce pauvre." — Qohélet 9,14-15 (troisième siècle avant JC).

"Ne vous réjouissez pas de mon malheur... Si je suis tombé, je me relèverai et, au milieu de mes ténèbres, le Seigneur est ma lumière." — Michée 7.8 (huitième siècle avant JC).

"J'ai constaté que, sous le soleil, la course ne revient pas aux plus rapides; ni la victoire aux héros; ni même le pain aux sages; ni la richesse aux intelligents; ni la faveur aux savants..." — Qohélet 9,11 (troisième siècle avant JC).

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $45 par année, six mois $25. A l'étranger: $50 par année, six mois $28, trois mois $16. Editions du samedi: $15 par année. Edition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 lignes groupées.

des idées des événements des hommes

LA COMMISSION DE POLICE ET L'AFFAIRE ANDRÉ GUAY

Coupable au Hilton d'une erreur de jugement peu importante, Guay doit être blâmé, mais non destitué ou congédié

par le juge JACQUES BOUSQUET

Chargés par le ministre de la Justice d'examiner les deux affaires — celle de la réunion tenue à l'hôtel Hilton et celle d'une conversation enregistrée à l'insu du directeur René Daigneault — qui valurent au directeur-adjoint André Guay, de la Police de la CUM, d'être destitué de son poste et congédié sur recommandation de son supérieur immédiat, M. Daigneault, les juges Jacques Bousquet, André Forget et J. Alfred Crowe, ont soumis hier leur rapport. A deux voix contre une — le juge Crowe étant dissident — ils ont rejeté la demande de destitution du directeur-adjoint Guay. Ils ont du même coup ordonné à la CUM de verser à M. Guay la totalité du traitement qu'il n'a pas reçu pendant sa suspension et de lui restituer, pendant la même période, tous les autres avantages et bénéfices auxquels il avait droit.

Tandis que les juges Bousquet et Forget rendaient chacun un jugement très élaboré à l'appui du rejet de la demande de destitution, le juge Crowe, pour sa part, expliquait longuement les raisons qui justifient à ses yeux le maintien de la sanction prononcée contre M. Guay.

On trouvera dans cette page la première partie du jugement rendu par le juge Jacques Bousquet. Il nous est malheureusement impossible, faute d'espace et en raison de l'heure tardive à laquelle le rapport nous est parvenu, de publier aussi des extraits des textes des juges Forget et Crowe.

Les 7 et 8 février 1975, le Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal votait une résolution ainsi rédigée:

"CONSIDERANT que le Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal a été saisi d'un rapport du directeur du Service de Police de la C.U.M. recommandant la destitution de monsieur André Guay, directeur-adjoint du Service de Police de la C.U.M., secteur Montréal.

CONSIDÉRANT que les faits reprochés dans ce rapport et qui font l'objet de la recommandation du directeur René Daigneault concernant monsieur André Guay sont:

1. D'avoir, à Montréal, le 23 juillet 1973, enfreint les dispositions de l'article 6.04 (2) du Code de Discipline — "Remplit ses fonctions avec négligence";

a) **en autorisant** des policiers à procéder à l'enregistrement au moyen d'équipement électronique d'une réunion à l'Hôtel Hilton de Dorval, entre les présidents de La Fraternité des Policiers de la Communauté urbaine de Montréal Inc., et l'Association des Policiers Provinciaux du Québec Inc., et les représentants de l'Unité Spéciale d'Enquête sur le Crime Organisé, **sans avoir des motifs raisonnables pour ce faire** et, occasionnant par cette décision l'utilisation, sans raison, du personnel et de l'équipement du Service, de même que des dépenses injustifiées;

b) en omettant d'informer le directeur René Daigneault de cette initiative, compte tenu des circonstances.

2. D'avoir, à Montréal, au cours des mois de juin ou de juillet 1973, enfreint les dispositions de l'article 6.04 (1) du Code de Discipline — "Commet tout acte, négligence ou se conduit d'une manière préjudiciable au bon ordre et à la discipline" en faisant preuve d'un manque de loyauté envers le Directeur René Daigneault; **utilisant à son insu** de l'équipement électronique pour enregistrer une conversation **entre M. Daigneault et et lui-même, monsieur André Guay;**

CONSIDERANT que l'intérêt de Service exige qu'une enquête publique soit tenue dans les meilleurs délais sur les faits reprochés à monsieur André Guay, directeur-adjoint du Service de Police de la C.U.M., secteur Montréal;

CONSIDERANT que la Commission de Police du Québec est l'organisme investi par la loi des pouvoirs nécessaires pour effectuer une telle enquête et destituer un membre du Service de Police de la Communauté urbaine de Montréal qui n'est pas un salarié au sens du Code du Travail;

CONSIDERANT que l'article 241a, alinéa 10, du Chapitre 84 des lois du Québec de 1969 tel qu'amendé par le Chapitre 93 des lois du Québec de 1971 autorise le Conseil de sécurité à demander à la Commission de Police du Québec d'enquêter sur la conduite des policiers du Service de Police de la C.U.M. qui ne sont pas des salariés au sens du Code du travail;

IL EST

à l'unanimité, de demander à la Commission de Police du Québec d'exercer les pouvoirs que lui confère l'article 241a, alinéa 10, du Chapitre 84 des lois du Québec de 1969 tel qu'amendé par le Chapitre 93 des lois du Québec de 1971, suite au rapport de monsieur René Daigneault, directeur du Service de Police de la Communauté urbaine de Montréal recommandant la destitution de monsieur André Guay, directeur-adjoint du Service de Police de la C.U.M., secteur Montréal. (certifié)

D'ARCY ST-PIERRE
D'Arcy St-Pierre, ing., secrétaire."

A la lecture de ce document, on constate que:

1. — Le directeur de la police Daigneault de la C.U.M. a recommandé la destitution de l'assistant-directeur A. Guay;

2. — Les griefs reprochés à M. A. Guay, pour justifier cette destitution sont:

I. — Une négligence; au sujet de l'incident Hilton;

II. — Une déloyauté; au sujet de l'enregistrement d'une conversation entre l'assistant-directeur Guay et le directeur Daigneault.

3. — Le Conseil de sécurité demande à la Commission de Police du Québec, seule habilitée à ce faire, d'exercer les pouvoirs que la loi lui confère (art. 241a, par 10, Chap. 84 Statuts du Québec 1969) telle qu'amendée par le Chap. 93 des Statuts du Québec 1971, suite au rapport du directeur Daigneault recommandant la destitution de l'assistant-directeur Guay.

4. — L'assistant-directeur Guay n'est pas un salarié au sens du Code du travail.

L'article 241a, par. 10 du Chap. 84 S.Q. 1969 (tel qu'amendé par le Chap. 93 S.Q. 1971) se lit comme suit:

"10. Les policiers du service de police QUI NE SONT PAS DES SALARIES AU SENS DU CODE DU TRAVAIL sont nommés sur la recommandation du directeur et ILS RESTENT EN FONCTION DURANT BONNE CONDUITE et jusqu'à l'âge de la retraite que détermine le Conseil de sécurité après consultation avec l'association accréditée pour représenter les policiers et l'association représentant les membres de l'état major.

ILS NE PEUVENT ETRE DESTITUES QUE PAR LA COMMISSION DE POLICE DU QUEBEC APRES ENQUETE FAITE PAR ELLE A LA DEMANDE DU CONSEIL DE SECURITE OU DU DIRECTEUR' La décision de la Commission est sans appel.

Les articles 93, 94 et 95 ne s'appliquent pas aux policiers mentionnés au présent article."

Ce paragraphe 10 de l'article 241 a de la loi de la Communauté urbaine de Montréal a été voté dans le but évident de protéger les policiers, qui ne sont pas des salariés au sens du Code du travail et qui ne sont pas sous la protection de quelque convention collective que ce soit, de façon à ce qu'on ne puisse pas les destituer durant bonne conduite et de les soustraire ainsi à des susceptibilités exagérées des autorités ou à des pressions ou influences politiques ou autres absolument indues.

Le mandat qui nous a été confié est donc bien clair puisqu'il nous impose la tâche de:

1. — Enquêter pour découvrir si effectivement l'assistant-directeur Guay s'est rendu coupable des deux reproches qui lui sont faits par le directeur Daigneault, savoir une négligence dans l'affaire Hilton et une déloyauté dans l'enregistrement d'une conversation entre le directeur Daigneault et ledit Guay;

I — L'affaire du Hilton

Le premier grief que le directeur Daigneault fait à l'assistant-directeur Guay est un reproche de négligence qu'il exprime ainsi:

"1. — D'avoir, à Montréal, le 23 juillet 1973, enfreint les dispositions de l'article 6.04 (2) du Code en Discipline — "Rempli ses fonctions avec négligence";

a) en autorisant des policiers à procéder à l'enregistrement au moyen d'équipement électronique d'une réunion à l'Hôtel Hilton de Dorval, entre les présidents de la Fraternité des Policiers de la Communauté urbaine de Montréal Inc., et l'Association des Policiers Provinciaux de Montréal Inc., et les représentants de l'Unité Spéciale d'Enquête sur le Crime Organisé, sans avoir des motifs raisonnables pour ce faire et, occasionnant par cette décision l'utilisation, sans raison, du personnel et de l'équipement du Service, de même que des dépenses injustifiées;

b) en omettant d'informer le directeur René Daigneault de cette initiative, compte tenu des circonstances."

Les références 6.04 (2) dans le sous-paragraphe (a) ci-dessus s'appliquent à un article de l'ancien code d'éthique de la Police de la Ville de Montréal, code tombé en désuétude depuis la formation du corps de police de la Communauté urbaine de Montréal, vu que ce code n'a jamais été voté par le Conseil de Sécurité de cette Communauté depuis sa fondation; ce qui fait que, très surprenant, la Police de la Communauté urbaine de Montréal, depuis la fusion, n'est régie par aucun code d'éthique.

Dans ce premier grief, il n'est aucunement question de loyauté ou de tout autre acte répréhensible, à part une négligence; je crois que cette précision s'impose afin d'éviter de soulever l'argument de déloyauté au sujet de cet incident Hilton, vu que le reproche fait à André Guay sous ce chef ne parle pas de manque de loyauté, mais uniquement de négligence!

Le directeur Daigneault, après enquête, en est venu à la conclusion qu'André Guay a "rempli ses fonctions avec négligence" en autorisant un enregistrement à l'Hôtel Hilton d'une conversation entre 4 personnes désignées dans le grief, sans avoir des motifs raisonnables pour ce faire occasionnant par cette décision une utilisation sans raison de personnel et d'équipement et des dépenses injustifiées.

En somme, on reproche à André Guay d'avoir été négligent en autorisant cet enregistrement alors qu'il n'avait aucun motif raisonnable pour accorder cette autorisation et justifier les dépenses encourues en ce faisant.

L'accusation de négligence

Dans un deuxième temps, on lui reproche d'avoir omis d'informer son directeur de cette initiative.

La négligence, selon le Larousse du XXième siècle se définit comme suit:

1- Défaut de soins, d'application.

2- Faute résultant d'un défaut de soin.

Savatier dans son traité de la responsabilité en droit français (2ième édition en 2 volumes, Paris 1951) premier, page 216 (No. 173) donne de la négligence la définition suivante:

"Elle est l'omission des précautions requises par la sauvegarde du devoir incombant à l'agent."

Ainsi en donnant au mot négligence son seul et véritable sens, on doit conclure que le directeur Daigneault reproche à André Guay, non pas d'avoir autorisé l'enregistrement de ces conversations entre 4 personnes à l'Hôtel Hilton, mais le fait de l'avoir autorisé sans avoir des motifs raisonnables de le faire. Ce n'est pas une négligence d'autoriser quelque chose puisqu'il s'agit là d'un acte positif; mais ça peut logiquement être une négligence d'autoriser quelque chose sans avoir des motifs raisonnables de le faire, parce qu'on a manqué de soin ou d'application avant de prendre cette décision d'autoriser cette chose. En d'autres termes, le fait d'autoriser une action quelconque ne peut pas constituer une négligence puisqu'il s'agit d'un acte positif; mais autoriser cette action sans raison valable peut constituer une négligence, si on n'a pas apporté à cette décision toute l'application et le soin requis pour y trouver des motifs raisonnables. Si j'autorise quelque chose que je ne dois pas autoriser, je commets un acte répréhensible qu'on peut me reprocher comme un acte répréhensible, en me disant: "Vous avez autorisé quelque chose que vous n'aviez pas le droit d'autoriser; en donnant cette autorisation, vous avez commis un acte répréhensible, préjudiciable au bon ordre et à la discipline." Mais si j'autorise quelque chose et qu'on me dise: "Vous n'aviez aucune raison raisonnable d'autoriser cette chose; vous avez donc été négligent en l'autorisant à la légère sans rechercher s'il y avait motif raisonnable de l'autoriser."

Je crois qu'il y a lieu d'insister sur la nature même de ce reproche, surtout parce que, au cours de l'argumentation, on a semblé confondre ce reproche de négligence avec un reproche de manque de loyauté, lorsqu'on a plaidé par exemple que M. Guay se serait rendu coupable de "deux cas de déloyauté envers M. Daigneault" (Voir page 3 des notes de Me Clément, avocat du directeur Daigneault, dans sa lettre du 10 juin 1975).

Cette confusion entraînerait la Commission à méconnaître la décision de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire Saulnier, où ce tribunal a rappelé à la Commission de Police qu'elle doit respecter intégralement le principe: "Audi alteram partem", ce que nous désirons absolument éviter dans la présente cause! La Commission n'a sûrement pas le droit de le blâmer pour une offense dont il n'est pas accusé et pour laquelle il n'a pas eu l'opportunité de se défendre.

Les motifs de Guay

La preuve sur ce premier chef est très claire.

M. André Guay a admis avoir donné à ses subalternes l'autorisation de procéder à l'enregistrement des conversations échangées le 23 juillet 1973, dans une chambre de l'Hôtel Hilton à Dorval, entre le Président de la Fraternité des Policiers de la C.U.M., (Marcil), le Président de l'Association des Policiers Provinciaux (Magnan), les représentants de l'Unité Spéciale d'Enquête sur le Crime Organisé (Lecuyer et DeLuca), en utilisant un appareil électronique (body mike) fixé à la ceinture de Monsieur Magnan qui s'était porté volontaire pour permettre cet enregistrement. A noter que ces personnes ne sont pas des supérieurs hiérarchiques d'André Guay.

Pour quel motif, André Guay a-t-il donné cette autorisation au sergent Gélineau et à son équipe?

C'est lui qui nous le dit au cours de son témoignage. Depuis de nombreuses années il a participé au Projet "B" qui lui tient particulièrement à coeur. Il y a consacré beaucoup de temps et beaucoup de soins, convaincu qu'il est que ce projet est de nature à enrayer les méfaits de certaines personnalités du monde interlope. Après quelques mois en charge de ce projet, il a été promu à un emploi supérieur et ce projet a été confié, sur sa recommandation, à l'inspecteur DeLuca. Cependant, il a toujours continué à s'intéresser à ce projet et à y consacrer une attention toute particulière. Les hommes qui ont travaillé sous ses ordres à ce projet, il a toujours continué à les suivre et à recevoir leurs rapports verbaux sur la marche de ce projet, même après que l'inspecteur DeLuca en eut pris charge.

Le chef René Daigneault et le directeur adjoint André Guay.

Or, ces hommes, plus particulièrement le sergent Gélineau, lui apprennent depuis quelque temps que le Projet "B" serait mis en danger et que l'équipe constituée pour s'en occuper serait dissoute. André Guay s'est alarmé au su de cette nouvelle. Dans cette atmosphère d'inquiétude au sujet de la survie du Projet "B", il apprend, toujours par le sergent Gélineau et ses compagnons, qu'une réunion serait tenue le 23 juillet 1973 à l'Hôtel Hilton, entre les quatre personnes mentionnées dans les détails de la plainte et qu'à cette réunion-là, il serait question de dissoudre l'équipe du Projet "B". Il apprend au même moment que le président Magnan, invité à cette réunion, s'offre pour porter un appareil électronique qui permettrait d'enregistrer les conversations tenues lors de cette réunion. C'est dans de telles circonstances et sous de telles impressions que le sergent Gélineau demande à André Guay l'autorisation de faire enregistrer les conversations tenues à l'Hôtel Hilton le 23 juillet 1973 entre les quatre personnes susmentionnées, savoir Magnan lui-même, Marcil, Lecuyer et DeLuca. André Guay a accordé cette autorisation. Par la suite, on s'est rendu compte qu'au cours de cette réunion, il n'a pas été du tout question de dissoudre l'équipe du Projet "B", mais uniquement de l'opportunité d'offrir aux membres de cette équipe des contrats individuels de travail qui les soustrairaient partiellement à certaines dispositions des conventions collectives de travail. Il s'est donc avéré évident que cet enregistrement autorisé par M. André Guay était parfaitement inutile, qu'il a occasionné des dépenses et du travail injustifiés par le résultat obtenu.

Il ne fait en effet aucun doute que M. André Guay a réellement porté foi aux rapports du sergent Gélineau et de ses compagnons du Projet "B", à l'effet que tout ce projet était menacé de dissolution. Ces sous-ordres n'ont pas manqué une occasion de l'alarmer au sujet de la survie de ce Projet "B", à un point tel qu'il a même tenté de le faire agréer par le directeur de l'USECO, lors d'une rencontre à Châteauguay le 3 juillet 1973. Il est donc évident que M. André Guay, sur la foi des rapports de Gélineau et autres, croyait que le Projet "B" était menacé de disparition; et c'est sous l'influence de cette croyance qu'il a autorisé l'enregistrement qu'on lui reproche.

Guay aurait dû vérifier

M. André Guay était-il justifié de croire les rapports de Gélineau et de ses compagnons ou bien a-t-il fait preuve de négligence en y croyant aussi fermement sans effectuer certaines vérifications qu'il aurait pu faire auprès des personnes qui convoquaient cette réunion du 23 juillet 1973, plus précisément auprès de Lecuyer et de DeLuca? S'il est vrai qu'il avait toutes les raisons de porter foi aux rapports de Gélineau et de ses compagnons, il aurait sûrement pu également vérifier leurs hypothèses auprès des personnes autorisées comme Lecuyer et DeLuca avant de donner une autorisation d'enregistrement sur la seule foi des rapports de Gélineau et des autres membres de l'équipe du Projet "B". Il n'a vu que le danger qu'on lui a représenté et, sans en vérifier l'existence ou la gravité, il a pris une décision qui, après exécution, apparait comme injustifiée dans les circonstances.

Il ne fait donc pas de doute que M. André Guay a commis là de bonne foi une erreur de jugement en accordant cette autorisation d'enregistrement à Gélineau et ses compagnons, erreur qu'il aurait évitée s'il s'était donné la peine de vérifier certains faits auprès de Lecuyer et DeLuca. Ces vérifications, il a négligé de les faire et ceci constitue de sa part une négligence parce que, s'il avait fait ces vérifications, il est probable qu'il aurait conclu qu'il n'avait pas de motifs raisonnables d'autoriser l'enregistrement de la réunion à l'Hôtel Hilton et il est aussi probable qu'il ne l'aurait pas autorisée.

Il nous faut donc conclure que M. André Guay a rempli ses fonctions avec négligence dans cette circonstance, qu'il a commis une erreur de jugement en autorisant cet enregistrement à l'Hôtel Hilton sans motifs raisonnables de le faire, alors qu'il lui aurait été facile d'éviter cette erreur de jugement en prenant certaines précautions, notamment en prenant soin de s'informer à qui de droit avant d'accorder cette autorisation d'un enregistrement inutile. Il y a donc lieu de le blâmer, non pas d'avoir pris au sérieux les avertissements de ses subalternes, non pas d'avoir autorisé cet enregistrement, mais de l'avoir autorisé sans motif raisonnable, alors qu'il lui aurait été facile de vérifier l'exactitude de certaines représentations qu'on lui avait faites, avant d'accorder cette autorisation. C'est donc en ceci et seulement en ceci qu'il a été négligent.

Quant au fait d'avoir omis d'en informer son directeur, je n'y décèle aucune négligence. Sans vouloir élaborer longuement là-dessus, il m'apparaît qu'un assistant-directeur de la C.U.M. qui autorise une action qui s'est révélée sans effet ne doit pas être obligé d'en faire rapport au directeur de la C.U.M. qui a sûrement autre chose à faire que d'enregistrer les échecs dans les recherches effectuées dans son service. Cette deuxième partie du reproche fait à M. André Guay au sujet de l'affaire Hilton ne me semble pas fondée et partant ne saurait être retenue comme une négligence de sa part. "De minimis non curat pretor".

La conversation enregistrée avec le directeur Daigneault

Le second grief que le directeur Daigneault fait à son assistant-directeur est un reproche de déloyauté, qu'il exprime ainsi:

"2. — D'avoir, à Montréal, au cours des mois de juin ou de juillet 1973, enfreint les dispositions de l'article 6.04 (1) du Code de Discipline — "Commet tout acte, négligence ou se conduit d'une manière préjudiciable au bon ordre et à la discipline"

En faisant preuve d'un manque de loyauté envers le Directeur René Daigneault; utilisant à son insu de l'équipement électronique pour enregistrer une conversation entre M. Daigneault et lui-même, monsieur André Guay;"

Le directeur Daigneault en est venu à la conclusion qu'André Guay a commis "un acte, négligence, ou se conduit d'une manière préjudiciable au bon ordre et à la discipline en faisant preuve d'un manque de loyauté envers le directeur René Daigneault", en utilisant à son insu de l'équipement électronique pour enregistrer une conversation entre lui André Guay et Daigneault le plaignant.

Afin de donner à l'expression: "manque de loyauté", expression employée dans la rédaction même de la plainte et comme énoncé de l'offense, il convient de citer ici certaines définitions dans les dictionnaires suivants:

Dans Larousse (LAROUSSE DU XXième SIECLE):
LOYAUTE: caractère de ce qui est loyal.
DÉLOYAUTE: manque de loyauté.
DELOYAL: exprime un manque de bonne foi, de probité, une infidélité qui a quelque chose de lâche.
Dans le Dictionnaire de l'Academie Française (1935):
LOYAUTE: fidélité à tenir sa parole, à faire honneur à ses engagements.
DELOYAUTE: Manque de loyauté dans le caractère, acte déloyal.
Dans le NOUVEAU DICTIONNAIRE NATIONAL DE BESCHERELLE:
LOYAUTE: fidélité, probité.
DÉLOYAUTÉ: manque de loyauté, infidélité, perfidie, mensonge mis en action dans ce qu'il a de plus vil et de plus bas.

Il convient de garder en mémoire ces définitions afin de donner à cette expression manque de loyauté le sens exact et précis qu'elle doit avoir lorsqu'on qualifie ainsi la conduite de l'assistant-directeur André Guay.

Sur ce deuxième grief, la preuve est aussi claire que sur le premier, André Guay a admis tous les faits matériels de l'acte qu'on lui reproche à l'exception de la date et, à l'exception, bien entendu, du caractère de déloyauté qu'on lui donne dans la rédaction de ce reproche.

A une date qu'il situe au 4 juin 1973, il admet qu'il a eu une conversation avec le directeur Daigneault dans le bureau de ce dernier et qu'en cette circonstance il portait sur lui un appareil électronique (body mike) permettant l'enregistrement de cette conversation entre lui et Daigneault. Pour sa part, la poursuite (si l'on peut s'exprimer ainsi) soutient que ces événements se seraient produits le 12 juin 1973 au lieu du 4 juin 1973. A part cette divergence, il y a accord sur tous les autres éléments de cet enregistrement.

Il n'y a pas le manque de loyauté

Avant d'aller plus loin, il convient de se demander si les circonstances de cet incident présentent bien les caractères d'un manque de loyauté (ou de déloyauté) qu'on lui attribue dans l'énoncé du grief.

La preuve a établi que René Daigneault est le supérieur immédiat d'André Guay; que le 4 ou le 12 juin 1973, André Guay, après s'être muni d'un appareil "body mike" afin d'enregistrer intégralement la conversation qu'il va tenir avec René Daigneault, s'est rendu au bureau de ce dernier et l'a entretenu de différents sujets, tous d'une nature particulièrement confidentielle, mais tous relatifs au service de la police. Cette conversation a eu lieu et elle a été enregistrée sur une bobine qu'André Guay a conservée sans cependant la faire entendre à qui que ce soit. André Guay n'a pas informé René Daigneault du fait qu'il enregistrait cette conversation.

Au cours de cette conversation-là, les propos de René Daigneault sont destinés à André Guay et les propos d'André Guay sont destinés à René Daigneault; il ne s'agit pas de l'écoute d'une conversation par une ou plusieurs personnes, par un tiers, étranger à la conversation; il s'agit bel et bien d'une conversation où les informations données sont destinées aux seuls interlocuteurs en présence, le directeur Daigneault et l'assistant-directeur Guay.

Il ne saurait être ici question d'espionnage de conversations par une personne qui est étrangère à la conversation elle-même puisque cette conversation destinée à André Guay est entendue par lui et en même temps enregistrée par lui. Il n'est pas question non plus d'interception d'une conversation entre deux personnes qui causent et qui ignorent qu'un tiers les écoute au moyen d'un dispositif électronique, puisque celui qui enregistre la conversation est en même temps celui qui écoute son interlocuteur.

Si un tiers eût été là...

Pour illustrer ma pensée, il convient peut-être de donner des exemples concrets:

Si le directeur René Daigneault tient une conversation confidentielle dans son bureau avec un membre quelconque de son personnel et qu'André Guay s'organise pour intercepter cette conversation entre M. Daigneault et un tiers, hors de la connaissance de René Daigneault, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un acte déloyal puisqu'André Guay intercepte une conversation qui ne lui est pas destinée à lui. Dans une telle situation, on doit qualifier une telle écoute d'acte déloyal d'André Guay à l'endroit du directeur Daigneault, puisque de toute évidence, il écoute une conversation qui ne le concerne pas, qui ne lui est pas destinée et qu'il pratique ce qu'on pourrait appeler un vulgaire et vil espionnage.

Cependant, la situation est bien différente si, au lieu d'être étranger à la conversation, André Guay tient une conversation avec René Daigneault et ce tiers. Si André Guay est un des trois interlocuteurs dans cette conversation, on peut alors dire que la conversation est autant destinée à André Guay qu'aux deux autres interlocuteurs, savoir René Daigneault et le tiers. Dans une telle éventualité, le fait d'enregistrer cette conversation avec René Daigneault et le tiers n'a rien d'un vulgaire ou vil espionnage puisque cette conversation lui est destinee tout autant à lui qu'à René Daigneault et au tiers, que cette conversation le concerne puisqu'elle s'adresse à lui et que le fait de l'enregistrer dans sa mémoire, dans un cahier de notes ou sur une bobine n'a absolument rien de déloyal puisqu'au cours de cette conversation, René Daigneault et le tiers, lui disent des choses qu'il doit entendre. Il n'y a là, rien de déloyal, aucun espionnage et il devient absolument indifférent que cette conversation soit seulement entendue par André Guay ou qu'elle soit enregistrée pour son seul usage personnel.

Dans le cas qui nous occupe, c'est exactement ce qui se produit. André Guay rencontre le directeur Daigneault; seul à seul, ils ont une conversation d'une nature confidentielle, bien que le mot "confidentiel" ne soit pas prononcé. André Guay écoute ce que son directeur lui dit. Au lieu de se fier à sa mémoire ou de noter ce que René Daigneault lui dit, il l'enregistre sur une bobine qu'il conserve et qu'il ne fait entendre à personne d'autre. De toute évidence, la conversation qu'il écoute et enregistre lui est destinée à lui et à lui seul. Mais alors quel mal y a-t-il pour lui d'en garder mémoire sur une bobine, au lieu d'en garder mémoire sur une feuille de papier ou d'en garder simplement un souvenir fidèle? La seule différence réside dans le fait que l'enregistrement comporte une image plus exacte, plus fidèle et plus complète de tout ce qui s'est dit au cours de cette conversation. Il ne saurait être question d'espionnage dans une telle éventualité. Il n'y a rien de déloyal dans une telle attitude si André Guay ne fait aucun usage répréhensible de cet enregistrement.

à suivre

la parole du jour

"Sans leadership un peuple déchoit" — Proverbes 11,14a.

"Le succès vient du grand nombre des conseillers" — Proverbes 11,14b.

"Tous les fleuves marchent vers la mer, et la mer ne se remplit pas; et pourtant les fleuves continuent à marcher vers leur terme" — Qohélet 1,7.

COURS D'ÉTÉ
sessions intensives de 2 semaines dans la
POTERIE
instruction individuelle pour débutants et avancés, excellente nourriture et accommodation.
Pour dépliant, écrire
POTERIE ROZYNSKA
Way's Mills, R.R. 1
Ayer's Cliff, Québec.
(819) 838-4321

vient de paraître

La Nordicité canadienne
de
Louis-Edmond Hamelin

À l'heure de la crise des matières premières à l'heure des pipe-lines

À l'heure des grands débats sur le droit à la mer et de l'évolution constitutionnelle des territoires, paraît :

La Nordicité canadienne
de
Louis-Edmond Hamelin

Pensées, aspects géographiques et politiques, possibilités d'actions,

connaissance des Amérindiens, débat sur les « grandes affaires »,

un livre original, complet, documenté, critique et pratique, indispensable pour une meilleure connaissance

de l'un des plus grands réservoirs de ressources du monde, le Nord Canadien, le Nord Québécois, notre avenir.

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue Craig montréal

Les enquêtes auront donné le ton à la session qui prend fin

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le pool-room habituel de l'Assemblée nationale avait fait place hier à un véritable salon du XVIIe siècle, fréquenté par une foule record de députés, plus de 91 à un certain moment, remplis de belles manières, de gentillesse, de collaboration et d'une productivité remarquable.

Tout cela afin de suspendre les travaux sessionnels jusqu'à l'automne au 28 octobre en fait et profiter du climat estival après 52 jours de cette session ouverte le 18 mars 1975.

Cette première tranche de la troisième session de la trentième Législature restera dans les annales comme celle de la construction ou des remous politiques et législatifs engendrés par la commission Cliche.

Depuis le dépôt du rapport Cliche le 5 mai, l'Assemblée nationale a gravité autour des blâmes et des recommandations formulés par les trois commissaires, devenus de véritables vedettes populaires avec la complicité des moyens d'informations.

La commission Cliche avait indiqué clairement qu'elle n'entendait pas faire de recommandations sur les hommes politiques malgré les nombreux reproches dirigés contre eux tout au long du rapport. L'opposition a pris la relève et tenté, notamment à la période quotidienne de question, d'obtenir le remplacement du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, et des représailles contre certains collaborateurs du premier ministre et du ministre du Travail, notamment M. Paul Desrochers, blâmés dans le rapport Cliche.

Fort de l'appui indéfectible de son chef, M. Cournoyer entreprenait de son côté une deuxième carrière: après quatre années de ministre-pompier, il devenait pour deux mois ministre-législateur et administrateur.

Dans la foulée du rapport Cliche, M. Cournoyer a présenté et fait adopter cinq projets de loi touchant directement l'industrie de la construction, le dernier et le plus important étant adopté à la toute fin de la session, afin de mettre sur pied l'Office de la construction, à qui on remet en somme la corvée du grand ménage recommandée par le rapport Cliche.

Poussé cette fois par une grève, M. Cournoyer pilotait également une loi visant à indemniser les victimes de silicose et d'amiantose, adoptée juste avant l'ajournement et le lendemain de la marche des grévistes à l'Assemblée nationale.

Une autre commission d'enquête, celle du juge Dutil sur le crime organisé, mettait un autre ministre sur la sellette, M. Normand Toupin, blâmé par l'opposition d'avoir manqué de vigilance et de fermeté pour enrayer le commerce de la charogne. L'enquête de la CECO donnait également lieu à de nouvelles lois et à de nouveaux règlements sur l'inspection et la qualité des aliments.

Hors-d'oeuvre important de cette première tranche de session, la Charte québécoise des droits de l'homme aura elle aussi été adoptée en toute fin de session, après que son parrain, M. Jérôme Choquette, eut donné suite à plusieurs recommandations importantes soumises depuis le dépôt du projet original.

Soulignons particulièrement la reconnaissance de l'égalité des époux dans la communauté matrimoniale et la primauté de la charte sur les autres lois qu'adoptera le Québec.

Parmi les autres lois importantes adoptées depuis le 18 mars dernier, il faut mentionner la Loi sur le cinéma, attendue depuis une dizaine d'années, la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, dernier fruit de la colère verte de l'an dernier, le crédit forestier et la loi rendant obligatoire la fluoration de l'eau potable.

Avant le sprint législatif des derniers quarante jours, les parlementaires avaient procédé à la corvée annuelle de l'examen détaillée des crédits octroyés à chaque ministère. Avec un budget atteignant maintenant les $9 milliards, le travail ne manque pas pour l'opposition.

Exercise permettant de constater une fois de plus l'aspect caricatural de cette trentième Législature où les neuf députés de l'Opposition doivent se fendre en quatre pour suivre le courant tandis que les 100 libéraux se morfondent et s'ennuient sur les arrières-bancs.

De toute façon, les vacances sont arrivées et tout le monde était content hier au grand collège que demeure le Parlement de Québec.

Avant de prendre la route de la villégiature, les députés libéraux et leurs épouses étaient, hier soir, les invités de leur chef, M. Robert Bourassa, au Manoir Saint-Castin du lac Beauport.

L'hôtel du gouvernement ne sera cependant pas complètement désert durant l'été puisque d'importantes commissions parlementaires siégeront pour examiner le financement des Jeux olympiques, la marche de l'Hydro-Québec, les avant-projets de loi sur la protection de la jeunesse et la modification de la loi des transports.

De son côté, M. Bourassa, pour qui la politique demeure l'unique passe-temps, aura le temps de mettre les dernières retouches à son mini ou maxi-remaniement ministériel.

Dans l'éventualité d'un véritable remaniement ministériel, M. Bourassa pourra profiter de la vingtaine de cases que vient de lui fournir son ministre de la Justice M. Jérôme Choquette, en augmentant le nombre de juges au Québec.

suites de la première page

ANDRÉ GUAY

D'autre part, le juge Bousquet souligne que cette négligence n'a rien d'assimilable, de près ou de loin, à un acte de corruption ou de malhonnêteté qu'on devrait considérer comme une mauvaise conduite, susceptible de permettre de prononcer une destitution.

De son côté, le juge André Forget diffère d'opinion quant à l'absence de motif raisonnable pour l'autorisation de l'enregistrement de la réunion du Hilton. Il lui semble qu'il faut assimiler l'absence de motif raisonnable à l'absence de cause raisonnable et probable. Citant un traité de droit, le juge souligne que cette absence se ramène en somme à "la témérité et à la légèreté répréhensible" et que la cause raisonnable et probable "dépend moins des faits de la cause que de la croyance honnête et raisonnable, fondée sur des motifs plausibles".

Or, le juge Forget a longuement analysé le contexte historique qui a amené le directeur adjoint Guay à croire que la réunion du Hilton était une manoeuvre de plus pour limoger certains policiers et faire échec à une vaste enquête bancaire sur les transferts de fonds entre personnages de la pègre. Le magistrat fait ressortir comme certains évènements ont amené des policiers qui se sont donnés corps et âme à leur travail, à devenir méfiants et à être convaincus que certains personnages du crime organisé avaient enfin réussi à avoir leurs têtes.

Cette analyse des faits et de l'atmosphère dans lesquels ils se sont déroulés amène le juge Forget à affirmer qu'il ne peut se convaincre que M. Guay n'avait pas des motifs raisonnables d'autoriser l'enregistrement de la réunion du Hilton, et encore moins qu'il s'est rendu coupable d'un manquement à la bonne conduite.

A cela, le juge Forget ajoute:

"La conclusion à laquelle j'en arrive n'implique pas nécessairement que j'approuve sur tous rapports les gestes posés par M. Guay. Une attitude, une action, un geste peut très bien être reprochable sans que, d'autre part, il puisse être dit qu'il constitue un manquement à la bonne conduite".

En ce qui concerne le reproche d'avoir omis d'informer le directeur de l'opération Hilton, les juges Bousquet et Forget n'y décèlent aucune négligence. Il apparaît même pour le juge Bousquet qu'un directeur adjoint de la police de la CUM qui autorise une action qui s'est révélée sans effet, ne doit pas être obligé d'en faire rapport au directeur qui a sûrement autre chose à faire que d'enregistrer les échecs dans les recherches effectuées dans son service.

Au sujet de cette première accusation, le juge J. -Alfred Crowe a enregistré sa dissidence en rejetant comme non fondé et surtout non concluant à l'avantage de M. Guay, le contexte des conflits auxquels ont été mêlés les détectives patronnés par le directeur adjoint de la police de la CUM. Le juge Crowe estime que M. Guay s'est rendu coupable non pas d'une simple erreur de jugement mais d'une négligence grave vu l'importance de son poste.

Il base son raisonnement en indiquant que M. Guay a omis de vérifier le bien-fondé des prétentions des policiers mécontents qui sont allés le voir; a négligé de conseiller à ces policiers de soumettre leurs représentations à leur supérieur immédiat; a pris le fait et cause des policiers en question dans de telles circonstances; a pris la décision d'autoriser l'écoute électronique d'une réunion de collègues sans obtenir l'approbation préalable de son directeur ou de l'autorité supérieure à ce dernier s'il ne pouvait plus faire confiance à son directeur; et n'a pas tenu compte du mauvais exemple qu'il donnait à ses subalternes en autorisant l'écoute de cette réunion qu'il importe de différencier d'une réunion entre gens de la pègre.

Concernant le second reproche, celui d'avoir manqué de loyauté envers M. Daigneault, en enregistrant à son insu une conversation avec lui, les juges Forget et Bousquet statuent que M. Guay n'a pas agi de façon déloyale puisqu'il n'a pas fait un usage répréhensible de cet enregistrement. Au lieu de se fier à sa mémoire ou de noter ce que M. Daigneault lui disait, il l'a enregistré sur une bobine qu'il a conservée et qu'il n'a pas fait entendre à personne d'autre.

Dans de telles circonstances, et comme il n'y avait rien d'illégal puisqu'il s'agissait de la propre conversation de M. Guay, le juge Bousquet n'hésite pas à conclure qu'il n'y a rien de déloyal dans cette initiative, rien de contraire à la bonne foi, à la probité, à la fidélité. Il n'y a rien de perfide, d'infidèle ou de mensonger dans cette conduite. M. Guay n'a pas trahi la confiance de son directeur, et il n'a pas manqué ni à sa parole ni à ses engagements.

À cela, le juge Forget tient encore une fois compte du contexte. Il rappelle que la conversation a porté sur l'affaire Saulnier et que M. Guay n'a fait que son devoir en s'enquérant de la situation, en exerçant des pressions pour que cette affaire soit vidée complètement, en faisant en sorte que l'affaire débouche, qu'il se fasse quelque chose de concret.

Pour sa part, le juge Crowe reprend à son compte les critiques souvent formulées à l'endroit de M. Guay et ses "hommes", et se demande s'il est possible que M. Guay ait l'exclusivité d'un sain raisonnement et que tous les autres dirigeants aient tort. Après avoir critiqué une décision du Conseil de sécurité comme si lui seul pouvait avoir un sain raisonnement, dit le juge, le directeur adjoint Guay va plus loin envers son directeur et enregistre clandestinement ce qui se dit au cours d'une entrevue qu'il a sollicitée. Pour le juge dissident, il s'agit là non seulement d'un manque de loyauté mais aussi d'un manquement à la bonne conduite.

28 juin

par la Presse Canadienne

Il y a 56 ans aujourd'hui, en 1919, était signé le Traité de Versailles qui mettait fin à la 1ère Guerre mondiale et constituait le fondement de la Ligue des Nations dont l'intention était de conserver la paix. Les exigences faites aux Allemands par ce traité ont cependant été un des facteurs qui ont porté Hitler au pouvoir 14 ans plus tard.

1609 — Champlain quitte Québec pour un voyage au cours duquel il découvre le lac qui porte aujourd'hui son nom.

1894 — Conférence inter-coloniale de l'Angleterre, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada, à Ottawa.

1926 — Le gouvernement libéral doit démissionner à cause du scandale des douanes.

1950 — Les Nord-Coréens prennent Séoul, tandis que les Sud-Coréens battent en retraite au sud du fleuve Han.

1963 — La visite à Berlin-est de Nikita Khrouchtchev, deux jours après le passage à Berlin-ouest du président Kennedy.

la météo

Tout le sud de la province jouira d'une belle fin de semaine.

•

Régions de Chibougamau de l'Abitibi: généralement ensoleillé; Maximum: 28 à 30. Aperçu pour demain: ensoleillé.

•

Régions de Pontiac-Témiscamingue, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Québec, Trois-Rivières, de la Haute-Mauricie, de l'Outaouais, de Montréal: ensoleillé: maximum 28 à 30. Aperçu pour demain: ensoleillé.

•

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles: ensoleillé avec quelques passages nuageux et possibilité d'une averse en fin de journée; Maximum: près de 25. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

•

Région du Lac St-Jean: ensoleillé avec des passages nuageux et possibilité d'une averse ou d'un orage; maximum: près de 27. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

•

Régions de Rimouski, de la Gaspésie: ensoleillé avec quelques passages nuageux en fin de journée; maximum: près de 26. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

CANADIAN COPPER

nombreux, à la Direction de la protection de l'environnement, pour vérifier régulièrement, non seulement l'atmosphère de l'usine mais aussi l'étendue, le degré de substances nocives provenant de l'usine;

4) Que soit fermé en permanence le service de "purification" de la CCR, ou qu'on y fasse des adaptations éloignant tout danger aux êtres humains;

5) Que l'on informe les travailleurs des substances dangereuses existant dans leur aire de travail;

6) Que l'on acquière, et utilise, des détecteurs d'arsine (gaz plus lourd que l'air) tant et aussi longtemps que subsiste la possibilité de telles émanations;

7) Que le personnel engagé par la compagnie pour des tâches de génie soit accrédité à l'Ordre des ingénieurs de la province de Québec et soumis au comité de discipline de cette corporation (cette recommandation est conforme à celle que faisait le procureur de l'Ordre des ingénieurs pour assurer une meilleure protection du public).

Un long préambule situe le mandat du coroner et permet de faire un retour sur le Code pénal et la jurisprudence traitant de négligence criminelle. Vient ensuite le résumé des faits et la citation d'extraits de témoignages qui convergent vers le verdict que l'on sait.

La CCR existe depuis plus de 40 ans. Elle reçoit du groupe Noranda un agrégat dont elle doit extraire du cuivre, principalement. Une fois l'électrolyse réalisée — processus qui peut prendre dix jours environ — l'on prévoit une "purification" dans des cuves. C'est à cette dernière étape qu'étaient affectés Dorval et Da Costa le 3 janvier 1975.

Deux aires de purification sensiblement pareilles existaient. L'une ne faisait pas problème, en partie parce que la ventilation semble avoir été bonne. Dans la deuxième aire de purification toutefois — celle sur laquelle s'attarde Me Shadley — on en vint à dépasser le seuil tolérable (TLV) par un compromis décrit par un ex-cadre de la compagnie, M. Whitaker.

Ce que M. Whitaker qualifie de "reasonably good compromise" est flétri par le coroner qui n'entend pas que l'on joue ainsi sur les facteurs de sécurité pour perdre le moins possible de cuivre: "Ce genre de compromis est inacceptable quand il s'agit de la santé et de la sécurité des employés".

Or, la compagnie, selon Shadley, a persisté à vouloir retirer le plus grand nombre possible de grammes de cuivre d'une solution qui par ailleurs pouvait contenir une quantité inquiétante d'arsine.

Me Shadley ne comprend pas que l'on n'ait pas tenté de réviser les instructions aux "pumpmen", même après que deux travailleurs eurent été examinés le 10 mai 1974 au Royal Vic et que, pour une deuxième fois, un travailleur (Skylak), dut être hospitalisé le 16 décembre 1974 au même hôpital. La première fois, le Dr Hayward a téléphoné à la compagnie pour attirer l'attention sur les "hasards" de l'arsine — mais personne ne crut bon de prévenir le médecin de la compagnie.

Le rapport que M. Thiriar, préposé aux contrôles de l'environnement pour la CCR, adressait à Whitaker le 6 avril 1973, retient l'attention parce que l'on y parle de concentration maximum permise quant à une exposition prolongée à l'arsine. Thiriar a discuté de ce rapport avec Johnston peu après l'avoir complété et l'on ne jugea pas à ce moment qu'il y eût "danger absolument grave". En août 1973, Thiriar revient avec une recommandation d'étudier la ventilation.

En 1974, la compagnie décide de placer des hottes au-dessus de ces cuves de purification mais la question était toujours à l'étude au moment où l'équipe de sept hommes se mit à l'oeuvre, le 3 janvier 1975.

Des deux éventails — qualifiés de rudimentaires par l'Ordre des ingénieurs — l'un fut même enlevé au cours de réparations et ne fut pas remplacé, en novembre ou décembre 1974. Tous ces facteurs ainsi qu'une "situation exceptionnelle" existant ce jour-là auraient tout simplement mené à la mort de deux travailleurs.

Les pages 65 et 66 du rapport expliquent que si la compagnie avait eu une attitude plus ouverte à l'égard de ses employés quant à ce danger provenant de l'arsine — ce qui aurait mené à une enquête satisfaisante sur les incidents de mai et de décembre 1974 — "l'incident de janvier aurait probablement pu être évité." On aurait pu aussi éviter cet incident, selon Hadley: en respectant le seuil prescrit par les normes gouvernementales ou en enquêtant sur le danger de l'arsine au lieu de se fier à des publications. Si encore la compagnie avait expliqué aux préposés aux cuves que si les deux dernières "cellules" de purification ne portaient pas trace de cuivre, ils devraient vérifier les autres cellules et devant un résultat négatif, interrompre le courant. Mais il y avait à la CCR une absence totale de communication quant au danger de l'arsine; à preuve, le surveillant de l'aire de purification, M. Harper, n'a pas reçu d'explication sur les raisons de l'installation de ventilateurs.

Dans ses conclusions, Me Shadley estime que la CCR avait pris connaissance du danger de l'arsine par son vice-président Johnston, vrai dirigeant de l'entreprise (directing mind and will).

Selon Me Shadley, la compagnie, compte tenu de cette connaissance du danger existant, a manifesté une insouciance à l'endroit de la vie de ses employés, une insouciance qu'on pourrait même qualifier de déréglée ou téméraire pour la vie et la sécurité d'autrui.

"La preuve mène à la conclusion qu'un homme raisonnable aurait non seulement prévu la possibilité de mort due à l'intoxication par l'arsine mais qu'il aurait dû prévoir cette possibilité si l'on considère la connaissance et la conduite de la compagnie."

IDI AMINE

son point de vue en ce qui concerne les deux derniers faits.

Il dément que les véhicules interceptés jeudi par les autorités kenyanes sur leur territoire, transportaient des fusées soviétiques. Ce transit qui concerne des seuls véhicules militaires, précise-t-on à Kampala, avait été approuvé par écrit par le président Kenyatta, en personne et une confirmation orale de cette autorisation avait été donnée par le ministre des Affaires étrangères du Kenya.

Quant à la décision du Botswana de ne pas participer à la réunion de l'OUA à Kampala, on s'en félicite officiellement dans la capitale de l'Ouganda. "Il ne fait de doute pour personne que le Botswana s'exprime sous la pression de l'Afrique du Sud et du gouvernement britannique", a déclaré un porte-parole gouvernemental ougandais, ajoutant qu'il était en effet préférable que le Botswana s'abstienne de participer à la réunion car sa délégation pourrait divulguer à ses maîtres sud-africains et britanniques les secrets des délibérations de l'instance africaine, notamment en ce qui concerne les informations sur les mouvements de libération en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie".

A Kampala, cependant, le haut-commissaire intérimaire de Grande-Bretagne déclarait qu'il n'avait pas encore eu confirmation de ces arrestations et qu'il ignorait encore combien de sujets britanniques auraient été arrêtés. Quant à M. Callaghan, il n'entend toujours pas se rendre à Kampala, a déclaré un porte-parole du Foreign Office, précisant que le ministre des Affaires étrangères attendait toujours la réponse du général Amine au message qu'il lui avait adressé mercredi soir.

GARDE TUÉ

au bureau du médecin pour être traité et soulagé d'un ulcère qui le fait souffrir. Il est considéré comme extrêmement dangereux. La police demande aux citoyens d'être prudents et rappelle que l'anonymat des personnes qui auraient des renseignements à fournir sera scrupuleusement respecté.

En apprenant la mort d'un garde du pénitencier Archambault, les dirigeants du Syndicat de la fonction publique représentant les employés de prisons ont aussitôt convoqué une réunion de l'exécutif national. Le syndicat entend réclamer à nouveau le rétablissement de la peine capitale. Un porte-parole syndical a laissé entendre que des journées d'étude pourraient être décrétées si le gouvernement décidait d'ignorer cette demande faite avec insistance.

$161,000 pour non-respect du ratio maître-élève

Une sentence arbitrale qui vient d'être rendue en faveur d'un syndicat d'enseignants protestants, la "North Island Teacher's Association", vient de porter un rude coup à une pratique de certaines commissions scolaires protestantes, lesquelles emploient un nombre de professeurs moindre que celui prévu par le ratio maître-élève.

Un grief logé en octobre 1973, vient d'être gagné par ce syndicat, ce qui oblige la "North Island Regional School Board" à verser à ses professeurs une somme totale de $161,000.

Durant l'année scolaire 1973-74, le syndicat avait découvert que la commission scolaire avait à son emploi 15.1 enseignants de moins que le nombre autorisé par le ratio maître-élève. La population étudiante étant de 6,014 élèves, elle aurait dû avoir à son emploi 354 enseignants. Or elle n'en avait que 348.1, y incluant 13 conseillers d'orientation et bibliothécaires. Une telle pratique, selon le syndicat, alourdissait anormalement la tâche des enseignants.

Selon un porte-parole du syndicat, M. Don Boyle, la sentence du tribunal d'arbitrage pourra faire réfléchir plusieurs autres commissions scolaires protestantes qui ont comme pratique d'inclure dans le ratio maître-élève les orienteurs et les bibliothécaires, contrairement aux normes du gouvernement.

Rock Forest

Les ravisseurs n'étaient pas au rendez-vous fixé

SHERBROOKE (CP) — Une partie de la rançon a été déposée à un endroit convenu pour la libération de Mme Blanchet de Rock Forest mais les ravisseurs n'étaient pas au rendez-vous.

La famille Blanchet avait effectivement accepté de payer la somme de $50,000 hier matin aux ravisseurs avec l'assurance que Mme Blanchet serait libérée au cours de la journée.

Après avoir réclamé d'abord la somme d'un million de dollars, les ravisseurs ont fait savoir jeudi qu'il se contenteraient du montant que la famille avait jusque-là réussi à récupérer.

Une première directive était d'aller déposer l'argent près d'une clôture à Richmond, 25 milles au nord-ouest de Sherbrooke. Plus tard dans la journée, un appel téléphonique prévenait la parenté de Mme Blanchet que la rançon serait plutôt attendue au Manoir Drummondville. Il était près de 3 heures dans la nuit de jeudi à vendredi lorsqu'un membre de la famille Blanchet s'est chargé d'accomplir cette délicate mission. Mais personne ne s'est présenté pour cueillir la rançon.

Le suspense avait commencé le matin de la Saint-Jean-Baptiste alors que Mme Léna Blanchet, âgée de 63 ans, fut enlevée à sa résidence de la rue Fontaine à Rock-Forest. Elle se trouvait seule à la maison au moment de l'arrivée des ravisseurs.

Le fils de Mme Blanchet, Gaston, recevait ce matin même l'appel qui réclamait $1 million en menaçant d'assassiner l'otage. Puis, le lendemain, les ravisseurs ont réduit leur réclamation à $300,000 pour enfin jeudi soir se dire disposés à n'accepter que $50,000. Il était minuit lorsque Gaston Blanchet, qui fut constamment en contact avec les ravisseurs depuis mardi, quittait sa luxueuse demeure située en bordure de la rivière Saint-François. Les Blanchet sont propriétaires d'une vaste ferme d'élevage de bovins.

Avant d'accepter de remettre une rançon, la famille avait exigé de parler à Mme Blanchet, ce qui fut fait. Déjà, le lendemain de l'enlèvement la famille avait reçu une lettre de la main de la victime assurant qu'elle était bien traitée par ses ravisseurs.

Du côté de la Sûreté du Québec, les recherches sont intenses mais discrètes. Les policiers sont très peu loquaces. L'opération se poursuit à l'aide d'un important déploiement de forces policières, d'un avion et d'un hélicoptère ainsi que de plusieurs embarcations. En fin de soirée hier, Gaston Blanchet s'attendait à une autre communication des ravisseurs.

DÉCÈS

DUHAMEL, Marguerite c.n.d. A Montréal, le 27 juin 1975 à la maison mère des soeurs de la Congrégation Notre-Dame, est décédée Soeur Marguerite Duhamel, en religion Soeur St-Pierre, c.n.d. Les funérailles auront lieu lundi, 30 juin à la Maison mère 3040 Sherbrooke Ouest à 2 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOTTE, Paul-Emile c.s.c. A Québec, le 26 juin 1975 à l'âge de 66 ans, est décédé, le Révérend Père Paul-Emile Hotte fils d'Olias Hotte et d'Anne Prévost. Les funérailles auront lieu mardi, 1er juillet. Le convoi funèbre partira de la Résidence Côte-des-Neiges No 4994 Chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, Montréal où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Boudrias et Cormier Ltée. Exposé samedi soir, à 7 hres.

NECROLOGIE

Décès du Père Paul-Emile Hotte, c.s.c. curé de la paroisse St-Sébastien, Spanish, Ontario

Le père Paul-Emile Hotte est décédé subitement dans la ville de Québec, le jeudi, 26 juin 1975, à l'âge de 66 ans.

Né le 5 juillet 1909 à Saint-Martin-de-Laval, Qué., d'Olias Hotte et d'Anne Prévost, il fait ses études classiques au collège de Saint-Laurent et théologiques, au grand séminaire de Montréal; il est ordonné prêtre le 2 février 1936.

Durant une quarantaine d'années, il remplit les fonctions les plus variées: professeur au collège de Saint-Laurent (1936-1941), études en lettres à l'Ecole normale supérieure de Laval (1941-1943), préfet des études au collège de Saint-Laurent (1943-1946), professeur au collège Sainte-Croix (1946-1949), études en lettres à Paris (1951-1952), professeur au collège Sainte-Croix (1952-1963), études en pastorale à Paris (1963), prédicateur (1964-1967), curé de la paroisse Sainte-Cécile à Dubreuilville, Ontario (1969-1975), curé de la paroisse Saint-Sébastien, Spanish, Ontario (depuis le 2 février 1975).

Le défunt sera exposé à la Résidence Côte-des-Neiges, 4994 chemin de la Côte-des-Neiges, samedi, le 28, à 19h. Les funérailles auront lieu à l'Oratoire Saint-Joseph, le mardi, 1 juillet, à 14h.

Guay mis en vacances forcées

La première décision du directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, par suite du rejet de sa requête en destitution par la Commission de police du Québec, a été hier soir de mettre son adjoint, M. André Guay, en vacances forcées jusqu'à ce qu'il ait pu discuter de son cas avec le Conseil de sécurité.

M. Daigneault a refusé par ailleurs de commenter publiquement la décision de la Commission de police ordonnant la réintégration immédiate et inconditionnelle de M. Guay à son poste. Quant à la décision d'obliger son adjoint à prendre ses vacances, elle a été communiquée par la lettre suivante:

"Monsieur André Guay. Je viens de prendre connaissance du jugement de la Commission de police du Québec en date du 26 juin courant. Veuillez vous considérer en congé annuel à compter de dimanche 29 juin, jusqu'à nouvel ordre. Entre-temps, je discuterai de votre cas avec les membres du Conseil de sécurité. (Signé) Le directeur, M. René Daigneault."

Avant la réception de cette lettre, M. Guay avait fait savoir par la bouche de son avocat, Me Philippe Gélinas, qu'il entrerait à son bureau de directeur adjoint dès lundi matin.

"Il entrera, avait déclaré Me Gélinas, la tête haute, comme il l'a portée durant toute l'enquête. Mais il prendra aussi ses fonctions avec le sens de la hiérarchie et le respect qu'il doit à ses supérieurs."

Après la réception de la lettre de M. Daigneault, Me Gélinas a déclaré:

"Mon client va évidemment se conformer aux instructions de son directeur quoiqu'il eut été de la plus élémentaire courtoisie que celui-ci consulte d'abord son adjoint quant au moment de prendre ses vacances annuelles, comme cela se fait toujours. Il ne faut pas oublier que M. Guay vient de passer cinq mois en vacances forcées, sans salaire."

A cela, Me Gélinas a ajouté, à titre personnel;

"S'il apparaît que les instructions de M. Daigneault sont un truc maladroit et malhabile pour se soustraire à la décision de la Commission de police et ainsi violer la loi, je contesterai cette décision devant les tribunaux. Il est temps que le directeur de police, le premier, donne l'exemple du respect de la loi et des tribunaux. Cependant, en dépit de tout cela, M. Guay se conduira comme un officier de police respectueux des décisions de son directeur."

Appelé à commenter personnellement les évènements, M. Guay n'a pas caché sa très grande satisfaction devant la décision des juges Bousquet et Forget mais il a refusé d'ajouter quoique ce soit, indiquant qu'un membre du service de la police ne fait pas de déclaration sauf pour le service.

De son côté, le président du Conseil de sécurité, Me Paul-Emile L'Ecuyer, a fait dire qu'il ne commenterait la décision de la CPQ qu'après avoir pris connaissance du texte du jugement et avoir consulté les autres membres du Conseil. Quant à la lettre de M. Daigneault il a déclaré ne pas en avoir été informé. Il n'est toutefois pas question d'une assemblée spéciale du Conseil de sécurité. Le cas de M. Guay ne sera donc étudié en principe que vendredi prochain, lors de la prochaine séance régulière.

Blakeney appuiera Broadbent

OTTAWA (PC) — Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, appuiera la candidature de M. Ed Broadbent au leadership du Nouveau parti démocratique. C'est ce qui a été annoncé, hier, dans un communiqué émis par le parti.

D'après le communiqué, M. Blakeney pense que M. Broadbent est l'homme qu'il faut pour diriger le parti. Plus loin, il est précisé que M. Blakeney a fait part de son appui à M. Broadbent dans une déclaration qu'il a faite antérieurement à Regina.

M. Broadbent a occupé le poste de leader parlementaire du NPD depuis la défaite électorale subie l'été dernier par M. David Lewis, qui est encore leader officiel du parti. Un congrès au cours duquel le parti se donnera un nouveau chef doit avoir lieu vendredi prochain à Winnipeg.

Le gouvernement et le PQ s'entendent pour mettre le point final à l'affaire Morin

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Il n'y aura pas de vainqueur dans la désormais célèbre affaire Morin. Le gouvernement libéral et l'opposition péquiste se sont en effet entendus pour clore cet "incident de parcours" à l'amiable en proclamant dans un communiqué conjoint la bonne foi de tous et chacun.

Comme le rapportait la presse, l'entente était bien intervenue le 11 juin dernier mais elle n'a été dévoilée qu'hier midi, à quelques heures de l'ajournement des travaux de la session, par le président de la Chambre, M. Jean-Noël Lavoie, l'artisan de cette solution négociée devant la Commission de l'Assemblée nationale.

Les porte-parole des deux parties, MM. Gérard-D. Lévesque et Jean Bienvenue pour le gouvernement libéral, Jacques-Yvan Morin et Robert Burns pour l'opposition officielle, ont d'ailleurs promis de ne faire aucun commentaire sur les termes de l'entente, qu'il convient de citer au texte.

La présente Loi de la législature doit faire l'objet d'une révision en profondeur. Le gouvernement, l'opposition officielle et tous les membres de l'Assemblée nationale en conviennent.

"Dans cette perspective, le parti ministériel et l'opposition officielle ont convenu d'apporter une solution au problème soulevé par le député de Crémazie et ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, concernant la participation du chef de l'Opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, au dernier congrès de l'AIPLF (Association internationale des parlementaires de langue française).

"Considérant que le problème a comme origine une erreur technique, que toutes les personnes en cause ont agi de bonne foi et qu'il n'y a pas eu de coup monté (frame-up) de la part de qui que ce soit;

"Considérant qu'en équité il apparaît que le chef de l'opposition officielle ne devrait pas avoir à défrayer lui-même les dépenses entraînées par sa participation au congrès de l'AIPLF;

"Il est convenu, en vue de régler ce problème, compte tenu de ce qui précède et qui est reconnu par toutes les parties incluant les signataires aux présentes:

"1) qu'un chèque de $1,796.00 soit émis par l'Assemblée nationale au chef de l'opposition à même l'item budgétaire que pourra indiquer le Vérificateur général;

2) que ce chèque soit aussitôt endossé par le chef de l'opposition et remis au président de l'Assemblée nationale.

Et l'entente est signée, en date du onze juin 1975, par MM. Gérard-D. Lévesque, leader parlementaire du gouvernement, et Jean Bienvenue, ministre de l'Immigration, ainsi que par MM. Jacques-Yvan Morin, chef de l'opposition officielle, et Robert Burns, leader parlementaire de l'opposition officielle. Agissant comme témoin, le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, a également signé cette entente.

Après la lecture du règlement, MM. Bienvenue, l'accusateur et Morin, l'accusé, ont tous deux fait de brefs commentaires pour indiquer que l'incident était clos et qu'il fallait le considérer comme chose du passé.

M. Morin a cependant dû ajouter un mot d'excuse pour les propos tenus lors du dernier congrès du PQ à Baie-Comeau, alors qu'il avait dit aux militants qu'il sortait blanchi de cette affaire et que l'odieux retombait sur M. Bienvenue, l'exécuteur des basses oeuvres du gouvernement.

"Les mots prononcés à Baie-Comeau ont dépassé ma pensée", a dit M. Morin. Le whip du parti libéral, M. Louis-Philippe Lacroix, présent à la réunion de la commission de l'Assemblée nationale, n'en demandait pas plus pour ses troupes.

Rappelons maintenant la nature de l'accusation portee par M. Jean Bienvenue le 18 décembre 1974 contre M. Jacques-Yvan Morin, accusé d'avoir enfreint la Loi de la législature et de s'être rendu indigne et inhabile à siéger à l'Assemblée nationale. En somme le même genre d'accusation que M. Robert Burns avait portée contre l'ex-député libéral Jean-Claude Boutin que M. Bienvenue n'avait pu sauver et qui avait dû démissionner pour être défait lors d'une élection complémentaire par l'unioniste Maurice Bellemare.

M. Boutin était accusé d'avoir représenté le procureur général après son élection, geste prohibé par la Loi de la législature. Le cas de M. Jacques-Yvan Morin était bien différent.

Dans le cadre d'une mission officielle de l'assemblée nationale, M. Morin participait, avec sept autres députés québécois,

Jacques-Yvan Morin

Jean Bienvenue

à une réunion de l'AIPLF à Bruxelles, en septembre 1974. Comme ses collègues M. Morin recevait un chèque de $1,796 en frais de voyage pour cette mission.

Or d'après la loi de la législature, le chef de l'opposition officielle est assimilé aux ministres et n'a pas droit à ce genre d'allocations de voyage.

A la suite de plusieurs juristes, dont M. Jean-Charles Bonenfant, le communiqué conjoint reconnait l'anomalie de la loi qui permet des frais de voyage à l'étranger à tous les parlementaires, les ministres au nom de leur ministère et les députés au nom de l'Assemblée nationale, à l'exception du Chef de l'Opposition officielle qui doit défrayer ses voyages de ses propres deniers.

Profitant de cette faille législative, M. Bienvenue accusait M. Morin d'avoir enfreint la Loi de la Législature et réclamait son expulsion de l'Assemblée nationale.

Six mois plus tard, l'incident est clos, grâce surtout à la médiation du président Lavoie, lui-même impliqué dans cette affaire en tant que responsable de la mission québécoise à Bruxelles, et malgré les réticences du caucus libéral et du premier ministre lui-même.

Les libéraux admettaient eux-mêmes que l'affaire Morin avait été lancée comme contre-attaque devant la "campagne de salissage" découlant des commissions d'enquête sur le crime organisé et sur l'exercise fe la liberté syndicale dans l'industrie de la construction.

Les sondages pourront maintenant évaluer le vrai perdant dans ce match nul.

Dans les hôpitaux

Pas de grève sans entente sur les services essentiels?

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) — En prévision des conflits de travail pouvant survenir à l'automne dans le secteur hospitalier, comme ce fut le cas lors de la dernière ronde de négociation en 1972, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a déposé hier, un projet de loi sur le maintien des services essentiels.

Ne contentant que trois courts articles, le projet de "Loi visant à protéger la santé publique en cas de conflit de travail" (bill 31) inscrit l'entente préalable sur le maintien des services essentiels parmi les conditions permettant une grève ou un lock-out légal dans les établissements de santé et de services sociaux".

"La grève et le lock-out sont interdits dans les services de santé et les services sociaux à moins que les parties n'y aient le droit en vertu du Code du travail et que les services essentiels et la façon de les maintenir n'aient été déterminés par entente préalable entre les parties ou, à défaut d'une telle entente entre les parties, indique en effet l'article 2 du bill déposé hier à l'Assemblée nationale par M. Forget.

C'est donc dire que le gouvernement a décidé de restreindre au secteur de la santé les mesures qu'il avait promises après les conflits de 1972 pour l'ensemble du secteur public et para-public. Le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, avait même déposé un projet de loi (bill 89) en ce sens en 1973, mais on ne l'a jamais étudié par la suite.

L'Assemblée nationale ajournait ses travaux hier et M. Forget n'a fait que déposer le bill 31 qui pourra être adopté à l'automne, si le besoin s'en fait sentir en regard des négociations des travailleurs des services de santé.

L'été permettra d'ailleurs de définir plus avant la notion de "services essentiels" mentionnée sans précision aucune sur l'extension qu'on entend donner à ce critère difficile à circonscrire.

La tâche de trancher dans les interprétations contradictoires pourrait bien revenir au tribunal du travail, l'arbitre désigné en cas d'impossibilité d'entente entre les parties.

Aux journalistes de la radio, M. Forget a dit que ce projet de loi n'entraînait pas l'interdiction du droit de grève dans les hôpitaux mais exigeait que l'exercice de ce droit se fasse de façon civilisée.

Dans la construction

L'Office "devra" réglementer le placement d'ici juillet 76

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) — Avant d'adopter la loi créant l'Office de la construction, le gouvernement Bourassa a consenti à y apporter une importante modification relativement à l'épineux problème du placement.

C'est tard dans la nuit hier, la commission ayant siégé jusqu'à 3 heures du matin, que le péquiste Robert Burns, appuyé par l'unioniste Maurice Bellemare, a réussi à convaincre le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, de préciser le mandat de l'Office sur le placement.

Le projet original confiait la responsabilité du placement à l'Office sans lui faire aucune obligation précise pour régler ce problème, reconnu comme capital par la commission Cliche.

La version définitive, adoptée hier après-midi, indique maintenant que l'Office "doit", au plus tard le 1er juillet 1976, réglementer le placement dans la construction.

Ces règlements de l'Office devront prévoir des mesures pour abolir ou tout au moins réglementer les bureaux de placement privés, notamment ceux de la FTQ-Construction. Advenant l'abolition de ces bureaux de placement syndicaux, l'Office devra les remplacer par son propre système de placement.

Les règlements de l'Office devront également prévoir les critères d'embauche mais la loi ne précise pas plus avant la nature des conditions présidant l'emploi des travailleurs. La CSN, entre autres, a réclamé depuis le dépôt du rapport Cliche la reconnaissance de l'ancienneté comme critère d'embauche et de mise à pied. Il appartiendra à l'Office de retenir ou de refuser ce critère.

Rappelons que l'Office sera également responsable de l'affiliation syndicale et de la surveillance de la campagne de maraudage, en novembre cette année, la précédant. Il sera également chargé de la formation professionnelle et de la sécurité sur les chantiers.

L'Office siégera également en appel et en arbitre, advenant un désaccord au sein du Comité mixte de la construction (formé de six représentants patronaux et syndicaux) sur l'interprétation du décret ou de la convention régissant l'industrie de la construction.

Par ailleurs, M. Cournoyer a refusé les demandes de l'opposition sur trois autres points majeurs, également contenus dans le rapport Cliche: l'exigence de 75% et non de 50% pour la signature d'une convention collective dans la construction; le retrait de la loi 9 qui permet d'étendre une telle entente à l'ensemble de l'industrie et de la loi 201 qui permet au ministre de modifier le décret sans l'accord des parties "si l'intérêt public l'exige".

Il semble assuré que le premier président de l'Office sera M. Réal Mireault, sous-ministre du Travail que M. Cournoyer veut remplacer par son bon ami et conseiller spécial, M. Gilles Laporte, avec la bénédiction de M. Bourassa.

Les deux autres membres de l'Office n'ont pas encore été choisis mais M. Cournoyer a laissé entendre qu'il cherchait du côté des arbitres déjà reconnus par les parties patronales et syndicales.

Québec craint l'intégration de l'éducation des adultes (FNEQ)

par Louis-Gilles Francoeur

La présidente de la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN) Mlle Francine Lalonde, a accusé hier les autorités gouvernementales de retarder les négociations par crainte de devoir donner suite, notamment, aux demandes syndicales en vue d'une éventuelle intégration de l'éducation des adultes dans les programmes réguliers des cégeps.

Faisant état des nombreux retards et des remises de rencontres imputables à la partie patronale, Mlle Lalonde a expliqué que l'intégration de l'éducation permanente mettrait fin notamment au mode discriminatoire d'autofinancement des programmes pour adultes. Il en coûte actuellement $15 par crédit à tous les adultes qui veulent suivre des cours de niveau du cégep alors que les étudiants réguliers ont accès aux programmes gratuitement.

Même si la FNEQ a fait face à l'opposition de certains groupes de professeurs qui vont se chercher un revenu d'appoint parfois substantiel en enseignant le soir aux adultes, Mlle Lalonde a dénoncé ce régime qui permet à certains cégeps d'en retirer des revenus substantiels.

Se référant à une lettre adressée au ministère de l'Education par M. Martin Desmeules, du service de la Gestion financière, datés du 17 décembre 1974, la présidente de la FNEQ a démontré que le cégep de Sainte-Foy avait réalisé, il y a quelques années, un surplus de $197,000 au chapitre de l'éducation permanente. A Trois-Rivières, le surplus a été de $87,000, au cégep Garneau, de $75,800 et à celui de Rouyn-Noranda, de $43,000. D'autres cégeps ont par contre accumulé des déficits à ce chapitre, notamment aux Vieux-Montréal et à Sherbrooke.

Selon Mlle Lalonde, l'enseignement aux adultes devrait être financé par le gouvernement en fonction des besoins de chaque milieu au lieu de voir les impératifs pédagogiques subordonnés aux problèmes financiers. De nombreux cégeps, a-t-elle dit, attendent pour inscrire certains cours à leurs programmes d'avoir suffisamment d'inscriptions pour justifier les dépenses encourues. Par ailleurs, on voit des cégeps inscrire plus de 50 personnes au même cours, au détriment de la pédagogie, parce que ces cours sont alors rentables.

Ces questions, ainsi que le reste des propositions syndicales, ont été portées à l'attention des autorités gouvernementales le 17 avril dernier, lors de la présentation du projet de convention collective des enseignants de la CSN.

Toutes les rencontres demandées avec insistance par le syndicat ont été annulées parce que la partie patronale a prétexté le manque de préparation de ses dossiers. Pourtant, à quelques reprises, a dit Mlle Lalonde, les représentants gouvernementaux dont le négociateur, Me Rémi Chartier, avaient évoqué la possibilité d'une réponse patronale sinon sur l'ensemble du moins sur des points particuliers des propositions syndicales.

"On a vu par le passé le gouvernement agir dans notre secteur lorsque la crise était imminente. Est-ce qu'on veut que la même situation se reproduise? Est-ce que les enseignants reviendront en septembre sans pouvoir examiner les contre-propositions patronales à leurs demandes?" a demandé Mlle Lalonde en guise de conclusion.

Restriction à la coupure d'électricité

QUEBEC (PC) — Une compagnie fournissant de l'électricité ne pourra désormais couper ses services dans un immeuble comportant plusieurs locaux où la consommation est mesurée globalement et dont le coût est inclus dans le prix du loyer.

Pour que s'applique cette loi adoptée hier à l'Assemblée nationale, il faudra cependant qu'au moins un des locataires de l'immeuble soit un locataire résidentiel.

La loi 48 tient le propriétaire ou le locateur de l'immeuble responsable de l'acquittement de la facture d'électricité à la compagnie qui fournit ce service.

La loi prévoit aussi que si le débiteur n'acquitte pas la facture dans les 45 jours de la réception du compte, le fournisseur d'électricité pourra obtenir d'un juge la cession d'une partie de chacun des loyers de l'immeuble suivant certaines modalités.

Les locataires de ce genre d'immeubles ne pourront donc à l'avenir subir le préjudice du défaut de paiement de leur locateur.

Plan de développement de l'enseignement des langues

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES DE FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE

Le programme de perfectionnement des maîtres de français, langue maternelle, annoncé par le ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan de développement de l'enseignement des langues, débutera à l'automne 1975.

Ce programme hors-campus sera dispensé par:
- l'Université Laval
- l'Université de Montréal
- l'Université de Sherbrooke
- l'Université du Québec

Ce programme de perfectionnement, sanctionné par un certificat, comporte trente (30) crédits qui se répartissent sur une période maximum de trois (3) ans. Il s'adresse:
- à l'instituteur régulier légalement qualifié par un brevet d'enseignement, qui est à l'emploi d'une commission scolaire et qui:
  - à l'élémentaire, enseigne le français, langue maternelle, à titre de titulaire ou de spécialiste;
  - au secondaire, enseigne le français, langue maternelle, à au moins trois (3) groupes d'élèves.

Les frais de scolarité, payés par les candidats, leur seront remboursés par la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation et des allocations sont prévues, dans certains cas, pour les déplacements et le séjour.

Les enseignants qui désirent plus de renseignements sur ce programme, feront parvenir le coupon à l'adresse indiquée.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
Service général des Communications

Monsieur Yvon Sirois
Coordonnateur du P.P.M.F.
D.G.E.S. — Ministère de l'Éducation
Édifice «G», 20e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec

Veuillez s.v.p. me faire parvenir la documentation annoncée sur le P.P.M.F.

NOM: .....

ADRESSE PERSONNELLE: .....

.....

COMMISSION SCOLAIRE: .....

PST! Vous voulez payer moins d'impôt !

Un allié de taille vient maintenant de joindre les rangs des contribuables; il s'agit d'un ouvrage inédit, écrit simplement et adapté au contexte québécois: "Le contribuable québécois et la planification financière" (par Clément Bessette, LL.L., M.B.A.).

M. CHARTRAND (Revue Commerce)
"Le livre est extraordinairement pratique et nous croyons qu'il sera fort utile à tous ceux qui le liront".

R. JOHNSON (J. de M.)
"Enfin un livre clair et précis consacré à l'organisation de vos affaires."

P. SORMANY (Le Jour)
"...une fois lues les premières pages de cette "bible", on prend envie de la garder toujours à portée de la main".

J. POULAIN (La Presse)
"...on éprouve une sorte de plaisir cynique à constater qu'il est peut-être possible dans certains cas de jouer un tour au fisc". "On y trouve en effet des conseils judicieux que l'on ne pourrait probablement retrouver ailleurs réunis".

J.-P. FOURNIER (Le Devoir)
"Le particulier... trouvera dans ces quelques 300 pages des informations indispensables qu'il mettrait toute une vie à recueillir s'il devait procéder à tâtons".

Sujets traités dans l'ouvrage (340 pages): planification fiscale, élaboration du portefeuille d'assurance (ass.-vie, plan d'épargne-retraite...), élaboration du portefeuille de placements (Valeurs mobilières et immobilières), régimes matrimoniaux, testaments, compagnies de placements...

Bureau d'affaires Clément Bessette, 2020 University, suite 1335, Montréal, (514) 284-0490

Veuillez m'expédier.....exemplaires de "Le contribuable québécois et la planification financière", au prix de $15.95, plus $0.45 pour les frais d'envoi.

Chèque ☐ Contre-remboursement ☐

Nom .....

Adresse ..... Tél.: .....

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc....
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

CEGEP université

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec

En plaçant le nationalisme au centre de ses réflexions, l'auteur vise à contribuer aux efforts de pénétration de la conscience historique des Québécois.

éditions hurtubise hmh
880 ouest rue craig montréal 849-6381

Selon leurs moyens

Les malades chroniques contribueront à leur hébergement et pension

par Solange Chalvin

Les malades chroniques ou psychiatriques hébergés dans des centres hospitaliers de soins prolongés devront contribuer, selon leurs moyens, à partir du 1er juillet, à leurs frais d'hébergement et de pension. En annonçant cette nouvelle politique de contribution des adultes à leur entretien, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a expliqué qu'il s'agissait en fait d'uniformiser la contribution des bénéficiaires des centres d'accueil et ceux des centres hospitaliers.

Les taux d'hébergement dans ces établissements seront désormais les mêmes, c'est-à-dire $10 par jour en chambre privée; $8 par jour en chambre semi-privée et $6 par jour dans les autres cas.

L'application de cette nouvelle politique ne devrait priver personne des services de santé, de garde et d'entretien auxquels tous les malades chroniques et psychiatriques ont droit. En fait, pour les malades qui reçoivent déjà des allocations d'aide sociale ou des pensions de vieillesse, la nouvelle règlementation leur permettra de conserver $55 par mois pour leurs dépenses personnelles.

Pour les personnes hébergées qui ont des revenus suffisants, leur contribution à leurs frais d'hébergement tiendra compte de leurs revenus et de leurs charges familiales. Ainsi, le bénéficiaire ne paiera jamais plus de 25 p.c. de son revenu s'il a une famille, et jamais plus de 50 p.c. s'il est seul.

Quant aux personnes dont les revenus sont insuffisants pour défrayer la totalité des frais d'hébergement, mais qui ne sont pas admissibles au régime d'aide sociale, les règlements prévoient des exemptions de contribution basées sur le revenu familial global.

Il est bien évident que les adultes qui paieront le plein prix n'auront pas à déclarer quoi que ce soit de leurs revenus. Quant aux autres, il semble que la réglementation sera assez souple et permettra aux individus de conserver des revenus personnels (à la banque par exemple) jusqu'à concurrence de $2,500 pour une famille et de $1,500 pour une personne seule. Dans ce calcul des biens d'un individu, on ne tiendra pas compte de la valeur de la résidence ou de la ferme d'une famille.

On se rappellera sans doute que l'annonce prématurée de cette nouvelle réglementation avait effrayé les malades chroniques. Il semble que le ministère des Affaires sociales ait pris note des protestations soulevées puisque la nouvelle politique est jugée fort "acceptable" par le Comité provincial des malades qui regroupe un grand nombre de malades chroniques qui seront assujettis à cette réglementation.

Le responsable de ce comité, M. Claude Brunet, invite les malades ou leurs parents à bien se renseigner et à ne pas se laisser intimider par certaines administrations hospitalières qui feront preuve d'autoritarisme dans l'application de cette politique.

"Il est vrai que les gens à l'aise devront désormais payer mais ils n'auront plus le privilège comme avant de réserver toutes les chambres privées, dit M. Brunet. Les pauvres seront sur le même pied et les chambres privées pourront peut-être être distribuées sur une base plus équitable, en tenant compte de la gravité du cas, de ses besoins physiques et psychologiques, plutôt que du porte-monnaie".

Une inquiétude demeure toutefois: à quel moment un malade hospitalisé dans un hôpital de soins généraux portera-t-il l'étiquette de "chronique" et devra-t-il contribuer à son hébergement? La limite n'a pas encore été fixée mais tout porte à croire qu'un délai de 90 jours sera sans doute exigé.

Environ 40,000 personnes seront touchées par cette nouvelle politique. Il s'agit en général de personnes âgées qui sont déjà dans des centres d'accueil ou des centres hospitaliers de soins prolongés.

Pink Floyd

Magistral pour la moitié du concert...

par Yves Taschereau

L'autoroute Bonaventure congestionnée par des nuées d'autobus et de taxis. Le stationnement de l'Autostade rempli d'autobus de location venus de partout au Québec, du Canada et des Etats-Unis. Sur la pelouse et les gradins, plus de 48,000 spectateurs... Le concert de "Pink Floyd" fut l'événement prévu.

La fameuse pyramide de quatre-vingt dix pieds de haut n'était pas là, mais il restait quand même plusieurs gadgets visuels impressionnants. Des nuages de fumée, comme toujours, mais aussi un écran gigantesque sur lequel des images en mouvement se déplaçaient en suivant à la perfection le rythme de la musique. Il y a eu aussi le passage de plusieurs fusées d'artifice, semblables aux orgues de Staline, au-dessus de la foule, et surtout une fusée spatiale qui a traversé toute la longueur de l'Autostade pour venir exploser sur la scène dans un énorme nuage de fumée. Donc, le concert fut aussi un grand spectacle.

Et ce, même si le groupe ne semble plus se situer un son en avance sur les autres, même s'il semble avoir perdu le pouvoir de fascination et d'étonnement contenu dans chacun de ses disques. Les pièces nouvelles, jouées pendant la première partie, étaient franchement décevantes. Evidemment, il est toujours difficile pour le public de recevoir sans préparation quarante minutes de musique nouvelle, mais il était pénible d'embarquer dans ces pièces, vocales pour la plupart, qui trahissaient un essoufflement des musiciens. Quelques accords rocks, quelques nuages de fumée furent applaudis, mais les gens déçus se demandaient entre eux s'ils s'agissait bien du groupe qu'ils étaient venus voir. Pourtant le son "Pink Floyd" y était: un très long accord suspendu, typique de leur manière, fut accueilli par une salve d'allumettes; le public prenait son mal en patience.

Ce n'est qu'à l'audition des battements cardiaques qui annonçaient le début de "The Dark Side of the Moon" pour la deuxième partie, que le concert a commencé vraiment à remplir ses promesses. Les bruits galactiques répartis magistralement aux quatre coins de l'Autostade par un excellent système quadraphonique, les séries de montres qui défilaient sur l'écran sur le rythme de "Time", l'argent qu'on voyait et entendait tomber au début de "Money", les voix magnifiques des choristes pendant "The Great Gig in the Sky", tous ces éléments ont fait du concert de jeudi soir un des plus beaux auxquels il m'a été donné d'assister.

Surtout à mesure que les musiciens remontaient dans le temps. Après avoir déçu en première partie, retrouvé leur force avec "The Dark Side of the Moon", ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes en interprétant "Echoes" en rappel. Cette pièce moins "commerciale" (si ce mot a encore un sens, dans les circonstances) que les autres apporte plus que sa part de rêve et de dépaysement. La guitare et les claviers flottent à tour de rôle sur des rythmes envoûtants. On est ailleurs et nulle part, sous la terre ou en train de planer entre les étoiles, assaillis par des cris surgis d'un passé et d'un futur lointains. Qu'importe alors que les musiciens se soient payé quelques petites passes de jazz qui brisaient l'atmosphère, qu'importe si tous les effets de studio n'y étaient pas, la quadraphonie compensait pour tout cela avec ces effets d'écho.

On aurait souhaité entendre "Ummaguma" ou "Atom Heart Mother" aussi, ces pièces qui datent de l'époque ou "Pink Floyd" avait l'impact de nouveauté et de recherche qu'il a maintenant laissé à de nouveaux groupes comme "Genesis" ou "Gentle Giant" par exemple. Mais tel qu'il est maintenant, le groupe a donné un concert magistral avec une musique qui l'était encore pour les deux très longues dernières pièces.

Une autre version aux "Petits bouts d'choux"

Mme Josette Desmarais, propriétaire, de la garderie "Les petits bouts d'choux" d'Outremont, a affirmé au DEVOIR qu'il n'y avait eu aucune manifestation, dans l'après-midi de jeudi, en face de sa garderie, comme nous l'avions écrit.

Quant aux congédiements, ils n'auraient rien à voir avec une demande d'accréditation faite par les employées de cette garderie en vue d'une syndicalisation. L'une des employées aurait été remerciée de ses services parce qu'il n'y a pas de travail cet été à la maternelle et que cette employée est professeur de maternelle; les deux autres, qui n'ont que quelques semaines de services, auraient été congédiées à cause de leur incompétence.

De leur côté, les employées congédiées soutiennent que l'atmosphère a complètement changé à la garderie depuis la demande en accréditation et que ces congédiements sont des mesures de représailles.

Baisse prochaine du prime rate

MONTREAL — Les banques canadiennes s'apprêteraient à réduire leur taux d'intérêt privilégié. Cette baisse serait de ½% à 1% d'ici un mois. Le taux d'intérêt privilégié actuel est de 9% au Canada alors qu'il est de 7.5% aux Etats-Unis.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DÉ...

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 la pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS A LOUER

PLACE SIMPSON
Au coeur de la Cité
une adresse de prestige nichée dans une oasis de calme.
On y trouve toutes les commodités désirables
à moins de frais qu'on ne le croirait.
Studios et suites de 1 et de 2 chambres à coucher.
• Chauffage électrique et air climatisé individuels
• Piscine intérieure et bain sauna
• Buanderie à chaque étage
• Télévision par câble gratuit
3470 - 3480 RUE SIMPSON
(Au nord de Sherbrooke, une rue à l'est de Côte-des-Neiges)
Bureau de location ouvert de 10 à 9, weekend: 10 à 6.
935-9192 935-9244 30-6-75

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITES, bon prix, déménage. Fauteuil de style, commode avec miroir, berceau, huche à pain, pot et plat de chambre, magnifique chiffonnier. Tél: 584-3255. 27-75

ANTIQUITÉS
Jean Carls Canada Ltée
CANADIEN et EUROPÉEN
1236 NOTRE-DAME OUEST
(entre Lamontagne & Peel)
Achat - Vente
933-6904
30-6-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG.: décapage et finition. Spécialistes en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés) Reconnu et renommé 2-7-75.

AUTHENTIQUES MEUBLES QUÉBÉCOIS en pin de qualité exceptionnelle du XVIIIe et XIXe siècles avec leurs couleurs d'origine.
R. COUTU, antiquaire
38 Chemin Richelieu
Village St-Charles-sur-Richelieu.
(Sortie 69 de la Transcanadienne.)
Ouvert tous les jours samedi et dimanche inclus. Lundi fermé.
Tél.: 584-2631
30-6-75

ANTIQUITES DEMANDEES

A BESOIN d'anciens meubles, toutes sortes, aussi porcelaine, horloges, lustres, piano à queue, etc. 374-1224 7-7-75

Antiquités toutes sortes (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.)

APPARTEMENTS À LOUER

MEUBLE, 5 pièces, rue St-Hubert, près de métro Mont-Royal, tout compris, $180 par mois. Tél: 523-4689 ou 844-2738. 3-7-75

PENTHOUSE, 5½, tapis mur à mur, air climatisé, vue panoramique du centre-ville, terrasse privée, piscine intérieure. Près du métro. Tél: 842-5818. 3-7-75

IMMEDIATEMENT, grand 1½ moderne, près du métro, piscine intérieure, $149 incluant électricité. Tél: 842-5818. 3-7-75

KENT, 2780, 3½, grand, moderne, $185, meublé si désiré. Tél: 738-4593, 739-5355. 3-7-75

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12 TL, 1973, excellente condition, anti-rouille, radio AM-FM Blaupunkt, pneus Michelin, 30,000 milles, compte-tours. Particulier. Après 7 hres p.m. 332-9418. 30-6-75

CITROEN, Pallas, 1969, DS 21, manuelle, rouge bordeaux, cuir noir, très propre. Toute offre raisonnable acceptée. Tél: 322-2215 ou 744-1475, le soir 5-7-75

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix, (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à pris d'aubaine 207 Beaubien est: Tél: 276-9067 J.N.O.

POELE: 30 pouces, RCA Whirlpool, parfaite condition. $95. Tél: 738-5379. 30-6-75

MOBILIER chambre à coucher en coeur de noyer, lits continentaux, bureau 9 tiroirs, secrétaire fini érable avec chaise. Mini-lessiveuse, polisseuse et divers articles. Tél: 739-4457. 1-7-75

AGENTS IMMOBILIERS

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires
POUR VENTE OU ACHAT DE PROPRIÉTÉS
Un agent ***"très spécial"***
offre ses services
aux communautés religieuses
ROBERT LAMARCHE
738-2355, rés.
735-6381, bur.
Courtier en immeuble
30-6-75

À VENDRE

POUTRES ET PLANCHES de vieille grange idéales pour monter une bibliothèque, une clôture de parterre ou des décorations intérieures. Appelez 585-1234. 30-6-75

BUREAUX A LOUER

DANS LE VIEUX MONTRÉAL
Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.
• Bureaux très éclairés
• Dans petit édifice paisible et central.
211 DU ST-SACREMENT
TÉL: 844-3361
poste 238
J.N.O.

BUREAU DE MEDECIN, avec équipement. Nouveau Rosemont. Conditions à discuter. Après 5 hres, appelez 259-3514 ou 254-1013. 3-7-75

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

"CRUISER", 54 pieds, équipé, twin diesel, après 6 hres. 678-0940. 7-7-75

COURS PRIVÉS

ETUDIANTE finissant un baccalauréat spécialisé en mathématiques, donnerait cours privés de rattrapage à domicile. Tél: 842-7517. 30-6-75

CHALETS À VENDRE

STE-JULIE: Superbe chalet suisse, niché dans le boisé. Vaste salon, salle à dîner avec foyer pierre. Chauffage électrique. Garage. Décoration raffinée. Prix: $75,000. Nicole Tanguay 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Courtiers. 30-6-75

IBERVILLE: Chalet d'été, 4 pièces, tous meublés, base de ciment armé, face à la rivière, prix $7,500 (Photo MLS) Robert Tétreault 348-6831 ou 658-6635 Immeubles Westgate Courtiers. 30-6-75

LAC SELDY, Dunham, chalet tout équipé, bord du lac, seulement $12,500, visite possible dimanche. Immeubles Lebeau, Inc. Courtiers. Madeleine Bessette, agent. Tél.: 1-469-3078. 30-6-75

ÉDUCATION

CONSEIL D'ÉDUCATION SCOLAIRE DES COMTÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY
sollicite des demandes pour les postes suivants pour septembre 1975.
PROFESSEURS
— 4 Français, 9e année/ french 9e et 11e année.
— Anglais 9e et 10e année.
— Economie domestique 9e et 10e année.
A l'école secondaire St-Laurent.
Faire parvenir votre demande par écrit au directeur de l'école:
M. René Brisson
Directeur,
450 est, 2e rue,
Cornwall, Ontario
(K6H 5Z8)
Tél: (613) 933-8410
S.W. Libbey *Président*
T.R. Léger *Directeur de l'éducation.*
3-7-75

DÉMÉNAGEMENTS

DÉMÉNAGEMENT ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421 30-6-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-75

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

Important manufacturier de chemise recherche:
"GIRL FRIDAY"
Agée de 22 à 30 ans, ayant un minimum de 2 à 3 ans d'expérience et possédant une bonne connaissance du travail général de bureau.
Doit avoir de l'habilité à dactylographier, sténo serait un atout et être apte à converser en anglais.
Salaire débutant est approximativement $7,000 et sera indexé au coût de la vie.
Téléphonez M. Brooks
382-7110
2-7-75

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

Vendeurs (euses), 20 à 40 ans, pour magasin de meubles scandinaves, expérience et connaissance de la décoration intérieure préférée, mais débutant sera fortement considéré s'il veut apprendre le métier. Salaire et commission. Emploi stable pour personnes sérieuses et intelligentes. Confidentiel. Tél: 842-5451 pour rendez-vous le 3 juillet seulement entre 9:30 et 9:00 h. p.m. 2-7-75

INSTRUMENTS - MUSIQUE

Allen Orgues d'Eglise & d'institutions
VENTE & SERVICE
Nous acceptons les échanges
Studios d'Orgues Hammond
Dominique Boulet
1401 rue Legendre O., Suite 301
Montréal 30-6-75
(514) 384-2551

LOGEMENTS À LOUER

LONGUEUIL-ST-LAMBERT: 4½, neuf, chauffage électrique, stationnement, $180. Tél: 672-0356. 6-7-75

MAISONS A LOUER

OUTREMONT: beau grand cottage en pierre, 5 chambres à coucher, 3½ salles de bains, 2 foyers, grand salon avec fenêtre en baie, sous-sol fini, salle de lavage, patio sur toit. Prix: $900 par mois. Tél.: jour 331-7371. 30-6-75

VILLE MONT-ROYAL, cottage meublé, 4 chambres à coucher, 3½ salles de bain, sous-sol récemment décoré, salle à dîner, salon avec foyer, boudoir, garage double, jardin. Libre du 1er sept. pour 9 à 12 mois. $800 par mois. Tél.: 733-4801. 3-7-75

TRES BELLE MAISON, détachée, entièrement meublée, 3 chambres à coucher, grande salle à manger, cuisine ultra-moderne, sous-sol aménagé, cheminée bibliothèque, jardin. Côte-des-Neiges, libre immédiatement. Tél: 343-6117 ou 288-6183, 342-2007. 2-7-75

ST-BRUNO: Joli bungalow 5 pièces, 3 chambres, abri, terrain clôturé. Disponible octobre. $300 par mois. Appelez Nicole Tanguay 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Courtiers. 30-6-75

FEMMES DEMANDÉES

CARRIÈRE DANS LA FINANCE
Secrétaire Administrative
Pour assister le Président de
DESJARDINS, COUTURE INC.
Courtiers en Valeurs Mobilières depuis 1931
Doit être douée d'une connaissance générale des affaires, bilingue et avoir de l'initiative, afin de pouvoir participer à l'administration de:
FINANCE MERCANTILE INC.
Fondée en 1960
PETROLES HOCHELAGA INC.
Fondée en 1934
Faire application par lettre à l'attention de
RENÉ DESJARDINS, PRÉSIDENT
Suite 1915, 500 Place d'Armes, Montréal
(Prière de joindre votre curriculum vitae)
Application et entrevue traitées confidentiellement.
30-6-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

TERRASSE ORFORD
Maisons à vendre ou à louer.
Terrains boisés à vendre
- 20,000 p.c. et plus
• Dans le décor enchanteur des Cantons de l'Est.
• Au coeur des sports d'été et d'hiver.
• A environ 10 milles de Sherbrooke.
• 5 milles de Magog et du Mont Orford.
• Quelques minutes du parc Orford et du centre d'Arts.
• A la sortie 69 de l'autoroute.
TÉL: 1-819-843-1717, le jour
1 - 819-843-6372, le soir
Venez chez nous vous établir chez vous !
2-7-75

OCCASIONS D'AFFAIRES

... LES LAINES DU PINGOUIN
en expansion fulgurante depuis de nombreuses années sur le marché québécois, ont différentes opportunités d'ouverture de magasins franchisés Pingouins disponibles immédiatement sur la ville de Québec.
Nous demandons:
• Une femme souriante et dynamique.
• Aimant les ouvrages féminins.
• Désirant exploiter sa propre affaire.
• Disposant d'un capital de $15,000.
Nous offrons:
• Études de l'agencement du magasin.
• Appui publicitaire permanent.
• Conseils de gestion et de vente.
• Rentabilité assurée par marque notoire présente depuis 20 ans au Canada.
Appelez Nicole Huchet
332-6763 (entre 9 et 5 h.)
Ou écrire à:
LES LAINES DU PINGOUINS
763 boul. Lebeau
Ville St-Laurent
30-6-75

ON DEMANDE

NOUS RECHERCHONS 3 couples qui seraient intéressés à augmenter leurs revenus à temps partiel en construisant leur commerce, sans investissement. Ecrire à Claude et Jeanne Cartier, 2795 Choquette. St-Hyacinthe, Tél.: 773-2287 3-7-75

PERDUS

CANICHE, très petit, gris, nain, répondant au nom "Moppy". Darlington. Récompense promise. Tél: 739-7646. 3-7-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONT ST-HILAIRE: 20 milles de Montréal, zone résidentielle à flanc de montagne, maison spacieuse, 9 pièces, garage pour 3 voitures, grand terrain boisé, $59,000. Tél: 467-5584. 30-6-75

ST-BRUNO: Résidence unique grand luxe. Situé sommet du Mont-Bruno, vue panoramique splendide, construction par excellence. 7 pièces, 2 foyers. Janine Hudson 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate Courtiers. 30-6-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
courtier
OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 29 juin
de 2 à 4 heures
112, de Picardie
(PRÉVILLE) ST-LAMBERT
Bungalow neuf, impeccable en brique plus boni ! Ne manquez pas cette jolie maison 5 chambres à coucher. Sans aucun entretien extérieur. 10 grandes pièces, solarium, foyer, garage, patio, très beau terrain. Boni optionnel: tapis mur à mur neuf, 5 appareils électriques, draperies et fixtures. Prix demandé: $69,000. Venez voir. **Votre hôte: Richard Hinch 672-0321 ou 672-4170.** Exclusif.
30-6-75

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

BORD DE L'EAU: Lac McDonald, maison neuve en bois rond entier, hivernisée, sous-sol chauffage électrique. Eau potable. Route ouverte à l'année. Prix: $22,990. Termes faciles, financement bancaire. Direction: Prenez l'autoroute des Laurentides, sortie 25, pour Lachute, continuez route 327, Brownburg, Pine Hill, Lost River, exactement 2 milles après le pont; virage à gauche, 1500 pieds au bureau du Lac McDonald. 30-6-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.ph.L. ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourreur. 521-5484. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

LAC McDONALD: 20 milles nord de Lachute, magnifiques terrains boisés, bord de l'eau, sur la montagne. A partir de $2,500. Termes. Direction: Prenez l'autoroute des Laurentides, sortie 25 pour Lachute, continuez route 327 Brownsburg, Pine Hill, Lost River, exactement 2 milles après le pont; virez à gauche. 1500 pieds au bureau du Lac McDonald. 30-6-75

CANTONS DE L'EST: Près Bromont, village Fullford, 50 milles Montréal. Evitez surpeuplement, lots minimum 40,000 p. Raisonnable. Prenez autoroute Cantons de l'Est, sortie 44, traversez 241, continuez 4 milles, direction Fullford-Foster. Information Montréal 845-3339. Domaine Lac Fullford. 30-6-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure. 361 rue Guizot. Tél: 388-2352. 30-6-75

Inde: 200 nouvelles arrestations

NEW DELHI (Reuter, dépêches soumises à la censure indienne) — Deux cents nouvelles arrestations ont été opérées hier en Inde, portant à neuf cents le nombre de personnes arrêtées depuis la proclamation, jeudi, de l'état d'urgence dans le pays, a déclaré hier un porte-parole du gouvernement.

Environ un tiers des personnes arrêtées sont des responsables de partis politiques, les autres ont été qualifiés de "goodas" (bandits) menaçant la paix.

Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, qui a décrété l'état d'urgence et la censure de la presse pour empêcher l'opposition de lancer une campagne nationale demandant sa démission après qu'un tribunal l'eut reconnue coupable de pratiques électorales frauduleuses, a déclaré hier qu'elle soupçonne les mouvements d'opposition à son gouvernement d'avoir reçu des encouragements de l'extérieur.

Mme Gandhi, dans son deuxième discours à la nation en trente-six heures, a assuré que les hommes politiques arrêtés sont bien traités et a exprimé l'espoir que l'état d'urgence sera bientôt levé.

Mme Gandhi a indiqué à des responsables gouvernementaux que la démocratie indienne est actuellement menacée par les "extrémistes de droite et de gauche" et a comparé certains mouvements d'opposition aux nazis, rapporte par ailleurs la radio publique indienne.

Au premier rang des mouvements créant malentendus et confusion, figure le parti "Rashtriya Swayam Seyak Sangh" (Union pour l'auto-protection nationale), aile militante du parti de droite nationaliste indou Jang Sangh, a ajouté le premier ministre.

Mme Gandhi a également dénoncé certaines tentatives de noyautage des forces armées indiennes, indiquant que l'armée et la police ont été engagées ouvertement à désobéir aux ordres qu'elles estimeraient injustes.

Les mesures d'urgence de Mme Gandhi ont reçu hier le soutien des dirigeants de son propre parti, le parti du Congrès, ainsi que du parti communiste indien pro-soviétique.

Ces mesures semblent avoir suscité de faibles réactions en Inde. De petites manifestations ont eu lieu pour protester contre les arrestations et la proclamation de l'état d'urgence, mais "le pays est resté calme dans son ensemble" a éclaré un porte-parole du gouvernement.

Par ailleurs, un mouvement de grève générale lancé par l'opposition socialiste et marxiste hier à Bombay a rencontré peu d'écho, a reconnu un des organisateurs. La vie est également demeurée normale à Benares en dépit de l'ordre de grève lancé par l'opposition non-communiste, dont certains dirigeants ont été arrêtés.

La censure affecte les medias de diverses manières, la télévision semble la moins touchée tandis que les journaux, accusés par Mme Gandhi de se montrer irresponsables, doivent soumettre tous leurs articles aux censeurs.

S'y ajoute à New Delhi d'autres difficultés. Pour le deuxième jour consécutif, des coupures de courant dans le quartier de la presse, ont empêché hier la parution de tous les journaux à deux exceptions près.

Ashland Oil reconnaît avoir versé des pots-de-vin en Afrique

NEW YORK (AFP) — La compagnie pétrolière américaine Ashland Oil vient de reconnaitre avoir fait des paiements illégaux dans deux pays africains.

Ashland Oil a précisé hier qu'une somme de 30,000 dollars avait été payée à un ingénieur conseil au Nigéria et un total de 190,000 dollars à des fonctionnaires au Gabon.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré que le versement effectué au Nigéria l'avait été "dans le cadre des possibilités d'affaires offertes dans ce pays" (in connection with general business opportunities in that country).

Quant au Gabon, l'argent aurait été versé après que la compagnie ait été informée qu'il serait utilisé pour des oeuvres sociales et dans l'intérêt du public.

Ashland a fait hier ces révélations à la suite d'un accord conclu avec la commission américaine de contrôle des bourses et des valeurs qui l'avait accusée de versements et contributions politiques illégaux parce que non divulgués, à ses actionnaires. Ashland avait accepté d'effectuer elle-même une enquête sur les paiements effectuées par ses filiales étrangères.

L'enquête effectuée au sein de la compagnie Ashland et dans ses filiales à l'étranger a également permis de découvrir que diverses personnalités en République dominicaine et en Libye avaient bénéficié de paiements qui ont pu être utilisés pour des contributions politiques. A la différence de celui versé au Gabon et au Nigeria cependant, il n'a pas pu être démontré que cet argent avait bénéficié à des organisations politiques libyennes ou dominicaines.

En République dominicaine où Ashland étudiait la possibilité de construire un complexe pétrochimique et une raffinerie, la compagnie a versé 50,000 dollars à plusieurs personnes mais l'avocat qui a servi d'intermédiaire aurait donné l'assurance que l'argent n'avait pas été dirigé vers des membres du gouvernement ou des partis politiques.

En Libye, Ashland a versé 100,000 dollars mais n'a pas pu établir si, ou à qui exactement ils avaient été payés.

Cinquante mille Argentins réclament la démission de Rodrigo et Lopez Rega

BUENOS AIRES (d'après Reuter et AFP) — Bravant une pluie battante, une cinquantaine de milliers de personnes se sont rassemblées hier devant le siège du gouvernement, sur la Plaza de Mayo, dans le centre de Buenos Aires, pour réclamer la démission de deux membres du cabinet de la présidente Maria Estela Peron, le ministre de l'Economie Celestino Rodrigo et son collègue des Affaires sociales, Jose Lopez Rega, homme fort du régime.

Leur manifestation s'inscrivait dans le cadre d'une grève nationale de sept heures déclenchée par la Confédération générale du travail (CGT) pour protester contre le projet prêté au gouvernement d'annuler des augmentations salariales allant jusqu'à 130 pour cent. Celles-ci ont été accordées à des millions de travailleurs pour contrebalancer les effets d'une inflation galopante.

Il s'agissait du premier affrontement ouvert entre le mouvement syndical argentin — allié traditionnel du péronisme — et le gouvernement, encore que la CGT ait pris soin de souligner que grève et manifestation visaient à appuyer l'action du chef de l'Etat tout en attirant l'attention sur les erreurs du cabinet.

Dans un communiqué publié jeudi soir, Mme Peron avait invité les travailleurs à renoncer à leur projet de grève, qui ne pouvait, selon elle, que nuire à l'économie du pays. Le mouvement semble néanmoins avoir été suivi presque à cent pour cent dans la capitale où tous les magasins et les bureaux étaient fermés et où seuls quelques véhicules circulaient.

D'importantes forces de sécurité avaient été déployées autour de la Plaza de Mayo, sur laquelle donne la Casa Rosada (palais du gouvernement), et les manifestants ont espéré un moment que le chef de l'Etat prendrait la parole du balcon.

Mme Peron se trouvait en fait dans sa résidence officielle d'Olivos, dans la banlieue de la capitale, où elle a, selon des sources gouvernementales, réuni à deux reprises en douze heures les membres du cabinet et les chefs des trois armes pour des consultations d'urgence. Et elle a reçu ens ite les dirigeants de la CGT.

L'Argentine, déchirée par la subversion et appauvrie par une inflation pernicieuse, est aujourd'hui, semble-t-il, à la croisée des chemins. Depuis la disparition du président Peron le sang a coulé. Au cours des douze derniers mois, notamment, 425 personnes ont trouvé la mort dans des actions terroristes. Le gouvernement, la police et, depuis le 9 février dernier, les forces armées, ainsi que des groupes anti-terroristes, y compris l'Alliance anticommuniste Argentine (extrême-droite), livrent aux mouvements d'extrême-gauche une lutte sans merci. Dans la région de Tucuman (nord) quelque 5,000 gendarmes et soldats mènent une véritable guerre de jungle et de montagne contre environ 2,000 guérilleros de l'Armée révolutionnaire du peuple (ERP-marxiste léniniste), qui tentent d'implanter une "zone libérée" dans cette région.

Les deux mouvements révolutionnaires principaux, l'ERP et les Montoneros (se réclamant du péronisme) ont maintenant doublé leur "lutte armée" d'une action politique en milieu syndical, notamment dans les principales entreprises du pays. Cette nouvelle orientation coïncide avec l'aggravation de la crise économique.

La circulation monétaire est en effet passée de 18 milliard de pesos à 62 milliards. Cette monnaie a d'ailleurs été dévaluée deux fois en moins de quatre mois. En décembre, un dollar valait officiellement 10 pesos, il en vaut aujourd'hui 30 et 60 au marché parallèle. Les prix libérés augmentent à un rhytme vertigineux. La population, et les 9 millions de travailleurs groupés au sein de la Confédération générale du travail (CGT) commencent à connaitre la pauvreté.

La négociation des conventions collectives, commencée au mois de février dernier, n'est pas encore terminée. Certains secteurs sociaux ont obtenu des augmentations allant de 100 à 135 pour cent, mais à la suite de l'inflation, le gouvernement a pris peur. Le ministre de l'Economie, M. Celestino Rodrigo, a décidé de s'opposer à la ratification de nouvelles conventions collectives déjà négociées entre le patronat et les syndicats, de les annuler et de limiter par décret à 50 pour cent actuellement les augmentations de salaires. Cette décision, bien que non officielle, a provoqué la colère des travailleurs et de la CGT qui a convoqué la manifestation d'hier.

Colombie: état d'urgence pour contrer la guérilla

BOGOTA (Reuter) — Quelques heures après l'annonce de l'imposition de l'état de siège dans toute la Colombie, on a appris de source militaire la mort de quatre guérilleros d'extrême-gauche tués lors d'un accrochage avec les forces gouvernementales au nord du pays.

Les engagements entre gouvernementaux et l'armée de libération nationale (ELN) ont eu lieu jeudi dans les montagnes de San Lucas, à 580 km au nord de Bogota. Plusieurs guérilleros ont été capturés, précise-t-on de même source. Six bataillons gouvernementaux sont en train de poursuivre dans les jungles du nord du pays une colonne de l'ELN qui serait commandée par Fabio Vasquez Castano.

Le président Alfonso Lopez Michelsen a décrété l'état d'urgence — virtuellement la loi martiale — en déclarant que l'ordre public était troublé par la recrudescence des activités de guérilla et une vague d'enlèvements.

Il y a quinze jours, trois des vingt-cinq départements colombiens ont été placés en état d'urgence après des troubles estudiantins et sociaux. Depuis, au moins 14 personnes ont trouvé la mort au cours d'incidents liés à l'activité des guérilleros.

Des heurts ont opposé des paysans qui occupaient des terres à des soldats dans une petite ville proche de Bogota. Des émeutes estudiantines ont eu lieu dans la ville de Medellin et d'autres régions. Les guérilleros se sont emparés de certaines villes du nord-ouest de la Colombie.

Le FBI arrête deux Libanais accusés d'espionner pour Moscou

WASHINGTON (AFP) — Un fonctionnaire soviétique appartenant à la mission de l'URSS aux Nations unies serait directement impliqué dans une affaire d'espionnage révélée par le FBI (sûreté fédérale).

Selon les enquêteurs, M. Edouard Charchyan, qui fait partie de la délégation soviétique aux Nations unies, aurait fourni une caméra utilisée pour photographier des documents secrets à deux hommes d'origine libanaise accusés d'espionnage au profit de l'URSS.

Le premier suspect, M. Sahag Dedeyan, 41 ans, est naturalisé américain. Il était employé comme mathématicien au laboratoire de physique de l'université Johns Hopkins, de Silver Spring, dans le Maryland, de 1966 à septembre 1973. Le deuxième suspect, M. Sarkis Paskalian, 36 ans, cousin éloigné de M. Dedeyan, était arrivé aux Etats-Unis en 1968. Devenu résident permanent, il vivait à New York.

Toujours selon le FBI, M. Paskalian aurait été recruté comme espion en 1962, alors qu'il se trouvait en Arménie soviétique. En 1971, il avait reçu l'ordre de se mettre en contact avec un certain Petros Petrossian, également soupçonné d'être un agent des services secrets soviétiques. M. Petrossian demeure à New York, dans la banlieue de Queens.

M. Petrossian avait, d'après le FBI, demandé à M. Paskalian de se mettre en rapport avec M. Dedeyan et de cultiver son amitié.

M. Dedeyan était alors en train de préparer une étude secrète pour l'université Johns Hopkins intitulée "Analyse de vulnérabilité: renforcement de l'OTAN par les Etats-Unis".

En mars 1973, poursuit le FBI, M. Paskalian s'était rendu au domicile de M. Dedeyan dans le Maryland pour y photographier l'étude avec un appareil photographique fourni par M. Charchyan de la délégation soviétique à l'ONU.

Par la suite, ajoute le FBI, M. Paskalian avait reçu 1.500 dollars de ses contacts soviétiques dont il avait remis 1,000 dollars à M. Dedeyan "comme geste d'appréciation". M. Paskalian risque la peine capitale s'il est reconnu coupable des accusations portées contre lui. M. Dedeyan est passible de 10 ans de prison et de 10,000 dollars d'amende.

Watergate: Nixon témoigne enfin devant le grand jury

WASHINGTON (AFP) — L'ex-président Nixon a témoigné à deux reprises en Californie devant deux membres du grand Jury du Watergate, révèlent les documents officiels de la Cour fédérale poursuivant son enquête sur certains aspects de l'affaire à Washington.

C'est à sa propre demande, à proximité de sa résidence de San Clemente, que M. Nixon a apporté son témoignage, sous serment. Celui-ci a porté sur certains "blancs" dans les célèbres bandes magnétiques enregistrées de la Maison-Blanche, sur les contributions à la campagne pour sa réélection et sur les affaires financières de "Bebe" Rebozo, l'homme d'affaires de Floride qui est l'un des amis intimes de l'ex-président.

Le Grand Jury sera dissous le 7 juillet, et toutes les enquêtes sur les multiples aspects du "Watergate" seront alors closes. M. Nixon est, quant à lui, à l'abri de toute poursuite en vertu de la grâce amnistiante présidentielle dont il a bénéficié en septembre 1974.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 2

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que J. D. COUGHLIN faisant affaires sour la raison sociale de GREAT WEST TRANSPORT CO. 1351 Dugal Road, Winnipeg, Manitoba permis no: 21136-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service suivant: De la frontière Québec-Ontario (Port d'entrée: Chéminis), à Rouyn, Province de Québec, pour le transport de viande et produits de viande qui ont été transportés corridor en Ontario; point d'origine: Winnipeg (Manitoba), aux usines de CANADA PACKERS LTD. et de SWIFT CANADA Co.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE

SIGNE:
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

1ère publication: — 26 juin 1975
2ième publication: — 30 juin 1975
3ième publication: — 2 juillet 1975.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-052-293-754

DAME REJEANNE DESCOTEAUX,
Partie requérante
-vs-
NOEL PETITCLERC,
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, Noel Petitclerc est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 26 juin 1975
(signé) Claude Dufour
Registraire

MES BOISCLAIR, KOZINA,
LEFEBVRE & SASSEVILLE
4906, est, Boul. Gouin
Montréal-Nord - 326-6400
dom. élu: 31 St-Jacques, ch. 500.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No.: 500 12-051464-752

GEORGETTE GIGNAC, résidant et domiciliée en la Cité de Laval, district de Montréal
REQUERANTE
-VS-
MARCEL TREMBLAY, présentement de lieux inconnus.
INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé MARCEL TREMBLAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 25 juin 1975
CLAUDE DUFOUR
Régistraire-adjoint

Mes POPOVICI & PARIZEAU-POPOVICI
10 St-Jacques, suite 604
Montréal, QUE.
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-052-488-750

DAME MICHELINE NOEL, épouse contractuellement séparée de biens de Armand Lafleur, résidant et domiciliée au 6430, rue Marseilles, app. 4, Montréal, district de Montréal,
Requérante
-vs-
ARMAND LAFLEUR, d'adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ARMAND LAFLEUR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 25 juin 1975
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

ME JOHANNE GAGNON TRUDEL
6850, Sherbrooke Est
suite 350
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500 02-017003-752

ALRO TAXIS INC., corps politique et incorporé dûment constitué selon la Loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en les Cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
-VS-
FERNANDO SARTORIUS,
-et-
DAVID ORTEGA ANTON, autrefois tous résidant et domiciliés en les Cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
DEFENDEURS CONJOINTS
et SOLIDAIRES.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs conjoints et solidaires FERNANDO SARTORIUS et DAVID ORTEGA ANTON sont par les présentes est requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 26 juin 1975
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, suite 23,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR DU BIEN-ETRE SOCIAL

PATRICIA MARIE LONG
-et-
CHARLES LEWIS JOHNSON, tous deux résidants et domiciliés en les Cité et district de Montréal.
REQUERANTS

AVIS A:
KEITH ARLINGTON JOHN SIMON

PRENEZ AVIS qu'une REQUETE EN ADOPTION sera présentée par PATRICIA MARIE LONG et CHARLES LEWIS JOHNSON, requérante, devant cette Honorable Cour du Bien-Etre Social, 410 est avenue Bellechasse, chambre 115, Montréal dit district, le 22ième jour d'août 1975 à 2:30 heures de l'après-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence.
UNE copie de ladite requête, et affidavits ont été laissé au bureau de la Cour du Bien-Etre-Social à votre intention.

MONTREAL, ce 25 juin 1975

Mes BRODIE & POLISUK
1010 ouest Ste-Catherine
suite 1200
Montréal, QUE.
PROCUREURS DES REQUERANTS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-052256-751

DAME DENISE GAUTHIER, épouse de Henri Thibodeau, résidant et domiciliée au numéro — 615 81e avenue, appartement 1, Chomedey, Cité de Laval, District de Montréal;
Requérante
-vs-
HENRI THIBODEAU, de lieux inconnus;
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé HENRI THIBODEAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONZREAL, le 18 juin 1975
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO. 500 14-001911-759

COUR SUPERIEURE

DANS L'AFFAIRE DE: Les Conventions Matrimoniales entre STEVEN FILIPOVITS
et
CHRISTANE PAGE, tous deux résidants et domiciliés au 1570 rue Richelieu, en la Cité de Brossard, district de Montréal
Requérants

AVIS AU CREANCIER

PRENEZ AVIS que le Requérant présentera devant cette Honorable Cour supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, le 10ème jour de septembre 1975 à 9:30 heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une Requête demandant L'Homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimoniale entre le Requérant et son Conjoint CHRISTANE PAGE, passé le 16 mai 1975 devant Me André Patry, notaire sous le numéro 3347 de ses minutes, changeant leur régime matrimonial, afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de communauté légale de biens.

MONTREAL, ce 25 juin 1975

Mes BROSSARD & PATRY,
2201 Boul. Lapinière,
Ville de Brossard, QUE.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-010259-750

INVESTGUARD LTD., corps politique et incorporé dûment constitué ayant son bureau chef et principale place d'affaires en les Cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
vs
BRUNO LASER, résidant et domicilié à St. Gallen, Suisse.
DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur BRUNO LASER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 25 juin 1975
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Mes BRODIE & POLISUK,
1010 ouest Ste-Catherine,
suite 1200
Montréal, QUE.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-020089-756

VACLAV TUMA LTD., corps politique and incorporé dûment constitué selon la Loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en les Cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
—VS—
LAURENT VILLEMAIRE, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus
DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défenseur LAURENT VILLEMAIRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 25 juin 1975
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, suite 23,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-009907-757

DAME VERONICA DALE OWENS, commis, femme mariée sous le régime de la société d'acquets à Roger Mikel Clements, des cité et district de Montréal, résidant et domicilié à 941 avenue Clifton,
Demanderesse,
-vs-
ROGER MIKEL CLEMENTS, gentilhomme, de lieux inconnus,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, ROGER MIKEL CLEMENTS, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 17 juin 1975
A. BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M. ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6655 Cote des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Que.

AVIS
Demande d'abandon de charte

Avis est par la présente donné que la Compagnie PRETTY BABY MANUFACTURING CO. LTD. s'adressera au lieutenant gouverneur en conseil, pour lui demander la permission d'abandonner sa charte, en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ce à la date fixée par lui.
A Montréal ce 6e jour de juin 1975
PRETTY BABY MANUFACTURING CO. LTD.
ROMANA STELZER
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-051925-752

DAME MARIA HETZ, ménagère, épouse commune en biens de Antonio Egea, demeurant et domicilié à 4510 avenue Linton, App. 6, dans les cité et district de Montréal,
Requérante
-vs-
ANTONIO EGEA, gentilhomme, de lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ANTONIO EGEA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 juin 1975
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall
6655 Cote des Neiges
chambre 405
Montréal, Que.

APPEL D'OFFRES

La Commission scolaire de Sorel, 105, rue du Prince Sorel, recevra jusqu'à 15 heures, le 16 juillet 1975, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat d'ameublement et d'outillage pour les écoles du territoire de la Commission.
5.1-04.75-76 Audio-Visuel
5.1-05.75-76 Mobilier scolaire et d'administration
Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire, préparé à cette fin par la Commission scolaire, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de sa soumission, si celle-ci dépasse $2,000.00. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin. Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges pour chacune des sections du projet à partir du 25 juin 1975 en s'adressant à monsieur Réjean Champagne, régisseur des équipements, 105, rue du Prince, Sorel, (514-742-2793). Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 16 juillet 1975, à 15 heures (heure locale). Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture.
La Commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.
DONNE à Sorel, le 26 juin 1975.
CLAUDE ST-MICHEL,
Directeur général.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
No.: 500 12-052224-759

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

HELEN KUCHER, également connue sous le nom de AILEEN KUEZER, résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal.
REQUERANTE
-vs-
JOHN BANKY, présentement de lieux inconnus.
INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé JOHN BANKY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 23 juin 1975
CLAUDE DUFOUR
Régistraire-adjoint

Mes GEOFFRION DUCHESNE & ASS.,
210 est Ste-Catherine
suite 300
Montréal, QUE.
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No: 500-05-014124-745

COUR SUPERIEURE

STATE FARM MUTUAL AUTOMOBILE INSURANCE COMPANY,
Demanderesse principale
-vs-
ST-LUC USED AUTO PARTS INC
et
L'UNION CANADIENNE COMPAGNIE D'ASSURANCE.
Défenderesses principales
-ET-
ST-LUC USED AUTO PARTS INC corps politique et incorporé ayant sa place d'affaires à St-Luc district d'Iberville.
Demanderesse en garanti
-VS-
MICHEL CLERMONT, résidant et domicilié dans le district d'Iberville
Défendeur en garantie
et Demandeur en garantie
-VS-
NAPOLEON LAPIERRE, PAUL LAPIERRE et ROGER LAPIERRE, autrefois faisant affaires sous les nom et raison sociale de "GARAGE LAPIERRE ENRG" en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
Défendeurs en garantie

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs en garantie NAPOLEON LAPIERRE, PAUL LAPIERRE et ROGER LAPIERRE sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 23 juin 1975
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Mtres TREMBLAY & ROY
112 St-Jacques
St-Jean, QUE.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 25 juin, 1975 a adopté le règlement portant le numéro 923 pour amender les règlements 828 et 888 et autoriser un emprunt supplémentaire de $414,000.00 relativement à des travaux de construction d'un garage municipal dans le parc industriel et son aménagement extérieur, la réfection de l'édifice actuel des travaux publics pour être utilisé par les Services techniques et le Service des Sports et Loisirs, et réfection à l'édifice de l'Hôtel de Ville ainsi qu'un parc de stationnement public à l'arrière de l'Hôtel de Ville.
Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.
Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 7 juillet 1975 entre 19:00 et 21:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.
DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 26ième jour du mois de juin mil neuf cent soixante-quinze.

ROLAND COULOMBE,
GREFFIER.

PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE LACHINE

APPEL D'OFFRES

GENRE: ASSURANCE INCENDIE

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Une remise de Dix dollars ($10.00) (chèque ou mandat de poste) à l'ordre de la Cité de Lachine est requise pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursable sur remise des documents dans les trente (30) jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

Garantie requise (chèque visé) avec la soumission: $100.00.

Clôture des soumissions: 16.30 heures, lundi, le 14 juillet 1975.

Les documents nécessaires pour cette soumission pourront être obtenus de bureau du Gérant, Édifice Hôtel de Ville, 800 boulevard St-Joseph, Lachine. Les documents seront disponibles à compter du 30 juin 1975.

DONAT BEAUCHAMP
Directeur des Finances
Cité de Lachine

Un double avertissement à Wilson: défaite à Woolwich et chute record de la livre

LONDRES (AFP) — Une défaite électorale et un record de faiblesse de la livre ont averti hier le premier ministre britannique Harold Wilson qu'il a beaucoup moins de temps qu'il ne pense pour arrêter le déclin économique de la Grande-Bretagne.

La défaite du parti travailliste à l'élection législative partielle de Woolwich a coïncidé avec une nouvelle dévaluation de la livre sterling qui a maintenant perdu 27.4 pour cent de sa valeur par rapport à la moyenne des autres monnaies importantes.

L'élection du candidat conservateur à un siège, tenu depuis plus de dix ans par le parti travailliste, a été obtenue par un glissement de 7.6 pour cent des voix dans l'opposition par rapport au scrutin d'octobre dernier.

La majorité des socialistes attribuent cette défaite au mécontentement de l'opinion devant l'incapacité du gouvernement Wilson à freiner la hausse du coût de la vie et l'aggravation du chômage.

Ce double coup de semonce a été donné à M. Wilson au moment où il s'efforce de concilier les points de vues opposés des syndicats et du patronat avant de mettre en vigueur une nouvelle politique économique susceptible de réduire de moitié d'ici à un an le taux d'inflation de 25 pour cent que la Grande-Bretagne connaît actuellement.

La chute continue de la livre sterling sur le marché des changes s'est accompagnée d'un nouveau déclin du Stock Exchange où l'indice des valeurs a maintenant perdu 10 pour cent en une semaine, soit la plus forte baisse hebdomadaire depuis un an.

Sur le plan politique, la défaite de Woolwich et la crise de confiance économique devraient renforcer la position de M. Wilson pour adpter rapidement des mesures anti-inflationnistes "classiques", malgré les hurlements de son aile gauche qui préconise des remèdes plus radicalement socialistes.

M. Peter Bottomley, candidat conservateur élu à Woolwich, est un dirigeant syndical qui a fait campagne contre la main-mise de l'extrême-gauche sur les "Trade Unions". Sa victoire pourrait convaincre les dirigeants des TUC que la base penche plutôt vers la modération.

Théoriquement, M. Wilson ne dispose plus que d'une majorité d'un siège à la Chambre des Communes, à condition que l'on compte le siège que n'occupe plus le député travailliste John Stonehouse en fuite en Australie.

Les combats gagnent le centre de Beyrouth: au moins 30 morts

BEYROUTH (Reuter) — Pour la quatrième journée consécutive, des violents tirs ponctués de lourdes explosions ont ébranlé les quartiers sud de Beyrouth.

Au cours de la nuit, les fusillades s'étaient étendues à d'autres secteurs, dix-sept obus de mortiers tombant notamment près des locaux du Parti phalangiste (Kataëb), entre le port et le centre-ville, tuant un passant. Mais dès l'aube, les combats étaient à nouveau restreints aux quartiers d'Aïn Rummaneh, bastion des Kataëb et de Chiyah, place forte des partisans des feddayine.

Dix personnes ont été tuées au cours d'affrontements souvent violents. En quatre jours, au moins trente personnes ont trouvé la mort.

Jusqu'à jeudi, les combats apparaissaient confinés à des échanges entre forces de sécurité et tireurs de gauche, mais les Kataëbs et leurs alliés, armés jusqu'aux dents, sont descendus hier dans les rues. C'était la première fois en trois mois que la violence s'étendait au centre-ville, où la plupart des magasins sont restés fermés et le trafic automobile a été pratiquement inexistant.

Aux portes nord et est de la capitale, à l'entrée des routes conduisant à Tripoli et Damas, les Kataëbs installaient des barrages. Les forces de sécurité faisaient par la suite savoir qu'elles tentaient de rouvrir ces routes, mais dans Aïn-Rummaneh, on pouvait voir miliciens phalangistes et soldats libanais fraterniser, échangeant des cigarettes et conservant non loin d'un véhicule blindé de l'armée. Les gendarmes le conduisant avaient refusé de le faire avancer au milieu d'une rue où des experts en explosifs voulaient se rendre pour désamorcer des obus non éclatés, arguant que l'autre partie, qui se trouvait à moins de deux cents mètres, pouvait voir en cette intervention une provocation.

Tout semble indiquer que jusqu'à présent les commandos palestiniens de M. Yasser Arafat ne se sont pas mêlés à ces combats de rues. Mais avec la recrudescence de la violence, on commence à craindre une généralisation des désordres civils. A la mi-journée, les tirs étaient sporadiques mais on pouvait régulièrement entendre de fortes explosions venant d'Aïn-Rummaneh et de Chiyah.

Dans ce climat d'affrontement, M. Rachid Karamé, premier ministre désigné, poursuit ses efforts engagés il y a cinq semaines pour constituer un gouvernement.

De leur côté, le général Nureddine Rifai, premier ministre démissionnaire qui expédie les tâches courantes, et trois ministres de son cabinet militaire, se sont rendus en audience auprès du président Souleiman Frangié. Le chef de l'Etat libanais a également reçu les ambassadeurs d'Arabie séoudite, d'Egypte et à leur sortie, du Koweit pour discuter de la crise. L'entretien a duré une heure et à leur sortie, l'ambassadeur séoudien, M. Mohammed Mansour al-Rumeih, a déclaré: "A la lumière des contacts que nous avons eus aujourd'hui, nous pouvons affirmer que la crise est en passe d'être réduite".

Réunie dans la journée, la conférence populaire des partis de gauche libanais, présidée par Kamal Jumblatt, a accusé les forces de sécurité d'apporter leur soutien aux phalangistes. Appelant à la grève générale pour lundi, ils ont rejeté sur l'indécision du président Souleiman Frangié l'échec des efforts de M. Rachid Karamé.

M. Gemayel, lui, est persuadé que pour l'insistant les commandos contrôlés par M. Yasser Arafat n'ont pas été impliqués dans les combats. Mais il est clair, a-t-il ajouté, que le leader palestinien n'a aucune emprise sur "les éléments incontrôlés".

Paris: Poniatowski relance la polémique avec la gauche

PARIS (AFP) — La polémique entre le gouvernement français et l'opposition de gauche, très vive depuis plusieurs semaines, a encore monté d'un degré après un discours très véhément de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat et ministre de l'Intérieur.

M. Poniatowski, qui est "l'homme fort" des giscardiens et le proche collaborateur du président Giscard d'Estaing, s'est livré jeudi soir à une violente attaque contre le parti communiste, qualifié d'"inquiétant" et contre M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, qualifié de "spécialiste de la défaite".

Parlant devant le premier conseil national des républicains indépendants, le ministre de l'Intérieur a jugé tout dialogue impossible avec les communistes. "On ne dialogue pas avec le mensonge, avec l'intolérance, avec la violence", a-t-il déclaré. Il a encore dénoncé avec force "les menaces et les viols contre la liberté de la presse, la censure, le caviardage, l'interdiction de paraître, les violences et les brutalités commises par les membres du syndicat du Livre", faisant ainsi allusion au conflit du quotidien Le Parisien libéré. Quand les communistes parlent de libertés, a encore dit M. Poniatowski, il est grand temps de protéger celles-ci.

Le ministre de l'Intérieur n'a pas épargné François Mitterrand. "C'est, considère-t-il, un mauvais chef qui égare ses troupes dans des gorges ou des défilés où elles seront détruites par les communistes. Cela s'est passé vingt fois, cent fois dans le monde...".

Entre le pape et Gromyko, il sera question des catholiques d'URSS

PARIS (par Jan Krauze de l'AFP) — La situation des catholiques en URSS sera évoquée sans nul doute par le pape Paul VI au cours de l'entretien qu'il doit avoir au Vatican avec M. Andrei Gromyko lors de la visite que le ministre soviétique des Affaires étrangères fait en Italie depuis hier. Cette entrevue sera la quatrième que le souverain pontife accordera au Vatican à M. Gromyko, les trois précédentes ayant eu lieu le 27 avril 1966, le 12 novembre 1970 et le 21 février 1974.

L'agence soviétique de presse Novosti a diffusé à cette occasion un article sur les catholiques en URSS permettant de penser que cette importante question sera abordée au cours de l'entretien avec les problèmes de la paix mondiale et des relations d'Etat entre l'URSS et le Vatican.

En effet, l'attitude des autorités soviétiques à l'égard du catholicisme en URSS a toujours été empreinte d'une certaine méfiance, de crainte, semble-t-il, qu'il ne serve de véhicule pour la propagation d'idées nationalistes, surtout dans les républiques baltes et en Ukraine où les catholiques sont particulièrement nombreux.

L'agence Novosti n'indique pas combien de catholiques romains il y a au total en Union Soviétique. Mais leur nombre est généralement évalué en Occident à 8,5 millions, dont 5 millions dans les républiques baltes et 1,5 million en Ukraine.

Les deux autres millions appartiennent en majorité à des familles d'origine polonaise et se répartissent surtout en Biélorussie et en république de Russie.

Sans doute faut-il mentionner également les 4 millions d'Ukrainiens adeptes de l'Eglise uniate (catholique de rite byzantin) rattachée malgré elle, en 1946, à l'Eglise orthodoxe russe. La plupart des Uniates continuent cependant à se considérer comme catholiques.

En général, on estime qu'en Union soviétique les catholiques rencontrent dans la pratique de leur religion de plus grandes difficultés que les orthodoxes, bien plus nombreux et russes pour la plupart.

L'agence Novosti précise qu'il n'existe en Union soviétique aucune autorité centrale représentant l'Eglise catholique. L'organisation, selon l'agence, est la suivante: dans chaque diocèse, il existe une "association religieuse". La désignation des responsables de ces associations est "entérinée par le pape", mais l'évêque est désigné par le responsable du diocèse. Dans leurs rites liturgiques, les diocèses "s'inspirent des recommandations du Vatican" et l'Etat "ne s'ingère pas dans les affaires intérieures des associations religieuses et ne réglemente pas les offices, ni l'exécution des rites".

La loi soviétique, souligne l'agence Novosti garantit aux croyants la liberté de pratiquer leur culte et leur assure le droit de donner une éducation religieuse à leurs enfants. Pourtant, la Chronique de l'Eglise Catholique lithuanienne, journal clandestin semblable à la Chronique des événements en cours, éditée par les "dissidents" soviétiques, fait état des "tracasseries" et même des "persécussions" qu'auraient à subir les fidèles et les prêtres, notamment ceux qui s'efforcent d'enseigner la religion aux enfants. On sait que, pour avoir participé à la rédaction de cette chronique, un membre d'Amnesty International, M. Serguei Kovalev, a été arrêté en décembre dernier à Moscou.

L'agence Novosti rappelle également qu'il existe un séminaire catholique à Kaunas, en Lituanie, et à Riga en Lettonie, où les études sont gratuites et dont le programme est "identique à celui des universités catholiques de Rome". Cependant, les autorités soviétiques limitent, selon certaines sources, le nombre des séminaristes à une dizaine par an et par ailleurs, empêchent les catholiques lituaniens de restaurer leurs églises, même à leurs frais.

L'agence soviétique affirme, quant à elle, que les associations religieuses catholiques disposent sur l'ensemble du territoire de l'URSS d'un millier d'églises et qu'en Lituanie, notamment, quarante églises ont été restaurées depuis la guerre "avec la participation de l'Etat".

Des délégations d'évêques catholiques soviétiques peuvent se rendre au Vatican pour participer aux synodes et aux commissions papales, ajoute l'agence Novosti.

Y a-t-il effectivement en URSS un regain de ferveur religieuse comme on l'affirme et le catholicisme en bénéficie-t-il également? L'agence Novosti affirme quant à elle, sans autres précisions que "les derniers sondages sociologiques montrent que le nombre des catholiques croyants s'est considérablement réduit en Union soviétique, comme, du reste, en Occident".

Jivkov au Vatican

Des concessions à la 3e corbeille de la CSCE?

ROME (AFP) — Vingt-quatre heures avant M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, Paul VI a reçu hier M. Todor Jivkov. C'est la première fois qu'un président de la République bulgare rend visite à un souverain pontife. L'audience s'est déroulée "dans une atmosphère de respect et de familiarité", a-t-il été précisé au Vatican.

Le communiqué du Saint-Siège signale, parmi les "questions longuement examinées", "la paix et le désarmement, la réduction des forces armées, la sécurité en Europe, au Moyen-Orient et à Chypre, et la coopération internationale".

On sait que le Saint-Siège doit participer, comme la Bulgarie, au "sommet" final de la conférence sur la sécurité européenne à Helsinki. Selon certaines indications, le monde communiste serait prêt à quelques concessions à l'Eglise dans le domaine de la "3e corbeille" (échanges d'idées et de personnes). Un haut prélat russe-orthodoxe, l'archevêque Philarète, a annoncé mercredi que des pèlerins soviétiques pourraient se rendre prochainement en Terre sainte. Simultanément, la revue orthodoxe Episkepsis a révélé que les importations de livres sacrés augmentaient dans les pays de l'Est.

Pour le Moyen-Orient, le pape comme M. Jivkov peuvent recourir au récent communiqué italo-bulgare: retour d'Israël aux frontières de 1967, reconnaissance des droits des Palestiniens, droit à l'existence de tous les Etats de la région. En ce qui concerne Chypre et la coopération internationale, le Saint-Siège et la Bulgarie peuvent aussi trouver des points de convergence.

L'entrevue de Paul VI avec le président a duré 40 minutes, en présence du ministre bulgare des Affaires étrangères, M. Peter Mladenov et de Mgr Agostino Casaroli, protagoniste de l'Ostpolitik vaticane. Le souverain pontife a soulevé la question des catholiques bulgares; à ce sujet il a assuré que les catholiques resteraient attentifs aux besoins de la communauté et a souhaité qu'ils continuent à jouir de la liberté religieuse, garantie par la constitution. La Bulgarie compte 50,000 catholiques sur neuf millions d'habitants.

Carrefour St-Arsène Inc.
7321, Christophe Colomb, Montréal

Institution privée reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation (cours général).

Externat pour garçons et filles
6ème année à secondaire 4 (inclusivement)

Bureau d'admission: **274-5523**
274-9945

ACADÉMIE ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DANSE DES GRANDS BALLETS CANADIENS
COURS D'ÉTÉ
ballet classique, danse moderne et jazz
Montréal du 7 juillet au 2 août

Inscription: à 5022 Coolbrook, 7 juillet de 10 à 20 hrs
Téléphone: 489-4959, 489-8641, 489-4100

Dépliants sur demande. Le règlement des frais de cours donne droit aux étudiants de Montréal (sauf ceux des classes adultes) d'assister gratuitement à quatre spectacles des Grands Ballets Canadiens à l'Expo-Théâtre et à quatre présentations de films.

à Québec du 4 au 23 août
Téléphone: avant le 21 juin, 524-4323; après le 21 juin, 694-1070, 694-0939.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT POUR ENSEIGNANTS

Certificats (30 crédits):
- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Enseignement des mathématiques au secondaire
- Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire
- Mathématiques

Baccalauréat en enseignement (préscolaire et élémentaire) (90 crédits)

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1975
(admission: jusqu'au 1er août)

Pour plus de renseignements
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary.
Tél.: 343-6090/343-6992 après 17 heures.

COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL
COURS DU SOIR
ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
SESSION AUTOMNE 1975

SCIENCES ET TECHNIQUES GÉNÉRALES
Mathématiques 001-101-102-103-105-203-307
Biologie 301-401-921-931-942-943
Chimie 101-111-201-202-302
Physique 101-102-111-201-202-301-302

SECTEUR DES LETTRES
Anglais 101-201-301-401-905
Allemand 101-201-301-401
Espagnol 101-201-301
Français 102-122-202-231-302-331-402-902-934-935-937-938-940
Philosophie 101-201-214-217-218-225-301-401-913-930

SECTEUR DES ARTS
Organisation picturale 101-201-301-401-901
Organisation spatiale 102-202-302-402
Histoire de l'art 103-203-303-403
Couleur 104-204
Dessin techniques 105-205
Matériaux 106-206
Techniques spécialisées 306-406
Cinéma québécois 904

TECHNIQUES DE FABRICATION MÉCANIQUE
Procédés de fabrication 170
Métrologie 120
Matériaux industriels 140
Soudure 503
Mécanique automobile 227

ÉLECTROTECHNIQUE
Circuits à courant continu 110
Éléments de circuits 120
Initiation aux techniques industrielles 130
Circuits à courant alternatif 210-220
Éléments d'électronique 310
Électronique industrielle 320
Machines rotatives 330
Circuits logiques 440
Équipement audio-visuel 655
Environnement 692

SCIENCES GRAPHIQUES
Sciences graphiques 101-104-201-204

SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES
Anthropologie 901-902-912
Assistance sociale : Recyclage et Perfectionnement
Économique 920-921
Éducation physique 118-130-197
Géographie 204
Histoire 901-921-951-954-983
Psychologie 102-202-205-305-411-903-904
Science politique 940-942-950
Sociologie 960-962-964-978

SCIENCES ET TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
Comptabilité 110-210-320-513
Administration 660
Droit des affaires 220
Droit de travail 522
Finance 540
Personnel 520-612-650
Marketing 430-631
Structure de l'entreprise 120
Organisation et méthodes 512
Vente 621
Assurances 545
Commerce de détail 501
Éléments de production 502
Placement 503
Prix de revient et système 523

INFORMATIQUE
Introduction à l'informatique 101
Initiation aux ordinateurs 111
Introduction au langage de Fortran 911
Introduction au cobol 912
Introduction au langage assembler 914
Langage "Basic" 918

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
Dessin d'architecture 201-301
Construction 110-203-302
Dessin de création 321-421
Histoire de l'architecture 521-621
Topographie 120
Milieu physique 230
Estimation 671
Arpentage 201
Technologie des agrégats 202

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES D'ADMISSION - 22 AOÛT

DÉBUT DES COURS - 8 SEPTEMBRE

CONDITIONS REQUISES POUR L'ÉTUDE D'UN DOSSIER — ADMISSION:
Au moins une année sur le marché du travail — De façon générale, une onzième année d'étude ou l'équivalent - Certificat de naissance — Frais d'études du dossier: $5.00.
Les candidats sont priés de se présenter au Registrariat Pavillon Marie-Victorin, 244 est, rue Sherbrooke, de 8h à 20h 30, du lundi au vendredi inclusivement.

renseignements 842-7161 poste 176

la conscience nord-américaine, et les frères français d'amérique

ROBERT GUY SCULLY

(NDLR — Notre collaborateur était invité récemment par l'Université Trent, à Peterborough, en Ontario, où il prononcé une conférence sur la culture française en Amérique du Nord. Nous reproduisons ici l'essentiel de ses propos, dans une version abrégée et remaniée.)

■

Je crois à une fraternité des Français d'Amérique, fraternité qui ne s'oppose pas au projet politique d'un pays québécois (elle ne serait alors qu'un vague folklore rétrograde) mais qui, au fond, n'a rien à voir avec lui: il s'agit d'une idée culturelle, poétique, alors que les bons projets politiques se doivent de rester concrets et pratiques.

Quand je cherche une image qui l'exprimerait, je ne trouve rien de mieux que ce plan de *La Horde sauvage* où les deux compagnons de route, William Holden et Warren Oates, se regardent un instant, au beau milieu de la fusillade finale. Unis par toutes leurs aventures communes, ils se regardent, non seulement parce qu'ils sont pris cette fois dans un guet-apens et doivent mener un combat inégal, mais parce que l'un deux — celui qui grimace de douleur — est sur le point de tomber. C'est un peu ce que je souhaite, et c'est un peu ce qui se passe à l'heure actuelle. Je constate que les Québécois (pour reprendre l'analogie: ceux qui mènent un combat inégal mais à qui il reste encore assez de force pour survivre) s'intéressent de plus en plus, ces temps-ci, à leurs frères de Louisiane. De plus en plus de gens parlent d'y aller, "faire un tour". Il y a là-dedans, bien sûr, l'attrait de la redécouverte, et de l'exotisme. Mais rien ne serait plus beau qu'un long regard de compréhension échangé entre un peuple qui veut survivre, et ses frères infirmes, éparpillés un peu partout sur le continent, qui ont lutté comme lui, qui ont les mêmes origines que lui, qui avaient les mêmes espoirs, mais qui ont perdu.

Rien ne serait plus sain, aussi, car cette compréhension de la dernière heure servirait à rétablir l'Histoire dans ses droits, à replacer l'existence des Français d'Amérique dans sa juste perspective, qui est nord-américaine avant d'être québécoise. Quelle est l'idée de Soljénitzyne, lorsqu'il tente de reconstituer les années d'avant la Révolution d'Octobre, se rendant jusqu'en Colombie-Britannique pour interviewer les Doukhobors, et jusqu'en Alaska pour fouiller dans des vieilles paperasses? D'annuler la Révolution, de refaire l'Histoire? Il ne le pourrait pas. Il veut plutôt, je pense, reconstituer les événements le plus complètement possible, et mettre son travail à la disposition des Russes, de telle sorte que son peuple puisse un jour choisir son destin en pleine connaissance de cause, sans y incorporer de mensonge ou de mythe.

C'est le même genre d'ambition qui anime, au Québec, un Victor-Lévy Beaulieu, qui s'applique à démystifier le gaspillage humain tragique qu'a été la colonisation de l'Abitiiti et du Nord. Mais on peut remonter beaucoup plus haut la rivière du temps, jusqu'aux origines, jusqu'à la belle prose espérante de Jacques Cartier, par exemple. On aura alors idée de l'optimisme qui animait les premiers Français américains, et surtout, de la dimension de leurs rêves.

Dans *A Study of History*, Arnold Toynbee fait survoler l'Amérique du Nord, en 1701, par un observateur imaginaire, qui conclut que la partie est gagnée: le continent sera français, et non anglais! Exactement le contraire de ce qui s'est produit. Les Français contrôlaient tous les grands cours d'eau, et les étendues d'eau: le Saint-Laurent, le Mississipi, les Grands Lacs, la Baie d'Hudson, le Golfe du Saint-Laurent. Sur la carte, aujourd'hui, le lecteur nostalgique peut encore "lire" les rives de ces cours d'eau comme un promeneur "lirait" une rangée de vieilles tombes au cimetière: Cape Breton; Trois-Rivières; Montréal; Sault-Sainte-Marie; Portage-la-Prairie; Racine; Duluth; Detroit; Grand Rapids (la ville du président Ford); Saint-Louis; New Orleans.

All that glitters is not gold: il y avait là plus de parure, et de mégalomanie bien française, que de réalité solide. En fait, nous disent les historiens, la Nouvelle-France n'avait pas la puissance que supposaient ces vastes conquêtes, parce que trop peu peuplée; alors que les enclaves anglaises étaient riches d'une population dense et enracinée. L'issue inévitable n'était qu'une question de temps.

Toutefois, il faut retenir de cela que nos ancêtres se sont installés ici en grande confiance, et qu'ils ont considéré le continent comme étant à eux. (Obsédés par l'idée de "provigner", ils ont même tenté d'établir des Nouvelles-Frances au Brésil, et en Floride.) Lorsque nous étudions le résultat de leurs efforts aujourd'hui, nous sommes tentés de le voir en termes politiques, puisque c'est en ces termes que les cartes et les livres nous le restituent. Nous voyons le Québec, seul territoire à majorité francophone, qui fait partie du Canada, mais qui est mal à l'aise; nous voyons le Canada, ensemble d'anciennes colonies britanniques, maintenant colonie américaine, qui se sent lui aussi mal à l'aise; nous voyons les états du Sud, qui ont failli former un pays distinct, mais qui ont été assimilés de force il y a un siècle; et ainsi de suite.

Nous croyons — parce que tout ce qui est officiel et "clair" s'impose subtilement à l'esprit — que ces régions de couleurs différentes et ces lignes pointillées reflètent la réalité. La réalité politique, oui. Mais à elle seule, la réalité politique ne signifie pas beaucoup. Elle recouvre d'autres réalités, culturelles, qu'elle finit tôt ou tard par subordonner à ses schèmes, mais qui continuent de porter longtemps la trace de ce qui a précédé. C'est toute la différence entre la fondation, avec grande pompe, d'une nouvelle ville sur la côte d'un pays, et les mouvements géologiques qui ont formé cette côte des millénaires auparavant.

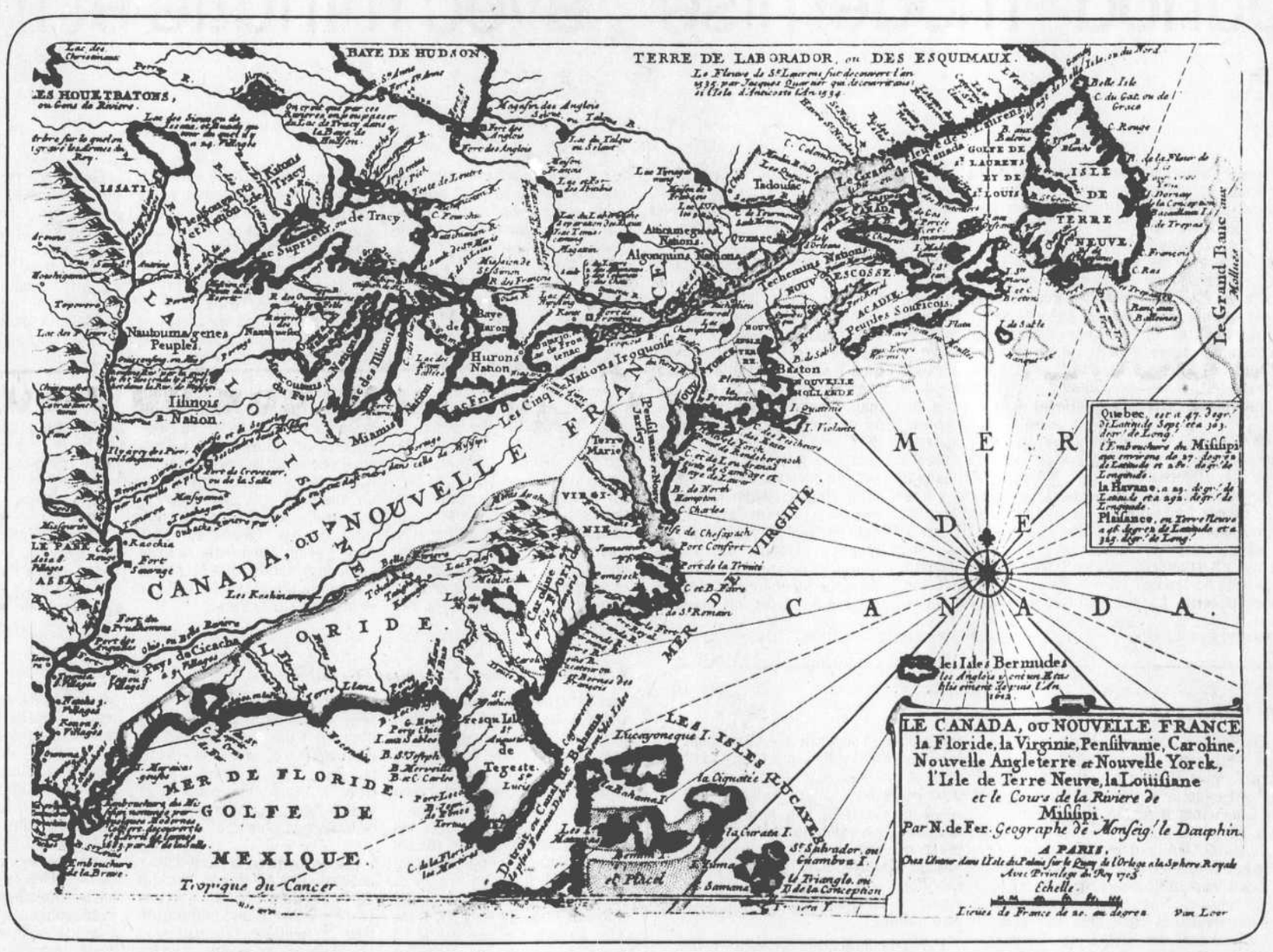

Pour comprendre la culture française en Amérique du Nord — ou la culture indienne, ou celle des Noirs — il faut *décloisonner* la carte, oublier un instant que le Québec, le Canada, et les USA existent. Car la mentalité "continentale" des premiers Français américains subsiste encore: elle a été léguée. Leurs descendants ne rêvent plus de conquêtes, bien sûr, mais inconsciemment, ils croient encore que l'Amérique du Nord leur appartient, qu'ils sont libres de s'y promener à leur guise. Voilà pourquoi, quand les conditions matérielles se sont avérées trop onéreuses au Québec, tant de Québécois pouvaient partir, tantôt pour la Nouvelle-Angleterre, tantôt pour l'Ouest canadien: ils ne faisaient pas de différence entre ces deux "pays" (la font-ils aujourd'hui?); il s'agissait de deux territoires "anglais".

Dans un territoire passé à l'ennemi, il faut prendre plus de précautions. Ils ont appris l'anglais, et suivi docilement les lois imposées aux autres ethnies immigrantes. Mais dans le fond, leur attitude n'était pas celle d'immigrants — qui abandonnent volontairement et consciemment leur langue pour prendre celle du pays-hôte — mais celle de vaincus qui se plient avec réticence. La conscience d'être arrivés ici avant les Anglo-Saxons a également été léguée, et survit, informulée, au niveau de l'inconscient collectif.

Evidemment, rien n'est blanc-et-noir: les Italiens en Amérique du Nord tentent aussi de garder leur style de vie propre, parce que leur nombre les y autorise; et inversement, les Québécois devenus Canadiens et Américains se considèrent aussi comme des immigrants qui doivent s'intégrer. Le temps, lentement, a raison des vieux instincts collectifs. Mais ceux-ci surprennent encore, et surgissent sous des formes d'autant plus irrationnelles et fantastiques qu'ils ont été réprimés. En ce sens, les cultures-soeurs de la nôtre ne sont pas celles des Italiens ou des Juifs, mais celles des Noirs et des Indiens: les trois ont en commun d'avoir été assimilées de force (avec plus ou moins de succès) par la culture anglo-saxonne dominante.

Notre chance, c'est de nous être retrouvés concentrés sur un territoire où nous sommes majoritaires; nous avons donc pu garder un morceau du continent pour nous. Mais ce n'est là qu'un hasard, qui aurait bien pu ne pas nous arriver, ou qui aurait pu arriver aux autres: les conquérants auraient pu employer ici la méthode forte qu'ils ont appliquée aux Acadiens (ou que recommandaient certains fonctionnaires du roi d'Angleterre). Inversement, les Noirs ou les Indiens auraient pu avoir la chance de se regrouper sur un espace donné où ils auraient été les plus nombreux: il est certain que ce territoire serait aujourd'hui en train de revendiquer son indépendance, comme le Québec.

La comparaison fondamentale avec les Noirs et les Rouges reste valable. Si elle a une limite, c'est d'être strictement culturelle. Sur les autres plans, nous avons été bien mieux traités. Malgré un titre de livre célèbre, il faut avouer que nous ne sommes pas les "Nègres blancs" d'Amérique, (ni même les Indiens blancs), n'ayant jamais connu l'esclavage et le génocide qui ont été la condition déterminante de ces deux peuples. Il ne faut pas non plus oublier que les Français ont commencé par être, eux aussi, des exploiteurs de l'Amérindien.

Cependant, comment ne pas voir la parenté entre ces trois groupes dont la mémoire fait défaut, dont la culture a trop longtemps souffert de sous-alimentation, qui oscillent entre la violence inexplicable et la docilité maladive, qui errent à travers le continent, à la recherche de leur identité, comme un animal assommé dans le champ? A côté d'eux, les Anglo-Saxons et les immigrants paraissent volontaires, décidés, travaillants, méthodiques.

Un jour dans le terminus d'autobus, à Cornwall (j'avais quatorze ans) j'ai vu entrer un vieux Nègre, qui est allé s'asseoir seul sur un banc. En face de lui se trouvait par hasard une famille noire. Le père de celle-ci, plus jeune que le vieillard, a salué poliment son aîné, qui en a fait autant. La façon dont le salut a été fait, discrète et rapide — mais claire — m'a fait comprendre tout de suite que quand deux Noirs se rencontraient parmi des Blancs, ils se saluaient, par fraternité, sans avoir besoin de "se connaître".

Je me suis rendu compte que chez nous, en Ontario, j'étais souvent passé proche de le faire. Chez Freiman's, par exemple, ci j'avais commandé un *malted milk* en anglais, et la serveuse m'avait répondu dans la même langue, mais un instant plus tard les paroles qu'elle échangeait avec sa compagne me révélaient qu'elle était Française comme moi, une sorte d'instinct m'empêchait de la laisser sans lui avoir dit un mot de notre langue, ne serait-ce que "bonjour". A l'état latent, la fraternité qui unit les Noirs et les Indiens existe chez les Français d'Amérique, parce que notre condition culturelle est la même: nous nous promenons en vaincus parmi les vainqueurs, le temps d'être complètement assimilés (et ce temps est long!).

Elle s'exprime moins parce que notre peau est blanche, parce que la présence d'un Canada français encore entier nous rassure (mais l'existence du Québec, je le répète, ne change rien de fondamental à nos origines communes et à notre inconscient collectif) et surtout, parce que nous n'avons pas été suffisamment persécutés. Notre mal est trop doux. Est-ce une bonne chose, une mauvaise chose? Je ne sais pas. Pour les artistes et les auteurs, il est certain qu'une existence historique plus difficile aurait été plus riche et féconde. Mais on ne peut pas demander à un peuple de vivre pour ses artistes: c'est le contraire qu'il faut.

Quoi qu'il en soit, chaque fois que je retourne dans mon pays natal — ou même lorsque je me promène du côté de Kérouac, en Nouvelle-Angleterre — je remarque que les gens avec qui j'ai grandi sont heureux. Ils vivent à l'aise dans un bain bilingue, pour lequel ils ne sont aucunement punis; ils sont conscients que la majorité de leurs petits-enfants sera unilingue, sans se morfondre pour autant. Ils ne cachent pas leurs origines, dont ils n'ont pas honte, mais ils ne cherchent pas non plus à perpétuer follement ce qui ne peut pas être perpétué. D'ailleurs, ce qu'ils laissent derrière eux est-il objectivement plus beau que ce qui les attend? Il faudrait voir. Ils sont contents d'accomplir leur destin calmement, dignement et harmonieusement. C'est beaucoup.

La tristesse qu'il y a derrière cette mutation ne les concerne pas directement. Elle concerne toutes les générations de Français américains *prises ensemble*. Elle n'existe que dans le Temps, et pour la ressentir, il faut avoir conscience du Temps. Il faut en tirer nostalgie, et de la nostalgie tirer un chant. C'est là le don des artistes. La meilleure preuve du fait qu'ils ont remonté une source vive est qu'ils ne s'en rendent souvent pas compte. Leur oeuvre révèle, à leur insu, un inconscient collectif que l'historien ou l'essayiste ont pu reconstruire dans l'abstrait.

Jack Kérouac aurait été le premier surpris de voir que les Québécois s'intéressent à lui, se l'approprient. Il aurait peut-être protesté (quoique le contraire est probable: toute son oeuvre, dans les dernières années, le menait vers ses origines; il revenait de plus en plus à sa langue natale, signait ses lettres *Ti-Jean* — le nom est sur sa tombe — et montait souvent se promener ici). Il aurait affirmé qu'il était avant tout un écrivain américain. Les critiques américains seraient d'accord, et bien sûr, Kérouac est un de leurs écrivains, pas un des nôtres.

Mais il était aussi un frère français de la dernière génération, et en tant qu'artiste il en avait péniblement conscience. Pourquoi cette migration malheureuse de la Bretagne au Québec, puis du Québec au Massachusetts? Pourquoi un peuple doit-il changer de langue et d'âme en cours de route? Pourquoi ce peuple doit-il produire tant d'ivrognes et de lignées damnées? Comme un enfant il se posait et se reposait sans cesse ces questions.

Kérouac est un écrivain américain parce qu'il a *voulu* l'être, parce que toute sa vie il a essayé bravement de suivre le seul chemin possible pour lui. A la fin, il n'a plus voulu. Il a perdu prise. L'écart entre lui et ses collègues (Ginsberg, Burroughs) était devenu trop grand: il ne se faisait plus comprendre. Dans sa nuit il a tendu les mains vers un passé et des frères de plus en plus lointains, comme Aschenbach tentant un dernier effort vers le petit Polonais, comme Kane murmurant le mot inexplicable: *Rosebud*.

Les mêmes critiques américains qui trouvent que Kérouac est un de leurs écrivains mineurs (mais ils ne comprennent pas pourquoi il est resté mineur) trouvent que la musique des Acadiens de Louisiane est gaie et entraînante. De temps en temps ils entendront une chanson triste, et la trouveront *wistful*, ou *haunting*.

Ces chansons "noires" ne sont pas plus nombreuses, dans la musique des Cajuns, que les rares monologues en joual dans la prose de Jack. Ces gens ont également leur vie à vivre, et la musique leur sert surtout aux soirées de danse, où il faut être gai. Mais ces rares chansons nostalgiques sont les plus belles. Elles s'approchent de l'idéal artistique envisagé par Samuel Beckett: des cris purs, des pleurs, où les mots se confondent. Pas plus que Jack, les Cajuns ne sont conscients de ce qu'ils révèlent. La tristesse en question concerne, le plus souvent, une femme qui a quitté son fiancé pour partir dans le "grand Texas". Le voudraient-ils, qu'ils ne pourraient pas chanter une déportation qu'ils n'ont pas connue personnellement et qui se perd maintenant dans la brume des temps. L'affreuse solitude des ancêtres (ceux qui sont arrivés en Louisiane étaient les survivants d'une longue marche qui avait laissé plusieurs cadavres en chemin, et la terre où ils aboutirent n'était plus française mais espagnole), toutefois, a été léguée. Elle trouve à s'exprimer.

Les frères québécois sont-ils tellement différents des autres membres de la famille? Leur réponse à la solitude et au désespoir a été différente, puisqu'ils n'ont pas vécu l'exil et la dispersion. Cependant, emmurés dans une forteresse culturelle qui aurait pu tomber n'importe quand (et qui pourrait encore tomber: on n'a qu'à imaginer une importante vague d'immigration américaine, par exemple, suite à des troubles sociaux au Sud) ils ne pouvaient échapper à l'insécurité qui est la caractéristique première des Français américains depuis le démembrement de leur royaume. Suffisamment nombreux entre eux pour se réchauffer, ils ont réagi, je dirais, par l'orgueuil, l'excès de confiance et le bavardage superbe. L'envers, en quelque sorte, de la réaction chez les frères exilés: les uns sont obligés de faire face à la situation, et pleurent, les autres peuvent encore se la cacher, et jouent les maîtres.

Au dix-neuvième siècle, Louis Fréchette correspondait avec Mark Twain, d'égal à égal. Il lui parlait de son oeuvre comme si les deux étaient les représentants de deux grandes cultures implantées au Nouveau-Monde. En réalité, Fréchette était mal pris (comme son pays): il hésitait entre une vocation de conteur populaire et ses ambitions de colonisé, qui le poussaient à imiter Hugo. Twain n'avait pas cette insécurité: son oeuvre se développait sainement, richement, au sein d'une culture en plein essor. Fréchette n'aurait pas aimé se rendre compte de cela, et parce qu'il vivait au XIXe siècle — où l'écart entre nos deux pays n'était pas encore trop apparent — il a pu s'en tirer. Personne n'aime admettre qu'il est le produit d'une erreur de l'Histoire, que son peuple est condamné à vivre en infirme.

Un des esprits les plus puissants et féconds que le Québec ait connu fut également le meilleur représentant de cette tendance obscurantiste (qui veut "obscurcir" la réalité). Le chanoine Lionel Groulx s'est évertué à produire une oeuvre énorme qui, en fin de compte, ne servira pas à cette postérité qu'il chérissait tant, parce qu'elle repose sur un malentendu. Groulx a écrit comme s'il s'était trouvé en Europe, dans un pays vieux d'un millénaire, en parfaite sécurité culturelle. Son enseignement se voulait réaliste, bien conscient de notre situation précaire, vibrant d'exhortations à la vigilance et au courage. Mais sa manière de le dire, son approche, sa conception du rôle d'historien, étaient celles d'un Français.

Confiant et orgueilleux, il a lancé ses dogmes à des lecteurs qui l'ont suivi dans toutes sortes d'organisations compliquées, sans se rendre compte qu'il y avait un monde entre ses beaux livres bien alignés, ses belles certitudes, et la vie quotidienne des gens auxquels il prêchait. Groulx aussi a refusé de voir la condition réelle de son peuple. Son oeuvre — comme celle de Fréchette, et de beaucoup d'écrivains québécois — a été faite comme si la France n'avait pas perdu son empire au Nouveau-Monde, et comme si tout, dans le fond, allait bien (alors que tout allait, et va, assez mal).

Pourtant, il est impossible de lui en vouloir. Si on considère ce qui est arrivé à la Nouvelle-France après les diverses conquêtes anglaises, si on regarde un instant ces morceaux sur la carte qui sont restés comme des plaies vives, ce peuple fragmenté qui a refusé de mourir — qui a prolongé son agonie, dans bien des cas — alors on comprend à quel point nous sommes tous frères. Tous les hommes ont droit à la sécurité d'une culture, comme ils

(suite au verso)

LE DEVOIR
cahier des arts et lettres
montréal, samedi vingt-huit juin mil neuf cent soixante-quinze

la MUSIQUE

Le Concours de Montréal: controverse inquiétante

par GILLES POTVIN

Pour la première fois depuis sa fondation il y a dix ans, le Concours international de Montréal a suscité cette année de vives réactions dans le public et dans la presse en général. Ces réactions se sont manifestées dès la fin de la première épreuve éliminatoire alors que plusieurs n'ont pas prise le choix du jury pour la seconde epreuve.

Beaucoup n'étaient pas non plus d'accord avec le jury pour son choix subséquent des neuf candidats de l'épreuve finale. Cette opposition d'une partie du public s'est manifestée assez ouvertement le soir du concert gala au moment de l'attribution des prix alors qu'une partie du public s'est élevée contre le choix des deux violonistes à qui on a attribué ex-aequo le second prix, en réalité les second et troisième prix fusionnés en un seul. A cette annonce, plusieurs huées sont parties de la salle. De plus, l'ovation accordée au Coreen Dong Suk Kang, si on la compare à celle accordée à l'Israélien Yuval Yaron, montrait incontestablement que le public avait préféré le premier.

Au moment où l'on a attribué le sixième prix au Polonais Piotr Janowski, la spectaculaire ovation qui a suivi montrait aussi une préférence marquée du public pour ce remarquable violoniste. Ce serait vraiment nier la vérité que de penser autrement, car cette manifestation non équivoque était tout à fait spontanée.

Si l'on ajoute à ces expressions ouvertes de mécontentement des opinions recueillies ici et là et, ce qui est plus grave encore, celles de certains membres du jury qui par la suite ont exprimé leur net désaccord avec le verdict final, il est permis de se poser des questions sur ce qui s'est passé à ce dixième concours de l'Institut international de musique du Canada. L'un des juges, en particulier, a déclaré que l'attribution du sixième prix à Piotr Janowski était une "profonde injustice".

Il peut certes paraître inopportun de discuter ici de la décision d'un jury composé d'éminents violonistes et pédagogues, décision rendue après mûre réflexion par des gens dont la compétence en la matière ne fait pas de doute. Que le public soit d'accord ou non, il s'agit d'une décision collective qui est sans appel.

La raison qui motive ces commentaires est que le Concours de Montréal, comme la plupart des concours internationaux, se déroule en présence du public et que, dans ces circonstances, il est impossible d'exiger que ce public assiste aux épreuves et à l'attribution des prix dans un état de complète indifférence. Jusqu'ici, les concours de Montréal s'étaient généralement soldés par une unanimité tout au moins relative entre public et jury. Chacun s'en félicitait et trouvait à se réjouir de cette harmonie, de cette communion de pensée entre spécialistes et grand public.

Le désaccord qui s'est produit cette année est peut-être inévitable dans un concours international comme celui de Montréal, car s'il n'y a pas de concurrent parfait, il n'y a pas de jury parfait non plus. Mais quand de jeunes virtuoses au seuil de la carrière s'affrontent dans un tel concours, l'enjeu est grand et si l'expérience vécue cette année allait se répéter, le Concours de Montréal perdrait bientôt de son prestige et de sa crédibilité, ce qu'il ne peut se permettre.

Déjà, il est sûr que le monde international du violon est désormais au courant de ce qui a eu lieu à Montréal cette année. Rien ne peut empêcher les rumeurs, vraies ou fausses, de circuler, comme celle qui veut que le professeur d'un des candidats en lice à la dernière épreuve se soit trouvé à Montréal, où il aurait réussi à entrer en rapport avec certains membres du jury. La direction de l'Institut international de musique du Canada doit donc prendre toute les mesures nécessaires pour assurer au concours et à son fonctionnement la plus parfaite intégrité possible.

Actuellement, l'Institut international de musique du Canada est, sur le plan artistique, dirigé par Irving Heller et Monique Marcil, assistés d'un comité consultatif musical (sic), composé de quatre membres; Isabelle Delorme, Bernard Diamant, John Newmark et Calvin Sieb. L'on présume que ce sont eux qui prennent les décisions d'ordre artistique comme l'acceptation ou le rejet des candidats et la constitution d'un jury. Sans mettre le moindrement en doute la compétence et l'intégrité de ces musiciens très respectés du milieu musical montréalais, il nous semble que ce comité gagnerait à être augmenté en nombre de façon à inclure plus d'un représentant de chacune des trois disciplines du concours, le piano, le violon et le chant.

Quant aux jurys, il faudrait redoubler d'efforts pour que chaque jury soit vraiment représentatif des principales écoles et tendances qui ont présentement cours.

Bien sûr, il est très difficile de "bloquer" pour une période donnée, dans une ville donnée, dix musiciens célèbres d'une même discipline si l'on doit tenir compte d'un facteur aussi subtil que l'appartenance à une école plutôt qu'à une autre. Il suffit cependant de connaître quelques maîtres dans une discipline donnée pour se rendre compte combien il existe des divergences marquées entre les tenants de diverses écoles instrumentales ou vocales. Il y a de ces atavismes dont personne ne peut se débarasser et les humains étant ce qu'ils sont l'on n'atteindra à l'objectivité désirée qu'en formant un jury groupant le plus de tendances possibles.

Le jury de cette année, d'abord constitué de dix membres, a été réduit à neuf de par la défection à la dernière minute de Boris Gutnikov de l'URSS. Il n'a pas été remplacé. Or si l'on jette un coup d'oeil sur le curriculum vitae de ces neuf violonistes, l'on voit qu'un bon nombre sont de formation centrale européenne — Autriche, Hongrie, Allemagne. On ne trouve pas, d'autre part, de représentant de la grande école franco-belge, dont le style et l'approche violonistiques diffèrent sensiblement. L'URSS, dont l'école de violon est aujourd'hui l'une des plus remarquables, ne figurait pas au jury comme nous venons de la signaler. Sans élaborer davantage sur ce point, il est facile d'imaginer comment, dans de telles circonstances, il puisse se constituer des blocs à l'intérieur d'un jury.

Sur le plan des candidats, j'ai déjà mentionné l'absence notoire de participants de pays comme la France, le Japon, la Tchécoslovaquie, l'Italie et la République démocratique allemande, même si ces deux derniers pays étaient représentés dans le jury. De plus, le Canada, pour la première fois à ce concours, n'avait pas de candidat, ce qui à la fois invraisemblable et attristant. Imaginons un instant un Concours Tchaikovsky sans candidats soviétiques et Concours Long-Thibaud sans candidats français!

L'on ne peut évidemment blâmer l'Institut international de musique du Canada d'une telle situation mais elle ne saurait se représenter sans que le Canada et le concours lui-même sombrent dans le ridicule le plus total. Où sont ces boursiers que le Conseil des Arts du Canada et le Québec envoient à l'étranger pour deux, trois et quatre ans? Que produisent finalement nos conservatoires où des professeurs payés par l'Etat sont censés préparer des instrumentistes à la carrière professionnelle? Dans une ville comme Toronto où enseigne un pédagogue universellement reconnu comme Lorand Fenyves, n'y-a-t-il pas un seul violoniste capable de figure à un tel concours? Sans attendre les réponses, l'IIMC devrait intensifier sa publicité auprès des conservatoires, facultés de musique et autres institutions supérieures du pays afin que la chose ne se représente pas au prochain concours.

Pour l'instant, le Concours de violon qui vient de s'achever laissera à plusieurs un souvenir plutôt amer. Il sera certes fort intéressant, dans les années qui viennent, de suivre le développement des carrières respectives de Dong Suk Kang, Yuval Yaron et Piotr Janowski, qui furent certainement les vedettes du récent concours. L'avenir peut réserver des surprises...

l'OPÉRA

Charles Gounod "modernisé", avec minutie et intelligence

par JACQUES LONCHAMPT

PARIS — Jorge Lavelli a pleinement réussi avec **Faust** ce que Patrice Chéreau avait tenté avec **Les Contes d'Hoffmann** et Maurice Béjart avec **La Traviata**: la récréation d'une oeuvre archi-célèbre du répertoire romantique dans une optique délibérément moderne.

La première, au début de ce mois, à l'Opéra, n'a pas été sans scandale, surtout dans les hauteurs de la salle, lorsque le jardin de Marguerite apparut comme une lessive de draps immaculés séchant au vent, et quand les soldats revinrent de guerre en piteux état, malgré leurs fiers accents, béquillards, manchots, pauvres hères flottant dans leurs capotes vert de gris comme des rescapés des camps de concentration...

Mais Lavelli, en transformant profondément la présentation scénique, a respecté minutieusement le déroulement même de l'action et de la musique; comme dans son admirable Idoménée d'Angers il en déploie à l'extrême l'étoffe, le lyrisme, les "structures" invisibles, il ne joue pas contre elles. Et il bénéficie de la plus somptueuse interprétation vocale et orchestrale qu'on puisse rêver, sous la direction de Michel Plasson. Heureux ceux qui découvriront "Faust" dans cette présentation.

●

Sur scène un unique décor transformable de Max Bignens: une immense rotonde métallique et vitrée, un de ces "palais de l'industrie" qui fleurirent en Europe vers 1860, couronnée d'une coupole qui s'harmonise fort bien avec le style du Palais Garnier. Sans coup férir, Lavelli transpose **Faust** au dix-neuvième siècle, retrouvant l'harmonie, non avec l'action datée du livret, mais avec le style de la musique qui sera son fil d'Ariane. Point de barbe au menton, de plumes au chapeau, d'épée au côté, point de Moyen Age poussiéreux et anecdotique, avec, cependant, ce qu'il faut de féérie, de rêve et de charme pour que la musique de Gounod s'y épanouisse dans sa naïveté.

Faust médite douloureusement dans un petit appartement à étage, véritable "bocal à savant"; Méphisto dort dans la soupente, sous de vieux numéros du Figaro paraissant d'emblée pour ce qu'il est: le double négatif de Faust, son "démon", tous deux en jaquette grise et chapeau haut de forme. Nicolaï Gedda et Nicolaï Ghiaurov (remplaçant Roger Soyer, malade) faisant un formidable numéro de duettistes à travers "les plaisirs et les folles orgies".

Et d'abord, dans l'éblouissante kermesse du Palais de l'industrie, sous la grande roue illuminée qui tourne comme le vent de la vie et où tournoient des centaines de personnages tous vivants et individualisés comme des figurants de Bergman, des silhouettes de Renoir ou de Lautrec, avec les costumes les plus exquis, d'étudiants, de bourgeois, de matrones, de cocottes et ces réjouissants shupos (shako noir et tenue verte) notant discrètement que l'action se passe en Allemagne: choeurs de bronze, groupes vivants qu'un photographe vient immortaliser et, passant à travers, un marchant de poésie avec ses énormes ballons blancs qui se multiplient.

Au milieu de cette scène, Marguerite s'ouvre un chemin comme une apparition mystérieuse, robe blanche, canotier paille; tous les groupes se figent. Pure apparition qui stupéfie Faust ou bien jeune fille "totalement repliée sur elle-même, prisonnière d'une morale très rigide, victime d'un contexte social"? Lavelli joue ainsi tout au long, avec beaucoup de subtilité, des deux registres. L'un, littéral, celui de la partition; l'autre, profond, qu'il suggère: tel dans l'acte du jardin ce labyrinthe de draps aux couleurs virginales, symbole à double sens; telle l'Eglise avec l'admirable crucifix suspendu en l'air qui écrase Marguerite, et ces sacristains qui balaient la poussière à ses pieds, et ces démons habillés comme Méphisto qui la contemplent narquois, et font autour d'elle une ronde en un tableau d'une finesse onirique merveilleuse. Chaque scène mériterait d'être mentionnée et analysée: l'extraordinaire "Nuit de Walpurgis", ces enfers emprisonnés sous la coupele de verre descendue des cintres; le ballet où Balanchine prend une absolue distance en une chorographie svelte et pointue, contredisant la musique lourde et vulgaire et, à la fin, Marguerite à demi enterrée, emprisonnée dans une camisole de force, sauvée par un ange qui joue doucement à la marelle "de la terre au ciel" (une de ces visions candides dont Lavelli a parsemé sa mise en scène), tandis que Méphisto empoigne Faust par le collet et l'entraîne aux enfers.

Grand spectacle où rien n'est inutile et aberrant, où tout régénère un livret exténué et nourrit une musique qui n'a jamais paru plus puissante, même quand elle fait sourire car ni Lavelli ni Plasson ne l'ont traitée au second degré (soldats et ballet mis à part). Michel Plasson la dirige, sans aucun doute, avec bonheur, comblé par son accord avec cet orchestre de l'Opéra plein de merveilles et les choeurs de Jean Laforge, tout imprégnés et attendris par cette musique qu'ils interpètent avec une passion, une force et une douceur toutes neuves.

●

Mirella Freni, idéale Marguerite, les yeux, les mains, tout le corps joue à l'unisson de cette voix au timbre si vibrant et flexible, modelé par une phrase d'une subtilité incomparable. Nicolaï Ghiaurov, Méphisto tonitruant, avec une gamme de couleurs d'une richesse incomparable, déployant un abattage maximum sans tomber dans aucun poncif; Nicolaï Gedda, Faust de grande pointure, malgré une voix trop large et trompettante parfois; Rober Massard, Valentin survolté comme tous ses collègues; Renée Auphan, Siebel délicat et délicieux; Jocelyne Taillon, dame Marthe au beau timbre réjouissant comme son chapeau à fleurs et sa robe inénarrable; oui, Rolf Liebermann a mis tous les atouts dans son jeu pour cette résurrection de **Faust** qui paraissait presque incroyable avant Lavelli.

(le monde)

FRÈRES FRANÇAIS suite de la page couverture

ont droit à la sécurité d'une famille. Ceux qui naissent orphelins se débrouillent comme ils peuvent. Qui aurait dit que Lionel Groulx, le petit prêtre fier comme un coq, était le frère d'un chanteur aveugle de Louisiane nommé Iry Le June, un grand gars braillard fauché une nuit, il y a vingt ans, sur une route de campagne, par l'auto qu'il n'a pas vue venir? Mais c'est vrai: ces deux rêveurs sont deux orphelins de même souche, égarés en des lieux différents. Et Pierre Trudeau, le premier de classe cynique, est le frère de René Lévesque, le fumeur mal peigné; et Jack Kérouac, le romancier ivrogne, est le frère de Jacques Ferron, le courtois médecin de campagne.

Tout cela est très confus. Dans la vie culturelle des Français d'Amérique, particulièrement des Québécois, il y a beaucoup de confusion. Ce n'est pas un hasard si notre plus beau livre, celui qui dit tout, a été écrit par un auteur... de France. Louis Hémon arrivait ici sans illusions. Plus même: il n'était que de passage, c'est l'Ouest qui le tentait. Fumeur de pipe, demi-sourd, silencieux comme une tombe — ses malheurs étaient derrière lui — il a regardé s'agiter les Québécois inquiets, et il a bien vu le fond des choses.

Il a donné trois prétendants à Maria: le premier représente la vie dans les bois, c'est-à-dire la liberté, l'exploration, la continuation du Nouveau-Monde français; le second, la résistance passive, sur la terre; le troisième, l'attrait de la capitulation, qui mène plus vite aux grandes villes américaines et au "bonheur". Le coureur de bois, le cultivateur, le citadin. Maria choisit comme Hémon aurait choisi: elle veut François Paradis. Mais parce que la Nouvelle-France est morte, François aussi doit mourir. Maria choisit alors la survivance, puisque son choix désormais est entre survivance et assimilation honteuse, mais Hémon n'était certes pas le propagateur de la survivance comme doctrine. Il ne faisait que constater les tristes faits.

Gabriel Garcia Màrquez l'a montré: de la tristesse et de la nostalgie parvenues à leur limite il sort toujours quelque chose. Nos écrivains jusqu'à maintenant ont ressemblé aux écrivains du Sud des Etats-Unis. Comme William Faulkner, Carson McCullers, Erskine Caldwell, ils sont les fils d'un ordre social déchu, d'un royaume qui a failli être. Leurs personnages en portent la marque. Il ne manque, justement, qu'un Màrquez, qui viendrait balayer le fatras de notre culture officielle, colonisée, pour dire que dans le fond, il n'y a eu ici que trois cents ans de solitude, et rien d'autre.

Mais maintenant, il y a autre chose. Les auteurs d'ici manifestent de plus en plus ce que j'appellerais la "conscience nord-américaine", qui est un peu l'inverse de la conscience européenne manifestée par leurs aînés. Michel Tremblay, Victor-Lévy Beaulieu, Robert Charlebois, pour ne nommer qu'eux, se sont tous abreuvés à cette source. A mon avis, leur oeuvre sera certainement plus utile que celle d'un Groulx, même si elle est moins parfaite. (L'ironie de cela, c'est que petit comme il est, le Québec aura toujours besoin de la France, et aura toujours une culture quelque peu colonisée; mais plus ses propres artistes seront authentiques, plus ils lui feront du bien.)

Cet "autre chose" culturel, on le devine, n'est rien sans sa contrepartie politique. En tant que Franco-Ontarien, il me serait facile — et tentant — de passer par-dessus cela, parce que toutes mes origines, tout mon *background*, me poussent à refuser une indépendance politique du Québec qui couperait définitivement les liens entre les Français de là-bas et ceux d'ici. Malgré tout son amour pour le Québec, malgré ses trente ans vécus ici, Gabrielle Roy, qui est Manitobaine, par exemple, continue d'espérer que les choses n'en viendront pas là. Pourtant, la *question du Québec*, comme dit si bien Marcel Rioux, a été posée, et ne peut plus être oubliée.

Personnellement, je souhaite avant tout que les Français durent sur ce continent aussi longtemps que possible, qu'il ne nous arrive pas ce qui est arrivé aux Noirs et aux Rouges. Je ne dis pas cela par messianisme: aucun peuple n'est élu de Dieu, et notre place ici n'a pas été réservée de droit divin. Mais il saute aux yeux que le continent serait *a better place to live* si son monolithisme culturel était fragmenté. C'est sans aucun doute le Québec qui a la meilleure chance d'échapper à ce monolithisme.

Mais le fera-t-il en pleine connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant quelles sont ses véritables origines, et qui ont été ses frères? Sera-t-il prêt, en tant que jeune peuple, à faire ce qu'ont fait les Américains, et à accueillir en son sein des immigrants à la peau noire, aux noms polonais? Curieusement, les Québécois les plus mûrs et les plus tolérants ne se trouvent pas dans le camp indépendantiste. En effet, le bloc fédéraliste n'est pas composé uniquement de personnages véreux qui veulent profiter du système, ou de peureux, mais aussi d'humanistes véritables, qui honorent leur choix: Gabrielle Roy, Félix-Antoine Savard, Claude Castonguay, Claude Ryan.

Autant je ne voudrais pas trahir mes frères québécois en préconisant la complaisance nostalgique, la glorification de la Louisiane, autant leur chance de salut doit être respectée, autant il faut refuser, à mon avis, le messianisme groulxien de ces indépendantistes qui voudraient faire croire que si l'Indépendance ne se réalise pas, tout est fini. C'est trop vite dit, trop orgueilleux, et c'est bien méprisant pour ces milliers de gens qui ne sont ni patriotes, ni traîtres. Il est possible que les Français d'Amérique puissent se réaliser seulement à moitié, à l'intérieur d'un pays qui ne sera jamais tout-à-fait le leur. Mais l'imperfection de cette réalisation n'en sera plus une, à long terme, lorsqu'elle sera comparée à notre pauvre Histoire.

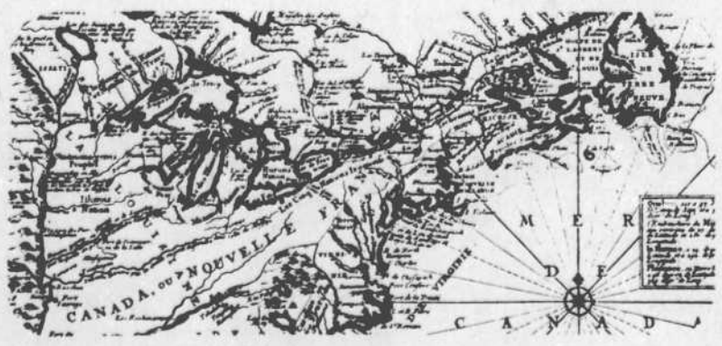

CINÉMA suite de la page ci-contre

inondation) sont monotones et triviaux, les passages intimistes, par contre, jouissent d'une fraîcheur et d'une spontanéité presque documentaires. Frankenheimer n'est jamais parvenu à conférer un ton nouveau, unique et irremplaçable aux séquences les plus spectaculaires de ses films. On y décelait toujours le cliché, l'artifice et la lourdeur qui caractérisent les mauvais films de série B. Dans **The French Connection II**, il ressasse des vieilles formules dramatiques qui ont été utilisées mille fois mieux dans d'autres films. Sur le plan de l'efficacité dramatique flamboyante, **The French Connection I** était beaucoup plus réussi, beaucoup plus percutant et beaucoup plus neuf.

Mais dès que Frankenheimer enferme un personnage dans un décor intérieur, le film s'anime et resplendit d'une luminosité bien particulière. L'intoxication de Popeye, sa réclusion dans une sordide chambre d'hôtel, la lente opération de désintoxication au commissariat de police, son séjour de réadaptation dans une minable cellule: tels sont les moments les plus émouvants et les plus convaincants du film car les décors presque abstraits, la photographie anguleuse et sèche de Claude Renoir et la mise en scène totalement dépouillée de Frankenheimer nous restituent avec une belle acuité et une délicate sensibilité l'écrasement moral, affectif et psychologique d'un être subitement livré à ses faiblesses et à sa fragilité.

Dans ses moments les plus sobres, **The French Connection II** est de loin supérieur au premier volet. Je regrette seulement que Frankenheimer se soit égaré, ici et là, dans d'exsangues déploiements spectaculaires. De toute façon, le film mérite d'être vu pour l'incandescente interprétation de Gene Hackman. (Palace).

Galeries d'Art

EXPOSITION
27 Juin - 19 Juillet
YVONNE LECLERC-DAIGLE
TAPISSERIES CROCHETÉES
Exécutées d'après les dessins de Jean Daigle
Guilde canadienne des métiers d'art, Québec
2025, rue Peel, Montréal

SCULPTURES
Archipenko, Arp, Greco, Marini, Moore, Rodin
Ouvert de 9 à 5 30 — Fermé sam. et dim.
DOMINION GALLERY
Le plus grand choix de peintures et sculptures au Canada dans la plus grande Galerie Marchand d'Art au Canada
1439 OUEST RUE SHERBROOKE 845-7471 et 845-7833

HENRI MASSON
par
H. de Jouvancourt
À paraître bientôt, en édition de luxe, un magnifique volume contenant 50 photographies en couleur et 120 en noir et blanc.
200 exemplaires dont 125 accompagnés de 6 lithographies (15 x 22), spécialement exécutées par l'artiste.
ÉDITIONS LA FREGATE
C.P. 157, Station H,
Montréal H3G 2K7
Tél.: 861-0791

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Exposition
Jacqueline Marcoux
jusqu'au samedi 5 juillet
Collection d'artistes canadiens réputés tels que Léo Ayotte, M. Favreau, J.-Marc Blier, G. Pfeiffer, R. Simpkins, H. Gerth et autres
EATON

le CINÉMA

Des requins fendent l'eau/Popeye fend la France

par ANDRÉ LEROUX

Après l'étonnant **Duel** et l'éblouissant **The Sugarland Express**, on ne peut guère s'étonner que le jeune cinéaste américain Steven Spielberg se soit intéressé au bestseller de Peter Benchley, **Jaws**.

Fasciné par la rage destructrice des forces qui peuvent subitement se déchainer contre l'homme, et subjugué par la violence fougueuse des instincts de survivance, Steven Spielberg possède un sens étonnant du spectacle et du spectaculaire. Il sait magnifiquement nourrir une intrigue, propulser des personnages dans une aventure qui les dépasse, entretenir des tensions jusqu'à l'insoutenable, insérer dans le cours du récit de caustiques observations sociales, teinter les situations les plus dramatiques de légères touches humoristiques et impliquer directement le spectateur dans ce qui se déroule sous ses yeux.

On sort d'un film de Spielberg essoufflé par la virtuosité de la mise en scène, ébahi par la subtile richesse du propos et stupéfié par le poids de réalité physique de chacune des images. **Jaws** confirme le talent de ce jeune cinéaste de vingt-sept ans qui ne craint jamais de prendre les risques les plus dangereux et qui transforme tout ce qu'il touche en pur émerveillement visuel.

A cet égard, **Jaws** est une réussite peu commune, car on sent que Spielberg a voulu convier le spectateur à une très forte expérience cinématographique où l'image et le son ont trouvé leur point le plus exact de coincidence et d'efficacité dramatique. Pendant toute la durée de la projection, on reste cloué à notre siège, les yeux rivés sur l'écran, foudroyé par le dynamisme d'un récit haletant du début à la fin et toujours extrêmement surprenant. Depuis **The Birds** d'Alfred Hitchcock, je n'avais pas vu de film aussi terrifiant jusque dans ses plus infimes détails et aussi horrifiant dès les premières images.

Il m'arrive souvent au cinéma de détacher mes yeux de l'écran lorsque le film ne parvient pas à capter totalement mon intérêt ou dire quelque chose d'intéressant et d'intelligent. Or, pendant toute la projection de **Jaws**, je n'ai pu, à aucun moment, faire attention à ce qui m'entourait. Le film de Spielberg possède un pouvoir hypnotique qui ne laisse au spectateur aucun instant de répit. Le cinéaste ne permet jamais à la tension dramatique de décroître, de s'amollir et de s'évanouir. Il relance perpétuellement le récit dans une direction inattendue, fait surgir brusquement un objet, un détail ou une situation qui assaillent le spectateur et qui font rebondir l'aventure. Je connais peu de cinéastes aussi rusés et ingénieux que Spielberg. **Duel** était un tour de force, **The Sugarland Express** un exploit et maintenant **Jaws** s'avère une prouesse.

L'une des qualités surprenantes du talent de Spielberg consiste à nous faire ressentir viscéralement la souffrance physique des êtres qui sont abruptement agressés par des phénomènes inexplicables. Dans **Duel**, l'automobiliste ne comprenait absolument pas les raisons pour lesquelles un énorme camion cherchait à le tuer. Les images surchargées de tensions et le montage nerveux et crispé nous faisaient participer de très près aux angoisses, à l'impuissance et à la fragilité d'un homme qui ne pouvait échapper à son destin.

Lorsque, au début de **Jaws**, une jeune fille est progressivement dévorée vivante par un requin, la caméra de Speilberg se concentre sur les regards épardus et sur les mouvements frénétiques de la tête de la victime. La séquence est d'autant plus atroce que la mer est d'un calme inquiétant et que le soupirant de la jeune fille ne réalise même pas ce qui se passe. Rarement au cinéma des cris de désespoir et de douleur auront-ils eu de tels accents tragiques. Rarement le visage affolé d'une mère qui découvre la disparition de son fils avalé par le monstre marin aura t-il été saisi et montré avec un tel frémissement tactile.

Spielberg a le don inestimable de conférer aux situations les plus tendues une horreur qui échappe à toutes les catégories et qui nous permet de vibrer aux déchirements intérieurs des personnages. Les réactions psychologiques le préoccupent beaucoup moins que les explosions affectives et que les débordements instinctifs. La grande beauté de **Duel**, **The Sugarland Express** et **Jaws** tient au fait que nous réagissons, avant tout, émotivement et physiquement aux déboires des personnages.

Chez Spielberg, l'horreur n'est jamais exploitée pour elle-même. Les images les plus horribles sont toujours sous-tendues par une dimension humaine ou sociale qui s'enracine dans la réalité vitale et immédiate. **Jaws** fait appel à nos réactions les plus élémentaires de spectateurs mais on ne peut jamais oublier ou faire abstraction de toutes les implications que le récit véhicule. Nous sommes donc aux antipodes de **What Ever Happened to Baby Jane?** d'Aldrich ou de **Hush, Hush Sweet Charlotte** (du même Aldrich).

Il ne s'agissait pas uniquement pour Spielberg de visualiser tous les ravages qu'accomplit un requin aux proportions gigantesques mais de préciser la bêtise et le vil mercantilisme du maire d'Amity (Murray Hamilton) qui persiste à faire ouvrir les plages pour la fin de semaine du 4 juillet alors qu'il sait que le poisson représente une menace pour les baigneurs. Mais plus que la peinture de la stupidité d'un individu **Jaws** est aussi une réflexion lucide et amère sur la naïveté de ceux qui se contentent des explications les plus sommaires, sur l'inconscience des foules moutonnières, sur l'assurance dérisoire et aveugle de ceux qui ignorent les véritables dimensions des problèmes et sur la fatuité des gens qui croient que l'homme est le maître incontestable des forces naturelles de l'Univers.

Toutes les incisives annotations sociales permettent à Spielberg de détendre l'atmosphère contractée qui prélude aux attaques de requin, de faire intervenir des traits humoristiques qui indiquent la véritable nature de son propos, et de créer un rythme qui enchevêtre souplement les rebondissements dramatiques aux situations cocasses et révélatrices de la mentalité collective américaine dans une petite ville de villégiature. Toute la première partie du film alterne entre les attaques fracassantes du requin et leurs répercussions sur la communauté d'Amity. Malgré le fait que les manifestations et les apparitions du monstre marin soient un peu trop mécaniques et un peu trop minutieusement dosées, on ne peut résister à la science d'une mise en scène dont tous les rouages nous enchaînent inexorablement à un récit qui se développe selon une logique et une rigueur implacables.

Mais **Jaws** accède au niveau d'une envoûtante épopée dans sa seconde partie, alors que le maire d'Amity accepte finalement d'engager un chasseur de requins (Robert Shaw, magistral) pour se débarrasser du monstre qui terrorise la ville. Très sûr de lui-même, Quint, le chasseur expert, part sur son vieux bateau accompagné du chef de police (Roy Scheider) et d'un jeune recherchiste de l'Institut d'océanographie (Richard Dreyfuss). Commence alors l'aventure incroyable de trois hommes aux intérêts fort différents mais réunis par une même cause et un même but: la capture du grand requin blanc.

Tandis que l'océanographe est fasciné par le caractère scientifique de l'entreprise et que le chef de police s'est élancé dans l'aventure par sentiment de responsabilité envers sa communauté, le vieux Quint entretient une haine toute personnelle envers le monstre. Dans un long monologue inoubliable et absolument extraordinaire, Quint raconte comment un groupe de soldats qui naviguaient vers Hiroshima à la fin de la guerre fut mutilé et dévoré par une bande de requins. N'ayant jamais oublié ce carnage, le vieux chasseur voue un mépris profond au requin qui a tué quelques baigneurs à Amity.

Dans le rôle de Quint, Robert Shaw réussit à nous convaincre totalement de la rancoeur d'un homme obsédé par un combat qu'il doit conduire à terme. Avec ses dents serrées, son rire caverneux et ses regards hallucinés, on le sent ravagé par une soif inextinguible de vengeance et par une obstination qui touche au délire. Rien ne pourra arrêter Quint sauf la mort. S'il fallait chercher un point de référence à la seconde partie de **Jaws**, on pourrait facilement le trouver du côté de chez Hermann Melville. Par son vertige intérieur et par sa concentration douloureuse, Quint s'apparente de très près au capitaine Ahab de **Moby Dick.** Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'au fur et à mesure que le film progresse, le requin dans **Jaws** devient une espèce de réalité mythique qui ne peut être éliminée qu'après une lutte acharnée et démesurée. Le combat est à la mesure du monstre qu'on traque.

L'épisode de la chasse au requin commence paisiblement mais se transforme peu à peu en une véritable odyssée de la mort. Seuls les plus forts pourront survivre. Comme dans **Duel**, le spectateur assiste à un combat titanesque scandé, cette fois-ci, par les assauts, les repliements et les mouvements imprévisibles du monstre et par les déplacements stratégiques du bateau. Seule la ruse patiente de l'homme peut finalement parvenir, à l'instar de **Duel**, à venir à bout de l'ennemi. Pour soutenir l'intérêt et entretenir autour du requin un aura mythique, Spielberg a bien pris soin de faire apparaître le poisson petit à petit, parties par parties. Ce n'est qu'au dénouement qu'il permettra au spectateur de le voir complètement, dans toute son ampleur. Il plane à travers tout le film un intense climat de menace et de tension car on ne sait jamais comment, quand et où le monstre surgira. Sous le calme apparent d'une mer plane et immobile glisse un danger d'autant plus redoutable qu'il se manifeste aux moments les plus inopinés.

Grâce à l'originalité du scénario, à l'audacieuse mise en scène de Spielberg, à une parfaite homogénéité de tous les comédiens, à la très belle photographie de Bill Butler et surtout au montage fulgurant, énergique et contrôlé de Verna Fields, **Jaws** est un film excitant, captivant et toujours surprenant. C'est une oeuvre un peu moins personnelle que **The Sugarland Express** mais pleine d'élan, de verve et de vivacité. En dépit de certaines concessions commerciales un peu faciles, le film de Spielberg mérite sa place dans la tradition des grands films d'aventure. (Loew's; Kent; Dorval; Greenfield).

•

Plus sophistiqué et plus intimiste que le premier volet, **The French Connection II** de John Frankenheimer poursuit les aventures de l'inspecteur Popeye Doyle (Gene Hackman). De passage récemment à Montréal, Frankenheimer m'a avoué ne pas avoir voulu répéter toutes les recettes qui ont assuré l'immense succès populaire du film de William Friedkin.

Le réalisateur du très beau **Birdman of Alcatraz** et du fort sous-estimé **The Gypsy Moths** était conscient, au point de départ, de tous les pièges qui le guettaient en s'attaquant à la séquelle de **The French Connection** mais, tout en cherchant à prolonger les péripéties de Doyle, il visait à faire une oeuvre personnelle. Entièrement tourné à Marseille, le film de Frankenheimer s'attache surtout à confronter deux façon différentes de travailler, à juxtaposer deux modes de vie parfaitement antithétiques, à rapprocher des méthodes d'enquêtes policières fort dissemblables.

Nous retrouvons l'inspecteur Doyle dans une ville où il ne réussit pas à se faire comprendre, où il est considéré comme un vulgaire étranger et où l'inspecteur en chef (Bernard Fresson) lui explique clairement qu'il doit se borner à regarder sans s'impliquer dans les affaires de la police marseillaise. A la recherche d'Alain Charnier (Fernando Rey), le vendeur international de drogues, Popeye ne peut se soumettre à un tel état de passivité car il considère les policiers français comme de véritables bureaucrates inefficaces. Frankenheimer nous livre le portrait saisissant d'un homme perpétuellement décalé par rapport à son nouvel environnement et incapable, par manque d'intelligence, de sensibilité et d'habitude, de s'adapter à une façon de vivre, qui lui répugne.

Popeye, c'est l'Américain qui a passé toute sa vie à manger des hot-dogs et des hamburgers et qui ne peut vraiment pas comprendre la nature même du plaisir que prennent les Français à prolonger les repas du midi. Activé par la seule nécessité de retrouver coûte que coûte Charnier, il a axé toute son existence sur l'urgence du travail à accomplir. Se fiant aux apparences souvent trompeuses, il agit instinctivement, refusant l'analyse trop logique et les déductions trop intellectuelles.

Il se laisse guider par ses intuitions et ne se plie qu'à ses raisonnements empiriques. Gene Hackman excelle à traduire les frustrations et les exaspérations d'un être qui voudrait tout faire éclater sur son passage et qu'aucune barrière ne peut arrêter pour parvenir à ses fins. Son impatience provoque la mort de deux policiers, cela ne l'empêche pas de bousculer tout ce qui entrave sa recherche de Charnier.

Je pense que l'intérêt fondamental du film de Frankenheimer découle de la performance bouillonnante et magnétique de Gene Hackman, qui investit chacun de ses gestes, chacune de ses attitudes, chacun de ses regards d'une intensité crispée et survoltée. Les séquences les plus étonnantes du film sont probablement celles où Hackman est brimé dans ses élans et forcé de se conformer aux exigences des autorités policières marseillaises. Tout son visage se contracte alors en de violents rictus et se durcit dans de sauvages expressions de rage mal contenue. Il ressemble à une bête traquée qui attend le moment propice pour se déchaîner. Lorsqu'il est laissé à lui-même, Popeye s'abat sur ses ennemis avec une espèce de furie destructrice qui jaillit du plus profond de lui-même.

Si les moments les plus spectaculaires du film (filatures, explosions, incendie d'un hôtel,

(suite à la page ci-contre)

à 7h.30 tous les soirs
UN FILM FANTASTIQUE
réalisé par Hal Ashby
POUR TOUS
avec
Bud Cort.
Ruth Gordon
HAROLD et MAUDE
musique de Cat Stevens
v.o. anglaise avec s.-t. FRANÇAIS

à 9h.30
18 ANS
tous les soirs
LE NOUVEAU FILM D'HAL ASHBY
warren beatty
julie christie · goldie hawn
V.O. anglaise
SHAMPOO

2001 855 DÉCARIE 277-2001
$1.50 chacun des films

JUSQU'AU 30 AOÛT
le theatre des marguerites inc.
tm
JACQUES GALIPEAU
CLAUDE PREFONTAINE
C'EST MALIN
COMÉDIE DE TUCKER SMITH
MISE EN SCÈNE DE GEORGES CARRERE
COLETTE COURTOIS
LOUISE RINFRET
GUY PROVOST
MARDI, MERCREDI, JEUDI,
VENDREDI à 9 h 00
SAMEDI 7 h 30 et 10 h 30
RELACHE DIMANCHE ET LUNDI
ADM. $4.00 SAM. $4.50
réservations : Trois-Rivières.
1 (819) 377-3223

14 ans
CATHERINE DENEUVE
BERNADETTE LAFONT
avec
WALTER CHIARI
JEAN-PIERRE KALFON
et
HUBERT DESCHAMPS
un film de LASZLO SZABO
1.30 - 3.30
5.30 - 7.30
9.30
Anéanties par un monde étrange et menaçant...
ELLES sont prisonnières et victimes du "MILIEU".
ZIG ZIG
3e Sem.
FLEUR DE LYS
858 e Ste Catherine 288 3303
CINEMA DE PARIS
896 O Ste Catherine 861 2996

télévision

■ Emissions en noir et blanc

Samedi

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Grangallo et Petitro
9.30 Roquet, belles oreilles
10.00 Topino
10.15 Fablio, le magicien
10.30 Le monde enchanté d'Isabelle
11.00 La pince à linge
11.30 Les jeunes scientifiques
12.00 Les héros du Samedi:
"Volleyball"
1.00 Sporthèque:
"Tennis"
2.00 Bagatelle
3.00 D'hier à demain
4.00 Nanny
4.30 L'univers des sports
6.00 Une fenêtre sur le monde:
"La chasse au renne"
6.30 Téléjournal
6.35 Univers inconnus:
"La fin de l'Atlantide"
7.30 Le monde en liberté
Destination Afrique
8.00 La P'tite semaine
8.30 Parlez-nous de vous
9.00 Nous les comiques:
"La Party" (comédie-américain 1967)
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"Les quatre fils de Katie Elder" (western-Américain 1965)
1.00 Ciné-nuit:
"Une fille très avertie" (comédie-1959)

CFTM 10

9.00 Les p'tits bonshommes
9.30 Les champions
10.30 Les cadets de la forêt ■
11.00 Robin fusée
11.30 Michel Vaillant ■
12.00 Bon week-end
1.20 Jugements rendus
2.00 Cinéma:
A Communiquer
5.00 C'est arrivé cette semaine
5.30 Sur le matelas
6.30 A l'heure olympique
7.30 Les grands spectacles:
"Le secret de Monte Cristo" (aventures-Britannique 1961) et "Vivre à tout prix" (drame-Allemand 1966)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles:
"Hatari" (aventures-américain 1962)
12.45 Le 10 vous informe

CBMT 6

10.30 The Flintstones
11.30 Water World
12.00 Sesame Street
1.00 Children's cinema
1.30 Klahanie
2.00 Sports special
Canadian ladies golf
3.30 The Bugs Bunny road runner hour
4.30 Canadian ladies golf
6.00 Evening news
6.30 Take time with Noël Harrison
7.00 The best of groncho
7.30 Dr. Seuss
8.00 All around the circle
8.30 Billy Liar
9.00 Barbara Frum
10.00 On the evidence
11.00 The National News
11.15 Montreal Tonight
11.31 Ciné-Six:
"The christmas tree" (drame 1969)
1.15 Station closing

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Bonjour Tambour Major!
19.30 Aux p'tites vues:
"La Reine du Broadway" film de Charles Vidor.
21.45 Sur deux plans

CFCF 12

7.30 University of the air
8.00 The community
8.30 Rupert Bear
9.30 The Waterville gang
10.00 Story Theatre
10.30 The Hudson Brothers Show
11.00 Let's go
11.30 Survival
12.00 Magic Tom's Road Show
12.30 The Flintstones
1.00 Saturday at the movie:
"Rage" (drame — 1966)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Queen's plate stakes
5.00 Wide World of Sports
6.00 National geographic society:
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance:
"Skullduggery"
10.30 John Allan Cameron
10.30 Sing a song
11.00 CTV National News
11.48 The 12 midnight movie:
11.48 Pulse
12.15 The 12 midnight movie:
"Behold a pale horse" (drame — 1964)...■
2.15 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Bons baisers
19.30 Poste frontière:
Le Sahara et la Martinique
20.30 Dans la tête des hommes
21.00 Si on s'y mettait
21.30 Voulez-vous dîner avec moi?
André Major.

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Dollars and sense
1.30 Summer country Canada
2.00 The Oldtimers
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Canadian Ladies' golf
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-camp:
"Four hours to kill" (drame — 1935) ■
1.05 Station closing

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 The community
6.30 Crossroads
7.00 Jimmy Swaggart
7.30 Katherine Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts presents
9.30 It is Written
10.00 The Hellenic Program ■
10.30 Teledominica ■
1.00 The Red Fisher show
1.30 Tennis championships
2.30 Roller Derby
3.30 Summer sports specials
4.30 Question period
5.00 Untamed World
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel '75
6.30 Going places
7.00 Sunday Mystery movie:
"Trygon Factor"
9.00 Caribe
10.00 W-5
11.00 The CTV National News
11.18 Pulse
12.00 The 12 midnight movie:
"Grand Slam" (drame — 1968)
2.00 Sign-off

Dimanche

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Yogi et compagnie
9.30 Lancelot, agent secret
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 La flèche du temps
11.30 Prélude
12.00 La semaine verte
La pollution des eaux par les usines laitières
1.00 D'hier à demain
Les religions et l'homme: L'Islam
2.00 Festival de Jazz de Montreux
Le quatuor de Harold Eschteil
2.30 L'univers des sports
6.00 Action Santé
L'Hypertension
6.30 Téléjournal
6.35 Nouvelles du sport
6.40 Politique fédérale
Le parti libéral
7.00 La petite patrie
7.30 Les Beaux dimanches:
Le nouveau cirque de Budapest
8.30 Les beaux dimanches:
Les grandes batailles du passé: Austerlitz 1805
9.30 Les beaux dimanches:
"Urba 2000"
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Ciné-club
"Quebec Love" (animation) Histoire du cinéma Français. ■

CFTM 10

10.00 Les p'tits bonshommes
10.30 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
1.30 Le père Ambroise
2.00 Sports spec
3.00 Cinéma
5.00 Information voyages:
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Flipper
6.30 Showbizz
7.30 La crosse:
"Philadelphie vs Québec"
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La onzième heure
12.00 Le 10 vous informe

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "Chinatown". Sam: 5.10, 9.25, Dim: 12.55, 5.10, 9.25 et "Noces de cendre". Sam: 7.35, dim: 3.15, 7.35.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4245 "Tommy" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Funny lady" 1.30, 4.00, 7.00, 9.30.
AVENUE: 1234 ave. Greene Westmount 937-2747 "Drowning pool" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Young secretaries" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, et "Heads or tails" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "La tour infernale" 1.25, 4.50, 8.15.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Les maîtresses de vacances" 12.30, 5.10, 9.50. et "Le totem du sexe" 2.00, 6.40 et "Les ardentes" 3.50, 8.30.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E 423-5180 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E 524-1684 "Ma femme est dingue" 2.55, 6.25, 9.55 et "Rio Verde" 1.05, 4.30, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Les ordres" 1.00, 3.00, 5.05, 7.25, 9.40.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Harold et Maude" Sam: 7.30 et 12.00 p.m. dim: 3.00 et 7.30 et "Shampoo" sam: 9.30, dim: 5.00, 9.30.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Zig Zag", 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Serpico" sam. 4.50, 9.35 Dim.: 2.40, 7.10 et "Les valseuses" sam.: 7.15. Dim. 12.35, 5.00, 9.30.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "Chinatown" Sam.: 5.10, 9.25. Dim.: 12.55, 5.10, 9.25 et "Ultime randonnée". Sam.: 7.35, dim.: 3.15, 7.35.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7285 "Bambi" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Scènes de la vie conjugale" Sam.: 1.00, 3.50, 7.00, 9.50. Dim.: 12.00, 2.50, 6.00, 9.00. (McLaren) "Vincent, François, Paul et les autres" 1.00, 3.10, 5.15, 7.20, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton 842-6043 (Salle Eisenstein) "Slavisky" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00 (Salle Resnais): "Le jeu avec le feu" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00.
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 523-8600 "Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Du sang pour Dracula" Sam.: 7.30, 9.30, dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Zig Zig" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Du sang pour Dracula" sam.: 7.30, 9.30, dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Voyage fantastique de Sinbad" 2.15, 6.00, 9.45 et "Le grand Jacob" 12.20, 4.00, 7.45.
MONKLAND: 5505 Monkland 484-3579 "Clockwork Orange" 12.40, 4.55, 9.25 et "Delivrance" 3.00, 7.30.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Sam.: "Fearless vampire killers" 7.00 et "Rosemary's Baby" 9.00 et "The concert for Bangla Desh" 12.00 p.m. Dim.: "The Concert for Bangla Desh" 4.30, et "Le bal des vampires" 7.00 et "Le bébé de Rosemary" 9.15.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "French connection" 12.40, 2.45, 4.55, 7.05, 9.20.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 (Salle no I): "Julia et les hommes" 3.15, 6.30, 9.50 et "Et si on jouait au papa et à la maman" 1.25, 4.40, 8.00. (Salle no II): "La Papesse" 2.35, 6.00, 9.25 et "7 morts dans les yeux d'un chat" 1.00, 4.25, 7.50.
PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222 "Le mouton enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377 Dorchester O. 861-4595 "The fortune" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2544 "The passenger" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma): 377 Dorchester O. 861-4595 "Mandingo" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-5155 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.
PUSSYCAT: 4015 St-Hubert 845-4215 "Weekend girls" 1.10, 4.10, 7.00, 10.00 et "Very friendly neighbours" 11.45, 2.40, 5.40, 8.30.
RIVOLI I: 6905 St-Denis 277-4129 "Amour animal" 1.15, 4.05, 7.00, 9.55 et "Sensuelle Erika" 2.55, 5.45, 8.40.
RIVOLI II: 6905 St-Denis 277-4129 "Fluide mortel" 3.00, 6.20, 9.40 et "Le monstre de l'île en feu" 1.20, 4.40, 8.00.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Tu seras un homme, mon fils" 1.40, 5.40, 9.45 et "Les feux de la chandeleur" 12.00, 4.00, 8.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Monty Python and Holy grail" 1.00, 2.45, 4.30, 6.10, 7.55, 9.40.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Janis" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.45, 9.40.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Mandingo" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25.
VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "la tour infernale" 1.20, 4.40, 8.00.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Hot parts" 12.15, 2.15, 4.15, 6.15, 8.15, 10.20 et "Old borrowed and strag" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.20.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-4020 "Bambi" 1.00, 3.05, 5.15, 7.20, 9.30.
VERSAILLES: (Salle bleue) 7625 Sherbrooke E. 352-4020 "Amour animal" 2.05, 4.40, 7.10, 9.40 et "Sensuelle Erika" 1.00, 3.30, 6.00, 8.30.
VIDEOGRAPHIE: 1604 St-Denis 842-9786 Dim: "Le monde de la danse" de J. Laliberté et D. Vincelette — 8h. et "Ecological Holocaust" par le parti des travailleurs Nord-Américain — 9h.
VILLERAY: 8042 St-Denis 383-5577 "Voyage fantastique de Sinbad" 2.15, 6.00, 9.45 et "Le grand Jacob" 12.20, 4.00, 7.45.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "The wind and the lion" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 Sam: "The big broadcast of 1936" (de N. Taurog, Américain 1935) 7h30 et "The goldwyn follies" (de G. Marshall, Américain 1938) 9h30. Dim: "Kismet" (de V. Minnelli, Américain 1955) 7h30 — et "Stage door" (de G. Lacava Américain 1937) 9h30.

sur scène

BATEAU-THEATRE L'ESCALE: (St-Marc sur le Richelieu) "L'été s'appelle Julie" de M. Dubé, du mardi au vendredi: 21h. Sam: 19h et 22h. dim: 20h. Relâche: lundi.
LA BUTTE A MATHIEU (Val David): du 28 juin au 6 juillet: Jean Lapointe. Sem: 21h. Sam: 20h 30 et 23h. Lundi: relâche.
LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "Drôle de couple" de Neil Simon, tous les soirs: 21h. Relâche: lundi.
PATRIOTE DE STE-AGATHE: du 21 au 29 juin: Jean-Pierre Manseau et Marc "Sol" Favreau. Sem: 21h. Sam: 20h et 23h.
LA POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène): "Who's Hoom?" de J.H. Crisp du mardi au vendredi: 20h.30. Sam: 18h30 et 21h30. Relâche dim. et lundi.
SALLE WILFRID-PELLETIER: "Il était une fois... l'opérette" sam: 20h30. Dim: 14h30 et 20h.30.
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières): "C'est malin" de F. Janin. Du mardi au vendredi: 21h. Sam: 19h.30 et 22h30. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE DE MARJOLAINE: (Eastman): du 21 juin au 31 août: "Madeleine de Verchères". Sem: 21h. Sam: 19h et 22h15. Dim: 20h. Relâche: lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. des Pins 845-7277. "La grande envolée" production de la rallonge et du centre d'essai des auteurs dramatiques. du mercredi au vendredi: 20h.30. Sam 19h.30 et 22h.30.
THEATRE SUN VALLEY: (Ste-Adèle): du 21 juin au 31 août: "O mes aïeux" de José André Lacour du mardi au vendredi: 21h. Sam: 20h et 22h30. Dim: 20h.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

ELYSÉE
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
18 ANS Adultes
DE L'EROTISME INTELLECTUEL

"L'aisance de Robbe-Grillet à se moquer de la violence sexuelle est unique". — EMMANUELLE
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
PHILIPPE NOIRET
ANICEE ALVINA
dans un film réalisé par
ALAIN ROBBE GRILLET
Distribution Prima Film
le jeu avec le feu
EISENSTEIN
POUR TOUS
Realisation de
Alain Resnais
STAVISKY
avec JEAN-PAUL BELMONDO
CHARLES BOYER
Scénario original et dialogues de
JORGE SEMPRUN

POUR TOUS
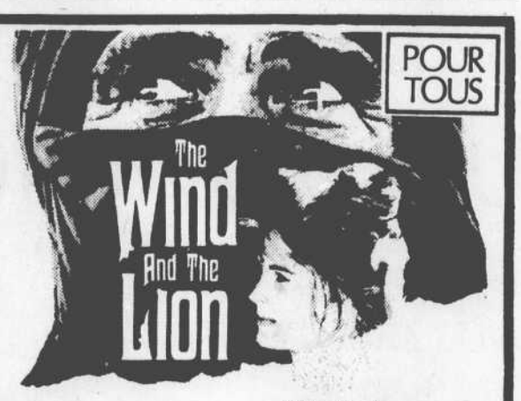
The Wind And The Lion
Metro-Goldwyn-Mayer présente une production Herb Jaffe - John Milius
The Wind And The Lion
En vedette
Sean Connery Candice Bergen Brian Keith & John Huston
Scénario et réalisation John Milius. Direction Herb Jaffe. Musique Jerry Goldsmith. Panavision - Métro-color.
LE CINEMA
AU WESTMOUNT SQUARE 931-2477
12.30, 2.35, 4.40
6.50, 9.00

Les Étés de la Danse
Expo-Théâtre, Cité du Hâvre
Les Grands Ballets Canadiens
en collaboration avec CKAC/73

"Une véritable célébration du mouvement et de la vie"
Quatre semaines de danse... dix des oeuvres les plus éblouissantes du répertoire... avec les danseurs les plus remarquables du Québec.
De TAM TI DELAM sur une musique de VIGNEAULT à AU-DELÀ DU TEMPS, et de L'OISEAU DE FEU de BÉJART à ROMÉO ET JULIETTE!
Les samedis : DANSE FUSION, spectacle bouillonnant de danse, de poésie et de musique incluant deux chorégraphies sur des oeuvres de BEAU DOMMAGE... plus un festival du film et des répétitions commentées.
DANSEZ-Y
DU 8 JUILLET AU 3 AOÛT, 20 h 30
Billets non réservés en vente à $2.95 à
Sièges réservés en vente à $5.50
à l'Expo-Théâtre et aux comptoirs T.M.S.
Prix spéciaux pour groupes et pour l'achat de plus d'un programme.
873-5183

la NON-FICTION

Parti-Pris littéraire, ou ...contre-révolutionnaire?

par JEAN-PIERRE BOUCHER

La revue Parti-Pris a vécu cinq ans, de 1963 à 1968, au coeur même de cette décennie associée depuis à la Révolution Tranquille. Animée notamment par de jeunes écrivains comme Paul Chamberland, Jacques Renaud, Gérald Godin, André Major, Pierre Maheu, André Brochu et Jean-Marc Piotte, elle sut aussi accueillir des aînés prestigieux: les poètes Gaston Miron et Jacques Brault, les romanciers Hubert Aquin et Jacques Ferron. Maintenant que moins collés aux événements nous sommes mieux en mesure d'en comprendre le sens, il était temps que quelqu'un d'extérieur au mouvement en fasse le bilan. C'est ce qu'a tenté Lise Gauvin dans son ouvrage paru récemment aux PM.

Comme son titre l'indique, l'étude de Lise Gauvin porte sur l'activité littéraire du groupe Parti-Pris. L'auteur s'est fixé comme but de "dévoiler, selon une approche à la fois descriptive et analytique, les implications littéraires et culturelles qui coïncident avec une orientation politique donnée. Elle ajoute plus loin: "**Parti pris littéraire** se propose de faire connaître et de mettre en relation sans les confondre les intentions de ceux qui, refusant de ne voir dans l'art d'écrire qu'un pur divertissement d'intellectuels, ont voulu s'identifier à la chair vive d'un peuple dans une affirmation inconditionnelle de l'ici et maintenant".

Ce but, Lise Gauvin l'a atteint sans l'ombre d'un doute. Son ouvrage rappelle les idées — toutes rattachées à l'enracinement dans le présent — mises de l'avant par la revue, et les questions soulevées par ses membres, notamment celles du statut de l'écrivain colonisé et de sa langue. Si l'ouvrage de Lise Gauvin apporte à proprement parler peu de données nouvelles, il a du moins le mérite de grouper et d'organiser une foule de matériaux épars et d'offrir de l'évolution de la revue une imagine juste. Sont de même très utiles les repères chronologiques placés en fin de volume, qui aident à situer la revue dans l'évolution de la société québécoise de l'époque, et les prises de position des critiques, commentateurs, écrivains, sociologues, sur la revue, les éditions et les romans de Parti-Pris et dont Lise Gauvin résume l'essentiel dans l'annexe "Parti-Pris pris à partie".

Une remarque cependant sur les éléments de bibliographie qui apparaissent aussi en annexe. L'auteur a choisi de présenter ces éléments par noms d'auteurs, ne retenant que les plus importants, au total dix écrivains, plutôt que de présenter un index complet de tous les articles parus pendant les cinq années d'existence de la revue. Même si Lise Gauvin justifie son choix par le fait que pareil index serait en préparation ailleurs, il me semble que son absence constitue une lacune regrettable dans un ouvrage portant précisément sur cette revue. Souhaitons que cet index voit le jour prochainement pour ceux qui, comme moi, ne possèdent pas la collection complète des numéros de la revue.

Tel quel, l'ouvrage de Lise Gauvin comble donc un vide sur une période effervescente de notre littérature. Mais, la lecture terminée, j'ai eu l'impression de rester sur ma faim. Cela tient tout d'abord au survol trop rapide dont sont l'objet les oeuvres littéraires, poèmes ou récits, étudiées par l'auteur. Je sais qu'il est difficile en cent cinquante pages d'analyser l'oeuvre de dix écrivains. Pourquoi alors, après un bref tour d'horizon, ne pas avoir étudié un roman, **Le Cassé** par exemple, et tenter de montrer comment tous les éléments constituants de ce roman s'ordonnent dans une structure qui elle-même présente des rapports d'homologie avec la pensée de la revue?

Cette analyse s'efforcerait de saisir l'oeuvre à tous ses niveaux: thématique, structural, linguistique, sociologique. La même analyse pourrait aussi choisir comme champ de recherches quelques poèmes de Chamberland ou de Miron. Les remarques de Lise Gauvin sur l'oeuvre de Renaud et de Chamberland ne manquent pas d'intérêt ni de justesse, au contraire. Elles s'arrêtent cependant trop court à mon goût et j'aurais aimé les voir développées dans une véritable analyse de la structure immanente des oeuvres. Peut-être cependant convenait-il de brosser un tableau d'ensemble avant d'en venir au particulier?

D'autre part la question littéraire fondamentale au sujet de Parti-Pris me semble pratiquement escamotée. Peut-être cela tient-il au fait que Lise Gauvin soit une observatrice trop sympathique du groupe pour mettre en question l'un des fondements de sa ligne de conduite: travailler à l'avènement d'une société québécoise nouvelle par le moyen de la littérature. Les partipristes, qui ont lu Sartre, Memmi, Berque et Fanon, ont poussé beaucoup plus loin que leurs aînés (qu'ils soient récents comme Borduas dans son **Refus global**, ou plus âgés comme les membres de l'Institut Canadien), l'analyse et la dénonciation des mécanismes de l'aliénation et du colonialisme à l'oeuvre dans la société québécoise. Plusieurs analyses parues dans la revue — je pense à certains textes de Pierre Maheu — gardent encore aujourd'hui toute leur actualité.

Mais comment expliquer que, le mal reconnu, l'on se soit trompé sur les moyens à prendre pour le corriger? Comment a-t-on pu croire qu'écrire un roman ou un recueil de poésies ferait avancer d'une ligne la cause du socialisme, du laïcisme et de l'indépendance, la triade partipriste? Comme plusieurs générations d'intellectuels québécois, les gens de Parti-Pris ont été incapable de trouver des moyens vraiment efficaces pour transformer sur le terrain le système social québécois. Certes, depuis Parti-Pris il est devenu gênant pour un écrivain québécois de ne pas se situer ici et maintenant et de ne pas se poser les questions fatidiques: pourquoi écrire? pour qui écrire? comment écrire? C'est déjà beaucoup que la conscience de notre élite intellectuelle ait été de la sorte perturbée.

Mais il n'y a pas d'issue au cercle vicieux dans lequel tourne en rond l'écrivain colonisé, oscillant entre le silence et l'écriture considérée comme action dénonciatrice. Car après avoir reconnu son appartenance à sa société colonisée et décidé de construire une oeuvre susceptible de provoquer le changement, l'écrivain est bien forcé de se rendre à l'évidence: son action demeure inefficace, son oeuvre ne réussit pas à transformer la société dans le sens d'une libération et d'une amélioration des conditions de vie de la masse (qui ne le lit pas même s'il s'évertue à écrire ses romans dans la langue du peuple). C'est là toute la question de la littérature jouale.

Les partipristes ont décidé d'écrire en joual pour refléter l'aliénation qui rongeait la société québécoise à tous les niveaux. Dans leur esprit le joual n'était pas un but mais une conséquence. Mais le seul critère qui compte, c'est celui de l'efficacité. Je veux bien écrire en joual tout de suite si l'on me convainc que cela aidera à transformer la société québécoise. Or tout le monde sait que les romans écrits en joual ne sont pas lus par les "masses laborieuses" mais plutôt par la classe bourgeoise. Cela tourne au jeu, sent l'exotisme.

L'écrivain se force pour écrire dans son meilleur joual, le lecteur se force pour le lire, et rien ne s'est passé, sinon l'illusion que l'on est contestataire. Cela á de quoi donner bonne contenance au plus conservateur. Si l'écrivain choisit d'autre part d'écrire en français mais avec le projet bien arrêté de provoquer son lecteur par la recherche de l'incohérence et de l'éclatement de la forme, son oeuvre trop intellectuelle ne risque pas de tomber dans des mains ouvrières, quand elle n'est pas, et bien malgré elle, franchement contre-révolutionnaire.

Ainsi en est-il de **Prochain épisode**, pour moi le plus beau roman écrit au Québec, dont la langue m'imprègne de sa beauté et ne me donne absolument pas envie de faire la révolution même s'il en est question à chaque page. Non vraiment la révolution, pour ceux qui la souhaitent, n'est pas au bout de la plume, du moins pas une plume romanesque ou poétique.

L'une des forces du Papa Boss moderne sous lequel nous vivons est sa capacité presque sans limites d'assimiler en un temps record tout ce qui a connotation révolutionnaire. Il n'y a pas si longtemps porter des jeans, des blousons de cuir, les cheveux longs, étaient des signes d'un certain esprit contestataire, conscient ou non. Aujourd'hui tous les grand magasins, piliers du système, font des millions avec la seule vente des "jeans" et des vêtements de cuir. Le premier ministre s'est laissé allonger les cheveux: c'est tout dire.

Que Parti-Pris, son équipe démembrée, plusieurs de ses membres bien casés dans le système — ce n'est pas moi qui peux leur en faire le reproche — soit l'objet d'un ouvrage écrit par un professeur d'université, publié par des presses universitaires et subventionné par le Conseil des arts du Canada, voilà le signe définitif que ses idées sont digérées à tel point qu'elles sont désormais inoffensives et que le système trouve son profit à leur diffusion. Peut-être devons-nous nous tourner vers d'autres genres "mineurs", la bande dessinée par exemple, plus efficace parce qu'atteignant toutes les couches sociales.

"Parti pris littéraire", par Lise Gauvin: les Presses de l'université de Montréal, collection "Lignes québécoises — Sérielles", Montréal 1975.

les LETTRES étrangères

Le veau contre le chêne: A. Soljenitzyne tient son journal

par MEERY DEVERGNAS

Ecrit au fil des jours après sa sortie de la clandestinité et qualifié de "brillant" par de nombreux critiques, **Le Chêne et le Veau** passe pour être une des meilleures oeuvres d'Alexandre Soljenitzyne. Journal littéraire en même temps que document historique, ce livre raconte la lutte implacable menée par un régime totalitaire contre la liberté de pensée, de parole, d'écriture.

Et, face à cette puissance terrifiante, sans d'autres moyens de défense que sa plume, un homme, solitaire, se dresse, contre-attaque, et nous fait assister au combat inégal du veau contre le chêne.

De cette corrida héroïque, Soljenitzyne, pour l'instant, est sorti victorieux. A-t-il réussi à ébranler le chêne? L'avenir nous le dira.

Quoi qu'il en soit, sept ans de bagne et près de vingt ans de poursuites incessantes en font une sorte de prophète à la parole lourde de sens. Mais l'ascendant même qu'il exerce le rend vulnérable et sujet à d'insidieuses attaques tant de la part de ses persécuteurs que de ses pairs ou prétendus amis. **Le Chêne et le Veau** vient à point pour réfuter des calomnies et dissiper les préjugés d'esprits qui semblent des mieux intentionnés.

Dans ces "esquisses de la vie littéraire", où Soljenitzyne se livre beaucoup plus que dans ses ouvrages précédents, on cherchera en vain cependant une trace de l'exhibitionnisme propre à la plupart des mémorialistes. Si ce livre est rédigé à la première personne, s'il concerne d'abord l'auteur lui-même, une place prépondérante y est réservée au monde des lettres, à l'Union des écrivains, à l'équipe de Novy Mir surtout, où domine, forte et combien attachante, l'inoubliable figure de Tvardovsky, rédacteur en chef, écrivain et poète.

C'est Alexandre Trifonovitch Tvadovsky, on s'en souvient, qui a parrainé la sortie **d'Une journée d'Ivan Denissovitch**, un des plus grands chefs d'oeuvre de la littérature du XXe siècle. Ayant, avec la complicité de Kroutchev, "découvert" et lancé Soljenitzyne, Tvardovsky le considère désormais comme un des poulains de son écrurie. S'il ne sait pas encore à qui il a affaire, il l'apprendra à ses dépens! Soljenitzyne rue dans les brancards, refuse de mutiler ses écrits "pour le bien de la cause", s'entête, se dérobe et replonge même parfois dans son "maquis" sans crier gare et sans, évidemment, laisser d'adresse.

Tvardovsky, ou Trifonytch, comme l'appelle affectueusement Soljenitzyne, pique des colères monstres, boude, puis pardonne. Sa nature généreuse de moujik finit toujours par l'emporter sur l'homme du Parti, le fonctionnaire louvoyant entre sa loyauté politique et son amour de l'art afin que vive le meilleur journal littéraire que l'URSS ait jamais possédé.

L'amitié orageuse entre ces deux grands des lettres soviétiques nous vaut quelques pages colorées dans le meilleur style de l'auteur **d'Ivan Denissovitch**. Ces accrochages, ces feintes, souvent machiavéliques, entre le romancier et son protecteur se poursuivent jusqu'à la mort de Tvardovsky, terrassé par l'animosité officielle savamment orchestrée, et par l'abus d'alcool.

En dehors de ces passes d'armes amicales, Soljenitzyne doit parer aux coups sournois portés par des confrères, déjouer les pièges tendus par la KGB et recueillir, en secret, les documents et témoignages indispensables à ses travaux. Il doit écrire, enfin, s'entourant de mystère, inventant, chaque nuit, avec les ruses d'un animal enterrant ses réserves, des caches nouvelles pour ses précieux manuscrits.

On aurait tort, néanmoins, de se méprendre sur la valeur accordée par Alexandre Issaïevitch à sa propre personne. Il se sait le porte-parole de millions d'innocents broyés par le système. Et parce qu'il est l'un des cinq survivants de six cents écrivains anéantis derrière les barbelés, il doit porter témoignage: "ils sont morts, toi tu es vivant; accomplis ton devoir, afin que le monde apprenne tout cela. Dette sacrée. Cet exbagnard, ce **zek**, se sent investi d'une mission qui le guide et le pousse, souvent à son insu, à poser des gestes à priori insolites, à accomplir son devoir d'écrivain quoi qu'il lui en coûte. "Mes mains, malgré moi, faisaient l'ouvrage", dit-il...

Cette mission, il est prêt à tout lui sacrifier, même sa vie, même — avec l'accord de son admirable compagne, Alia, — la vie de ses propres enfants. Et n'est-ce pas là que gît le secret de sa force? Détaché de tout il devient invulnérable. Tel un artificier jouant avec le feu (non sans méthode, pourtant, et toujours dans les limites légales) ce stratège ajuste longuement son tir et laisse partir, "en cascade" de préférence, ses charges d'explosifs. Interdits dans son pays, microfilmés et placés dans des tubes minuscules, ses écrits éclatent au grand jour à l'étranger, semant, pareils aux "orgues de Staline" le désarroi dans le camp adverse.

Mais il serait présomptueux de vouloir entrer ici dans les détails de ce gros volume rempli de révélations et se lisant comme un roman d'espionnage.

Le lecteur qui l'ignorerait apprendra comment la censure omniprésente passe au crible chaque ligne, chaque page écrite. Comment les services de la police secrète enlèvent des appartements privés livres, manuscrits, archives, machines à écrire. Les lettres sont interceptées, saisies, les conversations enregistrées. Les visiteurs de ces écrivains "suspects", pris en photos, sont filés, fichés, inquiétés à leur tour.

Bon nombre de personnages, plus ou moins célèbres, (Kroutchev, Sakharov, le violoncelliste Rostropovitch, Chafarevitch, Lydia Tchoukovskaïa, des dizaines d'autres encore) sont évoqués dans ces pages où tout est dit avec franchise, mais où jamais rien n'est simple. C'est ainsi que, rarement, et avec la réserve qui le caractérise, Soljenitzyne se risque à quelques confidences touchant sa vie privée. Il rappelle en passant le rôle néfaste joué par Natalia Rechetovskaïa, sa première femme, qui le seconda, pendant des années, dans ses travaux et collabora ensuite avec la police secrète. "Elle seule savait tous les noms, elle seule pouvait trahir", note l'écrivain lors des événements dramatiques qui précipitèrent la sortie de **l'Archipel du Goulag**. Avec non moins de discrétion il parle, à la fin du volume, de l'autre Natalia (Alia), sa deuxième femme et mère de ses trois fils. Les épisodes de l'intrusion brutale de la KGB dans son logement moscovite, l'arrestation de l'auteur, sa disparition, son départ, se présentent comme des séquences d'un film à suspense dont Natalia Svetlova serait une des vedettes.

En nous faisant percevoir le climat de suspicion et de sourde terreur qui englue tout citoyen indésirable dans un pays au régime autoritaire, Alexandre Issaïevitch nous permet de mieux saisir son attitude de méfiance et de repli sur soi.

Marqué par son séjour au Goulag, traumatisé par les fouilles ignobles auxquelles les zeks sont soumis, talonné, espionné pendant trente ans, il faut lui laisser le temps d'apprendre l'usage et... l'abus (que nous faisons) de notre liberté. Dans un régime où tout est bâti sur le mensonge et la force, où, commis au nom du peuple, tous les crimes contre l'homme sont admis, aucun compromis n'est possible. C'est parce qu'il a compris la dure vérité apprise à l'école des forçats — rendre coup pour coup et astuce pour astuce, — que Soljenitzyne a pu remplir l'essentiel de sa mission.

"Le Chêne et le Veau", édition du Seuil, traduit du russe par René Marichal, Paris 1975.

les LETTRES françaises

Un conte de fée lumineux signé Michel Déon

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'académie canadienne-française

Voici une belle histoire. Un récit de vacances, qui semble facile et qui est, en réalité, admirablement construit, sans failles, lumineux. Comme toutes les oeuvres complexes et réussies.

Je sais. Aujourd'hui, on n'aime plus cette forme d'art, qui veut que l'écrivain de talent recouvre les difficultés de son métier au point que son écriture semble couler de source, sans le moindre effort. On reprochait sa facilité à Lamartine jusqu'au jour où ont paru ses cahiers, ses brouillons. Rien là de l'écrivain qui laisse aller sa plume au gré de ses fantaisies. Au contraire, un artistete qui reprenait sans cesse ses vers, réfléchissant, corrigeant, raturant, évoluant en profondeur. Nous sommes loin, bien sûr, de Léonard de Vinci, qui travaillait un tableau pendant dix ans. Mais il est rare qu'une oeuvre de qualité soit l'effet du hasard. Aujourd'hui, ce qu'on aime, c'est la facilité qui recouvre la facilité. Dès qu'il s'agit de faire un effort, surgit le pensum. Sans doute croit-on à la valeur ultime de l'inspiration. Pourtant, rien ne remplace le travail.

Le dernier roman de M. Michel Déon contient tous les éléments du conte de fée. D'une certaine façon, c'en est un. La femme du gardien d'un petit château normand trouve un jour à sa porte, un enfant abandonné. C'est un petit garçon, qui s'appellera Jean Arnaud, du nom de ses parents adoptifs. A partir de cette rencontre merveilleuse d'un bébé et de deux êtres généreux, le récit peut se dérouler.

Personnages? Un châtelain poète à sa façon, mais poète de l'automobile, qui ne vit pas pour sa femme et ses enfants, mais pour ses Bugatti successives. A la première occasion, au moindre souci, hop! il monte dans sa voiture et file vers le Midi. Sa femme est la pimbêche-type. Elle vit repliée sur elle-même et ses rêves de snobisme médiocre. Sa fille, Antoinette, son fils, Michel, suffisent à remplir sa vie. Surtout le fils, dont elle fera un personnage bizarre, torturé par ses désirs sexuels, à la fois peintre et chanteur, surtout homme des mystères de l'amour et de la haine.

Qu'adviendra-t-il de Michel? **Le jeune homme vert** n'est que le début d'un long roman. Il faudra que Michel remonte à la surface, que nous sachions ce qui l'anime, quel est ce secret qu'il porte en lui, que chaque lecteur peut deviner, mais dont le romancier n'a encore rien dévoilé. Deviendra-t-il un grand chanteur? Découvrira-t-il l'amour? Parviendra-t-il à oublier, dans les abîmes de son être, la haine qu'il porte à l'enfant trouvé, Jean Arnaud? Deviendra-t-il amoureux de lui? Tout est dans le personnage, qui n'a pas encore pris son essor.

Antoinette est plus simple et plus complexe à la fois. Enfant, c'est elle qui protège Jean Arnaud des méchancetés de Michel. Adolescent, c'est elle qui lui apprend l'amour. Il lui manquera une flamme, ou le hasard fait-il mal les choses. Antoinette, à la suite d'un avortement raté, devient peu à peu une épave. Une douce épave, certes. Mais elle file à la dérive avec ses espoirs d'aimer et de devenir mère.

Les parents Arnaud sont bons, intelligents à leur manière, elle pieuse, lui voltairien ergoteur, chacun affirmant sa personnalité. Leur fils adoptif évolue à l'aise dans leur milieu comme dans celui du château. Un prêtre-curé complète l'entourage immédiat de notre héros. Personnage vibrant, prêtre savant et humble, aimant le bon vin et la vertu, sachant oublier les fautes des autres, ne se pardonnant pas les siennes, indépendantiste breton souvent aux prises avec les oukases de son évêque. M. Le Couec est un personnage riche, qui n'a pour le coeur humain que des tendresses. Il sait s'apitoyer comme il sait être sévère.

Et Jean Arnaud? Il grandit vite. C'est un garçon intelligent et travailleur. Il partage les goûts des garçons de son âge, le vélo, le sport, les amitiés intellectuelles qui permettent à l'affection d'éclore. Un jeune homme naturel, qui réussit bien dans ses études et que les jeunes filles attirent. Antoinette, nous le savons, le guidera dans le jardin des Hespérides. Le secret de sa naissance le hante. Il veut naturellement savoir de qui il est le fils. Au fond de lui-même, il a l'impression que la famille du châtelain du Courseau n'ignore rien de ses origines.

Peu à peu, se précise la personnalité d'une jeune femme, Geneviève, fille aînée du château. Elle a disparu et est devenue la maîtresse d'un prince arabe, richissime. Geneviève habite Londres et la Côte d'Azur. C'est l'époque de l'entre-deux-guerres, avec son luxe et son élégance. Paul Morand l'a décrite mieux que quiconque. Il est du reste un ami de Geneviève, qui joue les mécènes. Cette femme est une énigme. Elle est belle, elle sait rester jeune. Au cours d'une visite à Londres, Jean Arnaud adolescent est séduit par sa beauté et par le secret de son existence. Il arrive presque à la séduire, mais Geneviève, au dernier moment, se ressaisit, quitte le jeune homme ébloui.

Partout, dans **Un jeune homme vert**, l'inceste montre le bout de l'oreille. M. Michel Déon oeuvre en milieu fermé. C'est la campagne, où la satisfaction des désirs a un je ne sais quoi de naturel. Antoinette et Jean, tante et neveu, s'aimeront; Michel lui aussi aura à l'endroit de Jean un sentiment tendre. Les personnages acceptent ce genre d'échanges avec philosophie. Geneviève, elle, ne franchit pas ce Rubicon. Le Prince, qui l'aime et la protège, est un homme des Mille et une Nuits. Il est le mystère de la vie. Il ne vit que dans des palaces, ne roule que dans des voitures du plus grand luxe, parle peu. On lui obéit comme à un être tout-puissant, en silence. Dès qu'il paraît, on se trouve en présence d'une quasi-divinité. C'est l'Arabie et tous ses parfums. Geneviève le craint-elle? Peut-être. Elle le suit comme son ombre, tout en étant libre. Ces deux êtres se connaissent parfaitement. Ils vivent en dehors des mots.

Enfin, un dernier personnage, qui est peut-être le plus intéressant de ce roman. Constantin Palfy est un chevalier d'industrie, à la recherche de la fortune et de la puissance. Il parle bien, est un séducteur-né et rien ne l'arrête. Jean le rencontre alors qu'il fait de l'autostop en direction de sa Normandie natale. Un jeune prêtre, dans une vieille voiture, s'arrête et lui fait signe de monter.

C'est Palfy, déguisé en curé et qui vit en dépuillant les troncs dans les églises. Son déguisement empêche qu'on le prenne en flagrant délit. Son audace n'a pas de frein. Il me fait penser, la philosophie en moins, au Felix Krull de Thomas Mann, chevalier d'industrie lui aussi. Ce qui les sépare, c'est que Felix Krull se pose des questions au sujet de lui-même et que ses rapports avec les autres l'intéressent. Il aime discuter du comportement à son égard de ses semblables. Palfy, au contraire, n'a qu'un centre d'intérêt. C'est à peine s'il s'intéresse à ce qu'il est. Il ne pense véritablement qu'à une seule chose: l'argent. Ceci dit, ses stratagèmes sont amusants, bien qu'à la fin, ses activités quittent l'univers ludique pour entrer carrément dans celui, moins rigolo, de la basse criminalité. Les belles voitures, les costumes de Savile Row ne font rien à l'affaire.

Sous des dehors charmants et sympathiques, Constantin Palfy cache une âme vulgaire. Jean Arnaud, dans sa simplicité campagnarde, s'en rend compte. Il se détourne de cet ami, mais le hasard les ramène toujours en présence l'un de l'autre. Comment échapper à son destin? La guerre éclate. Hitler intervient dans la vie trop amusante de ces jeunes gens détachés de tout. Nous les laissons au moment où ils s'apprêtent à foncer vers l'ennemi. Qu'adviendra-t-il d'eux? Ils sont bien innocents, malgré leurs bravades et leurs airs de tout savoir de la vie.

Pour réussir dans la vie d'amour, il faut qu'un jeune héros soit beau, qu'il aime l'amour et que son endurance physique corresponde à la passion de ses partenaires. C'est le cas, parfaitement, de Jean Arnaud. Les femmes l'aiment d'instinct et il le leur rend bien, fort de ses pouvoirs. Il lui restera toujours, en dépit de ses frasques, une sorte d'innocence, dont M. Michel Déon a bien saisi la qualité, un émerveillement devant le monde et les êtres qui le peuplent, le besoin de comprendre pourquoi il agit, le sens de l'épanouissement personnel. En somme, l'innocence de Jean Arnaud réside dans une insatisfaction de son âme qui l'amène à partir sans cesse en quête d'autre chose. Il sait, de science certaine, au fond de lui-même, que ni les femmes ni les aventures ne pourront remplir son coeur. Nous le laissons, en compagnie de Constantin Palfy, le faux baron aux yeux pleins de rêves, au seuil d'une nouvelle vie. Pourvu que la nôtre soit assez longue! Ce sera un plaisir de le retrouver.

Michel Déon: "Un jeune homme vert", Gallimard, Paris 1975.

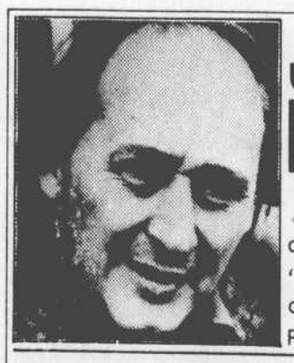

J.G. BALLARD

dans
"DIMENSIONS SF"
dirigée par
ROBERT LOUIT

Crash!

"Crash est donc un chef-d'œuvre... une expérience limite, un livre si obsessionnel que l'action disparaît sous le déchaînement des fantasmes."
JACQUES GOIMARD (Le Monde)

L'île de béton

"Etrange île dont on ne peut s'échapper... étrange Vendredi qui devient le maître de Robinson : Kafka est passé par là... Un excellent roman."
JACQUES GOIMARD (Le Monde)

CALMANN-LÉVY

Ainsi que Chris Evert

Jimmy Connors poursuit son ascension

LONDRES (d'après Reuter, AFP et CP) — L'Américain Jimmy Connors a poursuivi hier son ascension triomphale à Wimbledon, tout comme son amie Chris Evert. Mais la tenante du titre dames a pu constater combien ses rivales sont dangeureuses.

En moins d'une heure, le jeune Américain (22 ans), tête de série numéro un, a écrasé l'Australien Phil Dent 6-1, 6-2 et 6-2.

Connors, qui s'est amélioré match après match au cours de ce tournoi, s'est qualifié pour les quarts de finale. Il a ébloui les spectateurs par sa puissance et sa précision et s'en étonne lui-même. "J'ai vu mon match d'hier à la télévision contre Cox... j'ai eu du mal à croire parfois que j'avais réussi d'aussi bons coups", a-t-il déclaré.

Connors est rejoint en quart de finale par le Suédois Bjorn Borg, tête de série numéro deux, et l'Américain Roscoe Tanner (11). D'autres têtes de série se sont qualifiées pour les huitièmes: Guillermo Vilas, Tom Okker et Tony Roche.

"Je joue de mieux en mieux", a dit Borg après sa victoire 6-2, 8-6, 4-6 et 6-1 contre l'Américain Marty Riessen (13).

La police a dû intervenir pour sauver Vilas de ses jeunes admiratrices hystériques après sa victoire sur l'Allemand Uli Pinner 6-2, 9-7 et 6-4.

En revanche, une nouvelle tête de série s'est fait éliminer: Onny Parun (Nouvelle-Zélande) battu en trois sets par 6-4, 9-8 et 6-2 par l'Américain Andy Mayer.

Aujourd'hui, plusieurs vedettes pourraient tomber. Ken Rosewall se mesurera à Tony Roche, Arthur Ashe à Graham Stilwell, Raul Ramirez rencontrera Cliff Ritchie et Okker devant Alexandre Metreveli.

Chez les dames, Chris Evert s'est montré une nouvelle fois intraitable contre Kazuko Sawamatsu (Japon) 6-2 et 6-2. Pas plus que Connors, elle n'a jusqu'ici concédé un set.

Mais ses rivales ont également fait grosse impression. Martina Navratilova et surtout trois anciennes championnes de Wimbledon ont accédé au tour suivant. Billie Jean King, Evonne Goolagong-Cawley et Margaret Court n'ont fait qu'une bouchée de leurs adversaires.

●

JACQUES LAPERRIERE, qui a dû se résigner à prendre sa retraite à l'issue de la dernière saison, a été nommé instructeur des Juniors de Montréal de la LJMQ. En 691 parties régulières dans la LNH, Laperrière compta 40 buts et récolta 242 passes. Il fut nommé la recrue de l'année en 1963-64 et reçut le trophée James Norris, décerné au meilleur défenseur en 1965-66. Il joua 42 parties en 1973-74 mais ne put revenir au jeu par la suite, n'ayant plus de ligaments dans le genou gauche.

SAM McDOWELL, le lanceur gaucher qui avait réussi à se tailler un poste à l'entraînement du printemps avec les Pirates de Pittsburgh, a été soumis au repêchage, hier, et pourrait en être au terme de sa carrière.

●

LE CANADA a subi sa 2e défaite aux Compétitions internationales de volleyball féminin, au centre Paul-Sauvé, alors que notre équipe a du s'incliner devant celle du Japon. L'équipe canadienne a toutefois démontré une belle agressivité, surtout au premier affrontement, alors que les Japonaises l'ont emporté difficilement au compte de 17-15. Le Japon a gagné les deux autres rencontres 15-1 et 15-10.

Lucille Lessard régresse

INTERLAKEN, Suisse (PC) — Lucille Lessard, de Québec, et Ron Lippert, de Kitchener en Ontario, sont toujours parmi les 10 premiers archers après le 3e jour de compétition du 28e championnat mondial de tir à l'arc.

Mais Mlle Lessard a régressé, passant du 6e rang qu'elle occupait jeudi au 7e rang hier. Elle a à son dossier, 1,756 points. La Soviétique Zebiniso Rustamova, une étudiante de 20 ans, se maintient toujours en première place en raison de ses 1,836 points.

Quant à Lippert, il se retrouve en 10e position avec 1,764 points après 216 flèches. Darrell Pace, des Etats-Unis, a continué à dominer l'épreuve masculine avec 1,866 points, le Finlandais Kauko Laason étant second avec 1,805.

Au classement par équipe, le Canada est en 4e place dans la section féminine. La Russie mène avec 5,095 points suivi de la Corée du Sud et des Etats-Unis.

Verdun aura son "Stampede"

par Gilles St-Jean, collaboration spéciale

La ville de Verdun aura, comme Calgary-la-Grande, son Stampede. Cet événement, le premier dans la région montréalaise, aura lieu au mois d'août prochain, pour peut-être, c'est du moins ce que souhaitent ses organisateurs, prendre une vocation de gros spectacle annuel.

C'est ce que révélaient, lors d'une conférence de presse à l'Auditorium de Verdun, l'exécutif des Productions Trans-Québec et M. Marcel Guay, commissionné par l'Hôtel de ville de Verdun au poste officieux de "contrôleur de la bonne marche de la chevauchée fantastique"; c'est probablement l'impression que va créée dans cette ville la tenue d'une manifestation d'une telle envergure.

Le Stampede, d'une durée de trois jours, prendra l'affiche dans la tranquille municipalité-dortoir du 14 au 17 août. Les dépliants remis aux journalistes font état d'une série de nombreuses épreuves de rodéo, réservées aux professionnels, des gars qui n'ont pas peur de grand-chose: pour monter un cheval sauvage, affronter un taureau furieux et le terrasser, et j'en passe de pires, ça prend du bras et un estomac solide; beaucoup plus que pour faire un tour de montagnes russes! les concurrents pourront se partager des bourses totalisant $12,000, des ecchymoses, et l'admiration que leur attirent toujours leurs exploits acrobatiques. Que tous se rappellent les souvenirs d'enfance, alors que Roy Rogers accomplissait ses prouesses, combien d'entre nous n'ont pas rêvé, sauf les amateurs de voyages à la lune, de pouvoir un jour chevaucher de par les grandes plaines de fiers chevaux à jamais indomptables!

Certains parmi les connaisseurs de "western" que je connais élèveront leurs voix contre l'admission du cow-boy Roy Rogers au rang des grands du "sublime western", ses aventures s'étant déroulées au XXième siècle. John Ford n'a jamais montré de rodéo, lui, Leone non plus! Mais Walt Disney, lui, le spécialiste du rêve organisé, a, dans plus d'une de ses superproductions, raconté l'histoire d'un de ces jeunes garçons un peu naïfs, engagés comme installeurs de selles par un héros-enfourcheur de bêtes sauvages! D'ailleurs, cette digression ne servant aucun but précis, autant y mettre fin!...

On a dit grosso-modo, que tous les participants aux épreuves rodéosiennes seraient uniquement des professionnels, triés par l'expérience, mais aussi surtout par leur chance. Il est même possible que nous puissions admirer les prouesses d'un rescapé des cascades des films de Walt Disney, s'il s'en est réchappé un seul, ou si le dernier de ces "vrais" ne s'est pas cassé quelque chose en tombant de son lit après une nuit de libations!

Le Québec, pour sa part, et ce même si les Québécois sont de grands connaisseurs en musique country-western, ne sera représenté que par sept concurrents, qui s'escrimeront contre les taureaux endiablés, de grands sauvages d'étalons réputés inmontables, ou de jeunes veaux que leur participation à ce rodéo enverra peut-être un peu plus vite entre les mains de l'équarrisseur.

Les concurrents, venus surtout des USA et de l'Ouest canadien, seront, en tout et partout, opposés à 60 chevaux sauvages et 90 bêtes à cornes, tout ce joli petit cheptel étant sanctionné par le "Rodeo Cowboy's Association" et le "Canadian Rodeo Cowboys Inc."; ce "beau monde" aura été sélectionné par "Cowtown Rodeo", de Saskatchewan, bénéficiera de l'approbation "Calgary Exhibition and Stampede". Les loustics, j'en suis sûr, se seront posé la question: "Est-ce que c'est mieux qu'"Approuvé-Québec"?".

Etant persuadé que la nomenclature des nombreux héros du Rodéo n'éveillerait en aucun de vous l'étincelle du souvenir agréable, ou, pis, ne vous dirait même rien, il nous faudra passer sous silence, hélasso, l'exotisme des noms de ces braves centaures livrés en pâture (!) aux foudres de ces bêtes déchaînées contre leur témérité!

Il faut tout-de-même dire que le rodéo, qui constitue l'attraction principale de ce Stampede monté à l'exemple de celui de Calgary, la Mecque de ce sport au Canada, sera rehaussé par la présence de nombreux artistes-western qui donneront leurs spectacles à L'Auditorium de Verdun, situé juste à côté du Stade où se dérouleront les épreuves de rodéo. Des noms aussi prestigieux que Willie Lamothe, Jimmy "Lâche pas la pataque" C. Newman, et plusieurs autres gloires de notre musique western nationale, se donneront la main afin de secouer leurs nombreux admirateurs des profonds sentiments qu'inspire leur art et leur faire oublier les frissons des corridas-à-la-nord-américaine qu'ils viendront de voir.

Les enfants d'aujourd'hui sont plutôt rares qui connaissent les joies du rodéo; ils n'ont pas, les pauvres, connu Roy Rogers. Aussi, leurs parents pourront-ils leur montrer ce que c'était en ce temps-là. C'était si beau!...

baseball

Ligue Nationale

Jeudi

St-Louis 4, Montréal 3
Pittsburgh 5, Chicago 2
Houston 8, Atlanta 4
San Francisco 2, Los Angeles 0

Hier

St-Louis à Montréal (2)
Chicago à Pittsburgh (2)
Atlanta à Houston
Los Angeles à San Francisco
Philadelphie à New York
San Diego à Cincinnati

Aujourd'hui

Philadelphie, Carlton (6-5) à New York, Tate (2-6), 14h15
Chicago, Bonham (7-5) à Pittsburgh, Rooker (5-3), 14h15
Los Angeles, Rau (7-6) à San Francisco, Montefusco (4-3), 15h15
San Diego, McIntosh (6-5) à Cincinnati, Nolan (7-5), 16h30
St-Louis, Denny (3-2) à Montréal, Scherman (0-2), 20h05
Atlanta, Niekro (7-6) à Houston, Roberts (4-9), 20h35

Les meneurs

(Parties d'hier soir non comprises)

	ab	cs	moy.
Morgan, Cin.	231	82	.355
Madlock, Chi.	283	100	.353
Cash, Phi.	298	101	.339
Watson, Hou.	254	85	.335
Sanguillen, Pitt.	217	72	.332
Bowa, Phi.	193	63	.326
Joshua, SF	203	66	.325
Griffey, Cin.	184	59	.321
Rose, Cin.	298	95	.319
Smith, SL	171	54	.316

Circuits

Luzinski, Philadelphie, 17; Bench, Cincinnati, 15.

Points produits

Bench, 61; Luzinski, 56.

Lanceurs (7 décisions)

Gullett, Cincinnati, 9-3, .750, Seaver, NY, Messesmith, LA, 11-4 chacun, .733.

Ligue Américaine

Jeudi

Chicago 8, Texas 3
Cleveland 9, Milwaukee 2
Détroit 6, Baltimore 5
Boston 6, New York 1
Kansas City 7, Californie 1

Hier

Oakland à Californie
Minnesota à Texas
Kansas City à Chicago
Cleveland à Milwaukee
Détroit à Baltimore
Boston à New York

Aujourd'hui

New York, Medich (6-9) à Boston, Lee (9-5), 14h15
Détroit, Coleman (3-11) à Baltimore, Torrez (7-5), 19h30
Cleveland, Raish (3-2) à Milwaukee, Slaton (6-8), 20h30
Kansas City, Leonard (3-3) à Chicago, Osteen (2-6), 21h
Minnesota, Albury (4-4) à Texas, Perry (6-11), 21h
Oakland, Bosman (4-3) à Californie, Singer (6-8), 22h30

Les meneurs

(Parties d'hier soir non comprises)

	ab	cs	moy.
Carew, Minn.	226	85	.376
Lynn, Bos.	227	78	.344
Hargrove, Tex.	214	73	.341
Munson, NY	261	89	.341
Hisle, Minn.	220	69	.314
McRae, KC	274	85	.310
Maddox, NY	218	67	.307
White, NY	218	67	.307
Braun, Minn.	173	53	.306

Circuits

Bonds, NY, Jackson, Oakland, 16 chacun; Horton, Détroit, Burroughs, Texas, 15 chacun.

Points produits

Lynn, Boston, 54; Scott, Milwaukee, Nettles, NY, 51 chacun.

Lanceurs (7 décisions)

Palmer, Baltimore, 12-4, .750; Kaat, Chicago, 11-4, .733.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	40	28	.588	—
PHILADELPHIE	40	31	.563	1½
NEW YORK	34	32	.515	5
CHICAGO	35	35	.500	6
ST-LOUIS	33	35	.485	7
MONTREAL	29	36	.446	9½

Section Ouest

CINCINNATI	45	27	.625	—
LOS ANGELES	42	33	.560	4½
SAN DIEGO	35	37	.486	10
SAN FRANCISCO	34	39	.466	11½
ATLANTA	29	43	.403	16
HOUSTON	28	48	.368	19

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	40	30	.571	—
BOSTON	38	29	.567	½
MILWAUKEE	37	33	.529	3
BALTIMORE	30	38	.441	9
CLEVELAND	29	39	.426	10
DETROIT	27	40	.403	11½

Section Ouest

OAKLAND	45	26	.634	—
KANSAS CITY	41	31	.569	4½
TEXAS	34	37	.479	11
MINNESOTA	31	36	.463	12
CALIFORNIE	34	40	.459	12½
CHICAGO	31	38	.449	13

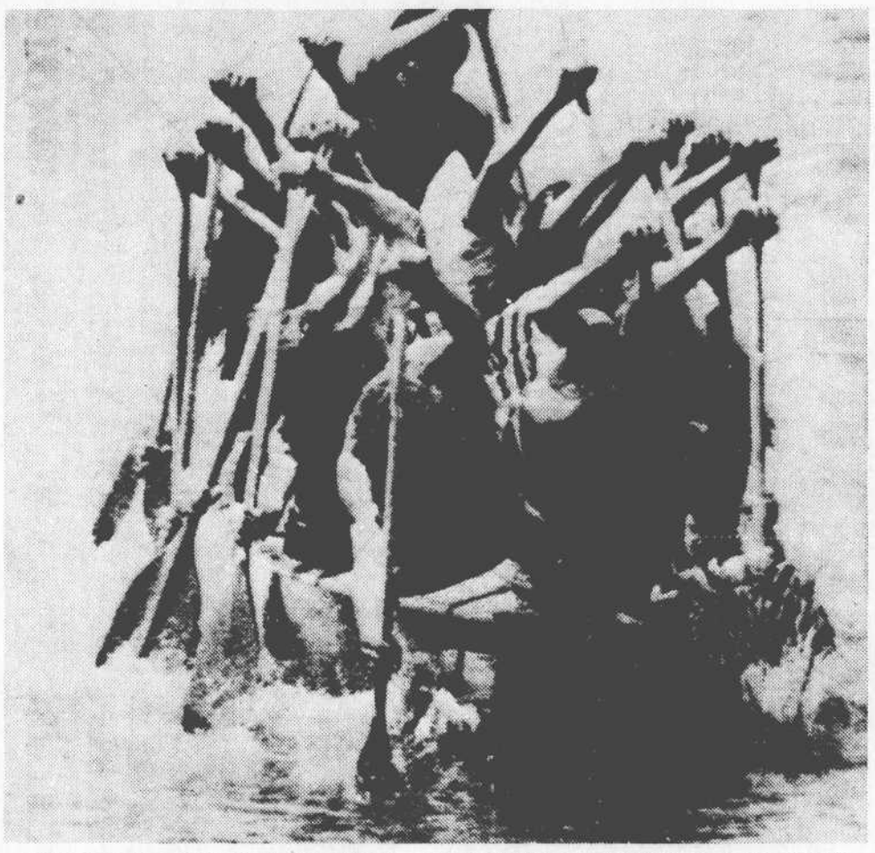

Est-ce une sirène qui donne tant d'ardeur à ses pagayeurs? Non, mais l'équipage de Branin Pett a tout donné, comme on peut le voir, lors d'une course de canoë de guerre pour juvénile tenue la semaine dernière à Port Credit, tout juste à l'ouest de Toronto, et ils ont finalement remporté l'épreuve. (Téléphoto CP)

1er aux Cardinals 6-4
2e aux Expos 5-4

Ted Sizemore a produit deux points en cinquième manche et le lanceur Bob Gibson a remporté la 25ième victoire de sa carrière, hier soir, lorsque les Cardinals de St-Louis ont battu les Expos de Montréal 6-4 dans le premier match d'un programme double.

Les Expos se sont repris dans la seconde rencontre en l'emportant 5-4, une erreur du premier-but Reggie Smith, à la septième, ayant permis à Pepe Mangual de marquer du troisième coussin le point décisif.

Gibson, dont la fiche jusqu'ici cette saison est de 2-6, avait subi depuis le 5 mai trois défaites consécutives. Hier, il a permis cinq coups sûrs, a retiré un frappeur au bâton et a alloué six buts sur balles avant de céder sa place à Ron Bryant à la septième. Après avoir accordé un double d'un point à Barry Foote, Bryant a été remplacé par Greg Terlecky, lequel a été victime d'un simple de deux points de Bob Bailey.

Les Cardinals ont pris les devants à la troisième, contre le lanceur perdant Steve Rogers, grâce à un simple d'un point de Lou Brock.

A la cinquième, Mike Tyson a réussi un double, Gibson un simple d'un point, et Sizemore un double de deux points.

Un triple de Bake McBride, un simple de Ken Reitz et un double de Brock ont procuré deux autres points aux Cardinals à la neuvième.

Larry Parrish a produit le dernier point des Expos dans la seconde moitié de la neuvième à l'aide d'un simple.

En septième manche du deuxième match, Mangual s'est rendu au premier coussin à la suite d'un jeu optionnel du champ intérieur, a volé le deuxième but, a profité d'un roulant pour gagner le troisième et a croisé le marbre après qu'un roulant de Mike Jorgensen eut échappé à Smith.

Sizemore a cogné un circuit de deux points à la première. C'était son deuxième circuit de la saison et son deuxième en autant de soirs. Un double de Simmons à la troisième a porté l'avance des Cardinals à trois points mais Montréal a riposté dans la seconde moitié avec des simples d'un point de Tim Foli et Jorgensen. Un ballon sacrifice de Barry Foote a créé l'égalité à la quatrième. Reitz a redonné les devants aux siens avec un double d'un point à la cinquième mais Larry Biittner a répliqué pour Montréal avec un simple d'un point.

L'artilleur de relève gaucher Dan Warthen a été crédité de la victoire dans le dernier match. Il a accordé un point et six coups sûrs en six manches de jeu.

Depuis qu'il a été rappelé de Memphis, en mai, Warthen, 4-2 a effectué 16 apparitions en relève, pour un total de 31 manches et deux tiers, et a compilé une moyenne de 1.69 point mérité.

Ron Reed a encaissé son septième revers de l'année.

1er match

St-Louis	010 030 002-6	11	0
Montréal	000 000 301-4	9	0

Gibson 2-5, Bryant 7, Terlecky 7, Garman 9 et Rudolph; Rogers 5-6, Dumola 7, Murray 9 et Carter, Foote c.

2e match

St. Louis	201 010 000-4	11	2
Montréal	002 110 10x-5	7	1

Reed 8-7, Barlow 8 et Simmons; Stanhouse, Warthen 4-2 4 et Foote.
C: SL-Sizemore 2.

Ligue Nationale

Atlanta	001 050 010-7	12	1
Houston	000 201 100-4	6	2

Hasterly 1-1, Leon 8 et Correll; Derker Crawford 5, J. Niekro 7 et Johnson

Philadelphie	000 011 000-2	5	0
New York	400 000 000-4	6	2

Twitchell 4-8, Hilgendorf 5, Hoerner 7e et Boone; Matlack 9-5 et Grote.
CC: Phi-Luzinski 18; NY-Kingman 11.

Merckx battra-t-il le record d'Anquetil?

PARIS (Reuter) — Eddy Merckx n'est peut-être plus le coureur invincible qu'il a déjà été, mais il est difficile de désigner un rival susceptible de l'empêcher de décrocher une 6e victoire du Tour de France, dont la 62e édition a débuté jeudi dernier.

Jacques Anquetil, le seul autre homme à savoir remporté le Tour cinq fois, n'a quant à lui aucun doute à ce sujet: "mon record sera battu cette année", a-t-il déclaré.

Le champion beige, 30 ans, fut absent du tour d'Italie en raison d'une infection à la gorge. Il ne fit pas preuve de la meilleure forme aux deux épreuves préludant traditionnellement le Tour: le Dauphiné libéré et le Tour de Suisse.

Dans la première épreuve, il fut battu par le Français Bernard Thevenet, qui depuis cinq ans menace de battre le champion du monde, et en Suisse, il dut s'incliner devant son vieux rival et compatriote Roger de Vlaeminck.

Mais les spécialistes sont convaincus que Merckx est en train de retrouver la forme — à point nommé.

"Même à 80 pour cent de sa forme, il est capable de nous battre tous", affirme Thevenet, pourtant considéré comme l'un des favoris pour détrôner le maître belge.

Toujours est-il que Merckx n'aurait pu rêver mieux: au soir de la première étape, il a déjà pris une avance importante sur tous ses rivaux les plus dangereux, à l'exception d'un seul, le maillot jaune Francesco Moser (Italie), qui le devance de deux secondes depuis le prologue.

La première demi-étape Charleroi-Molenbeek (94 KM) a été remportée par le Néerlandais Cees Priem qui a battu au sprint Merckx et sept autres compagnons d'échappée.

La demi-étape de l'après-midi, Molenbeek-Roubaix (108,5 KM), est revenu au Belge Rik Van Linden devant Moser, et les Belges Walter Godefroot et Marc de Mayer. Les onze échappés ont pris une minute et demie à leurs poursuivants du peloton.

Merckx et Moser ont roulé ensemble toute la journée et ont provoqué les deux échappées décisives dans chaque demi-étape.

A l'arrivée de la première, Bernard Thevenet — vainqueur souverain dans la montagne du dernier critérium du Dauphiné, mais souffrant d'une légère blessure à la jambe après une chute — perdait 50 secondes de même que les meilleurs coureurs espagnols — comme Jose Manuel Fuente et Luis Ocana.

Dans l'après-midi, Thevenet collait aux échappées, mais les Espagnols étaient encore absents. Surtout Joop Zoetemelk (Pays-Bas), considéré comme le challenger numéro un du champion du monde et vainqueur du Tour de France, jouait de malchance. Zoetemelk crevait à quelques kilomètres de l'arrivée et malgré des efforts désespérés devait concéder une minute 22 secondes — soit un retard total de 1 minute 39 secondes sur Moser au classement général.

Merckx et Moser — le jeune Italien de 24 ans vainqueur du dernier Midi libre — semblent avoir conclu un accord tacite.

Ils ont en effet tout intérêt à creuser l'écart avant le début de la montagne à la 10e étape. Il y a en effet de meilleurs grimpeurs qu'eux dans le peloton.

Ligue Nationale

Premier match

Chicago	010 000 000-1	9	0
Pittsburgh	000 400 01x-5	6	1

Zahn 2-5, Zembara 7 et Hosley; Ellis 5-4 et Sanguillen
CC: Pit-Hebner 10.

San Diego	100 100 000 00-2	5	0
Cincinnati	010 000 010 03-5	11	0

Freisleben, Tell 9, Frisella 104 9 et Kendall; C. Carroll, Korman 4, Borbon 8, McEnaney 2-0 10 et Bench.
CC: SD-Locklear 4; Cin-Morgan 11, Driessen 2.

Ligue Américaine

Premier match

Minnesota	000 000 000-0	6	1
Texas	100 000 10x-2	3	0

Blyleven 5-3 et Borgmann; Hargan 5-3 et Sundberg.
CC: Tex-Tovar 3, Grive 7.

Détroit	010 001 000-2	5	1
Baltimore	001 000 20x-3	3	1

Walker, Hillen 2-3 8 et Freehan; Grimsley 4-9 et Eendricks.
CC: Det-Freehan 6, Michael 3; Bal-Robinson 3.

New York	000 000 001-1	8	0
Boston	000 250 01x-9	9	0

Gura 2-2, Pagan 5, Tidrow 7 et Munson; Wise 8-6 et Fisk, Blackwell 6.
CC: NY-Bonds 17; Bos-Cooper 1.

Cleveland	010 131 000-6	11	0
Milwaukee	001 000 000-1	5	2

Bibby 3-7 et Ahsby, Ellie 7; Sprague 1-5 Eausman 5, Rodriguez 9 et Porter.
C: Cle-Bell 6.

les MOTS CROISÉS du Devoir

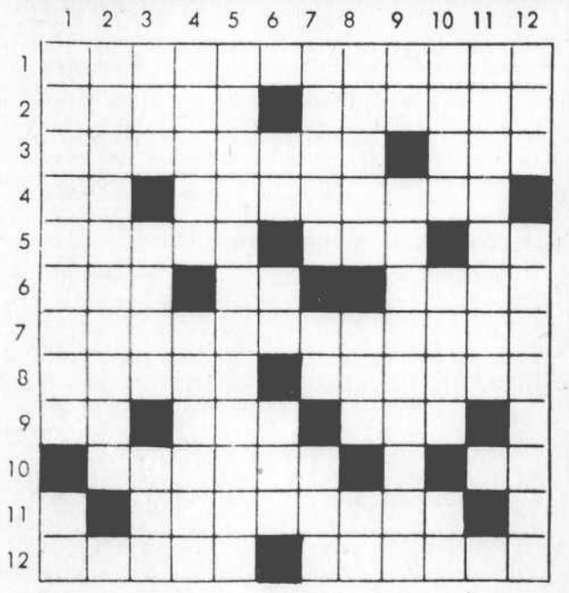

Horizontalement

1—Qui appartiennent à la majorité.
2—Luette — Horrible à supporter.
3—Monnaie d'argent des Romains — On y danse.
4—Etain — Extirper par énucléation.
5—Enlevons — Afrique Equatoriale Française — Technétium.
6—Evangéliste — Sert à lier — Bile.
7—Qui ne mérite point de pardon.
8—Fille du frère — Lit (pop.)
9—Préfixe privatif — Possèdent — Coupé court.
10—Débarrasser de ses puces — Xénon.
11—Objet utilisé par les femmes pour la contraception.
12—Il conduit des ânes — Sert pour dessiner.

Verticalement

1—Homme d'Etat italien (1883-1945) responsable de l'alliance germano-italienne — Baryum.
2—Pierre fine et d'ornementation.
3—Suc tiré d'une chose par pression — Variété d'argile utilisée en peinture. Lettre grecque.
4—Ville de Suisse — Prête l'oreille
5—Ensemencer de nouveau
6—Ruisselet — Titane — Trois fois.
7—Plante des pays tropicaux — Saint-Père — Chaîne plissée du Maroc septentrional.
8—Singe-araignée — Indubitable. — Parcouru des yeux.
9—Iridium — Qui produisent l'effet attendu.
10—Vêtement féminin — Oiseau de l'ordre des échassiers — A toi.
11—Se dit d'un écu partagé en quatre quartiers par une ligne horizontale et une perpendiculaire.
12—Condiment — Enfant de choeur.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	G	A	R	A	■	A	Z	E	R	O	L	E
2	O	D	O	R	A	T	■	N	I	N	A	S
3	U	R	G	E	N	T	E	■	D	E	N	T
4	R	O	N	C	E	R	A	I	E	■	C	I
5	M	I	E	■	L	I	U	R	E	■	I	V
6	A	T	R	E	■	B	A	■	A	N	E	■
7	N	E	■	P	A	U	P	I	E	R	E	■
8	D	■	A	I	M	E	R	■	S	I	R	E
9	I	M	P	L	O	R	A	N	T	E	■	P
10	S	O	L	E	N	■	I	I	■	T	R	I
11	E	L	A	■	T	A	R	E	N	T	I	N
12	■	E	T	E	■	G	E	R	B	E	■	E

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent **LE DEVOIR** au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA $3.00
ÉTATS-UNIS $4.00

À CES TARIFS, AJOUTER $1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins **dix jours** *à l'avance à* **JOURNAL LE DEVOIR,** *Case postale 6033, Montréal H3C 3C9*

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant ..... semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus $ ..... pour un abonnement-vacances de ... semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus $ ..... pour un abonnement-vacances de ..... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: .....

Adresse actuelle: .....

.....

.....

Adresse de vacances: .....

.....

.....

Période du ..... au ..... inclusivement

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

toronto

L'or en vedette

La cote était à la hausse à la fin de la séance hier à la Bourse de Toronto et les aurifères étaient alors en évidence. L'or a enregistré son plus fort gain depuis le 18 février.

Les aurifères montent de 14.74 et atteignent 431.94, ce qui est leur niveau le plus élevé depuis plus de trois mois.

L'activité a été grande sur l'ensemble du marché.

L'indice industriel monte de .48 et atteint 189.67, son plus haut niveau depuis juillet l'an dernier, l'indice des métaux de base, de .44 et atteint 75.10, son plus haut niveau depuis le 21 août l'an dernier, celui des pétroles de l'Ouest, de 1.42 et atteint 207.58. Le sommet précédent des pétroles de l'Ouest date du 10 mai l'an dernier. Il n'a pas été dépassé, puisqu'il se situait à 209.78.

Le virement vendredi a été de 2.71 millions d'actions, contre 2.64 millions d'actions jeudi. La valeur totale des actions transigées est de $23.62 millions, contre $23.29 millions la veille.

Le comportement des valeurs est le suivant: 274 gains, 161 reculs, 231 sans changement, contre 312 gains, 156 reculs et 207 sans changement la veille.

Neuf des 16 parties constituantes de l'indice industriel progressent et sept régressent. Les plus forts gains vont aux pâtes et papiers ainsi qu'à l'immeuble. Les plus grands perdants sont les aciers et le prêt et la fiducie.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	4820	345	340	340	
Aby Gln w	500	105	105	105	+ 3
Abitibi	9652	$10⅛	9⅞	10	
Acklands	1150	$16⅝	16⅜	16⅝	+ ⅛
Acklnd 2p	100	$15¾	15¾	15¾	
Acme Gas	7000	11	10	10	− 1
Acres Ltd	z67	$9¼	9¼	9¼	
Acres A pr	300	$36	36	36	
Advocate	200	160	160	160	+ 5
Afton Min	3100	470	450	470	+40
A.G.F.M.	500	200	195	200	+10
Agnico E	4450	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Agra Ind	300	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Ahed M	z200	70	70	70	
Akaitcho	5400	181	180	180	
Albany	13010	36	34	35	+ 1
Alt EG	19600	$8½	8⅛	8½	+ ¼
Alta Gas A	3540	$12¼	12	12	
Alta G C p	120	$52	52	52	− 1
Alta G D p	z3	$130	130	130	
Alta Nat	450	$23	22½	23	+ ¾
Alcan	36584	$25⅜	25¼	25⅜	+ ¼
Alcan pr	100	$27¼	27¼	27¼	+ 2
Algo Cent	700	$13½	13⅜	13⅜	− ⅛
Algoma St	1125	$25⅛	25	25	
Algon	600	$6	5¾	5¾	− ¼
Algonq pr	220	400	400	400	+25
All-Can B	1100	240	230	240	+ 5
Allarco Dv	2000	$10¼	10	10¼	+ ⅜
Alliance B	300	$5¼	5	5	
Alminex	6700	$6⅜	5¾	6¼	+ ½
Alum 4½ p	4555	$32	30¾	31	+ ⅜
Am Bonza	1300	240	240	240	+ 1
Am Larder	7500	54	45	54	+ 9
A Quasar P	100	$17	17	17	+ ¼
Andres W	300	$9	9	9	
Anthes C p	z6	$65	65	65	
Aquitaine	1868	$25¼	25	25	+ ⅛
Argosy	z150	16	16	16	
Args 250 p	z85	$27	26¼	26¼	
Argus B pr	z105	$27	26¾	26¾	
Argus C pr	200	$13½	13½	13½	
Asamera	2075	$10¾	10⅝	10⅝	− ⅛
Asbestos	z31	$16⅞	16⅞	16⅞	
Ashland C	500	$9	9	9	
Asoc Porc	z33	102	102	102	
Atco A	1600	$20¼	20⅛	20¼	
Auric Res	5833	29	27	27½	−1½
Autolec I	4050	$7¼	6⅞	7¼	+ ½
Bad Boy	1600	400	370	400	+45
Ballndery	1500	50	50	50	
Bankeno	4140	200	178	195	+17
Bank B C	z39	$16	15¼	15¾	
Bk Mtl	10250	$16¾	16⅜	16⅜	
Bank N S	2078	$45⅛	45	45	− ⅛
B Cdn Nat	400	$15¼	15⅛	15¼	+ ½
Bary Expl	500	52	52	52	
Baton B	200	$7¾	7¾	7¾	− ⅛
Bay Mills	1125	$11¾	10¾	11¾	+ 1
Becker B p	300	$6¼	6¼	6¼	
Belding A	600	$6¼	6¼	6¼	
Bell Can	17352	$44¾	44⅜	44⅜	− ⅛
Bell A pr	265	$48¼	44⅞	48¼	+2⅞
Bell B pr	z90	$44¾	44½	44¾	
Bell C pr	490	$24½	24½	24½	− ⅛
Bell D pr	490	$48	48	48	− ½
Beth Cop A	500	$11¼	11¼	11¼	− ⅛
Bl Hawk	2000	30	30	30	
Bomac A	700	325	255	255	−95
Bovis Cor	2550	134	130	134	+ 4
Bow Valy	5150	$15¾	15¼	15⅝	+ ⅜
BP Can	10750	$13⅞	13½	13½	− ⅜
Bralor Res	4669	240	235	240	− 2
Bramalea	1330	$5⅜	5¼	5⅜	+ ¼
Brameda	1100	75	75	75	− 1
Brascan A	4008	$12½	12⅜	12½	
Brenda M	380	410	400	400	+20
Bright A	400	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Br Am Bnk	100	$15	15	15	+ ¼
BC Forest	z18	$15⅛	15	15⅛	
BC Sugar A	z100	$21⅜	21½	21½	
B Phone	z10	$10¾	10¾	10¾	
BCPh 4½ p	z70	$44	44	44	
BCPh 5.15	100	$49	49	49	−2½
BCPh 5¾ p	150	$55	55	55	− 2
BCPh 6.80	100	$17¼	17¼	17¼	
Brunswk	850	400	390	390	
Budd A w	200	230	230	230	+20
Bulora Cor	1800	109	105	109	+ 8
Burns Fds	1059	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Cad Fw	10630	$13	12⅝	13	+ ⅜
CAE A	305	$9½	9½	9½	
Cal Pow A	3572	$25½	24⅝	25¼	+ ⅜
Cal P 5.40 p	500	$74	74	74	+ 1
Cal P 10 p	40	$101¼	101¼	101¼	
Calmor IB	z100	57	57	57	
C Mine	54300	42½	39½	39½	− 3
Camfl	11650	$15½	14½	15½	+ 1
C Chib A	500	395	385	395	+10
Camp RL	2465	$34⅞	33½	34⅞	+1⅜
Campau A	4470	$5⅞	5¾	5⅞	
Can Cem L	957	$10⅝	10⅝	10⅝	
C Geother	3500	49	49	49	
Can Malt A	100	$22⅞	22⅞	22⅞	− ⅛
CNor W	19260	390	360	390	+40
C Pakrs C	2415	$20	19⅜	20	+ ⅛
Can Perm	350	$19¼	19¼	19¼	− ¼
CS Pete	38400	235	220	235	+18
C Tung	2300	315	295	295	−15
C Cablesy	2300	$15	15	15	+ ¼
C Cable w	800	165	165	165	
Cdn Cel	500	485	480	485	+ 5
C Ex Gas	6600	340	325	340	+ 5
C Hidrogas	1000	120	120	120	
C Home	21175	$6⅛	5¾	6	+ ¼
C Hydr	2800	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ¼
C Imp Bank	3579	$25⅞	25⅜	25⅞	+ ½
C Ind Gas	8130	$7½	7¼	7½	+ ¼
CIL	1618	$21	21	21	+ ½
C Int Pow	200	$14½	14½	14½	
CLI Pete	4000	16	16	16	
C Mal	23500	30	25	29	+ 6
C Marconi	2300	435	425	430	+ 5
C Merrill	1800	440	420	440	+40
C Occdental	1450	$11⅞	11¾	11¾	− ⅛
CP Inve	8110	$16⅜	15¾	15¾	− ⅜
CP Inve pr	135	$32½	32½	32½	− ⅛
CP Ltd	16728	$15	14	14⅞	+ ⅛
CPL A p	2100	$8¼	8	8	− ¼
C Reserve	1600	270	260	260	+ 5
Cdn Salt	200	$14	13¾	13¾	− ¼
Cdn Sup O	750	$44⅜	44¼	44¼	− ¼
Cdn Tire	500	$46½	46½	46½	+ 1
Cdn Tire A	2698	$49½	48½	49	+ ½
C Utilties	1400	$9½	9½	9½	
C Util 10¼ p	z10	$25¾	25¾	25¾	
C Util w	1000	220	220	220	+ 5
C Vickers	z25	$18	18	18	
CWN 5½ p	150	$10½	10½	10½	− ½
Candel Oil	1400	$9½	9⅜	9⅜	+ ⅛
Canron	200	$17⅞	17⅝	17⅝	− ⅛
Capil Div	3000	37	37	37	+ 4
Cara	100	395	395	395	− 5
Carl OK	5960	279	270	275	+ 5
Carl OK A p	160	$18	18	18	+ ¼
Casiar	15038	$5½	5¼	5½	+ ⅜
CC Yachts	500	242	242	242	− 8
Celanese	2300	490	475	480	+ 5
Celan 175 p	100	$16¾	16¾	16¾	− ¼
Ctl Fund A	200	$10	10	10	
Cent Pat	800	115	115	115	
CFCN	200	$7	7	7	
Chesvl	21000	10	9½	9½	− ½
Chib Kay	3400	16	16	16	
Chib M	700	40	40	40	+ 3
Chieftan D	5805	$10⅜	9⅞	9⅞	− ½
Chimo	200	105	105	105	
Chrysler	9782	$12⅜	11¾	12¼	+ ½
CHUM	700	$6	6	6	− ½
CHUM B	500	$7¼	7¼	7¼	
Claibrne	800	255	255	255	
Coch W	17366	107	93	104	+ 9
Coldstm	1600	110	100	100	
Coles Book	300	$9⅜	9½	9½	− ¼
Comb Met	1750	7½	7½	7½	
Corninco	5960	$30⅜	29¾	30⅜	+ ⅜
Com Cap	z75	255	255	255	
C Holiday I	z16	370	370	370	
Comtech	500	350	350	350	
Conduit A	200	300	300	300	
Conia	11300	110	100	110	+10
Conn Chm	z75	400	400	400	
C Bath	12600	$27	27	27	+ ¼
Con Bath p	200	$15⅞	15⅞	15⅞	− ⅛
C Bath 68 w	300	$9⅛	9	9	− ⅜
Con Bldg	4000	310	300	300	− 5
Con Fardy	3134	183	178	178	− 5
C Marben	1500	43	42	42	− 1
C Morisn	7100	170	167	169	+ 2
Cons Prof	500	40	40	40	
C Rexpr	47900	60	54	55	+ 2
Con Dis	11500	410	400	410	
C Gas	12700	$13½	13¼	13⅜	
Con Gas D	z50	$21	21	21	
Con Glass	100	$12⅜	12⅜	12⅜	− ⅛
Control F	1000	211	211	211	+ 1
Conwest	700	365	360	365	− 5
Cop Fields	3400	115	95	115	+20
Cornat Ind	1819	475	475	475	
Corp Food	100	365	365	365	
Cr Food A	z70	$21⅛	21¼	21⅛	
Cosek	47350	345	335	340	+ 5
Costain R	1000	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Costin R w	1100	300	300	300	−20
Craigmt	7300	455	445	455	+10
Crain R L	500	$11	11	11	+ ⅜
Crestbrk	500	300	300	300	+10
Cstland	2200	18	18	18	
C Zelrba A	544	$16	15½	15½	− ½
Crow Nest	200	$30	28	30	+ 3
Crush Intl	1400	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅛
Cuvier M	5400	115	112	112	− 3
Cygnus A	100	$5	5	5	
Cyprus	2000	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅜
Dale R	315	$7¾	7½	7¾	+ ¾
Daon Dev	100	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
D Aragon	2000	17½	17½	17½	− ½
D Eldona	z400	29	29	29	
Denison	8665	$60	59½	59⅜	+ ⅛
Dicknsn	8100	$9½	9	9½	+ ⅜
Doman I	500	$7	7	7	
Dome	1255	$54	53	54	+1½
Dome Pete	7600	$33¼	32½	32¾	− ⅜
D Bridge	536	$24⅛	24⅛	24⅛	+ ⅛
D Explor	3500	20	18½	18½	− ½
Dofasco A	4590	$24¾	24⅜	24⅝	
Dofasco C	100	$54	54	54	+ 1
Dom Store	2370	$16⅝	16⅜	16⅜	− ⅛
D Text A	1050	$8⅜	8¼	8¼	− ¼
Domtar	4711	$23⅞	23¼	23¾	+ ¼
Domtar p	z60	$10	10	10	
Donlee M	100	395	395	395	+ 5
DRG Ltd A	400	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Dunde Pal	z100	34	34	34	
Du Pont	400	$19½	19¼	19¼	− ¾
Dustbane	300	$6¾	6¾	6¾	+1⅛
Dylex Ltd	300	$8¾	8¾	8¾	+ ½
Dylex A	1000	$8½	8½	8½	
Estn Can S	403	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
East Mal	5021	400	385	400	+10
East Sul A	200	165	165	165	
Ego Mines	1000	60	60	60	+ 1
E-L Fin w	200	100	100	100	
Electro A	220	$5½	5	5	
Emco	11675	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Emco w	3200	300	280	300	+25
Extndcar w	750	125	125	125	+ 5
Falcon C	6312	$6½	6¼	6½	+ ¼
Falcon	6485	$35¾	35	35¼	− ¼
Fed Diver	400	210	210	210	−15
Fed Ind A	1300	475	435	475	+40
Fed Pion	z10	$21¼	21¼	21¼	
Fields S	400	$10½	10⅜	10⅜	− ⅛
Finning T	3410	$10	9½	10	+ ½
F City F wt	400	290	290	290	
F Mar	z40	32	32	32	
Fleetwod	z60	390	390	390	
Foodcrp L	600	190	180	189	+ 4
Foodex S	500	250	250	250	+ 5
Ford Cnda	500	$73	73	73	
F Seasons	250	410	410	410	
Francana	1100	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Fraser A	300	$18⅞	18⅞	18⅞	
Frobex	4042	15½	15½	15½	+ ½
Gaz Metr	804	$6⅞	6⅞	6⅞	
GMC	1894	$49⅜	48⅜	49⅛	+1⅛
Genstar L	1450	$19⅜	19¼	19¼	− ⅛
Gnstar L w	1300	$5½	5⅜	5⅜	− ⅛
Gt Masct	2300	65	65	65	− 2
Giant Yk	1025	$11	10⅞	10⅞	+ ⅛
Gibraltar	450	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Glendale	7200	290	250	280	+30
Goldray	700	28	28	28	− 1
Goodyear	1450	$13¼	13¼	13¼	− ¼
Gozlan	6000	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Graft G	1050	$29½	29½	29½	− ¼
Gt Oil Sds	1000	$6¾	6½	6½	− ¼
GL Nickl	2000	54	54	54	+ 2
GL Paper	1720	$25	25	25	+ ⅜
GL Pap w	900	$6¼	6	6¼	+ ¼
Gt West S	3100	$6¾	6½	6¾	+ ¼
G Wst wt	1200	225	215	225	+25
Greyhnd	900	$18	17½	17½	
Guar Trst	600	$5¾	5¾	5¾	
Guard Cap	110	325	325	325	
Gulf C	21240	$32½	32	32	− ½
Halifax D	200	205	205	205	−15
Hambro C	320	170	170	170	− 2
H Group	700	475	460	475	+25
Ham Tr	5800	$10½	10¼	10½	+ ⅛
Ham Tr pr	150	$18	18	18	
Hnd C pr	300	$6½	6½	6½	+ ¾
Hardee	2000	105	104	104	+ 4
Hard Crp A	300	$5¾	5⅝	5⅝	− ⅛
Hard Crp C	250	$5¼	5⅛	5¼	+ ¼
Harlequin	1950	$7¾	7⅝	7¾	
Harris J S	2700	485	475	480	
Hawker S	8265	$6⅜	6⅜	6½	
Hawker pr	z10	$55¾	55¾	55¾	
Hayes D A	1166	$6⅜	6¼	6⅜	
Holinger A	365	$27½	27½	27½	
Home A	3618	$31¼	30¾	30¾	− ¼
Home B	z12	$26⅞	26⅞	26⅞	
Houston O	5750	160	153	160	+ 5
Hoden DH	100	$6	6	6	
Hud Bay A	895	$19	18¾	18¾	− ⅛
H Bay Co	1600	$17¼	17¼	17¼	
HB Oil Gas	378	$35⅛	35⅛	35⅛	− ⅛
Hu-Pam	500	17	17	17	
Huron Eri	1895	$24⅞	24⅜	24½	
Hur Eri 7¼	4920	$21⅜	20⅜	21⅛	+ ⅜
Husky	12030	$21⅛	20⅝	20⅞	+ ⅛
Husky B pr	150	$33	33	33	
Husky E w	5120	$7⅜	7⅛	7⅛	− ⅛
Hydra Ex	3520	44	43	44	+ 3
Hy's Ltd	100	250	250	250	
IAC	600	$19⅜	19⅜	19⅜	− ⅛
IAC 5¾ p	z50	$15	14½	14½	
Imasco A	270	$29⅞	29½	29½	− ⅞
IOil A	35926	$30⅛	29⅜	29¾	+ ⅛
Indal Can	400	$11¼	11⅛	11¼	
Industmin	500	$5⅞	5¾	5¾	− ¼
Ind Adhes	z50	$15⅛	15⅛	15⅛	
Inland Gas	1710	$10¼	10⅛	10⅛	+ ¼
ICity	14300	475	460	465	− 5
Intrmetco	1700	$6⅛	5⅞	5⅞	− ⅛
IBM	113	$215	215	215	+ 5
Int Mogul	2745	340	320	320	
I Mogul A	400	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Inco A	7825	$28⅜	28⅜	28⅜	− ⅛
Inco B	z8	$28½	28½	28½	
Int Obaska	1500	12	12	12	− 1
Interpool	275	$17¼	17¼	17¼	− ¼
Intpr Pipe	2880	$12½	12¼	12⅜	
Int Pipe w	2400	111	110	111	+ 1
Ipsco	2100	$15¾	15⅜	15¾	+ ⅛
Inv Grp A	1275	$6⅝	6½	6½	
Inv Grp 5 p	700	$14¾	14½	14½	− ⅛
Iron Bay T	200	$5½	5	5	− ¼
Island Tel	100	$7½	7½	7½	
Iso	11800	111	95	111	+16
ITL Ind	800	115	100	110	+ 5
IU Intl	11975	$12¾	12½	12¾	+ ¼
Ivaco A	500	$10⅛	10⅛	10⅛	
IWC Com	500	165	165	165	
Jannock	2800	$5¾	5¾	5¾	
Jannock D	187	$5¾	5¾	5¾	
Jannock B	z56	$11¼	11¼	11¼	
Jelex	1500	10	10	10	
Jorex Ltd	4000	20	20	20	
Joutel	2000	46½	46½	46½	
Kaiser	34330	$11½	11⅛	11¼	+ ⅜
Kaiser w	9270	$8½	8⅛	8¼	+ ⅜
Kam Kotia	5900	78	74	76	+ 4
Kaps Tran	3450	320	310	310	
Keeprite B	125	$5⅞	5⅞	5⅞	− ⅛
Kelsey H	200	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Kenting	150	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Kerr A A	1063	$13⅜	13	13	− ¼
Koffler A	1230	340	335	340	+10
Koffler A p	200	$6¾	6¾	6¾	− ¼
Koffler w	3500	20	20	20	+ 1
Labatt A	1660	$18⅛	17⅞	18	+ ⅜
Labatt A p	2200	$18	18	18	+ ⅛
Lacanex	3000	121	121	121	− 1
Lakehead	5500	13	11	11	−2½
L Shore	435	340	330	340	+15
La Luz	1400	$7⅜	7¼	7¼	− ¼
Lau Fin	310	$7⅜	7¼	7¼	− ⅛
Lau F 1.25	100	$13½	13½	13½	
Lau Fn 140	100	$16¾	16¾	16¾	− ½
L J B	z5	$110	110	110	
Leigh Inst	700	145	145	145	+ 5
Liberian	642	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅜
Lincoln Tr	100	$10½	10½	10½	−1½
LL Lac	1737	159	158	159	− 1
Lob Co A	1300	$5½	5½	5½	
Lob Co B	1600	$5½	5⅜	5⅜	
Lob Co pr	z2	$23¼	23¼	23¼	
Lob Ltd Ap	z10	$15	15	15	
Lob Ltd Bp	500	$15¾	15¾	15¾	
Lochiel	6500	109	105	109	+ 2
Loeb M	100	295	295	295	−15
Lost River	4700	325	315	320	
Lytton M	1100	100	100	100	− 5
Maclarn A	150	$28¼	28¼	28¼	− ¼
Mclan H A	200	$9	9	9	+ ¼
MB Ltd	7265	$22½	21¾	22½	+ 1
Madeline	528	240	237	240	
Madsn	11600	59	57	58	+ 1
Magna Int	1050	$9½	9½	9½	+ ½
Magnason	100	155	155	155	−10
Maist Wil	3600	340	320	335	+ 5
Major H D	100	395	395	395	− 5
Malartic	500	105	105	105	+ 5
Man Bar	1010	74	74	74	
M Lf Mills	1150	$25	24	24	− 1
Maritime	100	$15⅞	15⅞	15⅞	
Mar T 860	2200	$9½	9½	9½	+ ¼
Markboro	1050	$10½	10½	10½	
Martin	6000	29	27½	29	+ 1
Mass Fer	6392	$16	15¾	15¾	− ⅛
Mas F 2.50	1010	$25⅞	25¾	25¾	− ⅛
Mattgmi	100	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Mc Adam	2000	36	35	35	
Mc Intyre	550	$47⅜	47⅜	47⅜	− ⅛
MDS Helth	500	220	220	220	+ 1
Melton R E	1500	315	310	310	− 5
Mentor	6000	210	205	210	
MEPC w	500	178	178	178	+ 8
Mercantil	1220	$18⅞	18¾	18⅞	
Merla E	11200	225	221	224	+ 2
Meta U	33500	15½	13	15	+ 3
Met Stores	200	$13	13	13	
Met Trust	200	$15⅛	15	15⅛	− ⅜
MICC	550	$10¾	10½	10½	
Midcon	z100	75	75	75	
Mindamr	1500	24	23	23	− 1
Mindustrl	200	475	475	475	+25
Minri Res	2020	107	107	107	+ 2
Molson A	5495	$19¾	19½	19⅝	+ ⅛
Molson B	200	$17½	17½	17½	+ ¼
Monenco	4685	$15¼	14⅜	15	+ ¼
More	12999	$52¼	51	52¼	+ 1
Mt Wright	z50	19	19	19	
Multi-Mi	8000	41	40	40	− 1
Multi Acc	396	300	295	295	− 5
Murphy	2000	5	495	5	
Nabrs Dlg	260	$30⅛	30	30	
NaChrs I	3300	$8⅛	7⅞	8	
Nat pete	3000	40	40	40	+ 3
Nat Trust	125	$17¾	17¾	17¾	− ¼
NBU Mine	1900	245	241	243	+ 3
Neonex	6220	170	152	167	+12
NB Tel	z40	$12	12	12	
NB Tel 1.85	z100	$19½	19½	19½	
Newco Fin	100	$8½	8½	8½	+ ⅜
N Dimens	8500	25	23	25	+2½
N Goldvue	z100	3	3	3	
N Kelore	3000	23½	23½	23½	+ ½
Newnor	1000	8	8	8	
N Que Ragl	650	260	259	260	+10
N Senator	z100	10	10	10	
Nfld Te 975	200	$19¾	19¾	19¾	
Nick Rim	9000	9½	9	9½	− ½
Noble M	2500	42	40	40	
Nor Acme	4000	12	10½	12	+ 2
Noranda A	5054	$37	36¼	36¼	− ½
Nbask	12400	21	18	21	+ 4
Nordair L	100	225	225	225	−15
Nolx	19000	23	21	23	+ 3
NCO	13700	$5⅜	5¼	5¼	+ ⅛
N Canada	1040	33½	33½	33½	
Nor Cfl G	5275	$11⅜	11¼	11¼	− ⅛
Nor Cfl w	1050	180	180	180	− 5
Nor Elect	1255	$28¾	28½	28½	− ¼
NE Bell w	9095	$9⅛	8⅝	9	+ ¼
Northgat	1422	395	395	395	−10
Nowsco W	4255	$21½	21	21⅜	− ⅞
NSI Mark	500	85	85	85	
Nudlama	1000	50	50	50	
Numac	6435	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ¼
Nu-West A	350	$10⅜	10¼	10¼	− ¼
OPI Ltd	1150	210	208	210	+ 2
Oakwood P	2700	82	80	81	+ 2
Obrien	1000	68	68	68	+ 5
Ocelot Ind	6500	$7½	7⅛	7½	+ ⅜
Okanagan	200	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Orchan	4800	240	221	240	+16
OSF Ind	400	335	330	335	
Oshawa A	3550	$6⅜	6¼	6¼	
Osisko	z300	18	18	18	
Pac Coper	5100	60	58	58	+ 5
Pac P	14935	$25⅞	24⅝	25⅜	+ ⅞
Page Pet	300	190	180	180	−14
Paloma P	z58	170	155	170	
Pamour	2025	$7½	6⅞	7½	+ ⅜
Pancana I	4200	110	100	110	+13
PanCdn P	2100	$14	13¾	13⅞	
Pan Centr	1016	140	140	140	+ 5
P Ocean	26965	$12⅞	12	12⅜	+ ⅜
Patino N V	2515	$12⅞	12¾	12⅞	
Pe Ben O	600	330	325	330	+15
Peerless	800	310	300	310	+20
Pembin A	300	350	350	350	− 5
Pennant	2001	220	205	220	+10
PDept S	10400	8	8	8	
P Jewl A	1600	$5½	5⅛	5½	+ ⅛
Peyto Oils	6400	400	390	390

La SGF obtient une participation de 8%

Le groupe MLW-Worthing-Bombardier se restructure

par Jacques Forget

MLW-Worthington fera le 15 juillet une offre d'acquisition publique des actions de Bombardier. Les actionnaires de Bombardier se verront offrir 1 action de MLW-Worthington contre 5¼ de leurs actions. Contrôlant les deux entreprises, Les Entreprises J. Armand Bombardier, détentrices de 48.5% des actions en circulation de Bombardier Ltée, ont fait savoir qu'elles acceptaient l'offre de leur filiale, MLW-Worthington.

D'autre part, Les Entreprises J. Armand Bombardier n'ont pas acquis de la famille Simard l'intérêt de 30% que celle-ci détient dans Marine Industries. C'est la SGF (la Société générale de financement) elle-même qui s'est prévalue de son droit de premier refus en acquérant les intérêts des Simard dans l'entreprise qu'elle contrôle. Cette acquisition s'est faite aux mêmes conditions que celles qui étaient intervenues entre le holding de la famille Bombardier et la famille Simard.

Ces deux nouvelles ont été annoncées hier à Montréal par MM. Jean-Claude Hébert et Laurent Beaudouin, respectivement président du Conseil d'administration ainsi que chef de la direction et président de Bombardier Ltée, à l'occasion de la 33ème assemblée annuelle de la compagnie, tenue à Montréal. Immédiatement avant, s'était tenue une assemblée extraordinaire des actionnaires qui a officialisé le transfert du siège social de la compagnie, de Valcourt à Montréal.

Dans la restructuration la SGF obtiendra 325,000 actions de MLW-Worthington des mains des Entreprises J. Armand Bombardier, au prix de $21. C'est là le prix qui a été payé par le holding Bombardier pour acquérir 776,000 actions des 800,000 actions en circulation de MLW-Worthington, en janvier dernier.

L'acquisition par MLW-Worthington des 16.2 millions actions de Bombardier à raison de 1 action contre 5¼ se fait sur la base d'un prix de $21 pour les actions de MLW-Worthington et de $4 pour les actions de Bombardier Ltée. Hier, à la demande de la compagnie, les transactions sur les actions de Bombardier ont été suspendues sur les bourses de Montréal et Toronto. La dernière transaction a été effectuée à $3.80. Le haut et le bas des actions depuis le début de l'année a été respectivement de $2 et de $4.05.

Cette acquisition de Bombardier par MLW-Worthington nécessitera l'émission de 3 millions de nouvelles actions de cette dernière entreprise, dont le nom sera éventuellement changé en MLW-Bombardier. Les 325,000 actions de MLW-Worthington qu'entend acheter la SGF représenteront 8% d'un capital-actions émis de 3.8 millions d'actions.

Ce n'est pas sans raison que la SGF, maintenant détentrice de 92% des actions de Marine Industries de Sorel (l'intérêt résiduaire de 8% étant dans les mains de la Caisse de dépôt et placement), met le pied dans MLW-Bombardier.

La Société générale de financement deviendra le deuxième plus important actionnaire de MLW-Bombardier, après les Entreprises J. Armand Bombardier qui, par leur contrôle de 97% des actions de MLW-Worthington et 78.5% des actions de Bombardier Ltée se retrouveront avec un contrôle de 72% dans MLW-Bombardier.

Le grand public actionnaire, formé tout autant d'institutions que de petits épargnants, ne détiendra plus que 20% de la nouvelle entreprise. Si certains, comme M. Paul Desrochers qui assistait à l'assemblée annuelle se sont dits "d'heureux actionnaires", d'autres au contraire n'ont pas compris grand chose de toute cette restructuration financière présentée hâtivement par MM. Hébert et Beaudoin.

Suite à la réévaluation des actifs de Bombardier Ltée par la firme d'experts Bégin, Chartrand, Valiquette de Montréal, de $33 millions à $96 millions au 31 janvier 1975, le nouveau consortium MLW-Bombardier aura des actifs d'environ $200 millions et des avoirs nets de $90 millions. Cette réévaluation n'a pas encore reçu l'approbation des vérificateurs de la compagnie...

Toute cette réorganisation financière vise à renforcer la structure industrielle des compagnies associées Bombardier Ltée et MLW-Worthington. Elle permet aussi au holding J. Armand Bombardier de sortir de la fusion encore plus puissant. Non seulement la société de holding ne dépensera aucun argent pour mettre sous un même chapeau les actifs consolidés de MLW-Bombardier, mais la vente à la SGF de 325,000 actions de MLW-Worthington au prix de $21 rapportera quelque $6.8 millions.

Les Entreprises J. Armand Bombardier sont maintenant en meilleure position financière et industrielle pour négocier avec la SGF la création d'un conglomérat de fabrication de matériel de transport, en rattachant à MLW-Bombardier la Marine Industries de Sorel.

Comme l'a expliqué au DEVOIR M. Jean-Claude Hébert, le p-d g de Bombardier Ltée, il s'agit de créer au Québec un conglomérat de taille internationale visant les marchés canadiens et américains du matériel de transport de masses en alliant l'expertise et les facilités industrielles communes de ce qui était à la base trois entreprises complémentaires mais concurrentes.

C'est dans cette optique que MLW a commencé la promotion de son train LRC, le légerrapide-confortable. La technologie mise au point par MLW-Worthington et les facilités des chantiers de Sorel de Marine Industries permettront de produire sur une grande échelle ce véhicule de transport de masse pour lequel s'ouvre un important marché. Notamment depuis l'annonce de la nouvelle politique des transports de M. Marchand.

M. Jean-Claude Hébert a même affirmé au DEVOIR que son entreprise comptait vendre aux USA dans les deux ou trois prochaines années de 25 à 30 unités de trains LRO. Chacune de ces unités se compose d'une locomotive MLW et de 5 wagons qui pourraient être construits à Sorel par Marine Industries.

Une augmentation de près de $6 millions des ventes de Bombardier Ltée n'aura réussi qu'à diminuer de $300,000 les pertes de l'entreprise à l'occasion du premier trimestre de son exercice financier 1975, terminée le 30 avril.

Les ventes nettes consolidées se sont élevées à $23,711,000 comparativement à $17,996,000 pour la période correspondante l'an dernier. La perte, avant poste extraordinaire, a diminué pour atteindre $2,437,000 en comparaison de $2,729,000.

L'augmentation appréciable des ventes est surtout attribuable à l'introduction des motocyclettes Can-Am et des cyclomoteurs Bombardier-Puch. Les filiales manufacturières ont aussi augmenter leurs ventes.

Traditionnellement, le premier trimestre de Bombardier Ltée est le pire de tous; le quatrième étant le meilleur. Si l'entreprise réussit à conserver un pareil chiffre de vente, en augmentation de 33% au premier trimestre, elle peut espérer connaitre une année financière 1975 meilleure que la précédente.

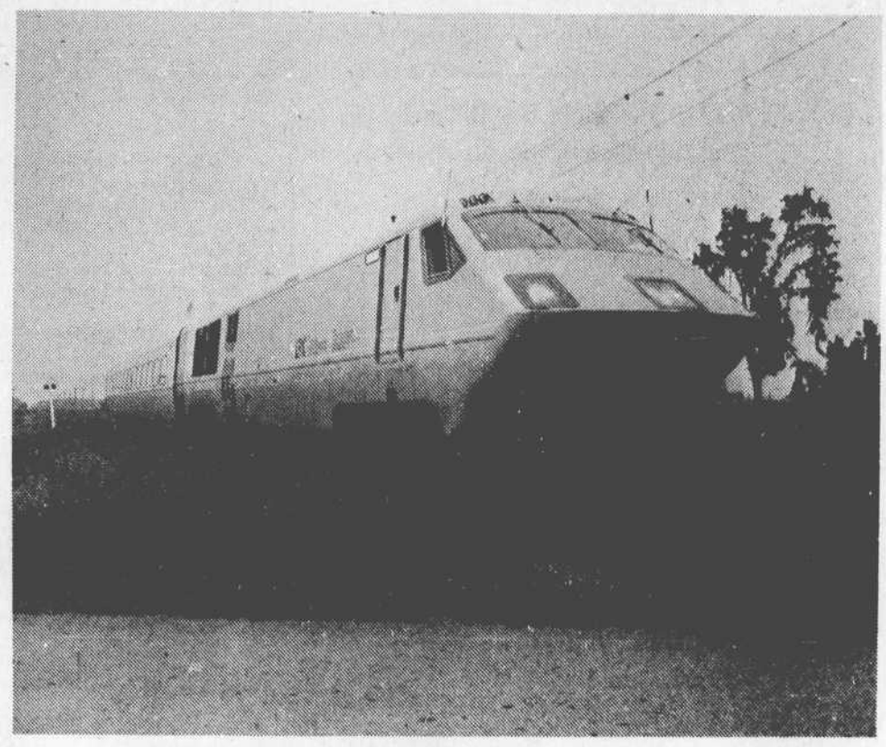

La locomotive LRC produite par le groupe MLW-Bombardier.

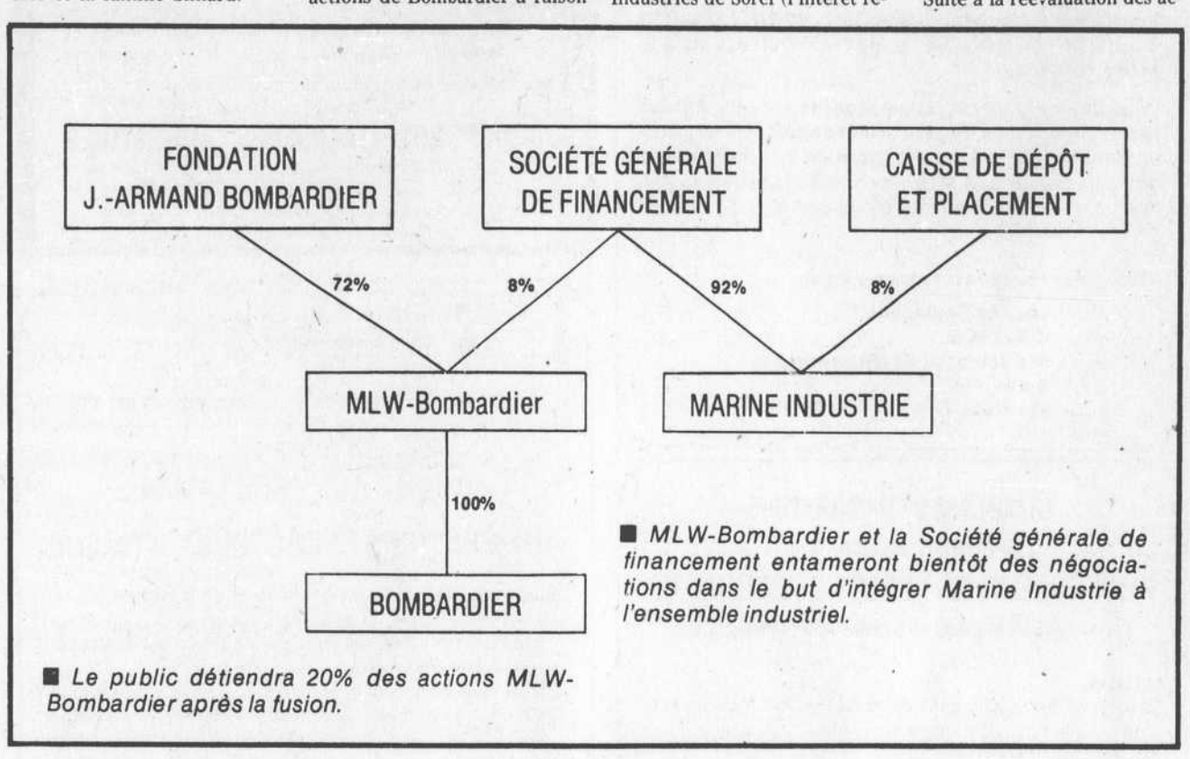

■ *Le public détiendra 20% des actions MLW-Bombardier après la fusion.*

■ *MLW-Bombardier et la Société générale de financement entameront bientôt des négociations dans le but d'intégrer Marine Industrie à l'ensemble industriel.*

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 18, 19 et 20

Concours ouvert également aux hommes et aux femmes

RESPONSABLE DE LA DIVISION DES MASS-MEDIA

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS - Poste à Québec

FONCTIONS — Sous l'autorité du directeur du service du développement des média, fornuler des politiques en matière de développement des mass-média électroniques et mettre en oeuvre des programmes d'actions appropriés; assister le directeur du service dans l'élaboration de politiques de communications. A cette fin, concevoir et mettre en oeuvre des programmes visant à assurer l'accessibilité de tous les citoyens à un service de base en radio-télédiffusion et à en amoindrir les disparités régionales.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en sciences humaines, de préférence en communications ou en toute autre discipline appropriée. Environ 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste, notamment dans le domaine de la production visuelle. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT — Pouvant atteindre $23,500

CONCOURS — E6210EC/03 Date limite pour l'inscription: 11 juillet 1975.

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler le poste vacant, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.

à l'agenda de l'épargnant

Quelques facteurs à considérer avant d'acheter une propriété

par Michel Nadeau

Dans la lucarne de la "une" d'un grand quotidien de la métropole, le directeur des pages financières affirmait, au printemps de l'an dernier, que les augures étaient maintenant devenues propices pour l'achat d'une maison. Reprenant un slogan bien connu des constructeurs, l'expert soutenait que "la pierre constitue le meilleur rempart contre l'inflation".

Le vent soufflait alors du côté de l'immobilier; les épargnants anticipaient la présente récession et étaient en quête de placements sûrs. On évaluait le tandem rendement-risque sans songer à l'opportunité, en termes de temps, de la décision d'investir.

Les conditions de l'époque étaient nettement défavorables: le taux hypothécaire dépassait 12%, le gouvernement n'avait pas encore versé sa manne de subventions, l'offre de maisons se limitait à quelques centaines d'unités fort coûteuses etc.

Les spéculateurs en profitèrent pour faire des affaires d'or. Et les économistes reconnaissent aujourd'hui que le rythme élevé des transactions a été le premier responsable de la hausse des prix. Au cours de 1972 et 1974, le prix des maisons dans la métropole a grimpé d'une marche importante dans l'escalier qui mène lentement le prix des maisons montréalaises vers les sommets atteints à Toronto et Vancouver.

Une fois de plus, s'est répétée l'histoire d'un mouvement massif des épargnants vers un même type de placement; ces engouements subits ne laissent finalement que des désillusions. Qu'on se rappelle la belle époque des fonds mutuels autour de 1968.

Les chiffres de la Chambre d'immeuble indiquaient récemment que la valeur moyenne des maisons avait diminué de près de $2,000 par rapport à l'an dernier.

Tout en étant toujours satisfait de leur nouvelle demeure, plusieurs propriétaires réalisent aujourd'hui que les conditions d'acquisition n'ont peut-être pas été les meilleures. On tente de négocier de nouveaux taux hypothécaires, on scrute à la loupe la réglementation des récentes subventions pour y chercher en vain une miraculeuse clause de rétroactivité...

La variable "temps" a modifié le panorama de l'investissement immobilier et l'épargnant doit se demander aujourd'hui si l'ensemble des facteurs n'a pas atteint un point optimal.

● Les taux d'intérêt semblent vouloir se stabiliser bien que certains spécialistes prévoient encore une légère baisse du loyer de l'argent pour l'automne. Le taux hypothécaire oscille présentement entre 10¾% et 11%.

● L'offre de maisons s'est considérablement accrue et les annoncées classées des quotidiens présente un choix beaucoup plus vaste que l'an dernier.

● Le gouvernement fédéral a dû stimuler le marché en offrant des sommes appréciables aux futurs propriétaires. Ottawa vient de doubler l'aide accordée aux acheteurs de maisons dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété. Le boni de $500 est toujours en vigueur à l'intention des acheteurs d'une première maison. Faut-il attendre un réveil tardif de Québec dans cette voie?

● Les pourvoyeurs de crédit hypothécaire ont quelque peu relâché leurs exigences quant à la mise de fonds requise.

● L'emballement printannier est maintenant passé et les négociations vendeur-acheteur sont plus serrées. Les constructeurs ne souhaitent pas tellement supporter le fardeau financier d'un inventaire, si faible soit-il. Seules les grandes firmes internationales qui ne font que la commercialisation des maisons ne peuvent reculer des prix fixés.

● Les contribuables ont pu accumuler jusqu'à $2000 d'épargne non imposable dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-logement. (REEL).

Ces facteurs montrent clairement que la situation s'est améliorée par rapport à l'an dernier. Bien malin est celui qui pourra affirmer cependant qu'elle a atteint le seuil optimal.

Si l'épargnant considère que le moment d'agir est imminent, il devra cependant tenir compte de deux éléments importants avant de prendre une décision définitive.

1. — La fiscalité: le législateur a prévu certains aménagements pour le contribuable qui achète ou vend une maison qui sert de résidence principale. Quel sera l'impact de ceux-ci au moment de la vente de la maison par rapport aux valeurs détenues par le contribuable?

On ne peut acquérir un REEL qu'une seule fois dans sa vie et ce jusqu'à un maximum de $10,000. Comment l'abattement ainsi obtenu apparait-il dans le calcul de l'impôt versé par l'épargnant?

2. — Les "trous" du marché. On croit souvent à tort que tous les vendeurs d'immeubles sont bien informés et que l'évaluation des maisons se fait selon les mêmes critères. Rien n'est plus faux. Même si le climat d'ensemble est plutôt favorable, l'acheteur imprudent peut payer beaucoup trop cher une maison appartenant à un propriétaire qui a acquis l'immeuble à prix élevé et se refuse à assumer une perte pour son faux pas.

bénéfices

Industrial Adhesives; pour les six mois qui se sont terminés le 30 avril dernier, $301,000 — 75.2 cents l'action, contre $285,000 — 71.3 cents.

Livingston Industries; pour l'année qui s'est terminée le 30 avril dernier, $3,477,000 — $1.98 l'action, contre $2,328,000 — 1.31.

Markborough Properties Ltd., pour les six mois qui se sont terminés le 30 avril dernier, $1,497,000, 37.4 cents l'action, contre $1,999,000, 50.2 cents.

Molson Cos. Ltd., pour l'année qui s'est terminée le 31 mars dernier, $19,620,000, $1.43 l'action, contre $21,848,000, $1.60.

Shaw Pipe Industries; pour les trois mois terminés le 31 mars 1975: $421,988, soit 20 cents l'action au regard de $316,310, ou 15 cents en 1974.

Transair; pour les trois mois terminés le 31 mars 1975: $69,000 — perte, pas de montants par action disponibles, au regard de $115,000 — profit, en 1974.

Atco Industries; pour l'année terminée le 31 mars 1975: $14,600,000, soit $5.60 l'action, au regard de $5,200,000, ou $2.01 en 1974.

Crush International; pour les six mois terminés le 30 avril 1975; $886,000, soit 20.9 cents l'action, au regard de $850,000, ou 20.1 cents en 1974.

Harding Carpets; pour les six mois terminés le 3 mai 1975: $478,000, soit 9.5 cents l'action, au regard de $2,157,000, ou 42 cents en 1974.

Seagram Co.; pour les neuf mois terminés le 30 avril 1975: $51,539,000, en numéraire américain, soit $1.47 l'action, au regard de $55,559,000, ou $1.58 en 1974.

Tonecraft Ltd., pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $130,000, 9 cents l'action, contre $182,000, 13 cents.

Western Supplies Ltd., pour les trois mois qui se sont terminés le 30 avril dernier, $275,000, $1.02 l'action, contre $480,000, $1.78.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
MONTRÉAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN D'OEUVRE DE LA RÉGION MONTRÉAL-NORD

Un organisme relevant du Ministère du Travail et de la Main d'oeuvre de la Province de Québec

annonce l'ouverture d'un concours pour le poste de

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ORGANISME:
La Commission de Formation professionnelle est un organisme rattaché au Ministère du Travail et de la Main d'oeuvre, chargé de promouvoir la Formation Professionnelle des adultes dans une des dix régions administratives du Québec.

FONCTIONS:
Le directeur-général est responsable devant la Commission de formation professionnelle de l'administration des activités qui découlent du rôle qui lui est dévolu par la loi sur la formation professionnelle (chap. 51, loi 69). Il doit notamment planifier les activités de la Commission de formation professionnelle et assurer l'organisation, le développement et le rendement optimal de ses divers services.
Le directeur-général doit travailler en étroite collaboration avec le directeur régional de la Main d'oeuvre (MTM), établir et maintenir avec d'autres organismes, les relations susceptibles de permettre la réalisation des objectifs de la Commission de formation professionnelle.

QUALIFICATIONS REQUISES:
1: Diplôme universitaire en administration, en relations humaines ou industrielles ou autre discipline pertinente.
OU: Études équivalentes au niveau collégial jointes à une expérience pertinente exceptionnelle.
2: Connaissance du contexte de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, en plus de posséder six (6) années d'expérience dans le secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.
3: Aptitudes et compétence reconnues en administration.
NB: Une connaissance du milieu régional est souhaitable.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Conditions de travail habituelles à un poste de direction à ce niveau.

TRAITEMENT:
$17,277.00 à $21,595.00 (présentement en révision).

OFFRE DE SERVICES:
TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE EST PRIÉE DE FAIRE PARVENIR SON "CURRICULUM VITAE" DÉTAILLÉ INCLUANT PHOTOCOPIES DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES AVANT LE 10 JUILLET 1975 A L'ADRESSE SUIVANTE:

Monsieur Bernard Lajeunesse,
Directeur-général intérimaire.
Commission de Formation Professionnelle
de la région de Montréal Nord.
500 Boulevard des Laurentides, local 220,
St-Antoine des laurentides. Qué. J7Z 4M2.

SVP: Mentionner sur l'enveloppe le mot: **CONCOURS.** confidentiel.

Carrières et Professions

LE CEGEP DE L'OUTAOUAIS

recherche pour l'année scolaire 1975-76 les services d'un professeur à temps complet en

Sociologie

Une expérience dans l'enseignement au niveau collégial sera un atout.

Adresser les demandes (avec curriculum vitae) à:

M. Pierre Ketels
Directeur de secteur
CEGEP de l'Outaouais
333, boul. de la Cité des Jeunes
C.P. 220
Hull, P.Q. J8X 3X8
avant le 8 juillet 1975.

LA PRUDENTIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE LTÉE

635 Boul. Dorchester ouest, Montréal

requiert les services d'un

CONSEILLER EN PRÉVENTION

QUALIFICATIONS:

Poste:
Nous offrons au candidat élu, un poste de conseiller en prévention, oeuvrant dans la région de Montréal pour le compte d'une compagnie d'assurance générale de stature mondiale.

Candidat:
Doit être bilingue, gradué technicien en prévention de préférence de deux à cinq ans d'expérience comme souscripteur ou inspecteur dans une compagnie d'assurance générale, avec connaissance dans la tarification commerciale et industrielle.

Salaire:
A être déterminé selon expérience.

S'il vous plaît, faire parvenir un curriculum vitae au secrétariat au **904 - 48e Avenue Lachine P.Que. H8T 2S3.** *Tout correspondance sera gardée confidentielle.*

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ÉCOLES DE SERVICE SOCIAL

requiert immédiatement les services d'un

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ADJOINT

RESPONSABILITÉS:
— Les principales tâches du directeur adjoint consisteront à
— partager avec le directeur administratif la tâche de planifier un programme d'activités propres à la poursuite du but de l'Association, à savoir, promouvoir la formation universitaire en service social;
— organiser le programme de recherche de l'Association, offrir aux écoles une aide soutenue pour l'enseignement de la recherche et encourager l'évaluation des résultats obtenus par les programmes de formation;
— aider à l'expansion du service de consultation et organiser des journées d'études et des groupes de travail pour l'analyse de questions pertinentes à la formation professionnelle.

EXIGENCES:
— Plusieurs années d'expérience rattachée à la formation en service social, de façon directe ou indirecte, et preuve d'une bonne appréciation de l'évolution des programmes d'études en ce domaine;
— expérience et compétence en recherche, y compris la recherche évaluative;
— compétence en organisation, créativité et goût pour travail autonome;
— bilinguisme souhaitable; aptitude à lire le français et l'anglais indispensable.

TRAITEMENT:
— Négociable, selon les qualités et l'expérience du candidat.

Veuillez adresser votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, au

Prof. Nicole Vanier,
Présidente, Comité de sélection,
ACESS,
151 rue Slater, Ottawa. K1P 5H3.

LA COMMISSION SUR L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

désirent solliciter les candidatures au poste de

SURINTENDANT

La Commission se compose de représentants de chaque province de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile-du Price-Edward et Terre-Neuve) et ses responsabilités sont les suivantes:

(a) Fournir conjointement des services et des programmes d'éducation aux personnes gravement handicapées (handicapés de la vue, de l'ouïe et personnes atteintes de handicaps multiples);

(b) Exercer une supervision générale et une responsabilité consultative sur tous les programmes mis sur pied par la Commission à l'intention des handicapés.

Les services interprovinciaux proposés pourront être offerts conjointement dans une seule province ou séparément dans chacune ou toutes les provinces.

Le surintendant aura les responsabilités suivantes:

(a) Mise en vigueur initiale des procédures administratives exigées pour implanter les programmes interprovinciaux conformément aux principes législatifs établis par les quatre gouvernements de l'Atlantique.

(b) Sous la juridiction de la Commission de l'Atlantique, diriger, coordonner et administrer le développement et l'implantation de programmes d'éducation et de formation stimulants destinés aux personnes handicapées.

Le surintendant devra posséder une vaste expérience dans le domaine général des programmes d'éducation pour les handicapés et faire preuve de ses qualités d'administrateur. Il devra être à même de donner des directives globales aux comités de direction et de prodiguer des conseils pédagogiques et financiers aux cadres supérieurs des gouvernements faisant partie de la Commission.

Siège: Halifax, Nouvelle-Ecosse

Toute candidature devra comporter un curriculum vitae complet ainsi qu'une proposition de salaire, et être envoyée avant le 1er août à l'adresse suivante: **Secrétaire de la Commission sur l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique, ministère de l'Education, Kings Place, Casier postal 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 5H1.**

Nous avons une carrière passionnante et rémunératrice à offrir dans Montréal à deux personnes équilibrées, intelligentes et énergiques, ayant une éducation parfaite, un bon degré d'instruction, connaissant l'anglais et habituées à traiter avec des cadres à tous les niveaux. Doit avoir le sens de la vente et de l'organisation. Territoire protégé. Salaire de base, bénéfices marginaux très intéressants.

Envoyer curriculum vitae à:

Dossier 2530, Le Devoir, Montréal

MÉDECIN DEMANDÉ

POUR POVUGNITUK
Baie d'Hudson

Excellente occasion de connaître les régions éloignées du Québec et d'utiliser à fond ses connaissances médicales.

Rôle:
— Sera basé à Povugnituk mais visitera 4 villages côtiers de la Baie d'Hudson.
— Desservira la population Inuit du nord de la Baie d'Hudson.
— Participera à la réorganisation des services de santé dans la région.
— Travaillera en étroite collaboration avec les infirmières des cliniques de chaque village.

Qualifications requises:
— Détenir un permis de pratique de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
— Initiative
— Bilingue

La durée de contrat est d'un an. Pour plus de détails adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔPITAL CHASHASIPICH
FORT-GEORGES, BAIE JAMES
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0 - Tél.: 981-2844

VILLE DE GATINEAU

La Ville de Gatineau est à la recherche d'un (e) candidat (e) pour le poste de

"TECHNICIEN DESSINATEUR SENIOR EN URBANISME"

Responsabilités générales:
— effectue sous la supervision de l'urbaniste divers travaux graphiques et audio-visuels.
— prépare esquisses, plans et graphiques,
— effectue différents relevés sur le terrain,
— participe à l'analyse de projets de développement
— voit à l'impression des rapports.

Compétences:
— diplôme collégial en dessin d'architecture ou d'urbanisme, ou l'équivalent,
— expérience de quatre (4) ans dans des fonctions équivalentes.

Traitement:
salaire selon expérience et qualifications
— assurance collective
— fond de pension
— vacances et autres bénéfices habituels

Toute personne intéressée et croyant remplir les conditions, devra transmettre son curriculum vitae, sous le sceau de la confidence à:

Date limite: 11 juillet 1975
Jean Gervais,
Directeur du Personnel,
280 boulevard Maloney,
Gatineau, P.Q. J8P 1C6

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LA VÉRENDRYE

SERVICE DU PERSONNEL

POSTE VACANT: CONSEILLER EN MESURE ET ÉVALUATION

OFFRE D'EMPLOI NO. SDE 55.

NATURE DU TRAVAIL:
Le conseiller en mesure et évaluation effectue différentes tâches relatives au classement et à la promotion des élèves, à la préparation et à l'administration d'instruments de mesure, à l'application et au maintien du dossier scolaire cumulatif et à l'utilisation du bulletion scolaire selon les principes établis pour l'ensemble des commissions.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
Le conseiller en mesure et évaluation se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique et particulièrement en ce qui concerne les examens et le classement des élèves.
Il voit à l'implantation des politiques de la commission touchant son secteur. Il fait connaître les exigences de l'évolution dans son milieu et engage le milieu dans un processus continu d'évaluation. Il peut être appelé à conseiller la commission et les personnes intéressées par ces sujets.
Il assure l'implantation de la docimologie et de la taxonomie des objectifs pédagogiques. Il assure la préparation des statistiques nécessaires pour fins de renseignements, d'études et de recherches.
Il s'occupe de la classification et de la garde des résultats scolaires ainsi que de l'émission d'attestations d'études.
Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES:

DÉBUT D'EMPLOI: dans les meilleurs délais.

SALAIRE: Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'éducation. (Échelle valable jusqu'au trente (30) juin 1975 **Minimum:** $8814. **Maximum:** $15,841.

LIEU DE TRAVAIL: 528 avenue Centrale, VAL D'OR, P.Q.

POSTULATION RECUES JUSQU'AU:
lundi, sept (7) juillet 1975, 16:30 hres, à l'adresse suivante:

M. ANDRÉ JETTE,
Directeur du Personnel,
C.S.R. LA VERENDRYE
528 avenue Centrale,
VAL D'OR, J9P 1P7.
TEL: (819) #825-4125.

C.E.G.E.P. DE MATANE

OFFRE D'EMPLOI

POSTE OUVERT:

Professeur d'anglais

QUALIFICATION EXIGÉE:
1er cycle universitaire pertinent
DÉBUT DE L'EMPLOI:
Le 20 août 1975 (N.B. Ce poste n'est disponible que pour un (1) an.)
TRAITEMENT:
Selon la convention collective des enseignants (en revision)
CANDIDATURES:
Curriculum vitae détaillé avant le 5 juillet 1975, à l'adresse suivante:

M. Georges-E. Bouchard
Secrétaire général
C.E.G.E.P. de Matane
616, St-Rédempteur
Matane, Qué.

RESPONSABLE DES SERVICES SOCIAUX EN CENTRES D'ACCUEIL

(MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN)

Vous êtes diplômé universitaire en Sciences Humaines, de préférence en Service Social ou en psycho-éducation avec expérience de gestion et connaissance des problématiques sociales au sein de la clientèle des centres d'accueil et aptitude au travail d'équipe ?

Vous êtes le candidat que le CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (C.S.S. M.M.) recherche !

Vous devrez planifier, diriger, coordonner et contrôler toutes les activités de production de Services Sociaux en Centre d'accueil dans le cadre de la mission et des objectifs du C.S.S.M.M. et en concordance avec la philosophie, les programmes et les services de chaque centre d'accueil.

Veuillez adresser votre curriculum vitae au:

Service Embauche
C.S.S.M.M.
800 est, boul. de Maisonneuve
Suite 1000
Montréal, Qué.

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services d'un

PROFESSEUR EN ÉLECTROTECHNIQUE

(sciences graphiques), niveau collégial, temps partiel

Matières:
Enseigner les rudiments du dessin, des instruments ainsi que les conventions élémentaires de la technique du dessin industriel.

Exigences:
— Connaissances en dessin technique.
— Minimum 15 ans de scolarité dans un domaine connexe à cette matière.
— Expérience en enseignement de niveau collégial.
— 5 ans d'expérience industrielle en dessin technique.
— Habileté à travailler en équipe.
— Connaissance des techniques audio-visuelles.

Salaire:
Selon la convention collective.

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'études avant le 7 juillet 1975 au:

Service du personnel,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal H1X 2A2

L'union régionale de Gaspé des Caisses populaires Desjardins

CONSEILLER EN COMMUNICATIONS

LA DESCRIPTION
Le poste susmentionné se situe dans la classe p-1 des emplois professionnels.
— Sous l'autorité du chef de la division des communications, participe à la préparation, au développement et à l'application de programmes de formation pour le personnel de l'union régionale et celui des caisses populaires.
— Participe à la préparation des assemblées générales des caisses et de l'union et conseille les autorités sur les procédure à suivre.
— Participe à l'élaboration et applique les programmes d'information ou d'éducation et de publicité à l'intention des sociétaires et du public en général portant sur les budgets familiaux, le MCPD, etc ...
— Conçoit les annonces publicitaires et négocie les contrats.
— Rédige différents bulletins d'information à l'intention des caisses.

QUALIFICATION
A) ACADÉMIQUES: Formation universitaire - premier cycle de préférence en éducation ou en communications.
B) EXPÉRIENCE: Deux (2) années en formation, animation, information ou tout autre domaine connexe.

APTITUDES
— Connaissance du MCPD.
— Esprit d'innovation.
— Leadership.

CONDITIONS DE TRAVAIL
Salaires selon l'échelle prévue pour un poste de cette importance. Avantages marginaux usuels.

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 19 juillet 1975, au:

SERVICE DU PERSONNEL
L'UNION RÉGIONALE DE GASPÉ
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS
C.P. 250, MARIA
CTÉ BONAVENTURE P.Q. G0C 1Y0

Voir autres Carrières et Professions en pages 17, 19 et 20

Centre Hospitalier des Laurentides
demande un

AGENT DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Fonctions:
— participer à l'élaboration et au développement des politiques de formation et de perfectionnement du personnel
— analyser et établir les besoins de formation et de perfectionnement du personnel
— développer, coordonner et évaluer les programmes de formation en cours d'emploi et de perfectionnement du personnel
— agir comme agent de liaison et consultant auprès des différents organismes publics et para-publics ayant un lien avec le milieu hospitalier

Exigences:
— être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines, en sciences de l'éducation ou dans toute autre discipline pertinente à cette fonction
— posséder quelques années d'expérience dans le domaine de la formation en cours d'emploi et dans le perfectionnement du personnel en milieu hospitalier
— une expérience exceptionnelle ou une compétence reconnue pourraient suppléer l'absence du diplôme universitaire.

Salaire:
— selon les échelles du ministère des Affaires Sociales.

Les curriculum vitae devront être adressés au

Service du personnel
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation, Comté Labelle
J0T 1T0
Les candidatures seront reçues jusqu'au 20 juillet 1975

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège St-Jean-sur-Richelieu (cegep) est à la recherche d'un

ADJOINT AUX PROGRAMMES AUX SERVICES PÉDAGOGIQUES (cadre)

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques:
— il est responsable de la préparation et de la mise en application des politiques des services de consultation et de l'éducation des adultes;
— il est responsable de la préparation et de la mise en application des politiques d'admission. Il coordonne à cette fin les activités du bureau des admissions;
— il prévoit l'application locale des orientations et des décisions de la coordination provinciale des programmes et des disciplines;
— il collabore au développement des enseignements professionnels;
— il est responsable de la préparation et de l'application des politiques locales concernant les enseignements spéciaux (tutorat, accréditation des activités d'apprentissage, enseignement coopératif);
— il assume toute autre tâche relative à ses fonctions qui peut lui être confiée par son supérieur immédiat.

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire de 1er cycle exigeant un minimum de 16 années d'études.
— Cinq (5) années d'expérience pertinente.
— Connaissance du milieu collégial (enseignement programme).

Entrée en fonction: Août 1975.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 11 juillet 1975 au:

Jules Roy,
Directeur des services du personnel,
Collège St-Jean-sur-Richelieu,
C.P. 310,
St-Jean, Qué. J3B 5J4

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège St-Jean-sur-Richelieu (Cegep) est à la recherche d'un

ADJOINT ADMINISTRATIF AUX SERVICES PÉDAGOGIQUES (Cadre)

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques:
— il est responsable de la préparation et de la mise en application des politiques et des orientations des services de registrariat et de secrétariat;
— il établit des procédures et supervise le déroulement des opérations concernant la fabrication des horaires, les inscriptions, la constitution des cours groupes;
— il procède aux prévisions de clientèle et à la distribution des tâches professionnelles des enseignants;
— il coordonne les activités reliées à l'élaboration et à l'analyse des prévisions budgétaires des services et départements;
— il est responsable de la liaison entre les services pédagogiques et l'informatique, il se préoccupe de la préparation des stages dans les hôpitaux;
— il assume toute autre tâche relative à ses fonctions qui peut lui être confiée par son supérieur immédiat.

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire de 1er cycle exigeant un minimum de 16 années d'études.
— Expérience rendant le candidat apte à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif complexes.
— Connaissances en informatique souhaitables.
— Expérience de 5 années comme enseignant ou non enseignant de préférence au niveau collégial.

Entrée en fonction: Août 1975.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 11 juillet 1975 au:

Jules Roy,
Directeur des services du personnel,
Collège St-Jean-sur-Richelieu,
C.P. 310,
St-Jean, Qué. J3B 5J4

MÉDECIN DEMANDÉ
POUR FORT-GEORGES
Baie James

— Sera basé à Fort-Georges (hôpital de 42 lits)
— Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.
— Équipe de 4 médecins.
— Durée de contrat : un an.

Qualifications requises :
— Détenir un permis de pratique de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
— Initiative
— Bilingue

Pour plus de détails adressez-vous au :

DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔPITAL CHASHASIPICH
FORT-GEORGES, BAIE JAMES
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0 - tél.: 981-2844

CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES

DEMANDE

TROIS PSYCHOLOGUES

Qualifications :
— être membre du C.P.P.Q.
— avoir une maîtrise ou un doctorat en psychologie clinique, expérimentale, ou behaviorale.

Les candidats devront accepter de travailler selon le mode d'approche de la "modification du comportement" et devront faire du travail interne et externe.

Salaire :
— Selon les échelles du ministère des Affaires Sociales.

Les curriculum vitae devront être adressés au :

Service du personnel
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation, Comté Labelle
J0T 1T0

Les candidatures seront reçues jusqu'au 20 juillet 1975

Centre Hospitalier des Laurentides
L'ANNONCIATION, COMTÉ DE LABELLE, P.Q. J0T 1T0 — 819-275-2118

(Catégorie 600 lits et plus)
(Sections Psychiatrique et générale)

demande

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:
Relève directement du conseil d'administration. Assume les fonctions attribuées par la loi et les règlements sur les services de santé et les services sociaux.

Exigences:
— maîtrise en administration (M.B.A.) ou l'équivalent;
— expérience d'au moins 5 ans du milieu hospitalier;
— historique de carrière;
— les attestations d'études devront être annexées au curriculum vitae; ces documents seront retournés après étude.

Rémunération:
Suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

Toute candidature et curriculum vitae seront adressés sous enveloppe scellée portant la mention "Candidature" au:

Président du conseil d'administration
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
C.P. 40
L'Annonciation, Comté Labelle,
Québec J0T 1T0

Les candidatures seront reçues jusqu'au 4 août 1975 à 20 hrs.

---

hôpital de chicoutimi inc.

RECHERCHE

Directeur du personnel

RESPONSABILITÉS:
Sous l'autorité immédiate du Directeur général adjoint le directeur du personnel planifie, organise, dirige, contrôle les activités de la Direction du personnel et du Service Santé du personnel.

TÂCHES:
— mettre en oeuvre et coordonner les politiques et procédures requises en matière de gestion et d'administration du personnel;
— conseiller les gestionnaires en vue de la solution des problèmes ad hoc de gestion du personnel;
— diriger les activités ayant trait aux relations de travail comme l'interprétation et l'application des conventions collectives en cours et des lois générales du travail;
— appliquer la politique salariale et les régimes d'avantages sociaux et en coordonner les divers éléments;
— développer et diriger les programmes de notation du personnel;
— susciter l'organisation des programmes d'orientation, de formation et de développement des employés;
— contrôler et coordonner les activités du Service Santé du personnel;
— exécuter toute autre tâche demandée par le Directeur Général adjoint.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— diplôme universitaire en administration, relations industrielles ou en droit;
— un minimum de trois (3) années d'expérience dans les domaines des relations de travail et de la gestion du personnel.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae complet (diplômes, certificat de naissance et photo récente) au plus tard le 14 juillet 1975, à:

Monsieur Gilbert Brisson,
Directeur général adjoint,
Hôpital de Chicoutimi Inc.,
C.P. 1006,
Chicoutimi, P.Q.
G7H 5H6
Tél.: (418) 549-2195 loc. 246

---

collège de sherbrooke

Offres d'emploi

CRIMINOLOGUE
(professeur)

FONCTIONS:
— Professeur à plein temps responsable de l'option technique policière;
— Criminologie générale: 6 heures / semaine
— Séminaire: 3 heures / semaine.

EXIGENCES MINIMALES:
— Bac spécialisé en criminologie

ENTRÉE EN FONCTION: 27 août 1975

SALAIRE: Selon les échelles de salaire des professeurs.

Tout candidat intéressé par ce poste est prié de soumettre son curriculum vitae, avant le 31 juillet 1975, à l'adresse suivante:

Service du personnel,
Collège de Sherbrooke,
475 rue Parc,
Sherbrooke, Qué.

Concours 21-6-75

Université du Québec à Trois-Rivières

PROFESSEUR EN GÉNIE INDUSTRIEL

DÉPARTEMENT D'INGÉNIERIE

FONCTIONS:
Enseignement au niveau du 1er cycle, et éventuellement au niveau du 2ème cycle.

EXIGENCES:
Ingénieur avec M.Sc., M.B.A., ou Ph. D.

TRAITEMENT:
Selon la convention collective des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir à l'adresse suivante:

Aloïs Kadima-Nzuji, Dr Ing.
Directeur du Département d'Ingénierie
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières, P.Q. G9A 5H7.

La Commission scolaire régionale Salaberry

requiert les services d'un

PRINCIPAL

Ecole: Polyvalente Baie St-François.
Nombre d'élèves: 1,800.
Attributions:
Sous l'autorité du directeur général, il assume la responsabilité de son école. Il organise celle-ci du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel, et assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école conformément aux politiques et aux règlements de la commission. Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.
Qualifications requises:
A — Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
B — Une formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité.
C — Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
D — Une expérience de trois (3) ans au niveau 1 ou au niveau 2, à l'élémentaire ou au secondaire, directement reliée aux fonctions à remplir, ou l'équivalent.
Traitement:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Education (document no 1).

Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, devront parvenir avant le 11 juillet 1975 au:

Service du personnel,
115, rue St-Charles,
Valleyfield, Qué.

Centre hospitalier St-Jean-de-Dieu

recherche

DEUX PHYSIOTHÉRAPEUTES
(temps complet ou temps partiel)

Aptitudes:
— à travailler en équipe;
— à planifier et coordonner des programmes de soins incluant des traitements de groupe et des exercices en piscine.

Exigences:
— Gradué(e) d'une école reconnue.
— Membre de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec.
— Expérience préférable mais non nécessaire.
— Personnalité dynamique.

Avantages:
— Opportunité de travailler dans un département actif et progressif et de traiter des cas variés.
— Salaire déterminé selon les qualifications et l'expérience.
— Intéressante prime en psychiatrie.
— Bénéfices marginaux habituels avec 5 congés mobiles de plus par année.
— Possibilité de vivre une expérience enrichissante dans un milieu psychiatrique.

Les candidats intéressés à ce poste sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible au:

Service du personnel,
Centre hospitalier St-Jean-de-Dieu,
Montréal-Gamelin H1N 1Z0

Pour de plus amples informations, communiquer avec:

Monique Courtois, physiothérapeute en chef
Service de médecine physique
Tél. 254-8381 poste 309

TRAVAILLEUR COMMUNAUTAIRE

Région Lanaudière

Le Bureau d'aide juridique de Joliette recherche un travailleur communautaire.

Principales tâches:
— de concert avec les avocats, établir une politique d'information juridique;
— regrouper et animer les personnes ayant des problèmes à incidences juridiques;
— assurer une présence au sein d'organismes du milieu;
— assurer le traitement des dossiers et représenter les bénéficiaires auprès d'organismes ou tribunaux administratifs où la présence d'un avocat n'est pas nécessaire;
— exécuter les tâches de secrétariat inhérentes au travail.

Délai des candidatures: 7 juillet 1975.

S'adresser à: **Me Jean-Pierre Bourduas,**
Bureau d'aide juridique de Joliette,
348, rue Notre-Dame,
Joliette, Qué.
Tél. 514-759-2500

La Commission Scolaire Val-Monts

recherche les services d'un

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN FRANÇAIS

Attributions:
Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement, ce conseiller pédagogique joue le rôle d'informateur, d'animateur et de conseiller.
Son action se portera surtout au niveau du personnel dirigeant et du personnel enseignant.

Critères d'éligibilité:
— Brevet d'enseignement.
— Compétence reconnue dans la discipline ou le domaine correspondant au poste sollicité.
— Aptitudes en animation.
— Facilité pour le travail en équipe.
— Facilité sur le plan des relations humaines.

Traitement:
Selon les normes de la politique administrative et salariale du ministère.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 4 juillet 1975 à:

M. Normand Reid,
Directeur du personnel,
Commission Scolaire Val-Monts,
825, rue Crevier,
La Providence, Comté St-Hyacinthe J2T 1T1

Centre hospitalier St-Jean-de-Dieu

est à la recherche d'un

CHEF DES SERVICES ALIMENTAIRES

Poste:
Sous la direction du directeur des services auxiliaires, le titulaire de ce poste à la responsabilité:
— de l'administration fonctionnelle et opérationnelle de son service;
— de la gestion des effectifs en personnel (environ 250 personnes);
— de la gestion et du contrôle du budget affecté au fonctionnement de son service.

Le candidat:
— Scolarité: détenir un baccalauréat et internat en diététothérapie.
— Expérience: posséder un minimum de 5 années d'expérience pertinente dans des fonctions administratives au sein d'un centre hospitalier ou dans des secteurs connexes.
— Aptitudes requises:
- aptitude à diriger une équipe de travail;
- aptitude à attribuer, coordonner et superviser le travail;
- tact dans les relations avec autrui.

Conditions de travail:
— Plan complet de bénéfices marginaux.
— Salaire intéressant et très compétitif.

Les candidats qui désirent poser leur candidature à ce poste de cadre sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 12 juillet 1975 au:

Directeur du personnel,
Centre hospitalier St-Jean-de-Dieu,
Montréal-Gamelin H1N 1Z0

Desjardins+Sauriol et Associés

Ingénieurs-Conseils

recherchent des

INGÉNIEURS GÉOTECHNICIENS(NES)

LES POSTES:
Les candidats(es) seront responsables de la bonne marche technique et administrative d'un laboratoire servant au contrôle de la qualité et de la mise en place des matériaux, et de divers autres projets d'études et de construction.

QUALITÉS REQUISES:
Etre ingénieur géotechnicien(ne) de préférence possédant une maîtrise en mécanique des sols et deux années d'expérience dans les essais de laboratoire et les investigations géotechniques orientées vers l'étude des barrages, des routes et fondations d'ouvrages d'art.

ENDROITS:
Postes à Laval et à l'extérieur.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SALAIRE:
— Postes permanents et/ou temporaires.
— Bénéfices marginaux usuels.
— Salaire et autres conditions seront à déterminer selon le poste à occuper.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Les candidats(es) intéressés(es) feront parvenir leur curriculum vitae, ou téléphoneront au:

SERVICE DU PERSONNEL,
400, boul. Curé Labelle,
Chomedey, Laval
Tél.: 681-9221

Voir autres Carrières et Professions en pages 17, 18 et 20

COLLÈGE DE VALLEYFIELD

Le Collège de Valleyfield demande un professeur à temps partiel dans la discipline suivante:

SCIENCES POLITIQUES

Exigences:
— Pliplôme universitaire de 1er cycle
— Expérience d'enseignement souhaitable.

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné des attestations relatives à votre scolarité et votre expérience, le plus tôt possible, à:

Robert Savard,
Directeur des services au personnel,
Collège de Valleyfield,
169, rue Champlain,
Valleyfield, Qué. J6T 1X6

HÔPITAL CHIBOUGAMAU LTÉE

DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

RESPONSABILITÉ:
Sous l'autorité immédiate du directeur général, le titulaire de ce service planifie, organise, dirige et contrôle le service de l'administration des soins infirmiers.

EXIGENCES:
— Infirmier(ère) autorisé(e) et être membre en règle de l'O.I.I.Q.
— **Formation académique:**
Détenir un baccalauréat en sciences infirmières d'une université accréditée, maîtrise en nursing de préférence.
N.B.: l'expérience pourrait compenser le degré de scolarité.
— **Expérience:**
Minimum de 5 ans de travail comme infirmier(ère) et de plus, avoir une expérience valable comme surveillant(e) ou infirmier(ère)-chef

TRAITEMENT:
Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales (en révision présentement)

Toute personne intéressée à faire carrière dans notre institution peut faire parvenir son curriculum vitae avant le 1er juillet à:

HÔPITAL CHIBOUGAMAU LTÉE,
51, 3ème rue,
Chibougamau, Qué.
G8P 2K8
à l'attention du directeur général

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA PETITE NATION

Organisateur communautaire

FONCTIONS :
— Agir comme personne ressource auprès des différents groupes du milieu.
— Promouvoir la participation de la population aux activités et au développement du CLSC.

QUALITÉS REQUISES :
— Sens de l'initiative
— Capacité de travailler en équipe
— Capacité de se déplacer assez régulièrement dans la région.

QUALIFICATIONS :
— Diplôme du CEGEP ou de l'Université (En sciences sociales de préférence)
— Connaître les méthodes propres au travail d'organisateur communautaire.
— Minimum de deux (2) années d'expérience pertinente.

LIEU DE TRAVAIL :
Région de St-André-Avellin, comté d'Argenteuil.

SALAIRE : Selon les qualifications et l'expérience.

DATE LIMITE :

Veuillez adresser votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae à :

M. Gilles Bégin, dir. gén.
Centre Local de Services Communautaires de la Petite Nation
C.P. 120
St-André-Avellin, co. d'Argenteuil
J0W 1W0

SERVICES ADMINISTRATIFS

COORDONNATEUR DU CENTRE SPORTIF

Description de tâche:
Sous l'autorité du Directeur des Services Administratifs, le Coordonnateur du Centre Sportif est responsable de la gestion générale du centre, en conformité avec les politiques administratives du Collège.

Il voit à l'élaboration et au respect des politiques et des objectifs du Collège en regard du centre sportif.

Il s'assure du bon fonctionnement du Centre en élaborant des règlements et des directives en conformité avec des normes élevées d'hygiène, de sécurité et de comportement sportif.

Il préside le Comité de Gestion du Centre Sportif qui assiste le Coordonnateur dans l'établissement des politiques opérationnelles, des procédures, de la règlementation, des objectifs et du budget du Centre.

Il sera responsable de toute autre tâche que son supérieur immédiat voudra bien lui confier.

Qualifications requises:
Formation universitaire de 1er cycle.
Bonne connaissance des activités sportives et du matériel sportif.
Expérience dans la gestion des biens et du personnel.

Salaire:
Selon la politique administrative et salariale du Ministère.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 19 juillet 1975, au:

Directeur du Personnel
Collège du Vieux Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.

Cégep du Vieux Montréal
1430, rue St-Denis
C.P. 1444, Station N
Montréal H2X 3M8
Tél. 842 7161

Carrières et Professions

cegep de rouyn-noranda

Poste vacant

PROFESSEUR EN TECHNIQUE DE GÉNIE CIVIL

Qualification:
Baccalauréat en génie civil.

Salaire et autres conditions de travail:
Selon le décret tenant lieu de convention collective.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur candidature le ou avant le 18 juillet 1975 à:

M. Wilfrid Rivard,
Directeur des secteurs,
Cegep de Rouyn-Noranda,
C.P. 1500,
Rouyn, Qué.
Tél. 819-762-0931

ÉCOLE VANGUARD

recherche pour septembre 1975

deux professeurs

titulaires (masculin) légalement qualifiés pour l'enseignement à l'enfance inadaptée.

Communiquer avec:

École Vanguard,
6520 ouest, boul. Gouin,
Montréal, Qué.
Tél.: 334-4405

TRADUCTEUR/TRADUCTRICE

Fonctions:
Traduction de textes administratifs, critiques, bulletins, rapports.

Exigences:
B.A. en traduction ou 2 à 3 années d'expérience.
Emploi à Ottawa.
Salaire à discuter.

Téléphoner à frais virés, **613-995-7496 et demander Mlle Brisson.**

Conseil scolaire de Nipissing
École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975 un professeur de:

- Commerce (sténographie Pitman)

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Directeur
École secondaire Franco-Cité
90, rue Main,
Sturgeon Falls, Ont.
Tél. (705) 753-1510 (bureau
(705) 753-0587 (rés.)

Voir autres Carrières et Professions en pages 17, 18 et 19

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal
Direction des relations de travail

TECHNICIEN(NE) EN ADMINISTRATION

Nous sommes à la recherche d'un(e) technicien(ne) en administration dont l'affectation principale sera le mouvement du personnel (promotions et transferts).

Exigence:
Diplôme d'études collégiales en administration (option gestion du personnel).

Faire parvenir curriculum vitae à:

Mme France Marcotte,
Service du personnel,
Hôpital Notre-Dame,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.

COMPTABLES AGRÉÉS

Possédant les qualités requises pour accéder rapidement à un niveau d'associé.
Doivent faire preuve de beaucoup d'initiative et être bilingues.
Fraichement diplômés ou avec un ou deux ans d'expérience.
Seront appelés à organiser, diriger et faire des travaux de vérification, certains travaux spéciaux et consultation auprès des clients.
Salaire et boni intéressants.

Marquez & Cie,
s/s M. Gilles Larue,
2, Place Ville Marie, suite 553,
Montréal, Qué.
Tél. 871-9920

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services de

QUATRE PROFESSEURS EN PHYSIQUE

pour la 1ère session seulement

Exigences:
— Avoir de l'expérience dans l'enseignement.
— Posséder des compétences particulières en rapport avec l'orientation donnée par le département aux cours de physique; soit des compétences en:
- biophysique
- astronomie
- électronique

— Posséder des goûts et compétences particulières pour l'expérimentation.
—Etre capable de travailler en équipe.

Salaire:
Selon la convention collective.

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'études avant le 7 juillet 1975 au:

Service du personnel,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal H1X 2A2

CHEF - COMPTABLE

Une entreprise en pleine expansion désire s'adjoindre les services d'une personne dynamique, habilitée à assumer la direction de son service de comptabilité.
Le canndidat coordonnera les activités des différents sous-services comptables et préparera les états financiers mensuels et les budgets.
Le candidat devra être bilingue.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae, en mentionnant notre dossier 01-17666 à **Jean Lussier, c.a., Noiseaux, Lyonnais, Bédard, Senécal & Associés, 500 Place d'Armes, bureau 2000, Montréal, P.Q. H2Y 2W2.**

ACHETEUR

SERVICE DES ACHATS

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:
Sous la responsabilité du directeur du service des achats, agit comme intermédiaire entre le service des achats, les départements et les fournisseurs. Travaille à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

Qualifications:
Baccalauréat en sciences commerciales ou toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae ou communiquer avec:

Service du personnel,
Université de Montréal,
Case postale 6128,
Montréal 101, Qué.
Tél. 343-7663

VILLE DE GATINEAU

La Ville de Gatineau est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour le poste de:

"URBANISTE JUNIOR"

Responsabilités générales:
Il assistera le directeur du Service d'Urbanisme dans la préparation des politiques de développement du territoire. Il participera à l'élaboration de schéma d'aménagement, à la conception des règlements de contrôle du développement, à l'analyse des projets d'aménagement soumis, ainsi qu'à la préparation de diverses études.
Compétences:
— diplôme universitaire en architecture ou en génie avec diplôme de second cycle en urbanisme.
— expérience de deux (2) ans et éligibilité à la C.P.U.Q.
Traitement:
— salaire selon expérience et qualifications
— assurance collective
— fond de pension
— vacances et autres bénéfices habituels

Toute personne intéressée et croyant remplir les conditions, devra transmettre son curriculum vitae, sous le sceau de la confidence à:

Date limite: 11 juillet 1975
Jean Gervais,
Directeur du Personnel,
280 boulevard Maloney,
Gatineau, P.Q. J8P 1C6

CITÉ DE DORVAL

requiert les services d'un

INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIES

QUALIFICATIONS:
Etudes: Ecole Secondaire ou l'équivalent;
Bilingue (parlé et écrit)
EXPÉRIENCE:
Minimum de deux d'expérience en inspection et prévention;
Facilité à lire les plans et à exécuter des croquis de bâtiments;
Préférence sera accordée aux candidats ayant complété le cours de Technicien en Prévention des Incendies.
RÉMUNÉRATION:
Salaire et bénéfices sociaux avantageux.

Les personnes intéressées pourront obtenir une formule de demande d'emploi en s'adressant, à:

La Cité de Dorval
Service du Personnel
60, avenue Martin
Pointe-Claire, Dorval
H9S 3R4
Téléphone 636-4040 poste 261

COLLÈGE AHUNTSIC

Offre d'emploi

POSTE À POURVOIR:

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

— Un enseignant à temps plein ou temps partiel

NATURE DU TRAVAIL:
Enseignement dans le domaine des techniques de la mécanique du bâtiment (plomberie et chauffage).

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Compétence particulières en chauffage: description, mise en marche, choix, conception-plan (industriel et commercial);
— Compétences particulières en plomberie: codes de plomberie, différents réseaux, conception-plan (industriel et commercial);
— Minimum de 2 années d'expérience pertinente;
— Scolarité de 16 années ou l'équivalent.

TRAITEMENT:
Selon la convention collective en vigueur.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard, vendredi le 4 juillet 1975, à 16 heures, à l'adresse suivante:

Collège Ahuntsic,
Service du personnel,
9155, St-Hubert,
Montréal H2M 9Z9

ARCHITECTE DE PROJET

Demandé par la division d'architecture et de génie d'une compagnie progressive d'aménagement immobilier ayant son siège social à Ottawa. Ce poste requiert une bonne connaissance des langues anglaise et française.

Le travail consistera à administrer et coordonner une équipe de professionnels attachés à la planification et l'implantation d'un important projet dans la région de la capitale nationale.

Le candidat devra faire preuve d'initiative et posséder des qualités administratives exceptionnelles ainsi que la compétence professionnelle requise pour ce poste.

Veuillez soumettre votre demande en incluant un résumé de votre expérience, instruction et affiliation professionnelle.

M. Jean-Marie Gaudreault,
Vice-président, Architecture,
CORPORATION CAMPEAU,
2932, Chemin Baseline,
C.P. 450, succ. A,
Ottawa, Ont. K1N 8R9

CORPORATION CAMPEAU

REPRÉSENTANT DE CHANTIER

Demandé par une grande compagnie d'aménagement immobilier ayant son siège social à Ottawa. Ce poste requiert une bonne connaissance des langues anglaise et française pour un projet d'envergure dans la région de la capitale nationale. L'individu, en tant que représentant de la division d'architecutre et de génie, fera la liaison avec le bureau chef ainsi que les corps d'inspection publics. Il sera aussi responsable de la surveillance et du contrôle de la qualité des travaux. L'expérience dans le genre de travail primera.

Il est aussi désirable mais non essentiel, que le candidat détienne un diplôme d'architecture ou de génie.

Veuillez soumettre votre demande en incluant un résumé de votre expérience et instruction.

M. Jean-Marie Gaudreault,
Vice-président, Architecture,
CORPORATION CAMPEAU,
2932, Chemin Baseline,
C.P. 450, succ. A.
Ottawa, Ont. K1N 8R9

CORPORATION CAMPEAU

LE RENFORT INC.

Centre d'accueil de réadaptation pour déficients mentaux présentant des difficultés d'intégration sociale, requiert les services d'un(e)

PSYCHOLOGUE BEHAVIORISTE

(temps complet)

Description sommaire:
Sous la responsabilité du directeur des services professionnels:
— personne qui participe à l'élaboration, l'implantation et l'évaluation des services et des programmes de traitement et à leur individualisation;
— personne qui participe à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire aux synthèses de cas;
— personne qui évalue les enfants par un examen psychologique complet;
— personne qui collabore à la sélection, la formation et le perfectionnement du personnel éducateur;
— personne qui participe à l'élaboration de certains projets ou certaines recherches théoriques et à l'implantation de nouveaux instruments de travail.

Rémunération:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Exigences:
— Détenteur d'une maitrise en psychologie.
— Membre en règle de la Corporation des psychologues du Québec.
— Une formation spécialisée aux techniques de modification du comportement serait un avantage.

Les personnes intéressées à postuler cette offre d'emploi doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 16 juillet 1975 au:

Directeur du personnnel,
LE RENFORT INC.,
53, Place Le Renfort,
St-Luc, Comté St-Jean, Qué.

Commission de la fonction publique concours de recrutement

QUÉBEC

Concours ouverts également aux hommes et aux femmes

AGENT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE -
— 3 postes à Québec
— 5 postes à Montréal

FONCTIONS - En collaboration avec les autres professionnels du service de l'aide technique à l'industrie alimentaire, promouvoir le développemerft de cette industrie à titre de recherchiste en économie industrielle ou de conseiller économique et financier ou de conseiller en procédé et technologie alimentaire.
1) A titre de recherchiste en économie industrielle, participer à la conception et la mise en oeuvre de programmes de développement sectoriel de l'industrie alimentaire. Identifier la structure de l'industrie et chercher à l'équilibrer en préconisant une distribution optimale tant par secteur d'activité que par secteur régional.
2) A titre de conseiller économique et financier, procéder à l'étude de projets de développement dans les différents secteurs de l'industire alimentaire. Evaluer les facteurs de rentabilité tels que la structure financière, les conditions de l'approvisionnement et de la mise en marché et les qualités administratives des promoteurs. Conseiller les entrepreneurs en matière de financement industriel. Identifier les entreprises les plus dynamiques et susceptibles de devenir les pôles de croissance économique dans leur secteur et dans leur région.
3) A titre de conseiller en procédé et technologie alimentaire, fournir une aide technique au développement des entreprises des différents sous-secteurs de l'industrie alimentaire. Organiser et vulgariser des programmes d'assurance-qualité. Conseiller les entreprises alimentaires sur l'aspect technico-économique des nouveaux procédés et des nouvelles technologies et sur l'é laboration et la mise au point de nouveaux produits alimentaires.

EXIGENCES - Baccalauréat ou maitrise en sciences appliquées, économiques ou administratives. Plusieurs années d'expérience pertinente au développement industriel ou à l'analyse financière ou connexe à l'industrie alimentaire.

TRAITEMENT - pouvant atteindre $20,288 (en voie de révision)

CONCOURS E1020AD/03
Date limite pour l'inscription:
11 juillet 1975

PRIÈRE DE MENTIONNER LE TITRE "Agent de développement industriel".

CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE - poste à Québec ou à Montréal.

FONCTIONS - Sous l'autorité du directeur de la Direction du Commerce, fournir aux dirigeants d'établissements commerciaux et de services l'information et l'assistance technique utiles au bon fonctionnement et au développement de leurs entreprises. Participer à l'établissement et à la mise à jour de l'inventaire des sources d'approvisionnement, des réseaux de distribution, des méthodes de commercialisation et des sources de financement et en informer les dirigeants d'entreprises. Procéder à l'étude et à l'analyse des problèmes d'implantation, de fonctionnement ou de développement des entreprises et suggérer les correctifs à apporter. Participer à la diffusion et à l'administration des lois et règlements concernant les pratiques commerciales.

EXIGENCES - Diplôme universitaire de 1er cycle en administration ou formation connexe; au moins 3 années d'expérience pertinente. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans la planification et le développement de centres commerciaux ou de magasins à succursales peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT pouvant atteindre $20,288 (en voie de révision)

CONCOURS E1020AE/03
Date limite pour l'inscription:
11 juillet 1975

REPRÉSENTANT À L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PROFESSIONNELS

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC - postes à Montréal

FONCTIONS — Maintenir une assistance permanente auprès des professionnels de la santé et de leur personnel administratif dans le but d'améliorer l'efficacité du traitement des réclamations; obtenir pour le compte de la Régie, les renseignements requis pour la mise à jour de ses fichiers.

EXIGENCES — Diplôme universitaire dans une discipline appropriée. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine de l'administration et/ou de la représentation peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire. Bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

TRAITEMENT initial pouvant atteindre $15,841 (en voie de révision)

CONCOURS E1110AD/03

Date limite pour l'inscription:
11 juillet 1975.

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler les postes vacants la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.

La Commission vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.